



Groupe Sonatel RAPPORT ANNUEL 2020

#labeautédémasquée

sonatel





la beauté démasquée

4 Reconnaissance de notre démarche intégrée (certifications et labels)



Offrir notre expertise à l'international

- La connectivité au cœur de la crise sanitaire Covid-19 66
- Des corridors offres innovantes et le lancement du 1^{er} MVNO ont permis de booster le trafic Wholesale 69
- Relations Internationales 69



Chiffres clés et Sonatel en bourse

70



Rapport financier

- Rapport de gestion 94
- Comptes consolidés IFRS au 31/12/2020 146
- Comptes individuels IFRS Exercice clos le 31/12/2020 156
- Comptes individuels IFRS Exercice clos le 31/12/2020 206



Annexes

- Rapport général des CAC sur les comptes consolidés IFRS 244
- Rapport général des CAC sur les comptes individuels IFRS 246
- Rapport des commissaires aux comptes Comptes individuels SYSCOHA 252
- Rapport des commissaires aux comptes Etats financiers combinés 258
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements effectués au profit des Administrateurs en application de l'article 432 de l'OHADA 265
- Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article 525-5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE 266
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 268
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 271
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 296

AVANT PROPOS

“ LA BEAUTÉ DERRIÈRE LES MASQUES ”

La beauté est omniprésente, encore faut-il parvenir à la voir, à l'imaginer, à la saisir et s'en imprégner.

En cette période si particulière, l'humanité se cache derrière des masques. Mais derrière ces masques se trouve une beauté invisible et pourtant bien réelle. Porter un masque c'est se protéger et protéger toute la société. Plus qu'un accessoire, c'est un emblème de notre volonté de servir et de prendre soin de ceux qui comptent pour nous.

Derrière chaque masque il y a un homme, une femme, un médecin, un coiffeur, un chauffeur... Leurs visages sont masqués pourtant leurs gestes sont bien visibles. La beauté des gestes est transcendée, les engagements se multiplient. La solidarité et le désir d'agir pour le bien collectif n'a pas disparu.

La vraie beauté de l'Homme est invisible, elle se cache dans l'acte. C'est cette volonté d'un « mieux » qui l'anime. Pour gagner en puissance, le lien est crucial. Le lien rend les idées possibles, concrètes et il leur permet de prendre de l'ampleur.

Pour le groupe Sonatel, rendre possible la connexion entre les êtres est essentielle. Ainsi nous participons à rendre visible l'invisible.

La beauté est masquée mais la beauté demeure.

CARTE D'IDENTITÉ



1 206,1

milliards FCFA de Chiffre
d'affaires



204,4

milliards FCFA
d'investissements



**+
4 500**

collaborateurs



**+
160 000**

emplois indirects créés



5 PAYS

Sénégal, Mali, Guinée,
Guinée Bissau,
Sierra Leone



36

millions de clients fixe,
mobile, internet



8,8

millions de clients
Orange Money



N°1

en couverture 4G+



23

Projets Village



3

milliards de FCFA
de contribution à la lutte
contre le Covid-19



500

apprenants formés
au niveau de Orange
Digital Center

LA LETTRE DU PRÉSIDENT

Monsieur
Alioune NDIAYE
Président du Conseil
d'Administration



En 2020, des investissements massifs (204,4 milliards FCFA; 16,9% des revenus) ont été maintenus dans l'ensemble des pays du groupe pour répondre aux besoins d'extension rurale, de déploiement Mobile et Fibre afin de soutenir la croissance de la demande en données mobiles et en internet fixe. Ces investissements ont permis une croissance de 9,9% du parc global de clients (35,9 millions) malgré les effets ralentisseurs de la COVID19.

Cette dynamique a été possible grâce au développement des réseaux sur le très haut débit autour des offres Fibre, LTE/FDD et TDD (+81,6%) avec 309 749 clients et des usages autour de l'abondance et à travers le développement du mobile (4G/4G+), plus la bonne performance des relais de croissance fixe, Data et Orange Money. Orange Money, avec une hausse de son chiffre d'affaires de 23,5% et les données avec une croissance de son Chiffre d'affaires (+20,2%).

Le Chiffre d'affaires du groupe Sonatel s'élève à 1 206 milliards en hausse de 2,3% (+28 milliards) par rapport à 2019. Cette croissance est tirée par tous les pays du groupe sauf le Sénégal impacté par la baisse de valeur du marché induite par l'environnement concurrentiel agressif combiné aux effets de la pandémie covid et la Guinée Bissau où la morosité de l'économie se poursuit.

Le chiffre d'affaires du Sénégal s'est établi à 496 milliards de FCFA en 2020, soit une décroissance de -2,9% tirée principalement par la contre-performance du marché mobile Grand Public dans le contexte de la Covid19 et de la baisse globale du marché estimée à -4,6% et qui est liée à l'agressivité du cadre concurrentiel.

Le chiffre d'affaires de nos filiales croît de 6% sur l'année 2020. Cette progression est liée aux performances commerciales remarquables en Guinée, en Sierra Leone et au Mali grâce aux apports de la data mobile, d'Orange money et la montée du broadband fixe. La poursuite du déploiement du Très Haut Débit mobile et fixe, l'amélioration de la qualité de nos réseaux mobiles ont contribué fortement au développement des usages. Les revenus progressent ainsi de 29% et s'accompagnent d'une croissance significative du parc actif.

La dynamique de croissance des revenus du groupe s'est opérée malgré la Covid 19, qui a eu un effet défavorable sur tous les marchés. En effet, le développement de nos réseaux (notamment de nouveaux sites en Sierra Leone et plus de fréquences en Guinée) croisé à la dynamique des relais de croissance fixe, données et Orange Money a permis de concrétiser une croissance globale positive.

Sonatel connaît une bonne croissance de son EBITDAaL de 7,6% (+37 milliards FCFA, pour se porter à 519,2 milliards FCFA) liée à la fois à des plans d'actions d'amélioration au Sénégal mais aussi

à toutes les mesures de prudence et de transformation mises en place lors de la crise Covid19 et aux efforts de maîtrise des charges opérationnelles. Le résultat net a crû de 3% (201,3 milliards FCFA) grâce à l'amélioration de l'EBITDAaL qui couvre la hausse des amortissements et frais financiers.

En 2020, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise de Sonatel a encore eu plus d'« impact » dans le quotidien des populations. A travers ses différentes Fondations d'Entreprise, le Groupe a mobilisé plus de 3 milliards de FCFA de soutien aux Etats dans la Santé, l'Economie, la technologie et la Communication pour accompagner les efforts de résilience. En outre, la mise en place des Orange Digital Center matérialise l'engagement de Sonatel à accompagner la transformation numérique de nos pays en préparant les jeunes au marché de l'emploi et à l'entrepreneuriat innovant.

L'engagement du Groupe reste résolument orienté client. En poursuivant un investissement humain et matériel, l'ambition de Sonatel en 2021 est de continuer à faire vivre à ses clients une expérience incomparable, par une Qualité de Service technique et commerciale reconnue, tout en apportant des solutions aux mutations de la société à travers le développement des nouveaux usages numériques.

Malgré le contexte sanitaire et économique difficile que nous vivons, le Conseil d'Administration est confiant de la dynamique positive et de la solidité de la structure financière du Groupe, et propose à l'Assemblée Générale du 28 Avril 2021 le versement d'un dividende net de 1 225 FCFA par action.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration et moi-même tenons à adresser nos vives félicitations aux dirigeants et à tous les collaborateurs du Groupe Sonatel dans les cinq pays pour ces bons résultats et les encourageons à les consolider pour cette année 2021, qui hérite et subit toujours une situation de crise mondiale exceptionnelle. Le groupe a été résilient grâce à ses valeurs, son savoir-faire et l'engagement de ses salariés. Sonatel tirera, j'en suis convaincu, dans ce contexte difficile, des ressources nécessaires pour apporter encore plus aux populations grâce à ses services de qualité et accessibles. J'ai la conviction que notre engagement et notre mobilisation au service de nos parties prenantes maintiendra le Groupe au sommet avec d'excellents résultats.

Le Groupe Sonatel pourra compter, une fois de plus, sur l'appui du Conseil d'Administration pour rester un moteur du développement de l'économie numérique et de la digitalisation de nos sociétés.

Alioune Ndiaye,
Président du Conseil d'Administration

LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur
Sékou DRAME
Directeur Général
Groupe Sonatel



Nous avons connu une année 2020, marquée par la pandémie de la Covid 19 avec toutes ses conséquences. Toutefois, c'est avec fierté que nous annonçons nos fortes positions de leader sur nos différents marchés. Cette performance a été réalisée grâce à l'apport des relais de croissance (data mobile et orange money) et à l'engagement des salariés dans tous nos pays de présence malgré un contexte sanitaire difficile.

Je voudrais, pour cela, féliciter les femmes et les hommes du Groupe Sonatel, pour leur engagement et leur professionnalisme, sans qui ces excellents résultats opérationnels n'existeraient pas. Je félicite également tous nos partenaires et fournisseurs qui nous soutiennent, tous les jours, pour proposer les meilleurs services à nos clients.

La révolution numérique et la transformation de nos sociétés sont désormais une réalité pour toutes les couches de la population. Les résultats financiers sont atteints grâce à de bonnes performances opérationnelles avec la croissance du parc mobile au Mali, combinée à la bonne dynamique de recrutements au Sénégal, en Guinée, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. La bonne progression des bases d'abonnés sur les services relais de croissance que sont la Data et le Mobile Money avec Orange Money, confirme la pertinence des investissements importants réalisés dans l'extension et l'amélioration des réseaux au cours de l'année 2020. Il faut également noter les efforts réalisés dans la maîtrise des charges.

A la fin de l'année 2020, le parc global (fixe, mobile et internet) s'établit à 35,9 millions de clients, avec une croissance de 9,9%, nonobstant les effets ralentisseurs de la COVID19 avec les limitations notées sur les animations commerciales de proximité.

Les clients mobiles en constituent l'essentiel avec 35,4 millions (+9,7%). La pénétration est toujours en progression pour les données mobiles (35,2%) et pour Orange Money (24,4%).

Au Sénégal, la barre symbolique des 10 millions d'abonnés mobiles est dépassée avec plus d'un million de nouveaux clients Orange recrutés en 2020, représentant 85% des nouveaux clients du marché. Cette confiance renouvelée des clients conforte le Groupe dans son ambition de leur offrir les meilleurs services à des prix adaptés à leurs besoins et pouvoirs d'achats. Sonatel s'en réjouit et remercie ses clients nouveaux et anciens.

Le parc d'utilisateurs de données mobiles s'est bien tenu avec 12,7 millions (soit une hausse de 12,5%), surtout au Sénégal grâce à une bonne politique axée sur l'abondance et la qualité de service.

Le parc de clients Orange Money est également en hausse pour s'établir à 8,8 millions (+29,1%), porté par la bonne dynamique de recrutement et l'assouplissement des mesures d'ouverture des comptes dans le contexte Covid19.

La poursuite de la croissance du parc très haut débit autour des offres Fibre, LTE/FDD et TDD est aussi notée (81,6%) avec 309 749 clients et conforte la politique d'investissements accrus ces dernières années sur le très haut débit.

En riposte à cette crise sanitaire sans précédent, la RSE du groupe Sonatel a mobilisé plus de 3 milliards de FCFA en soutien aux efforts de résilience des Etats dans la Santé, l'Economie, la technologie et la Communication. La responsabilité sociétale d'entreprise demeure le socle de l'engagement citoyen du Groupe Sonatel.

Le dialogue permanent avec nos différentes parties prenantes nous a permis de prendre en charge une bonne partie de leurs préoccupations dans notre stratégie. C'est ainsi que l'accompagnement des startups, la formation, le soutien logistique et financier en passant par l'animation restent une priorité dans notre politique RSE.

Nos programmes et nos soutiens aux incubateurs au Mali, en Guinée, au Sénégal, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone ont connu une croissance en 2020 au profit des acteurs de l'écosystème numérique avec un accent particulier sur les initiatives des femmes et des jeunes.

Les stratégies de transformation numérique engagées par les Etats trouvent en nous un parfait allié pour l'émergence économique. La formation à l'employabilité des jeunes à Orange Digital Center au Sénégal, centre d'innovations qui a connu un succès va s'étendre à tous les pays de présence du Groupe. Les Maisons Digitales et « Projets Village » demeurent les têtes de gondole de notre politique de mécénat, portée par nos Fondations dont les axes principaux demeurent des actions de solidarité autour de la Santé, de l'Education et de la Culture dans nos pays pour agir au cœur de la vie des populations pour leur bien-être. Sonatel, ses filiales et les Fondations ont contribué significativement grâce au soutien de la Fondation Orange aux actions en riposte à la Covid 19.

Notre ambition d'offrir en continu une expérience client unique et incomparable, gage de fidélisation et de conquête a été renforcée à travers la concrétisation de notre ambition d'être un Groupe ROC (« résolument orientée client », partenaire privilégié de la transformation numérique de nos sociétés).

Les actions de sensibilisation sur la préservation-protection de l'environnement, le renforcement de l'éco-conception et la réduction de notre empreinte carbone constitue également des pistes pour matérialiser notre engagement pour le développement durable.

Ainsi, je vous fais découvrir l'intégralité de nos résultats financiers accompagnés de nos importantes réalisations dans ce rapport annuel 2020.

Je vous souhaite une bonne lecture.

1

UNE GOUVERNANCE SOLIDE : NOTRE ENGAGEMENT ÉTHIQUE

Depuis le 05 mai 2014, date d'entrée en vigueur du nouvel Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE), toutes les sociétés commerciales ont l'obligation légale de porter à l'attention de leurs actionnaires un certain nombre d'informations portant notamment sur la gouvernance de leur société.

Ce sont les articles 547-1, 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme précité qui déterminent ces nouvelles règles. Sonatel n'a pas attendu la mise en place de ces dispositions pour informer ses parties prenantes sur son mode de gouvernance.

Ainsi, comme à l'accoutumée, Sonatel partage avec ses actionnaires les informations ci-après.

Entrer dans
la danse



UNE GOUVERNANCE SOLIDE : NOTRE ENGAGEMENT ÉTHIQUE

1 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SONATEL

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription du nom de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, cinq (5) jours avant la réunion.

L'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intérimaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure locale, dans les registres de titres au porteur tenus par la Bourse des Valeurs Mobilières (BRVM) justifie aussi le droit de participer aux Assemblées Générales.

Tout actionnaire (ou groupe d'actionnaires) représentant au moins cent (100) actions peut participer ou se faire représenter aux Assemblées Générales Ordinaires.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, tout actionnaire peut participer ou se faire représenter aux Assemblées Générales Extraordinaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire lui-même.

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandat dans les mêmes conditions et la même limite.

2 POINT SUR L'ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Sonatel accorde une importance particulière à l'actionnariat de son personnel et c'est à cet effet que, depuis son entrée en bourse en 1998, tout le personnel est actionnaire.

Cet actionnariat du personnel des sociétés du Groupe Sonatel est aujourd'hui cité en exemple, chaque salarié se sentant à un plus haut point concerné par le devenir de son entreprise.

Cet exemple est d'ailleurs aujourd'hui répliqué dans beaucoup d'entreprises.

Au 31 décembre 2020, le Groupe Sonatel compte 1850 salariés au Sénégal (filiales à l'étranger non pris en compte et expatriés non pris en charge).

Au 31 décembre 2020, 1822 salariés actifs de Sonatel sont actionnaires (y compris expatriés et hors nouvelles recrues 2020) soit une participation dans le capital social à hauteur de 6%.



3.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration de Sonatel est composé des 09 membres (08 administrateurs et un représentant du Contrôleur Financier) suivants :

Monsieur
Alioune NDIAYE
Président du Conseil
d'Administration



Monsieur Abdoulaye SAMB
Administrateur



Monsieur Abdoulaye DIOP
Administrateur



Monsieur Hugues FOULON
Administrateur



Monsieur Ludovic PECH
Administrateur



Monsieur Achirou NDIAYE
Administrateur



Monsieur Jérôme HENIQUE
Administrateur



Colonel Koly FAYE
Administrateur



Feu Abdoulaye KAMARA
Représentant le Contrôleur
Financier (décédé le 24/12/2020)

4

COMITÉ DE DIRECTION
DU GROUPE



Sékou DRAME
Directeur Général



Fabrice ANDRE
Directeur Général Adjoint



Belotte BA
Directeur Général **Orange Mali**



Ababacar Sadikh DIOP
Directeur Général **Orange Guinée**



Brutus Sadou DIAKITE
Directeur Général **Orange Bissau**



Aminata Kane NDIAYE
Directrice Générale **Orange Sierra Leone**



Omar Guèye NDIAYE
Directeur des Entreprises



Ramatoulaye Diallo SHAGAYA
Directrice Générale
Orange Finance Mobile Sénégal



El Hadj Malick DARY
Directeur Marketing Grand public



Racky Sada WANE
Directrice des Systèmes
d'Information



Alioune KANE
Directeur de la Stratégie et
de la Transformation



Abdou Karim MBENGUE
Directeur de la Communication
Institutionnelle et des Relations
Extérieures



Cheikh Tidiane SARR
Directeur de Cabinet
du Directeur Général



Afissatou Sall GAYE
Directrice de l'Audit
des Risques et de la Qualité



Rokhaya Guèye DIAGNE
Directrice de la Réglementation
et des Affaires Juridiques



Ousmane Boly TRAORÉ
Directeur Financier
et Comptable



Gisèle Pouye GUÈYE
Directrice de l'Expérience
et du Service Client



Mamadou I. TRAORÉ
Directeur des Ressources
Humaines



Nogaye Thérèse TOUNKARA
Directrice de Programmes



Fatoumata Sarr DIENG
Directrice des Opérateurs et des
Opérations Internationales



Ousmane DIENG
Directeur des Réseaux
et Plateformes de Services



Amadou DEME
Directeur des Achats
et de la Logistique



S. Massamba MBAYE
Directeur des ventes

5

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHAQUE ADMINISTRATEUR

A la date du 31 décembre 2020, les mandats et fonctions suivants sont exercés au Sénégal par les 08 administrateurs de Sonatel :

Monsieur Alioune NDIAYE :

- Mandats et fonctions en cours au sein de Sonatel :
Président du Conseil d'Administration,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : aucun

Monsieur Achirou NDIAYE :

- Mandats et fonctions en cours au sein de Sonatel :
administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

Monsieur Ludovic PECH :

- Mandats et fonctions en cours au sein de Sonatel : administrateur, membre du Comité d'Audit,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : administrateur à Sonatel Mobiles

Monsieur Jérôme HENIQUE :

- Mandats et fonctions en cours au sein de Sonatel :
administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : aucun

Monsieur Abdoulaye DIOP :

- Mandats et fonctions en cours au sein de Sonatel :
administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal :
administrateur au Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS).

Monsieur Abdoulaye SAMB :

- Mandats et fonctions en cours au sein de Sonatel :
administrateur, membre du Comité d'Audit,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal :
administrateur à la SENELEC, à la Société Africaine de Raffinage (SAR), à PETROSEN,

Monsieur Hugues FOULON :

- Mandats et fonctions en cours au sein de Sonatel :
administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : aucun

Colonel Koly FAYE :

- Mandats et fonctions en cours au sein de Sonatel :
administrateur,
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal :
administrateur au Conseil de Surveillance de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)

6

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION
DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont fixées par les Statuts et par le Règlement Intérieur de Sonatel.

Des actions d'amélioration continues sont également prônées en marge de ces textes.

Ainsi, le Président établit désormais, avant le début de chaque année, le calendrier annuel des réunions du Conseil d'Administration.

Avant, un calendrier semestriel était établi avant le début du semestre.

Les convocations aux réunions du Conseil précisant l'ordre du jour sont faites par lettres recommandées, courrier électronique du Président, quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion ou trois (3) jours au moins avant la date de réunion en cas d'urgence.

Le caractère urgent de la décision ou des décisions à prendre est laissé à la libre appréciation du Président du Conseil d'Administration.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs :

- dix (10) jours au moins avant toute réunion lorsqu'il s'agit de documents communiqués pour une prise de décision,
- cinq (5) jours (dont un week-end) au moins avant toute réunion lorsqu'il s'agit de documents communiqués à titre d'information.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter des membres de l'équipe de Direction de Sonatel, après concertation avec le Directeur Général, en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

En tout état de cause le Conseil d'Administration peut, au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence et sur proposition du Président, délibérer de toute question non inscrite à l'ordre du jour qui lui est communiquée.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis par le Président de la séance et le secrétaire et signés par le Président de la séance et au moins un administrateur.



APPLICATION DES CODES DE GOUVERNANCE DE L'ISA ET DE LA CSPC

Sonatel se réfère depuis le 2011 au Code de Gouvernance des Entreprises élaboré par l'Institut Sénégalais des Administrateurs (ISA).

L'objectif de ce code est de promouvoir les pratiques de bonne gouvernance au sein des entreprises des secteurs tant publics que privé.

Les dispositions du code, inspirées du droit OHADA constituent un ensemble de règles de bonnes conduites de l'entreprises.

Le Conseil d'administration de Sonatel a choisi de suivre les règles définies par ce Code car ces textes mettent en exergue le code des bonnes pratiques de gouvernance à savoir. Nous pouvons citer parmi règles édictées :

- la relation entre Sonatel et les actionnaires qui se traduit un traitement équitable des actionnaires ainsi la transparence et la qualité de l'information transmise,
- les règles relatives aux rôles, missions, composition, fonctionnement et les comités du Conseil,
- la relation entre le Conseil, la Direction Générale et les Dirigeants,
- le Conseil et les Commissaires aux comptes,
- le Conseil et les autres parties prenantes.

Sonatel se réfère également depuis 2012 au Code de Bonne Conduite des Entreprises du Secteur Privé du Sénégal élaboré par la Coalition du Secteur Privé contre la Corruption (CSPC) qui a été mise en place par l'Etat du Sénégal et la Banque Mondiale qui considèrent que la corruption constitue un facteur bloquant pour le développement économique et social du Sénégal.

Sonatel a adhéré au Code de Bonne Conduite qui :

- fixe les principes directeurs et des règles de conduite destinées à lutter contre la corruption
- promeut l'éthique et la bonne gouvernance d'entreprise au sein des entreprises du secteur privé, et dans les relations entre les entreprises du secteur privé et entre elles et les administrations, les clients, les consommateurs

Ce code est fondé sur trois principes directeurs :

- l'éthique par la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement conformes aux principes d'éthique,
- la responsabilité sociétale par un engagement au-delà de la finalité du profit, à s'ériger en entreprise citoyenne responsable préoccupée par son environnement social.
- la gouvernance d'entreprise par une application des principes de base de l'Institut Sénégalais des Administrateurs (ISA) notamment l'intégrité des dirigeants, la définition claire et respectée des rôles entre l'Assemblée des actionnaires, le Conseil d'Administration et la Direction Générale et enfin le respect des droits des actionnaires et l'égalité dans leur traitement.

Ces codes sont consultables auprès de ces Institutions.

8

PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont déterminés conformément aux dispositions de l'AUSCGIE. C'est une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire et la répartition est du ressort du Conseil d'Administration.

Une enveloppe globale avait été allouée par l'Assemblée Générale Ordinaire de Sonatel du 08 avril 2009. Le Conseil d'Administration a réparti les indemnités fonction.

Cette enveloppe est égale à 65 millions de F CFA par année.

9

RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGE DE TOUTE NATURE VERSÉS À CHAQUE ADMINISTRATEUR

Durant l'exercice 2020, le Conseil d'Administration de Sonatel s'est réuni neuf (9) fois, le Comité d'Audit trois (3) fois.

Durant l'exercice 2020, les indemnités de fonctions ci-après ont été versées aux administrateurs présents aux réunions (Conseil d'Administration et Comité d'Audit) ou à leur délégataire :

Administrateurs	Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Total
Monsieur Abdoulaye DIOP	6.400.000 F CFA		6.400.000 F CFA
Monsieur Koly FAYE	4.000.000 F CFA		4.000.000 F CFA
Monsieur Hugues FOULON	4.800.000 F CFA		4.800.000 F CFA
Monsieur Abdoulaye SAMB	7.200.000 F CFA	800.000 F CFA	8.000.000 F CFA
Monsieur Achirou NDIAYE	7.200.000 F CFA		7.200.000 F CFA
Monsieur Jérôme HENIQUE	6.400.000 F CFA		6.400.000 F CFA
Monsieur Ludovic PECH	3.200.000 F CFA	800.000 F CFA	4.000.000 F CFA
Monsieur Alioune NDIAYE	12.600.000 F CFA		12.600.000 F CFA
Total Général	51.800.000 F CFA	1.600.000 F CFA	53.400.000 F CFA

La répartition ci-dessus est conforme à l'enveloppe globale annuelle de 65 millions de F CFA allouée par l'Assemblée Générale Ordinaire de Sonatel du 08 avril 2009.

10

ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Aucun engagement n'a été pris par Sonatel au bénéfice de ses mandataires sociaux.

11

LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et le règlement intérieur du Conseil d'administration attribuent expressément à ce dernier.

Le Conseil d'Administration a toutefois, depuis 1997, fixé un plafond aux engagements du Directeur Général au-delà duquel l'autorisation préalable du Conseil d'Administration est nécessaire.

Cette limitation des pouvoirs est prévue à l'article 13 bis des statuts de Sonatel.

12

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES EN VIGUEUR

Sonatel dispose depuis des années d'un processus de contrôle interne et de gestion des risques.

Les activités, les résultats de ce processus de contrôle interne et de management des risques sont contrôlés par le Comité d'Audit.

Pour une gestion efficace et efficiente de ce processus, des structures et Comités de suivis existent à Sonatel :

- un Département dédié chargé du management des risques et du contrôle interne ayant comme principales attributions :

- l'élaboration et la mise à jour régulière des cartographies des risques liés aux activités de tous les processus de Sonatel (identification, traitement, évaluation et hiérarchisation des risques),
- le pilotage du top des risques (risques prioritaires et risques inacceptables) définis par la Direction Générale,
- l'analyse des risques liés aux offres et projets stratégiques,
- la revue systématique des procédures pour s'assurer de l'intégration des dispositifs de contrôle interne couvrant les risques,
- l'accompagnement des métiers pour le développement et l'appropriation du contrôle interne,
- la vérification annuelle du respect des lois de sécurité

financière et de la loi Sarbanes Oxley applicable aux sociétés cotées aux USA du fait de l'appartenance de la SONATEL au Groupe Orange (revue de questionnaires sur l'environnement de contrôle interne revus par les Commissaires aux Comptes pour validation),

- la coordination de la Gestion de la Continuité d'Activité (GCA) : Business Impact Analysis (BIA), Plans de Continuité d'Activité (PCA), Gestion des Crises, sites de repli.
- une organisation spécifique pour la gestion de l'éthique et de la compliance :
 - un Service dédié au pilotage et à l'animation de la compliance. Il est chargé de la mise en place et du suivi des dispositifs de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts, pour assurer le respect de la politique du Groupe Sonatel de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption,
 - un Comité RSE, Ethique et Compliance (REC) présidé par le Directeur Général qui se réunit trimestriellement. Tous les membres du Comité de Direction (CODIR) sont membres dudit Comité,
 - un Chief Compliance Officer (CCO) nommé par le Directeur Général : la Directrice de l'Audit, des Risques et de la Qualité, chargée de coordonner et de superviser l'efficacité des actions de compliance déclinées au sein du Groupe Sonatel,
 - un réseau d'ambassadeurs de la Compliance, relais dans le déploiement et le renforcement de la politique Compliance dans les Directions
 - un Sponsor éthique : le Directeur des Ressources Humaines,
 - un réseau RSE, Ethique et Compliance avec un coordinateur, des animateurs par domaine et des correspondants par direction.
- un Département Audit Interne chargé d'évaluer le dispositif de contrôle interne (tests pour s'assurer de la correcte application et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne documenté).

L'Audit Interne a ainsi comme principales attributions :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme annuel d'audits couvrant les orientations et enjeux stratégiques de Sonatel dans tous les domaines notamment ceux exposés aux risques critiques et inacceptables,
- le suivi de l'application des recommandations des audits internes et externes.

L'Audit Interne de Sonatel a obtenu une certification de conformité aux standards internationaux de la pratique professionnelle de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Ce certificat lui a été décerné suite à une évaluation sur la base du Référentiel Professionnel de l'Audit Interne (RPAI) 2020 constitué de 100 exigences détaillées couvrant cinq (05) domaines : Positionnement - Planification et Pilotage - Evaluation Gouvernance, Risques et Contrôle - Professionnalisme - Processus d'audit.

- un Service Inspection Générale chargé de :
 - réaliser les missions d'investigations suite aux faits générateurs suivants impactant Sonatel ou un tiers :
 - fraudes ou suspicions de fraudes internes ou externes,
 - vols et détournements d'actifs,
 - corruptions ou tentatives de corruption et manquements à l'éthique,
 - non-respect des lois, règlements, contrats, politiques et procédures entraînant un préjudice pour Sonatel ou pour un tiers,
 - défaillances humaines ou techniques majeures.
 - Assurer le suivi des recommandations issues des enquêtes,
 - Assurer le reporting au niveau groupe sur les enquêtes.
- un Comité des Risques présidé par le Directeur Général et composé de tous les Directeurs et des Chefs de Départements Sécurité, Revenu Assurance et Management des Risques et du Contrôle interne. Ce Comité qui se réunit chaque semestre a pour missions notamment :

- l'analyse du top des risques (risques prioritaires et risques inacceptables) définis par la Direction Générale pour s'assurer de leur maîtrise,
 - l'identification et l'impulsion des synergies nécessaires entre les différentes fonctions impliquées dans la gestion des risques,
 - la préparation des revues de contrôle interne et du suivi des conclusions de la revue.
- un Comité de Revue des Risques liés aux projets et offres stratégiques de Sonatel dont le rôle est de :
 - garantir la prise en compte de la dimension risque dans les projets ou chantiers avant leur passage en instance de validation,
 - s'assurer que les projets devant passer un jalon de validation intègrent les dispositifs de contrôle adéquats et nécessaires à l'atteinte des différents objectifs et permettant de contourner, prévoir, corriger ou réduire l'impact des risques identifiés.

Les résultats obtenus à ce jour sont positifs et un suivi permanent est réalisé pour contribuer efficacement à la pérennité de l'activité de Sonatel.





2

ETRE UN EMPLOYEUR DIGITAL ET HUMAIN

Nos solides performances financières et commerciales sont le fruit du travail d'hommes et de femmes compétents et engagés autour d'un Projet d'Entreprise triennal décliné dans chaque filiale.



Prendre
soin de ce
qui compte

ETRE UN EMPLOYEUR DIGITAL ET HUMAIN

LA GESTION DE LA CRISE COVID-19

Contexte de crise sanitaire oblige, nous avons aussi dû adapter nos façons de travailler et mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de protection de nos salariés.

Cette expérience incroyable a testé notre résilience et nous a offert l'opportunité de concevoir et de mettre en pratique de nouvelles façons de travailler tout en restant efficaces.

Plusieurs initiatives ont ainsi été adaptées dans chaque pays pour permettre une gestion efficace de la crise Covid dont notamment :

- la mise en place du dispositif de télétravail avec l'accompagnement des collaborateurs et des partenaires (équipements informatiques, forfaits data et voix, agilité opérationnelle, contrôles de présence virtuel) ;
- l'organisation du retour progressif au bureau dans des conditions sanitaires optimales : distribution de masques, de gels et de gants à tout le personnel, aux prestataires, ainsi qu'aux partenaires, contrôle de la température par Thermoflash et désinfection des mains avant tout accès à nos bâtiments ;
- l'élaboration de règles et le déploiement d'actions de sensibilisation récurrentes pour gérer la prévention, les cas avérés et les situations à risque au sein de l'entreprise.

L'instauration du travail à distance a ainsi permis à près de 70% des salariés de travailler depuis chez eux.



NOUS PRÉSERVONS NOTRE CAPITAL HUMAIN ET INTELLECTUEL

Nos collaborateurs sont notre plus grande richesse, nous mettons tout en œuvre pour le développement de leurs compétences et leur épanouissement en les aidant à progresser grâce à des plans de formation personnalisés et à la mise place de filières expertise.

Au Mali, 11 collaborateurs ont ainsi bénéficié du programme international Orange Expert en collaboration avec notre partenaire stratégique, le groupe Orange.

Au Sénégal, malgré la crise sanitaire, ce sont 1 722 salariés qui ont été formés dont près des 2/3 en E-learning, autour de sujets comme le Leadership, la Super sécurité et le cloud ou encore l'art oratoire.

L'année a aussi été marquée par la mise en œuvre des projets de Transformation RH (Ressources Humaines), qui constitue un des Chantiers du Projet d'Entreprise. C'est dans ce cadre qu'au Sénégal, a été lancé le dispositif du flexitime, permettant aux salariés de démarrer la journée de travail au-delà de 7h 30 (heure flexible), tout en assurant le quantum horaire journalier, répondant ainsi à une forte attente des salariés. Au Mali, nous clôturons la première année du projet d'entreprise local avec un taux d'atteinte global confortable de 100%.

En termes de transformation digitale, notre communication interne a également évolué avec une production record de supports digitaux tels que des applications et dispositifs concrétisant la digitalisation de nos process internes et facilitant ainsi l'expérience de nos salariés.

UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

Depuis près de 10 ans maintenant, nos efforts d'amélioration de l'environnement de travail de nos salariés, à travers des pratiques RH innovantes qui privilégient l'humain, sont récompensés par une certification Top Employer confirmée tous les ans.



3

NOTRE ENGAGEMENT
RESPONSABLE

Un avenir
fleurissant



NOTRE ENGAGEMENT RESPONSABLE

INCLUSION SOCIALE

Aujourd'hui, une marque est choisie et aimée plus qu'une autre en fonction de son niveau d'implication dans les problématiques qui touchent les populations. C'est devenu donc un réel facteur différenciant.

Chez Sonatel, cela fait presque 20 ans que nous œuvrons au quotidien pour le mieux - être des populations dans tous nos pays de présence à travers nos Fondations et notre politique RSE érigée en pilier stratégique depuis plus de 10 ans.

Notre positionnement, « plus qu'un opérateur », continue d'être une réalité dans nos actions de tous les jours.

> 23 Projets Village déployés

Un Projet Village Orange est un concept intégré qui contribue au désenclavement des localités reculées par la construction d'une école, d'un centre de santé

et d'un point d'eau dans un village reculé choisi sur la base de critères liés à l'absence d'infrastructures dans les secteurs précités (éducation, santé).

En sept ans, 23 Projets Village ont ainsi été déployés par le groupe Sonatel dans ses pays de présence pour un coût de plus de 2 milliards de FCFA.

Au Sénégal, le village de Deguerre, dans la région de Fatick, 6^{ème} projet « Village » de la Fondation Sonatel a bénéficié de travaux importants :

- Réhabilitation et équipement d'une école de 6 classes (avec salle numérique)
- Réhabilitation et équipement d'un darra
- Construction et équipement du poste de santé
- Construction d'un logement pour le personnel médical
- Installation d'énergie solaire
- Réhabilitation d'un forage
- Passage du concept Ecole Verte à celui de Village Vert.

Au Mali, un nouveau « village Orange » a été réalisé à Sien Marka dans le cercle de Tominian, portant à 10 le nombre total de villages construits dans le pays.

En Guinée, l'inauguration d'un 6^{ème} Village, à Sakhoyah, où jusque-là, près de 500 enfants en âge d'être scolarisés n'avaient pas accès à l'éducation et près de 1 000 individus devaient se rendre à plus de 25 km pour accéder aux soins de santé.

> Santé : entre pandémie et vulnérabilité

Aux côtés des populations et des Etats dans la résilience contre la pandémie Covid-19 dans nos pays

Dans tous nos pays de présence, nos Fondations se sont mobilisées pour soutenir les populations les plus vulnérables affectées par la pandémie de Covid19. Plus de 3 milliard de FCFA ont ainsi été mis à disposition pour contribuer à la lutte mis en place par les Etats.

En plus de cette participation, et ce grâce au soutien de la Fondation Orange, des milliers de packs d'urgence composés de matériel indispensable à lutte anti-Covid19 ont été distribués au Sénégal, au Mali, en Guinée, en Guinée Bissau et en Sierra Léone.

- 100 000 Masques FFP1
- 50 000 Masques FFP2
- 150 000 Flacons de gel hydroalcoolique
- 150 000 Gants
- 12 500 Combinaisons médicales
- 2 000 thermomètres Pistolet - Norme CE
- 1 000 Lunettes de protection
- 10 000 Visières
- 150 000 Euros (98,4 millions de FCFA) en cash pour contribuer aux actions des autorités sanitaires locales et/ou ONGs

Par ailleurs, de nombreuses initiatives liées à notre cœur de métier ont été déployées dans le cadre de cette lutte sanitaire notamment l'envoi de millions de sms gratuits de sensibilisation en coordination avec les autorités sanitaires, l'octroi de crédit téléphoniques et de terminaux aux acteurs sanitaires sur le terrain, l'équipement des centres d'appels (redimensionnement, numéro vert gratuit), l'accès gratuit aux sites officiels dédiés, la mise en place d'offres solidaires pour soutenir les personnes les affectées dans leurs activités tels que les élèves, les étudiants, les PME/PMI, etc. à travers la réduction des frais Orange Money, l'accès gratuit à des plateformes de télé enseignement (E-learning), des tarifs d'accès réduits à Internet...

En fonction des contextes, chaque pays a aussi déployé des actions complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques des populations et des Etats.

Au Sénégal, en plus du matériel médical d'urgence fourni à l'hôpital Diamniadio dès le départ (respirateurs, appareils ECG, etc.), la Fondation Sonatel a ainsi réhabilité, mis aux normes et entièrement équipé en moins de 30 jours un centre de traitement d'urgence au niveau du hangar des pèlerins de l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar, pour une capacité d'une centaine de patients.



Au Mali, le budget octroyé au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale a principalement été consacré à l'achat d'équipements pour renforcer le plateau médical malien. En plus de respirateurs de réanimation et de lits d'hospitalisation, des milliers de paires de bottes spéciales à haute protection ainsi que des centaines de kits de lavage de mains avec seaux de 100 litres (mécanisme pieds), ont été mis à la disposition des autorités sanitaires.

En Guinée, nous avons notamment contribué à l'équipement des unités de soins du centre de traitement en matériel médical de réanimation pour la prise en charge des cas graves.

En Guinée Bissau, nous avons mis en place une plateforme USSD de sensibilisation gratuite afin de faciliter l'accès à l'ensemble des recommandations de l'OMS et un push vocal permanent de sensibilisation avant la sonnerie d'appel. A l'instar des autres pays, nous avons aussi procédé à l'ouverture de comptes Orange Money en masse comme gestes barrières et réduit notre tarification Orange Money.

En Sierra Léone, un dispositif d'analyses des mouvements des populations a été créé et mis à disposition des autorités sanitaires, leur permettant ainsi de mesurer l'efficacité des mesures au niveau national, en partenariat avec FluxVision. Des terminaux ont aussi été gracieusement remis à la Police Nationale afin de vérifier les e-pass de circulation lors du confinement régional.

La santé reste la première préoccupation des populations de l'Afrique de l'Ouest

Dans nos pays de présence, la santé reste la 1^{ère} préoccupation des populations car l'accès aux soins médicaux demeure une difficulté majeure en Afrique de l'ouest, accrue par la crise sanitaire de cette année.

C'est pour y apporter une contribution significative que diverses initiatives ont été déployées par nos fondations d'entreprise.

La Fondation Sonatel a notamment contribué au démarrage de la 1^{ère} association spécialisée en soins palliatifs gratuits à domicile, une initiative qui trouve tout son sens en cette période de pandémie.

L'année 2020 a également été marquée par le lancement de la 3^{ème} édition du Programme des Bourses de Spécialisation Médicale de la Fondation Sonatel. Vingt (20) nouveaux médecins vont pouvoir se spécialiser, rejoignant ainsi la quarantaine ayant déjà bénéficié du programme. Cette contribution a pour but de renforcer les efforts des pouvoirs publics pour doter le Sénégal de plus de médecins spécialistes sur tout le territoire national dans les spécialisations les plus déficitaires (Gynécologie Obstétrique - Néphrologie - Médecine d'Urgences - Pédiatrie - Radiothérapie - Gériatrie).

De même, au Mali, a été lancée la 16^{ème} édition de la caravane ophtalmologique en partenariat avec le Programme National de Lutte contre la Cécité (PNLC) et le Conseil National des Personnes Agées (CNPAM). 4 400 consultations et 500 chirurgies ont ainsi pu être réalisées durant cette caravane dans les localités de Djenné (Mopti), Bla (Ségou), Sélingué (Bougouni), et Bafoulabe (Kayes).

La lutte contre le cancer de l'utérus reste aussi un domaine bénéficiant d'un engagement fort. Au Mali, par exemple, le projet « weekend 70 » entame sa quatrième année avec à son actif plus de 345 000 femmes dépistées dans le district de Bamako, pour un taux de couverture de 54%. En Sierra Léone aussi, cet engagement a été renouvelé cette année dans le cadre d'une campagne de sensibilisation Thinking Pink.

En Sierra Léone, l'engagement dans la lutte contre la mortalité maternelle, en partenariat avec, une ONG locale financée par Columbia University, a permis aux jeunes filles de 20 écoles de Freetown (Western Urban 15 & Rural 5), de bénéficier de 2 000 kits d'hygiène menstruelle dans le cadre de la mise en œuvre de la

1^{ère} phase du Pack Hygiène Menstruelle. Le partenaire de Orange, Gild Child Network, a également sensibilisé les filles à l'hygiène menstruelle et à la santé sexuelle et génésique.

> Education : de la construction d'écoles à la diffusion de contenus

Depuis près de 20 ans, nos Fondations se sont engagées au service de l'Education et œuvrent en permanence pour apporter leur contribution aux efforts des Etats en matière d'amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement dans les établissements scolaires.

Fidèle à cette politique, la Fondation Sonatel a appuyé au total 8 établissements situés dans les régions de Saint Louis, Kaolack, Tambacounda, Thiès et Dakar au Sénégal, en les réhabilitant aux normes et en les équipant entièrement pour un coût global de 800 millions de FCFA. Ainsi, plus de 7 000 élèves et enseignants bénéficient désormais de meilleures conditions d'apprentissage et d'enseignement.

La promotion de l'excellence en milieu scolaire reste l'une de nos priorités à travers aussi des bourses et du matériel informatique et didactique octroyés aux meilleurs élèves et écoles (concours général, 100% CFEE, concours national d'orthographe et de lecture, WikiChallenge, etc.) dans nos pays de présence.

L'éducation, c'est également l'accès et l'apprentissage aux outils numériques. Ainsi, au Mali, la Fondation Orange a renforcé son programme Ecoles Numériques avec 35 nouveaux établissements publics scolaires en plus des 70 déjà bénéficiaires au profit de 35 000 élèves à travers le pays. L'objectif des écoles numériques est de familiariser les élèves avec le numérique et d'améliorer leurs résultats scolaires à travers une méthode d'enseignement ludique par les TIC, en vue d'assurer l'égalité des chances pour tous les enfants.

Par ailleurs, afin de favoriser l'autonomisation des femmes et de promouvoir leur inclusion numérique grâce à des formations, cinq nouvelles maisons digitales ont été ouvertes en 2020 à Dakar (Sénégal), Kayes, Bougouni et Kati (Mali) et à Bissau (Guinée Bissau).

Plus de 1000 femmes ont ainsi pu être formées en éducation financière et en entrepreneuriat de base. Le concept de maison digitale s'appuie sur la fourniture d'équipements numériques, de contenus pédagogiques et d'un accompagnement dans l'apprentissage. Une nouvelle chance donnée donc aux femmes en difficulté pour s'insérer professionnellement et retrouver une autonomie financière.

La Fondation Orange Guinée a, quant à elle, pu confirmer sa volonté de continuer à œuvrer pour un accès égal à l'éducation et le renforcement des compétences des jeunes. On peut citer entre autres la collaboration avec les ONG de la place pour le renforcement des Écoles Numériques avec 79 écoles déjà déployées.

En Sierra Leone, c'est l'éducation à la base qui a été à l'honneur avec la construction de 3 écoles (maisons des tout-petits) dans le cadre de notre engagement de soutien au programme phare du Gouvernement Free Quality Education Program, à Kambia, Pujehun et Moyamba, et la distribution de kits menstruels pour les jeunes filles. En rapport avec le ministère de l'éducation primaire et secondaire et celui de l'information et de la communication, d'autres programmes ont également vu le jour en 2020 avec un impact significatif dans la vie des principaux bénéficiaires. C'est notamment le cas du "Digital academy" pour assurer la formation cent (100) élèves du secondaire sur une période de cinq (05) ans, ainsi que du « Woman Digital School » en partenariat avec NAYCOM.

> Culture : engagé pour la préservation de notre patrimoine

La pandémie du Covid19 a eu un impact important sur les activités culturelles. Toutefois, quelques-unes ont pu être réalisées au Mali notamment telles que la Journée de l'écriture féminine à travers le Réseau des Femmes Ecrivaines du Mali et de la Diaspora, la 7^{ème} édition du Festival International de Slam et Humour (FISH) et les festivals Didadi de Bougouni et Fescauri de Siby.

D'un autre côté, la lutte contre la pandémie a aussi été une opportunité pour mettre en lumière les talents des artistes locaux tout en sensibilisant les populations sur l'importance du respect des gestes barrières, à travers le StreetArt-art urbain- à Faranah et à Kankan.

> Diversité, solidarité : au plus près des groupes vulnérables

Globalement, nous renforçons notre solidarité avec les populations de nos pays de présence.

Depuis deux ans, nous avons lancé une véritable stratégie d'inclusion sociale dans le domaine du handicap. L'année 2020 a été l'occasion de déployer plusieurs actions pour construire ce nouvel engagement fort du Groupe Sonatel au Sénégal. Le dialogue permanent noué avec les parties prenantes ciblées a permis de déterminer que leur attente principale est leur autonomie financière.

Nous avons donc mis en place une plateforme digitale Handi-Engagée, sonatel-handicap.com, pour la promotion des entrepreneurs handicapés en leur offrant l'opportunité de proposer leurs produits à une cible plus large, augmentant ainsi leurs sources de revenus. Une réflexion coordonnée avec la direction des ressources humaines a aussi été entamée au

sujet du recrutement des personnes handicapées et leur intégration dans les formations d'Orange Digital Center. D'autres actions ont été déployées dans le cadre de cette stratégie, notamment le dépistage gratuit de 100 femmes handicapées lors de la journée de dépistage du Cancer du sein avec la LISCA, la formation sur le Handicap de nos 70 bénévoles salariés handi-engagés.

Ces actions ont été clôturées en décembre avec une campagne de communication engagée et engageante pour sensibiliser l'ensemble de nos parties prenantes sur l'inclusion sociale des personnes handicapées.



La journée de la solidarité de la fondation Orange au Mali, qui s'inscrit dans le calendrier national du «mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale», n'a pas pu se tenir cette année en raison de la crise sanitaire. Cependant, la fondation a investi plus de 50

millions dans des vivres, de kits scolaires, de motos ambulances, de tricycles, pour des populations vulnérables. Ainsi, 9 000 habitants du village de Kassela ont pu bénéficier d'un forage entièrement réalisé par la Fondation Orange.

En Guinée, nous avons marqué notre solidarité avec les populations locales en étant encore plus aux côtés des couches vulnérables, davantage fragilisées par la pandémie. 1595 repas ainsi que des denrées alimentaires de première nécessité ont ainsi été distribués aux patients des hôpitaux de Conakry, Kindia, Nzérékoré, Kankan, Mamou et Labé et dans six orphelinats (Conakry et régions).

Par ailleurs, comme chaque année, la journée internationale de l'enfance a été l'occasion de soutenir en denrées alimentaires près de 400 enfants démunis

accueillis dans des institutions dédiées. Les employés de Orange Bissau, dans un élan de solidarité, ont contribué à hauteur de 2 millions de FCFA pour la réalisation de cette action.

En Sierra Leone, le mois sacré du Ramadan a été l'occasion de distribuer à travers tout le pays des denrées alimentaires dans plusieurs mosquées ainsi qu'aux orphelinats et aux communautés défavorisées. L'épidémie d'Ebola a créé une situation difficile pour les populations sierra léonaises. Ainsi, depuis la fin de l'épidémie en 2015, cinquante (50) orphelins Ebola ont été adoptés en partenariat avec SOS Villages et le ministère du Genre, des Femmes et des Enfants. Leur scolarité, leurs soins médicaux, leur alimentation, leurs vêtements et leur hébergement sont pris en charge chaque année.

INCLUSION NUMÉRIQUE

Le développement de nos pays passe nécessairement par la transformation digitale. Notre contribution, en tant qu'acteur majeur et responsable de nos économies de présence, intègre tous les stades de cette inclusion : de la formation au financement en passant par la création ou le soutien de startups et l'accélération.

Le concept de Orange Digital Center est la matérialisation de notre engagement à accompagner la transformation numérique en préparant les jeunes au futur marché de l'emploi et encourager l'entrepreneuriat innovant. Cette année, le Orange Digital Center du Mali a été finalisé et ceux de nos autres filiales sont en cours et devraient être fonctionnels à partir de 2021. Celui du Mali rejoint donc celui du Sénégal, pilier de l'inclusion numérique et qui regroupe un ensemble de programmes gratuits :

- Une école de Codage, Sonatel Academy (ou Orange Academy dans certaines filiales) dédiée à la formation des jeunes de 18 à 30 ans, à l'employabilité et à l'initiation au numérique avec des réalisations encourageantes :

500 apprenants | 30% de Taux de féminisation | 79% de Taux d'insertion | Une communauté de plus de 1000 Développeurs | 3 Sonatel Academy Club (Dakar, Kolda, Saint-Louis).

Nous visons 500 apprenants par an (Présentiel et E learning hybride), une présence d'antennes régionales (ODC Club).

Les activités de Sonatel Academy représentent un gain de productivité de 5,8% pour les bénéficiaires.

- Un espace d'accompagnement de startups

Issues des challenges que nous organisons tout au long de l'année, les startups sélectionnées disposent d'un espace de co-working où elles peuvent être formées aux outils numériques, à la gestion d'entreprise et à l'art du pitch, conseillées pour la stratégie marketing et le développement de leur entreprise. Le renforcement de leurs capacités y est souvent confié à des partenaires incubateurs.

Ces concours sont devenus des rendez-vous incontournables de la scène de l'entrepreneuriat numérique dans la plupart de nos pays de présence.

- Prix Orange de l'Entrepreneur Social en Afrique et Moyen Orient (POESAM) pour tous les projets ayant un caractère sociétal avec, en Guinée ; l'introduction innovante d'un prix spécial réservé au projet ayant le plus d'impact positif sur le genre féminin.
- Linguère Digital Challenge (LDC) dédié aux femmes entrepreneures dans le domaine du digital au Sénégal. Cette année, a été lancé le 23 Juillet, le Linguère Digital Academy, un programme entièrement en ligne de renforcement des capacités et un espace d'échanges

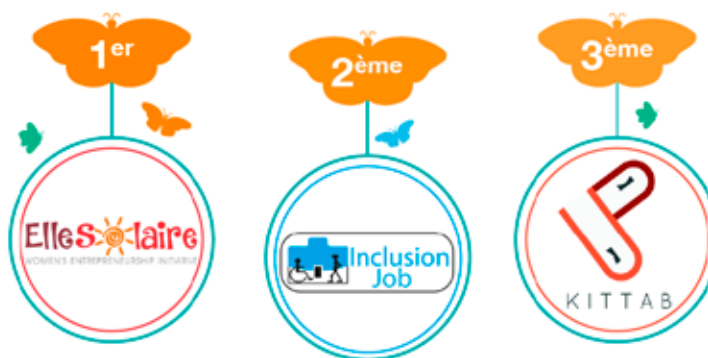
virtuel dédié à la communauté de femmes entrepreneures. Il est né du succès constaté durant les 5 dernières éditions du Linguère Digital Challenge et compte à date près de 700 femmes entrepreneures.

- Orange Fab, le programme d'accélération du Groupe Orange.

14 StartUp issues de Sonatel Academy opérant dans les domaines de l'E-enseignement, de l'IA (Intelligence Artificielle) pour le Transport, de la com digitale, de l'agri-Tech, de l'e-santé, des E-services, ... ; 18 startup accélérés dans le cadre de Orange Fab.



Félicitations aux Lauréats 2020



Ils représenteront le Sénégal à la phase Internationale



sonatel

- Un espace « Innovation lab » dédié au renforcement de la culture de l'innovation au sein du groupe Sonatel avec des formations en design thinking notamment.
- Un FabLab solidaire : espace de bricolage basé sur l'adhésion physique, à accès libre et doté d'outils et de machines pour la fabrication et la collaboration numériques, à destination des personnes en décro-

chage scolaire, en recherche active d'emploi, des associations métiers féminines.

Le Fablab solidaire a accompagné depuis son ouverture :

392 bénéficiaires dont 27% de femmes | 10 projets sont accompagnés et documentés | 9 domaines de formation en Fabrication Numérique

Préservation de l'environnement

Malgré les difficultés de déploiement de certaines actions terrain en raison de la crise sanitaire, nous avons pu confirmer notre fort engagement dans la préservation de l'environnement. Nous avons poursuivi notre contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations en accompagnant, lors des événements religieux, notre partenaire l'Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides (UC)G, bras armé de l'Etat sénégalais pour la lutte contre l'insalubrité : nettoyage, sensibilisation et prévention.

Le mois de juin, qui abrite la Journée Mondiale de l'Environnement, a aussi été l'occasion de sensibiliser, mobiliser, prouver et améliorer nos actions d'engagement. Un e-DSF (Digital Society Forum digital) a ainsi été tenu sur le thème « Qualité de l'air,

quel impact pendant la crise COVID19, Ecoute et Sensibilisation » ainsi que des ateliers collaboratifs sur l'environnement avec des partenaires comme l'Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides (UCG).

Notre stratégie de réduction de notre empreinte carbone se poursuit aussi à travers notamment la 5^{ème} édition de la session de plantation d'arbres à Palmarin avec la participation de salariés volontaires et des populations environnantes.

Trente mille (30 000) propagules de palétuviers ont ainsi été plantés en 2020 ce qui porte le nombre total à 103 300 en cinq ans.

DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Afin de nous rapprocher davantage et de mieux écouter nos parties prenantes, nous avons su réadapter et surtout innover nos divers cadres d'échanges dans tous nos pays de présence.

C'est par exemple le concept de Digital Society Forum, qui en plus du thème Environnement, s'est aussi tenu en format digital autour de sujets contextuels comme Le numérique au service de l'éducation.

Parmi ces nombreux échanges, nous pouvons aussi noter ceux avec des parties prenantes telles que l'exécutif, le législatif, les consommateurs, les collectivités territoriales, la société civile et les média autour de sujets d'actualité :

- leurs attentes,
- l'évolution de nos offres et de nos tarifs,
- nos réalisations en termes de couverture réseau,
- notre relation client,
- notre engagement citoyen,
- l'impact de notre activité (empreintes économique et sociale).







4

RECONNAISSANCE
DE NOTRE
DÉMARCHE INTÉGRÉE

Une image
sans aucune
fausse note



RECONNAISSANCE DE NOTRE DÉMARCHE INTÉGRÉE

Nous restons une entreprise qui a à cœur la satisfaction des attentes de ses parties prenantes.

développement économique, social et environnemental de la société.

Nous nous sommes donc engagés depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue et de

La politique du système de management intégré traduit l'engagement de l'entreprise dans plusieurs domaines :

EN RSE



en nous appuyant sur la norme **ISO 26000**, à améliorer notre politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, basée sur les 4 axes :

- Le Bien-Etre communautaire
- La Croissance et le Développement économique
- La Bonne Gouvernance
- La préservation de l'Environnement

EN QUALITÉ



à être à l'écoute de nos parties prenantes pour leur offrir une expérience incomparable grâce à l'**ISO 9001** et à l'Excellence du service, par :

- Une meilleure expérience des collaborateurs en suscitant l'enthousiasme
- Une meilleure connaissance des besoins de nos parties prenantes actuels et futurs pour leur offrir des prestations personnalisées et innovantes
- Une amélioration continue de la qualité perçue et de l'expérience de nos parties prenantes

EN SANTÉ/SECURITÉ



à développer une culture santé et sécurité au travail au niveau de nos collaborateurs et de toutes personnes travaillant pour le compte de Sonatel en s'appuyant sur l'**OHSAS 18001**. Il s'agit de :

- Sécuriser les conditions de travail par la prévention des accidents et atteintes à la santé en impliquant les collaborateurs dans les démarches d'amélioration
- Promouvoir la démarche de réduction des risques sur la santé et la sécurité auprès de nos prestataires
- Améliorer en permanence le management de la santé et la sécurité au travail de nos collaborateurs, de toutes personnes travaillant pour le compte de Sonatel et des visiteurs



EN MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE

à réduire la consommation d'énergie avec l'ISO 50001. Il s'agit de :

- Favoriser l'achat et la conception de produits et services économes en énergie
- Promouvoir les comportements écoresponsables des collaborateurs et sous-traitants
- Maîtriser nos usages énergétiques et améliorer en continu notre performance énergétique



EN ENVIRONNEMENT

à maîtriser les impacts de nos produits et activités en nous appuyant sur l'ISO 14001. Il s'agit de :

- Favoriser l'achat et la conception de produits et services durables
- Mettre en œuvre une démarche de réduction des risques environnementaux tout au long du cycle de vie de nos produits
- Promouvoir la démarche de réduction des risques environnementaux auprès de nos prestataires



EN SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

à garantir la sécurité des informations pour les services que nous offrons grâce à l'ISO 27001. Cela passe par :

- L'atteinte d'un niveau de sécurité conforme aux exigences de nos parties prenantes
- L'amélioration continue de l'efficacité de nos dispositifs de maîtrise des risques sur la sécurité des informations

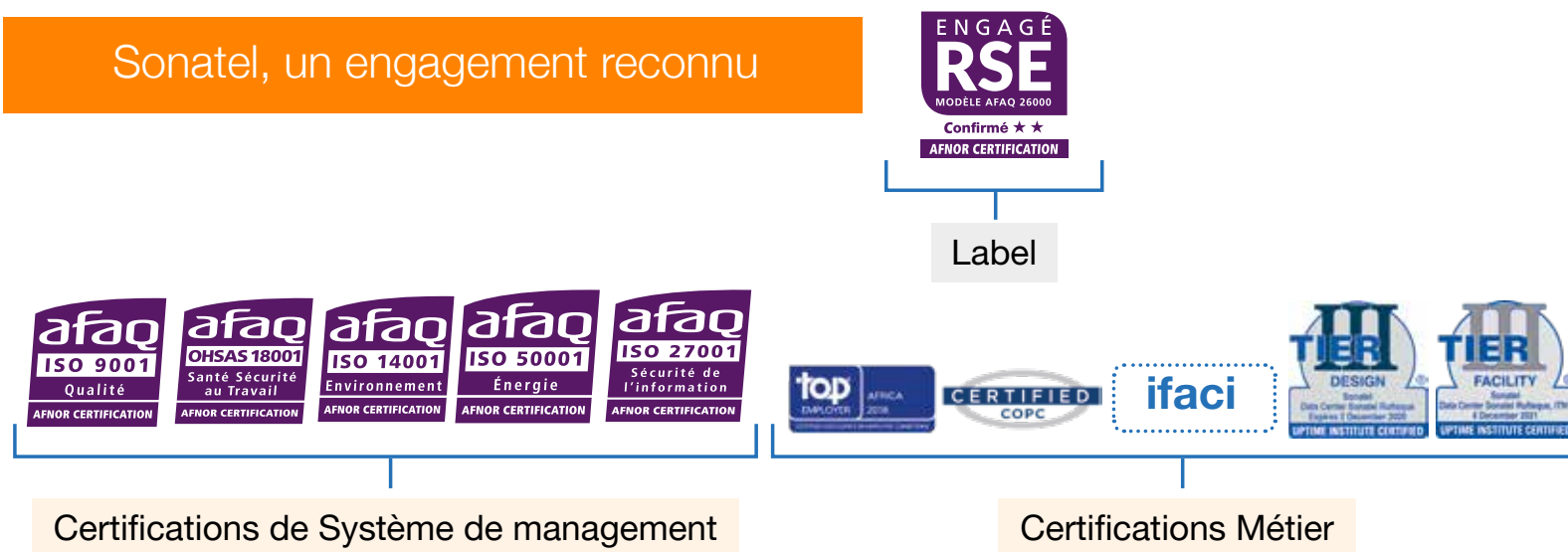
Nous sommes certifiés sur les différents référentiels par des organismes certificateurs indépendants, qui viennent auditer notre système de management régulièrement pour le maintien de nos certificats.

Cette reconnaissance internationale démontre la capacité de notre entreprise à toujours mieux répondre aux attentes de ses parties prenantes internes et externes.

Cette année deux évolutions principales ont été notées dans les domaines de la Santé et de la Sécurité au travail (Migration de OHSAS 18001 à ISO 45001) et du Management de l'énergie (de 6 sites à la Généralisation de la démarche).

NOS CERTIFICATS ET LABELS

Sonatel, un engagement reconnu



Certification TCCF (Tier III Certification DOF Constructed Facility) du Datacenter de Rufisque.

Suite à la certification Design de niveau Tier III pour notre Datacenter sis à Rufisque (Sénégal), nous avons obtenu avec succès la certification TCCF (Tier Certification of Constructed Facility) en décembre 2019 pour une durée initiale d'un an renouvelée en 2020 jusqu'au 04 décembre 2021.

Cette Certification a été délivrée par Uptime Institute qui est le seul organisme habilité à délivrer des certifications Datacenter depuis l'année 2015.

Le TCCF permet de vérifier in situ par les experts d'Uptime du niveau de Tiering. Cette vérification consiste à dérouler des tests de basculements, de redondances, etc., afin de confirmer le niveau fonctionnel du Data Center.



The background is a solid green color with a complex, abstract pattern of concentric circles and lines. The pattern consists of several layers of concentric circles, with some lines connecting points on these circles, creating a network-like or circuit-like appearance. The lines and circles are in a slightly darker shade of green than the background.

5

NOTRE SOCLE
(BUSINESS ET RÉSEAUX)



La technologie
au service
de l'Homme

NOTRE SOCLE (BUSINESS ET RÉSEAUX)

- Fiche synthétique réalisations groupe Sonatel (1 page)
- Reporting pays synthétique (faits marquants 2020)

5.1 NOTRE CŒUR DE MÉTIER : RÉSEAUX ET SYSTÈMES D'INFORMATION

> **Modernisation du réseau mobile**

Dans notre volonté d'offrir à nos clients des réseaux techniques toujours à la pointe de la technologie, nous avons poursuivi les importants travaux de modernisation et d'extension de nos infrastructures à travers le déploiement d'équipements de dernière génération supportant la 2G/3G/4G ainsi que la modernisation du cœur de réseau Datamobile et plateformes de services.

Nos investissements se chiffrent à 204 milliards FCFA en fin 2020 et ont porté principalement sur le réseau d'accès mobile (extension, densification, 3G, 4G, 4G+), le déploiement de la fibre, les projets swap et d'upgrade du transport.

> **Poursuite du déploiement de la 4G/4G+/4,5G**

Nos efforts d'investissements soutenus ont permis le déploiement de la couverture 4,5G dans les toutes les capitales régionales et celle de la 4G+ dans toutes les capitales départementales. La 4,5G étant une évolution de la 4G+ pour offrir une vitesse de connexion encore plus

élevée et plus de capacités. Une vitesse de connexion jusqu'à 8 fois plus rapide que la 4G, permettant d'avoir des débits allant de 600 Mbps à 1 Gbps. C'est un premier pas vers la 5G.

En fin 2020, le parc au Sénégal passe à 1 415 sites 4G, 1 307 sites 4G+ et 489 sites 4,5G et nous avons poursuivi la densification des réseaux, notamment celui de la 4G.

Au Mali, nous avons renforcé l'extension et la modernisation de l'accès 2G/3G et la densification de la 4G/4G+, 4G+ que nous avons d'ailleurs lancé cette année en Guinée.

Fidèle à notre posture d'opérateur à la pointe de l'innovation, nous avons testé la 5G en 2020 en grande première au Sénégal. Des démonstrations ont permis de montrer au grand public et aux officiels les performances de la 5G, tant sur le débit (jusqu'à 1613 Mbps atteints) que sur la latence.

En 2021, l'extension de la couverture va se poursuivre avec la densification de la 4,5G en zone urbaine et l'extension de la couverture 4G en zone rurale.

> **Déploiement de la Fibre Optique et extension de liaisons de faisceaux hertziens (FH) pour la collecte 3G/4G**

Nous avons renforcé la desserte en fibre optique des zones urbaines (capitales régionales, chefs lieu de départements et certaines grandes localités) avec 105 nouveaux sites et 73 Wifi-offload collectés en fibre.

Cela a notamment permis de poursuivre le projet Fibre Optique chez le client dans plusieurs quartiers de Dakar et de sa banlieue ainsi qu'en région dans les zones comme Saly, Mbour, Kaolack, Thiès, Somone, ST-Louis, Ngalele, Touba mosquée et Ziguinchor, augmentant considérablement le nombre total d'équivalents logements raccordables.

> **Modernisation du réseau fixe**

La solution IMS (IP Multimedia Subsystem) a permis de raccorder certains clients sur le FTTH en leur assurant les services voix et d'être prêt pour lancer des offres VOIP.

Sur l'international, les migrations des flux vers le nouveau centre de transit international en IP (CTI-IP) se sont poursuivies pour répondre aux attentes des opérateurs partenaires avec une interconnexion en IP.

> **Poursuite des investissements en zone rurale**

Nous avons poursuivi notre politique d'investissement en milieu rural avec un programme de 41 nouveaux sites en 2020 pour améliorer la couverture des localités de plus 500 habitants et des axes routiers prioritaires. Par ailleurs, la couverture haut débit mobile en zone rurale a été fortement renforcée avec le déploiement de nouveaux sites 4G et 3G.

Nous avons aussi procédé à l'extension de plusieurs de nos liaisons par faisceaux hertziens (FH) avec 360 liaisons FH étendues pour supporter la couverture et la densification 3G/4G en zone rurale.

> **Évolution du cœur de réseau IP, voix Mobile, de la transmission nationale et internationale**

Le réseau a connu des évolutions importantes au cours de l'année 2020 dont notamment :

- Extension de la bande passante Internet de 300 à 450 Gbps avec la mise en production du lien international 100Gbps sur Main One.
- Augmentation de la capacité des différents backbones cœur de réseau
- Colocalisation des antennes de SES à Gandoul
- Déploiement de nouveaux sites (Wifi-offload) et réseau (WDM, BAFO)

> **Évolution des services**

- **Evolution des offres d'abondance prépayées d'Orange (Gamme Illimix)**
 - Lancement du pilote Bird sur Touba permettant aux revendeurs de faire des recharges Orange et de vendre des forfaits data, voix, sms et des services à valeur ajoutée
 - Lancement de la nouvelle gamme illimix avec une mise à jour des matrices de compatibilité
- **Services Broadband**
 - Lancement du service wifi offload à Dakar avec des bonus crédit pour les clients finaux
 - Lancement de l'Acte 6 de la Refonte Internet pour les marchés B2B et B2C
 - Lancement d'un service de vidéo surveillance sur les marchés B2B et B2C

5.2

NOS ACTIVITÉS

Orange Money renforce la stratégie d'opérateur multiservice du groupe Sonatel et répond présent au rendez-vous des défis qui ont marqué l'année 2020

L'année 2020 marque les dix années du lancement du produit commercial phare d'Orange Finances Mobiles, Orange Money. Aujourd'hui, 50 millions d'Africains dont 4,8 millions au Sénégal possèdent un compte Orange Money. L'arrivée du mobile money a été à l'origine d'un changement majeur qui s'est opéré dans nos sociétés et qui continue encore à transformer nos modes de vie. L'accès à des services financiers mobiles pour des millions d'africains a définitivement été une disruption remarquable et positive pour le continent et pour nos pays de présence en particulier.

L'année 2020, c'est également l'année de tous les challenges avec la pandémie de COVID-19 qui a imposé une accélération de la digitalisation des services et des expériences clients, mais qui a surtout mis à l'épreuve le Mobile Money, fort levier d'accompagnement des populations en Afrique en ces périodes.

Au Sénégal, nous avons continué à réaliser notre vision et nos objectifs ambitieux de diversification tout en se voulant être un business solidaire en période de pandémie. Nous avons malgré ainsi poursuivi notre dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de +22% et une présence de plus en plus prégnante dans l'écosystème économique.

Il est cependant intéressant de noter que nos filiales Orange Finances Mobiles ont sursis à une partie de leur chiffre d'affaires initialement objectif pour participer à l'effort de guerre consenti par le groupe Sonatel au moment où tous nos pays de présence, comme le

monde entier, font face à une crise sanitaire mondiale. Divers actes ont ainsi été posés pour répondre à l'appel de la Banque Centrale des Banques de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) d'accompagner les populations et de promouvoir les paiements électroniques :

- la gratuité des frais sur les services de transfert d'argent et de paiement de factures et la gratuité des commissions du paiement marchand chez les commerçants,
- l'assouplissement des conditions d'ouverture de compte,
- le relèvement du plafond de solde de comptes Orange Money de 2 à 3 millions et du cumul mensuel de 10 à 12 millions.

Malgré le contexte qui prévaut dans les activités économiques du pays et une concurrence qui s'intensifie dans le milieu du Mobile Money au Sénégal, Orange Money a su garder son leadership en restant innovant et en maintenant la proximité avec ses clients et ses distributeurs à travers les initiatives suivantes telles que la digitalisation complète des parcours d'inscription à Orange Money, la réouverture du service transfert d'argent de la France vers le Sénégal, le lancement de l'option Self correction des erreurs de dépôt et de transfert d'argent, l'intégration de nouveaux partenaires bank-to-wallet (le fait de transférer de l'argent de son compte bancaire vers son compte Orange Money).

Orange Money continue d'être un facteur de renforcement de notre empreinte sur le développement et l'au-

tonomisation des populations grâce aux efforts de dématérialisation de la monnaie, à la réduction des déplacements par la promotion des services financiers électroniques, à la création d'emplois indirects des jeunes et des femmes par le réseau de distribution présent sur tout le territoire y compris dans les zones reculées et à l'engagement dans des projets tels que la distribution de bourses familiales et étudiantes pour le compte de l'Etat, les partenariats sur la donation avec des structures comme des ONG spécialisés dans l'assistance aux populations en situation de vulnérabilité avancée ou encore les partenariats avec des industries orientées « collecte des déchets en plastique ».

Afin de proposer une large gamme de services Orange Finances Mobiles Mali continue aussi de nouer de nouveaux partenariats pour répondre aux attentes d'une clientèle à l'affût de nouvelles offres pour faciliter davantage leur quotidien. A cela s'ajoute une belle progression de la pénétration de l'application Orange Mali Sugu pour atteindre plus 210 000 utilisateurs actifs, accélérée par les nouveaux enjeux de digitalisation liés à la crise sanitaire. Enfin, pour renforcer encore la proximité avec nos clients, le nombre de points de vente a été doublé en 2020 passant de 40 144 en 2019 à plus de 89 000 cette année. Cette belle dynamique nous a permis d'avoir plus de 3 000 000 de clients actifs 30 jours Orange Money ainsi qu'une nette progression du taux de conformité de la base Orange Money avec 93% des clients conformes.

En Guinée, cela s'est traduit par une plus grande inclusion financière avec un taux de pénétration d'Orange Money sur le parc mobile de 19% et de l'internet de 35% renforcée par la 4G. Près de 4 clients sur dix (10) ont dorénavant un compte Orange Money et sont connectés à Internet.

Ainsi, malgré une forte agressivité de la concurrence, Orange Money a atteint une part de marché de 56% avec, de surcroît, une hausse des usages du e-recharge.

Ces performances se sont traduites par une conformité certifiée par la GSMA d'Orange Finances Mobile Guinée et par une croissance du Chiffre d'affaires de +46% et de l'Ebitda de 50%.

En Guinée Bissau, notre parc actif Orange Money a connu une forte croissance de 153% par rapport à 2019 et le chiffre d'affaires a enregistré une croissance d'environ 300% grâce aux animations marketing, à l'utilisation du mobile Money comme geste barrières, au développement des transferts domestiques et internationaux (IRT), à l'appropriation d'Orange Money par le réseau de distribution et le lancement du service Bank to wallet (possibilité par le client d'alimenter son compte OM via son compte bancaire et inversement) avec une banque.

En Sierra Leone, en plus du Bank to Wallet, d'autres innovations telles que le Micro Loan (micro-crédit) et le Transfer International (IRT) ont marqué aussi le domaine des services financiers en 2020.

5.2.1 Au Sénégal...Orange maintient son leadership sur le marché mobile sénégalais avec 55,6% de part de marché.

Malgré une concurrence accrue du marché mobile, nous avons conservé notre leadership avec un parc mobile de 10,6 millions d'abonnés en fin 2020. Pour faciliter les échanges et soutenir le dynamisme des activités économiques, nous avons lancé au cours de l'année 2020 plusieurs actions fortes.

> Acte 5 de la révolution numérique

- **La gamme Illimix se réinvente**

Pour nous conformer davantage aux usages plus diversifiés des clients sur le mobile, nous avons revu notre gamme Illimix commercialisée sous Jamono Allo, Jamono Max et Jamono New School. La gamme est

devenue plus large pour couvrir tous les segments de prix et de besoins en voix et internet. Cette gamme apporte également des nouveautés notamment la possibilité d'acheter un nouveau illimix en ayant déjà un illimix et en profitant de la validité la plus avantageuse. Les options abonnement et achat pour tiers sont également possibles pour une meilleure expérience d'utilisation et de partage avec les proches.

- **Kiréne avec Orange**

Après Wotel et Konec'tél, nous offrons à nos clients Kiréne avec Orange la nouvelle gamme de Mixel qui allie l'utile à l'agréable avec l'abondance en voix et internet, des prix accessibles à partir de 490F et des minutes valables vers tous les réseaux.

> Rendre l'Internet mobile plus accessible à tous

- **Evolution Pass Nuit 2Go à 5Go**

Dans le cadre de notre engagement citoyen et durant cette période de crise sanitaire, nous avons fait évoluer le pass nuit 2Go avec 3Go de volume internet supplémentaire, étendu la validité du pass 5Go et harmonisé les heures d'utilisation du pass nuit 500Mo.

- **Rendre la tarification et les offres du mobile plus accessibles à la jeunesse**

- **Repositionnement tarifaire**

En 2020, nous nous sommes engagés à démocratiser l'accès au mobile pour la jeunesse avec une réduction tarifaire des appels et sms de la formule jeune, Jamono New S'cool. Ainsi, nous offrons aux jeunes de moins de 30 ans des avantages exclusifs et renouvelons notre engagement auprès d'eux.

- **Pass Allo S'cool 200F**

En 2020, nous avons lancé un pass Allo S'cool à prix malin, qui offre 30 minutes d'appels chrono (non-stop à compter de l'achat) vers tous les réseaux au Sénégal, exclusivement pour les clients Jamono New S'cool.

> Rester en contact avec nos proches de la diaspora

Dans le cadre des initiatives du Projet d'Entreprise 2022, nous avons apporté une évolution de la tarification sur l'international en zone en créant 2 zones supplémentaires avec des tarifs attractifs.

En plus d'adresser les besoins d'appels vers l'international, cette initiative a contribué à améliorer l'attractivité de notre catalogue tarifaire international et à améliorer la rentabilité.

> Lancement des offres Box Classique, Box Max et Box Intense

Nous avons procédé au lancement de nos offres internet fixe basées sur la technologie LTE TDD pour nos clients Grand Public. Nous avons ainsi mis à disposition 3 offres avec des frais d'accès uniformisés à 25.000FCFA TTC :

- Box Classique : Offre prépayée sans engagement utilisant le réseau 4G LTE TDD dédié.
- Box Max : Offre postpayée illimitée de 200Go
- Box intense : Offre postpayée illimitée de 300Go.

Nouveauté : Les clients des offres Box Max et Box Intense profitent d'une connexion internet illimitée avec un débit réduit à l'épuisement des godets de 200Go et 300Go.

> Refonte des offres fibre optique

Sonatel s'est engagée à contribuer au « Plan Numérique Sénégal 2025 », programme stratégique de l'Etat, en rendant l'internet plus accessible aux populations. Nous avons procédé ces quatre dernières années à des refontes tarifaires avec différents actes (de Février 2016 à Septembre 2019).

Au titre de l'année 2020, nous avons procédé à la refonte des offres fibre optique comme suit :

- Fibre Bi : Hausse du débit à l'envoi et à la réception du flux, avec le maintien de la réduction appliquée sur la redevance mensuelle pour les nouveaux clients.
- Fibre Max : Hausse du débit à l'envoi et à la réception du flux.
- L'introduction d'une nouvelle offre fibre optique au catalogue : la Fibre Méga Plus. Avec un débit de **100Mbps/20Mbps**, un forfait voix mensuel, un modem Wifi, le service TV d'Orange au choix et une réduction sur la redevance mensuelle des douze (12) premiers mois pour les nouveaux clients.

> Des Smartphones pour tous

Afin d'accélérer le développement de la data mobile, nous avons facilité l'équipement des clients en terminaux 4G pour mieux vivre l'internet avec le Pack Jamono grâce à un partenariat avec le marché parallèle.

• Les contenus, gage d'innovation

En 2020, nous avons poursuivi notre positionnement comme un acteur décisif du secteur des contenus et du digital.

Sur la vidéo à la demande de la TV d'Orange et sur l'application mobile Wido, nos clients du Sénégal et de la diaspora ont pu accéder à des contenus locaux exclusifs tels que « Idoles » saison 7, Diamond House saison 1, « Infidèles » Saison 1.

Nous avons ainsi accompagné l'écosystème culturel local avec notamment l'acquisition et la coproduction des séries « Diamond House » Saison 2, « Idoles » saison 8, « Mœurs » S2 et « Gloire ».

L'année 2020 a aussi été riche en contenus avec Youscribe, plus grande bibliothèque numérique d'Europe qui donne accès à des journaux, magazines, audiobooks, annales et livres à travers une application web et mobile.

> Orange Energie impacte positivement la vie des populations en donnant accès à de l'électricité à moindre coût

Conscient du potentiel des énergies renouvelables et souhaitant contribuer aux ambitions de souveraineté énergétique de nos pays de présence, nous nous engageons, dans le cadre de notre stratégie de diversification et de notre politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, à favoriser l'accès à l'électricité aux communautés rurales en leur fournissant des kits solaires individuels.

Lancée en phase pilote en 2018, l'offre de kits solaires individuels Orange Energie (de type Solar Home System), destinée aux foyers et aux petits commerces en zone rurale, transforme de manière significative la vie des populations au Sénégal, au Mali, en Sierra Leone et en Guinée.

Orange Energie propose une solution alternative et à moindre coût pour remplacer les lampes à pétrole, les piles jetables ou encore la consommation du diesel, alternatives polluantes et potentiellement dangereuses. Les kits sont aussi accompagnés d'équipements (lampes, chargeur de téléphone, Ecran Téléviseur, radio, torche...) permettant de disposer d'électricité pour moins de 140F par jour pour le kit Eclairage, 240F par jour pour le Kit Confort (Eclairage + Radio + Torche) et 450F par jour pour le Kit TV.

Le lancement de l'offre en Sierra Leone, d'abord à Kabala, dans le nord du pays, suivie par plusieurs autres régions dans le pays, a été l'un des grands moments de l'année.

Aujourd'hui, près de Vingt Mille (20.000) foyers sont équipés des offres Orange Energie dans l'ensemble de nos 5 pays de présence.

- **Orange Business Services, la marque dédiée aux entreprises et à l'Etat**

En 2020, nous avons consolidé nos filiales B to B pour devenir une seule entité qui offre des solutions end-to-end aux entreprises et qui accompagne l'Etat dans la stratégie du Sénégal Numérique de demain.

Avec la mise en place d'outils digitaux qui permettent de continuer à travailler de partout, de la Connectivité, des offres Mobile, de l'intégration ou encore du Cloud, nos 300 conseillers accompagnent au quotidien nos clients - organisations, entreprises (PME/PMI, Sohos, Grandes Entreprises) et Etats - pour leurs besoins en télécommunications, notamment la digitalisation de leurs activités. Nous avons ainsi lancé un ensemble d'initiatives digitales d'écoute et de discussion avec les business qui ont enclenché leur transformation digitale ainsi que des séances de coaching avec des experts de la digitalisation.

Malgré la crise, nous avons ainsi su maintenir la croissance de notre chiffre d'affaires sur le marché Entreprises et Etat (+3,2%). Le pari qui a été fait de miser sur les petites et moyennes structures est en

train de porter ses fruits, et il ne fait aucun doute que le développement de nos pays devra nécessairement passer par l'accompagnement et la structuration des petits business qui à eux seuls ont généré +5% de la croissance en 2020 sur le marché B-to-B sénégalais.

Des offres pensées pour répondre en tous points aux besoins de nos clients ont aussi permis d'atteindre ces objectifs ; les nouvelles gammes Teranga (forfait mobile tout en un beaucoup plus généreux en Internet de dernière génération) et Fibre (plus de débit à petits prix) ou encore les nouveaux catalogues Orange Cloud Services et Continuité d'activités (pour Travailler à Distance, Collaborer ou Se réunir Virtuellement).

Depuis 2019, nous avons intégré le Club très fermé des Services à la clientèle certifiés COPC, un standard respecté pour la performance d'excellence des Call Center à travers le monde. Notre service entreprises rejoint ainsi celui du grand public certifié depuis 6 ans.

Notre plateforme web unique de suivi et de prise en charge des besoins de nos clients, l'Espace Client en ligne, est devenue un vrai facteur de proximité avec nos clients.

5.3 UNE FORCE DE VENTE, ACTEUR MAJEUR DES PERFORMANCES COMMERCIALES

> **Amélioration continue de l'expérience clients**

Cette année, notre volonté d'être résolument orienté client s'est aussi matérialisée dans l'accueil et la prise en charge de nos clients dans notre réseau d'agences commerciales en nous adaptant au contexte de crise sanitaire.

Nous avons ainsi lancé la prise de rendez-vous et de ticket à distance pour permettre à nos clients de planifier leur passage à travers une prise de rendez-vous 24h avant sur la base de créneaux horaires qui leur sont proposés et l'inscription dans la file d'attente avant d'arriver à l'agence. De même, nous avons mis en place un numéro vert pour la prise de commande fibre et ADSL en ligne.

> Poursuite de la digitalisation de la distribution indirecte

Afin d'accompagner nos clients distributeurs aussi dans leur business, nous avons mis en place plusieurs solutions digitales :

- Dual Wallet, qui permet une amélioration du parcours grossiste avec le ravitaillement en air time à partir de leurs UV Orange Money
- Bird, qui offre la possibilité aux distributeurs de vendre des pass et illimix et facilitant ainsi à certains clients l'accès aux offres
- Top up distributeurs, qui permet le rechargement via Orange Money des clients Seddo
- E-shop, plateforme commerciale pour une digitalisation et diversification des canaux de distribution.

5.4 SONATEL, UNE ENTREPRISE RÉSOLUMENT ORIENTÉE CLIENT

Délivrer aux Clients une expérience Incomparable, nous transformer en un groupe résolument orienté Client, bâtir une relation Client entièrement digitale.

Encore, toujours et plus que jamais, notre vision et notre ambition sont très fortement ancrées autour de nos clients, faisant de l'expérience client notre principal levier de différenciation pour faire préférer Orange.

Pour ce faire, nous poursuivons notre stratégie pluriannuelle déclinée autour de trois (3) cadres :

- le Programme de Transformation du Service Client B2C, lancé depuis 2013 pour 4 ans renouvelables et actualisé chaque année ;
- les Projets d'Entreprise (2015-2018 et 2019-2022) : expérience Clients incomparable, orientation résolument Clients, relation Client entièrement digitale ;

> Création d'emplois pour les jeunes

Pour soutenir notre engagement à améliorer le taux d'employabilité des jeunes, nous avons poursuivi notre politique de recrutement de Partenaires Vendeurs Terrain (PVT) pour la commercialisation de tous nos produits et services. Nous leur avons financé l'acquisition des documents administratifs (NINEA et registre de commerce) pour leur permettre de se formaliser et ainsi avoir un véritable impact économique pour le pays et un levier de développement fort de leur propre activité.

Aujourd'hui, ils sont environ 3 000 vendeurs terrain (contre 1 550 en 2019) à commercialiser nos produits à travers tout le Sénégal.

- les Plans Concurrence ponctuels lancés en fonction du contexte avec un chantier Relation Client.

Ainsi, en 2020, nous avons lancé au total dix-huit (18) chantiers organisés autour de la digitalisation, de l'excellence opérationnelle, des outils, de la culture client et de la valeur client.

Dix (10) d'entre eux sont aujourd'hui clôturés ou en cours de clôture et sept (7) en généralisation post pilote.

Sur 2021, les chantiers autour de la digitalisation, des outils Customer care et de la culture client continueront à occuper une place prépondérante.

Renouvellement et généralisation de la Certification 2020 sur la norme COPC

Notre certification sur ce référentiel international de haute performance spécifique au métier du service client, brillamment obtenue en Février 2020 avec 100% de conformité sur les 33 classes d'exigences, et ce malgré un contexte difficile et pour la cinquième année consécutive, nous rapproche d'année en année de l'excellence opérationnelle et donc d'une expérience client incomparable.

La version 6.1 de la norme COPC intégrait l'expérience client multicanale avec un focus sur les canaux non assistés ; la version 6.2 sur laquelle se fera la certification 2021 intégrera quant à elle la nouvelle notion exigeante de parcours de service.

Après le service client B2B (entreprises) en 2019, le dispositif de mutualisation de l'expertise acquise sur cette norme s'est poursuivi en 2020 pour accompagner la distribution, l'intervention technique et le service client wholesale.

En Février 2021, le défi sera de procéder à une certification unique des services clients B2C et B2B.

Renforcement du dispositif de pilotage de l'amélioration continue

Nous avons progressé dans la maturité de notre dispositif de pilotage de l'amélioration continue, en structurant autour des métiers une dynamique collective solide, co-construite et industrialisée pour atteindre une excellence opérationnelle rapide, efficace et pérenne.

Les managers opérationnels des métiers du service client ont également été accompagnés dans leur montée en compétence dans le domaine de l'analyse de contre-performances.

Enfin, la collecte et l'adressage des top douleurs sur tous les univers fixe, mobile, internet, TV d'Orange, Orange Money, etc. a gagné en complétude, en efficacité et en rapidité.

Accélération forte de la transformation digitale du service client

Notre plateau digital, lancé depuis juin 2016, a continué à offrir à nos clients ses prestations à travers la mascotte Ibou très appréciée, et ce malgré le contexte difficile associé à la pandémie Covid 19 et à certains bad buzz. Nous avons ainsi réussi à obtenir des performances remarquables en termes d'accessibilité, de disponibilité, de multicanalité digitale (facebook, twitter, messenger, ussd, Orange et moi, communauté, portail, ...), d'efficacité, de vitesse de réponse, de qualité de prise en charge et de qualité de communication client.

Dans le cadre de l'ambition de bâtir une Relation Client entièrement digitale à l'horizon 2021, de nouveaux chantiers structurants dans ce domaine ont été ouverts.

Gestion de la crise COVID 19

Grâce à un dispositif inclusif, la gestion de cette crise sur le périmètre du Care est un bel exemple d'agilité collective et humaine qui a permis de réduire et de maîtriser les impacts de la pandémie sur l'excellence opérationnelle du Care, et donc sur l'expérience client et le revenu assurance.

Diverses réalisations

Les activités de contrôle des opérations, de vente en rebond et de fidélisation –rétention, démarrées en 2019, ont gagné véritablement leurs lettres de noblesse en 2020 avec de très belles performances qui permettent aux métiers de l'expérience client et du care de contribuer aujourd'hui significativement au business et au revenu assurance.

Egalement, le périmètre originel du Service Client a évolué pour intégrer de façon naturelle la dimension fondamentale de l'expérience Client avec une prise en

charge unique quel que soit le point de contact et quel que soit le segment de marché.

5.5

...AU MALI...

ORANGE MALI : UNE CROISSANCE ANNUELLE AU RENDEZ-VOUS

> L'innovation au cœur de nos décisions

Nous avons placé l'innovation au cœur de notre métier par le lancement de nouvelles offres sur la Fibre optique, So'box, Smartphones...

Nous avons aussi maintenu notre leadership et réussi notre ambition 2020 qui était d'être le partenaire de la transformation digitale au Mali.

Orange Mali reste un opérateur compétitif avec une part de marché de 55% Volume et une puissance de marque évaluée à 49,4%, grâce à deux axes prioritaires :

- Le réseau (modernisation de l'accès 2G/3G et extension de la couverture, densification de la 4G/4G+ ;
- La performance commerciale des relais de croissance Orange money, B2B et plus particulièrement la Data (y compris sur le marché de conquête sur l'internet fixe LTE/FO).

- **Des produits et services innovants pour plus de 12,3 millions de clients, particuliers et entreprises**

Comme toujours à l'écoute de nos clients, nous avons proposé un catalogue d'offres et de services innovants

des solutions d'intégration dédiées aux professionnels et aux entreprises, en passant par des offres Internet pour tous les usages.

- **Mobile : plus de +24,5% d'augmentation du chiffre d'affaires Data et une bonne résistance sur le Chiffre d'Affaires Voix/Sms**

Cette bonne croissance s'explique par la mise en place de solutions Internet à travers des offres Pass internet So'box, Fibre, des terminaux 4G (smartphones, tablettes etc.). Les offres voix à travers le forfait Séwa (Bundles voix+data+ sms). En 2020, 1 317 849 de clients se sont ainsi connectés sur notre réseau 4G.

La nouvelle application Orange Mali Sugu a permis aux clients disposant de smartphones IOS & Android de simplifier le parcours client ainsi que l'utilisation de nos offres et services.

Sur le territoire malien, le réseau de distribution s'est aussi développé de manière régulière et structurée pour assurer partout et tout le temps la disponibilité des cartes de recharges. Le marché des entreprises a saisi de nouvelles opportunités en développant la bande passante pour des solutions internet plus innovantes.

5.6

EN GUINÉE...

ORANGE GUINÉE, UN OPÉRATEUR MULTI SERVICES

> Un environnement politique et économique délicat en pleine crise sanitaire

Comme dans tous nos pays de présence, notre filiale guinéenne a été impactée par la crise sanitaire qui a fortement fragilisé la plupart des économies du monde et renforcé les inégalités sociales et économiques.

En Guinée, à cette crise se sont ajoutées de tensions socio politiques avec la tenue des élections législatives (couplées à un référendum) et présidentielle (le président sortant a été réélu pour un 3^{ème} mandat contesté).

Sur le plan économique, les prévisions de croissance du PIB ont été revues à la baisse compte tenu des impacts sur les activités minières, touristiques et industrielles, en plus de la forte dépréciation continue du franc guinéen.

Dans le secteur des télécommunications, l'année a été marquée par le lancement commercial du Backbone national, l'assouplissement des conditions d'ouverture des comptes Orange Money par la Banque centrale (Self souscription), le lancement de la 4G+, une pression fiscale (impôts, douanes) et réglementaire (ARPT, Office guinéen de la Publicité, BGDA,...) plus soutenue.

> Un maintien du leadership sur tous nos segments de marché

Malgré cet environnement difficile et notamment l'impact de la pandémie sur les activités commerciales (arrêt des animations terrains, baisse ou fin d'activité de certains clients B2B), nous avons fait preuve d'une forte résilience opérationnelle qui s'est traduite par le

maintien de notre leadership sur le marché mobile avec des parts de marché en volume de 59%, 49,1% sur l'Internet, 72% sur Orange Money et 68,7% sur le B2B mobile postpayé.

Ces parts de marché se traduisent par le franchissement de la barre de 8,5 millions de clients actifs mobile, 603 000 clients actifs sur la 4G et 1,6 million d'actifs sur Orange Money.

Une performance opérationnelle soutenue par le renforcement de la plage de numéros avec le PQ 610, la couverture de 205 nouvelles localités en 2G/3G/4G, la densification du réseau Data (+283 upgradés en 4G), le maillage de la distribution (recrutement de nouveaux distributeurs et Points De Vente, signature de partenariats marchands sur Orange Money) et le lancement d'offres sur le résidentiel (Homebox illimité, Diamabox, Airbox 4G, Smart Internet illimité) et sur le grand public (Pass Data dédiés réseaux sociaux, Perco, Pass E-éducation, ...).

5.7

EN GUINÉE BISSAU... ORANGE GUINÉE BISSAU, LEADERSHIP MAINTENU GRÂCE AUX RELAIS DE CROISSANCE

> Maintien de la part de marché valeur malgré le Covid-19

La crise sanitaire du covid-19 a fortement impacté la campagne cajou (60% du PIB) avec une forte récession économique (-2,3%). Nous avons donc dû nous adapter à travers un programme d'efficacité opérationnelle pour diminuer l'impact de la baisse des revenus.

Avec l'intensité concurrentielle, les contraintes liées aux mesures barrières et l'impact de l'échec de la campagne de cajou, les revenus des opérateurs en Guinée Bissau sont en recul de 4.4% par rapport à 2019.

Ainsi, pour Orange Bissau, les revenus sont en légère décroissance sur les services traditionnels voix et wholesale. En revanche, la data mobile, Orange Money et l'internet fixe sont en très forte croissance. Ces relais de croissance nous permettent de consolider notre leadership sur la part marché valeur 2020.

Mobile

Notre parc actif a connu une croissance de 13% en 2020 grâce aux campagnes d'animation terrain à Bissau et dans les régions et aux campagnes de rétention clients. En Guinée Bissau, nous avons une part de marché volume de 48%.

Internet

Au 31 décembre 2020, notre parc actif mobile data est en croissance de 55% par rapport à 2019.

Pour poursuivre le développement de la Data Mobile, plusieurs innovations ont été lancées cette année : refonte et simplification des pass data, possibilité d'achat de toute la gamme de pass data via Orange Money, lancement de nouveaux pass illimités, enrichissement de notre catalogue de smartphones low cost et VIP (smartphone 3G à 15 000 fcfa et smartphone 4G à 18 000 fcfa) et l'amélioration du parcours client data.

5.8

...EN SIERRA LÉONE ORANGE SIERRA LEONE : UNE RÉSILIENCE À TOUTE ÉPREUVE

L'année 2020 a été d'abord marquée par une consolidation du leadership en Sierra Leone avec une croissance de plus de 30% du parc clients actifs télécoms pour une part de marché volume de 52%, et l'atteinte de la barre symbolique de 1 000 000 de clients actifs sur Orange Money. L'évolution du chiffre d'affaires a été remarquable avec une croissance de 31,5% par rapport à 2019, et est parmi les meilleures de la zone Afrique et Moyen

Orient. Il en est de même du niveau d'EBITDA qui est porté à 25,5%, avec une croissance annuelle de 92,8%. Pour la première fois depuis l'acquisition de la filiale en 2016, le résultat net est positif, avec 20,2 Milliards de Leones et une croissance annuelle de 212%.

Les synergies ainsi qu'une excellente dynamique business et managériale, en dépit d'une forte agressivité de

la concurrence et l'impact de la pandémie Covid-19, ont permis d'afficher ce niveau de réalisation. L'introduction par le régulateur des Télécommunications de tarifs plancher sur la voix de SLL 590 par minute a également joué un rôle dans l'augmentation des niveaux de revenus.

Plusieurs initiatives ont permis d'accentuer ce niveau de performance.

Si l'introduction du nouveau tarif plancher sur la voix a limité les marges de manœuvre des opérateurs en termes de promotions et de gratuité, la bataille sur la data a fait rage. Nous avons réussi à capter une grande partie du marché data, notamment chez les jeunes, grâce au lancement de l'offre Spak. Spak est une offre data dédiée aux jeunes élèves à un coût abordable, lancée en février 2020, une stratégie claire de reconquête du marché de la data avec pour objectifs de :

- augmenter le parc client Data
- améliorer le niveau du chiffre d'affaires Data
- regagner la confiance des élèves et étudiants ainsi que l'expérience client
- améliorer le «Top of Mind » et assurer une bonne connaissance des produits et services pour ce segment
- créer un club en vue d'un futur gain.

Cette offre a contribué significativement à nos performances avec 100 000 nouveaux clients, 37% des revenus data annuels et 18% du parc client data.

« Orange Lek Yu » est un programme de fidélisation pour dire Merci à nos clients et leur faire bénéficier de certains avantages. C'est un besoin impératif de toujours nous assurer d'une réponse adéquate à la nouvelle demande d'utilisation de nos produits et services.





The background is a vibrant yellow-orange color. It features a large, stylized illustration of a face, possibly a classical statue, with large, expressive eyes. A sunburst or starburst pattern is visible in the upper left corner, partially overlapping the face's forehead area.

6

OFFRIR NOTRE EXPERTISE
À L'INTERNATIONAL

Faire avancer
les choses



OFFRIR NOTRE EXPERTISE À L'INTERNATIONAL

Connectivité internationale renforcée, solutions Wholesale innovantes, participation active à la réussite des événements internationaux majeurs : nous nous maintenons au niveau de référence des Télécommunications mondiales pour une Afrique de l'ouest émergente en TICS.

6.1 LA CONNECTIVITÉ AU CŒUR DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Nous avons quasi doublé notre accès vers l'internet mondial par rapport à 2019 grâce à notre bande passante internet accompagnée d'un plan de maîtrise de charges optimisé.

Pour continuer à offrir une connectivité internationale disponible et de très bonne qualité à nos clients, nous explorons et poursuivons l'étude de toutes les opportunités de mise en œuvre d'infrastructures terrestre, sous-marine et satellite avec les toutes dernières technologies. Les câbles Main One et Djoliba ont ainsi été mis en service.

Djoliba, 1^{er} réseau de fibres optiques panafricain, relie 8 pays d'Afrique de l'Ouest qui sont le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, le Ghana et le Burkina Faso avec un prolongement aux réseaux Internationaux de Orange et Partenaires.

En partenariat avec la Société Européenne des Satellites (SES), nous allons installer la passerelle O3b mPOWER, qui est une nouvelle infrastructure de communication par satellite en orbite terrestre moyenne (MEO). Cet équipement de nouvelle génération est en cours de déploiement à Gandoul (Sénégal) et nous permettra à terme d'abriter le 1^{er} Téléport en Afrique de l'Ouest.

Cette stratégie technique, alliée à une politique commerciale adaptée (mise à jour de notre catalogue d'offres, outils plus performants) et une expertise reconnue, nous a permis d'acquérir de nouveaux clients opérateurs et même d'en récupérer d'autres, en mode winback.

6.2 DES CORRIDORS OFFRES INNOVANTES ET LE LANCEMENT DU 1^{ER} MVNO ONT PERMIS DE BOOSTER LE TRAFIC WHOLESale

L'expérience incroyable de la crise sanitaire a testé notre résilience et nous a offert l'opportunité de concevoir et de mettre en pratique des offres répondant aux nouvelles normalités de nos clients. Des corridors et des offres spéciales ont ainsi été proposés aux Sénégalais de la diaspora pour leur permettre de rester en contact avec leurs familles et proches, grâce à une baisse des tarifs vers le Sénégal et d'autres pays, ce qui nous a permis aussi d'augmenter le trafic.

A ces corridors, s'ajoute la démocratisation du Roaming avec 50% de baisse sur nos tarifs et plus de générosité sur nos Pass Voyage valable dans 30 pays. Les Pass Voyage sont aussi accessibles dorénavant via notre application Orange et Moi pour plus d'agilité pour nos clients.

Le SMS A2P, défini comme un relai de croissance, est resté très prisé par les entreprises en 2020 dans ce contexte de pandémie, malgré une recrudescence de la fraude sur ce produit. Pour y remédier, nous avons dû mettre en place une vraie stratégie de sécurisation du réseau SMS avec notamment de nouveaux partenaires

comme Lafricamobile et Cequens qui ont généré 6M de SMS additionnels. La mise en place de paliers tarifaires adaptés aux volumes et types de SMS (Google, Facebook), a aussi permis d'agréger plus de volumes qui circulaient dans le marché gris.

Par ailleurs, Sirius Telecoms (opérant sous la marque Promobile) est l'un des 3 MVNO ayant obtenu une licence MVNO en juin 2017. Il a démarré ses activités en août 2020, faisant de l'exploitation commerciale d'un opérateur virtuel une réalité au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, à travers le partenariat Sirius Télécoms Afrique et Sonatel.

En apportant les capacités de son réseau à Promobile, nous sommes fidèles à notre engagement d'être présent aux côtés des entrepreneurs et contribuer à l'éclosion d'un puissant écosystème numérique national comme attendu dans le Plan Sénégal Numérique 2025.

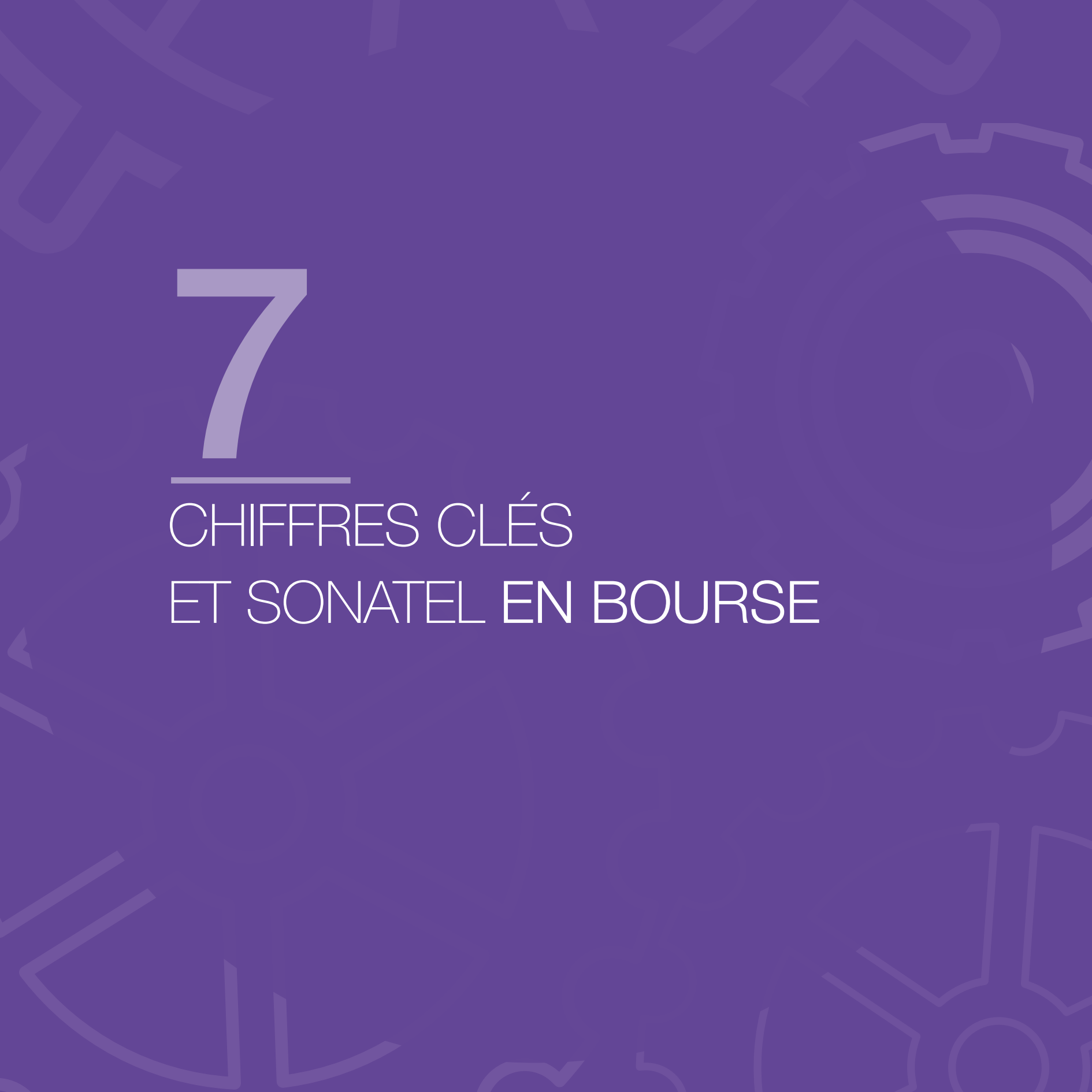
La capitalisation de l'expérience Promobile nous permettra d'accueillir d'autres MVNO afin d'atténuer la décroissance sur les activités du CORE.

6.3 RELATIONS INTERNATIONALES

Dans ce contexte de crise sanitaire COVID-19, toutes les activités et rencontres internationales qui ont été maintenues se sont déroulées en mode virtuel.

Nous avons ainsi participé, aux côtés d'autres contributeurs institutionnels du Sénégal, à une vingtaine de rencontres d'organisations mondiale (Union Internationale

des Télécommunications - UIT), panafricaine (Union Africaine des Télécommunications - UAT) et sous régionale (Conférence des Télécommunications Ouest Africaine - CTOA et Conférence des Opérateurs et Fournisseurs des services de Télécommunications dans l'espace UE-MOA - COFTEL/UEMOA).



7

CHIFFRES CLÉS
ET SONATEL EN BOURSE

La précision
au coeur
de nos
engagements



ENVIRONNEMENT ET BUSINESS 2020

Business

Concurrence et réglementation

- Baisse de la valeur du marché au Sénégal
- Annonce par le principal concurrent au Sénégal de la cession à Helios Tower de son parc d'infrastructures passives pour 105 milliards FCFA
- Allègement des règles sur les promos au Sénégal
- Offensive sur le marché Mobile Money : des nouveaux entrants et challengers
- Baisse des tarifs de terminaisons nationales (Sénégal, Mali, Sierra Leone) et maintien de l'asymétrie sur les tarifs d'interconnexion au Mali
- Introduction des prix plancher sur les offres bundle et promotions en Sierra Leone
- Inauguration et lancement commercial du Backbone national en Guinée
- Mesures anti-covid de la BCEAO sur Orange Money d'avril à juin 2020 (gratuité des paiements partenaire et allègement KYC)

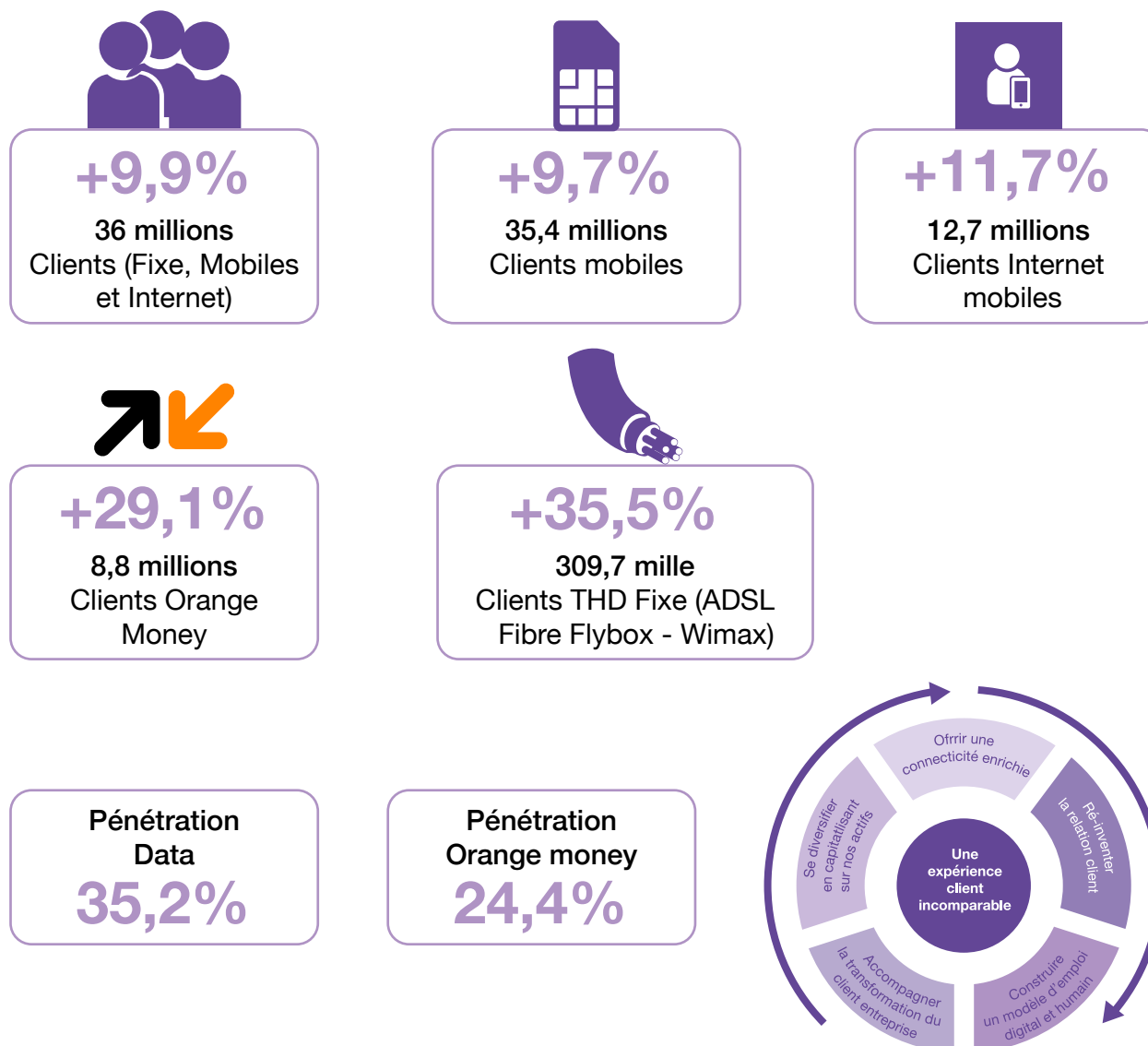
- Evolution de la gamme d'offres d'abondance (Illimix) au Sénégal (market repair) en réponse à la baisse de valeur observée sur le marché prépayé
- Refonte tarifaires des offres prépayés mobile au Mali, en Guinée, à Bissau et en Sierra Leone
- Atteinte de la barre symbolique des 10 millions d'abonnés mobiles au Sénégal et 8 millions de clients en Guinée et 1M de clients Actifs Orange Money en Sierra Leone
- Déploiement de la Fibre et de la TDD (Mali), lancement TDD et test 5G (Sénégal).
- Lancement 4G+ (Guinée) et Orange Energie (Sierra Leone)
- Des promotions accrues sur les équipements clients en soutien aux usages data
- Lancement Orange Energie en Sierra Leone et de l'offre « Lajor », une solution financière innovante qui fournit des prêts rapides aux abonnés via Orange Money.
- Renforcement des solutions digitales dans le contexte du Covid 19 (plateforme éducation, soutien télétravail)

Environnement

- Crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid 19 avec des répercussions significatives sur l'activité économique
- Engagement soutenu des entités du groupe auprès des états des pays de présence dans la lutte contre la pandémie et les actions de résilience économique
- Transition politique en cours au Mali dans un contexte sécuritaire toujours tendu.
- Réélection du président sortant en Guinée, situation politique sous tension impactant l'économie
- Succès de l'emprunt obligataire de Sonatel à la BRVM

CHIFFRES CLÉS OPÉRATIONNELS

- Une croissance soutenue du parc de 9,9%, nonobstant les effets ralentisseurs de la COVID19 (restrictions des actions terrains).
- Bonne tenue du parc Data mobile au niveau Cluster, essentiellement tirée par le Sénégal grâce à une bonne politique axée sur l'abondance.
- Une hausse de parc Orange Money à l'échelle du Groupe portée par la bonne dynamique de recrutement et l'assouplissement des mesures d'ouverture des comptes dans le cadre du Covid.
- Poursuite de la croissance du parc très haut débit autour des offres Fibre, LTE/FDD et TDD.



CHIFFRES CLÉS FINANCIERS

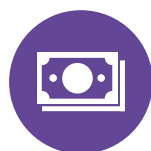


+2,3%

1 206,1 milliards
Chiffre d'affaires

Revenus

En croissance par rapport à 2019 (+27 Milliards FCFA, +52 Milliards FCFA en proforma) portée par l'activité mobile autour du renforcement des usages data, de orange money et de l'internet fixe. Une croissance tirée par la Guinée, le Mali et la Sierra Leone compensant la baisse au Sénégal et à Bissau.



+7,6

519,2 milliards
Ebitdaal

Ebitdaal

Bonne progression de la marge opérationnelle de +37 milliards FCFA, +48 milliards FCFA en proforma principalement due aux efforts de maîtrise des charges opérationnelles suite aux économies réalisées sur les frais généraux, les A&P et les operating tax.



+15,7%

314,8 milliards
Free Cash Flow

Résultat Net

En croissance de 3% grâce à l'amélioration de l'Ebitdaal qui couvre la hausse des amortissements et des frais financiers.



+3%

201,91 milliards
Résultat Net

Free Cash Flow

En croissance de 12,8%, lié à la bonne génération de marge combinée au retrait sur les réalisations de capex.



+0,4%

204,4 milliards
Ecapex

Ecapex

L'intégralité du résultat net est investi en capex en vue de préparer nos réseaux et plateformes de services à écouler encore plus de trafic avec une excellente qualité de service, mais également de déployer de nouvelles offres et innovations pour accélérer notre transformation en opérateur multiservices.

Taux Ebitdaal

43%

+2,1pts

Marge Nette

16,7%

Taux Ecapex

16,9%

PAYS DE PRÉSENCE

	 Sénégal	 Mali	 Guinée	 Guinée-Bissau	 Sierra Leone
Croissance PIB*	0,7%	-2,0%	1,4%	-2,9%	-3,1%
Inflation*	2,5%	1,8%	8,7%	2,6%	17,5%
Population	16,8 millions	19,7 millions	14,0 millions	1,8 millions	8,0 millions
Pénétration	108%	105,2%	108,0%	87%	71,0%
Part de marché	55,6%	55,3%	58,7%	48,0%	52,2%
Position	Leader	Leader	Leader	Second	Leader
Couverture 3G	97,9%	95,5%	85,0%	70%	80,0%
Couverture 4G	79,4%	63,3%	69,0%	54%	38,1%

*Données économiques : source FMI Octobre 2020 sauf Sénégal (estimation gouvernement)

CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE

**Chiffre
d'affaires
généré aux
entreprises
locales**

**+250
milliards**

de chiffre d'affaires
générés au profit des
entreprises locales dans
les pays de présence

**Recettes
budgétaires**

**+610
milliards**

versés à titre d'impôt, taxes,
redevances, cotisations
sociales, droits de douanes
et dividendes dans les pays
de présence

**Création
d'emplois**

**+160 000
Emplois indirects
+4500
Emplois directs**

grâce à une distribution
commerciale étendue et des
partenaires dynamiques

Exportations

**+115
milliards**

générés en contribution au niveau
de la balance des paiements par
les opérateurs étrangers de
télécommunications

BASE ABONNÉS : FIXE, MOBILE ET INTERNET

	Sénégal	2018	2019	2020	2019 / 2018	2020 / 2019
Sénégal		8 734 542	9 575 174	10 594 894	9,6%	10,6%
Mali		10 468 834	11 881 918	12 318 240	13,4%	3,7%
Guinée		7 268 259	7 670 324	8 503 852	5,5%	10,9%
Bissau		682 701	709 819	801 536	4%	12,9%
Sierra Leone		1 992 314	2 473 881	3 234 775	24,2%	30,8%
Mobile		29 146 650	34 311 116	35 453 297	10,8%	9,7%
Fixe		302 243	206 173	227 645	-31,7%	10,4%
Internet		219 144	228 640	309 749	4,8%	35,5%
TOTAL PARC		29 668 037	32 745 929	35 990 691	23,8%	9,9%

ARPU

	 Sénégal	 Mali	 Guinée	 Guinée-Bissau	 Sierra Leone
Mobile (Puce rechargeur)	2809,3	2358,1	2371,3	2271,9	1201,3
Variation annuelle	-11,2%	2,2%	15,2%	-6,9%	21,4%
Data Mobile	2319,1	2120,3	1241,6	2230,3	1424,8
Variation annuelle	-3,9%	22,5%	24,5%	-15,5%	-6,1%
Orange Money	1702,2	1750,5	2019,1	819,3	503,8
Variation annuelle	-0,1%	-0,4%	11,8%	55,8%	-3,8%
Internet Broadband	8941	33436,4	15093,4	21564,7	129139
Variation annuelle	-6,1%	-32,9%	115,6%	-1,6%	n/a

DATA MOBILE

Belle performance commerciale et financière tirée par la croissance du Chiffre d'affaires (+20,2%) et soutenue par une progression forte du parc et des usages autour de l'abondance et à travers le développement du très haut débit (4G/4G+). Poursuite du déploiement de la 4G avec près de 4,8 millions de clients actifs, (+55% sur un an). Près du 1/4 du CA provient des services Data Mobiles soit +3,1 points d'amélioration en un an.

Chiffre
d'affaires

285,2
Milliards FCFA
+20,2%

ARPU
data
mobile

1870,2
FCFA
+7,6%

%
revenus
groupe

23,6%
+3,1 points

Clients
actifs

12,7
Millions
+11,7%

Delta
parc
clients

1,4
Millions
+12,5%

Clients
actifs
4G

4,78
Millions
+55%

ORANGE MONEY

Très bonne performance avec une hausse du chiffre d'affaires de 23,5% malgré la crise sanitaire portée par la croissance du Parc (+1,9 millions de clients actifs sur un an) avec plus de la moitié des clients inscrits actifs sur nos services et des usages (+20,3% d'augmentation des transactions en volume sur un an). Renforcement de la conformité avec 62,2% de nos clients full conformes. En 2020, près de 12,5% de nos revenus ont été générés par nos activités Mobile Money.

Chiffre
d'affaires

151,1
Milliards FCFA
+23,5%

ARPU
Orange
Money

1 649,1
FCFA
+0,4%

%
revenus
groupe

12,5%
+1,5 points

Clients
actifs

8,8
Millions
+29,1%

Taux
actifs/
inscrits

52,4%
-2,1 points

Taux
parc full

62,2%
+3,6 points

Volume
transactions

1 439,2
Millions
+20,3%

RÉSULTATS FINANCIERS

Solides performances financières malgré les effets ralentisseurs de la crise sanitaire et le durcissement de l'environnement concurrentiel et réglementaire. Croissance du free cash flow.

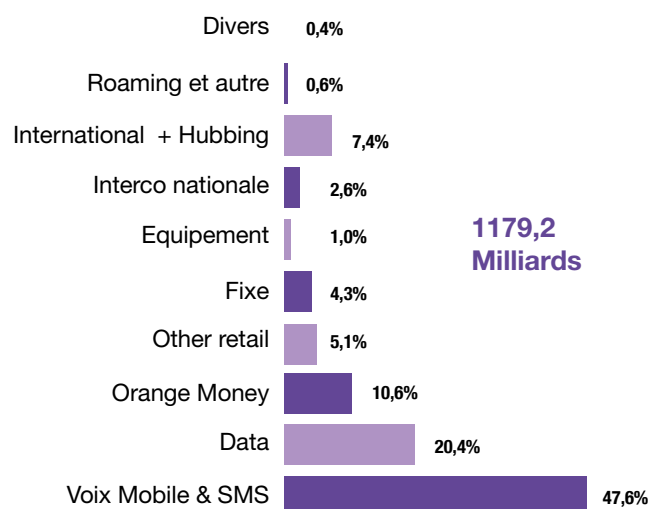
	2019	2019 PF	2020	2020/2019	2020/2019 PF
Chiffre d'affaires	1179,2	1153,9	1206,1	2,3%	4,5%
Ebitdaal	482,7	471	519,2	7,6%	10,2%
Marge d'EBITDA	40,9%	40,8%	43%	2,1 pts	2,2 pts
Résultat d'exploitation	320,7	312,6	339,7	5,9%	8,7%
Marge d'exploitation	27,2%	27,1%	28,2%	1 pt	1,1 pt
Résultat Net (en milliards)	195,3	192,6	201,91	3%	4,8%
Marge nette	16,5%	16,7%	16,7%	0,2 pt	0 pt
Ecapex	203,5	198,9	204,4	0,4%	2,8%
Taux de CAPEX	17,2%	17,3%	16,9%	-0,3 pt	-0,3 pt
Free Cash Flow	279,1	272,1	314,8	12,8%	15,7%



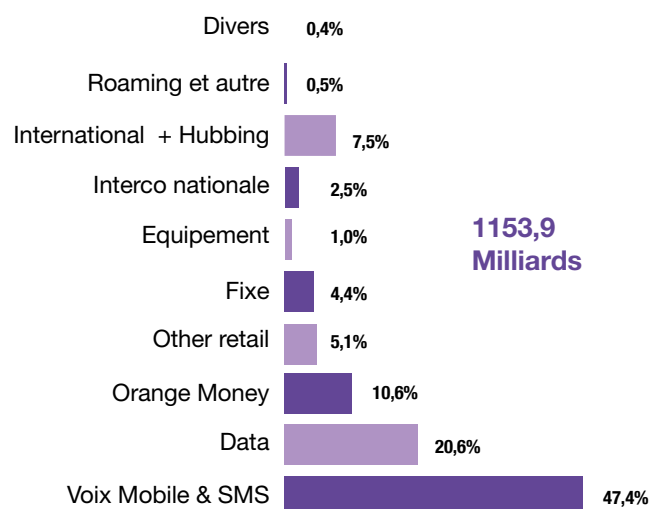
CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires / évolution mix : renforcement de la contribution de la Data et d'Orange Money face au recul de l'international. Les activités cœur de métier Voix, SMS connaissent une légère régression mais occupent encore une place prépondérante dans la génération de revenus.

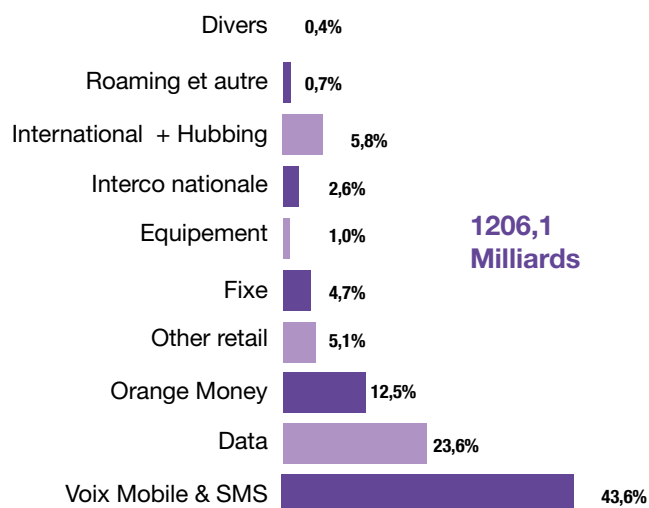
Poids dans l'activité Réel 2019



Poids dans l'activité Proforma 2019



Poids dans l'activité Réel 2020

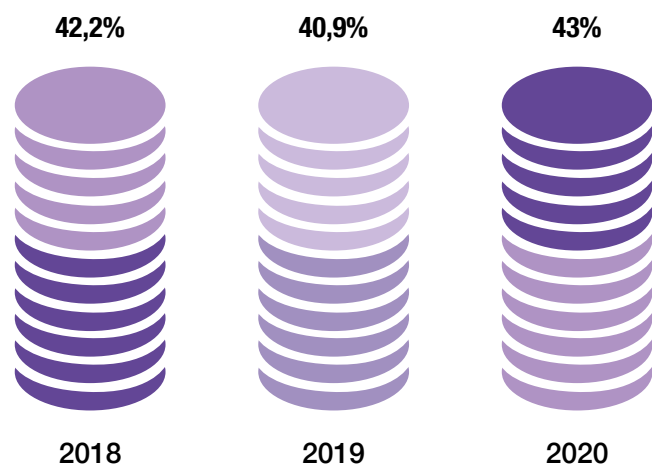


MARGES

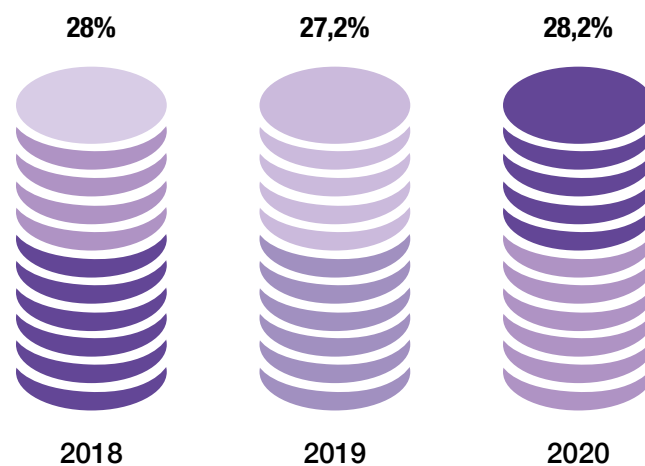
Forte amélioration de la marge Ebitdaal grâce à une bonne maîtrise des coûts.

Bonne progression des marges d'exploitation et nette malgré des charges d'amortissement et financières en hausse et malgré les effets négatifs de change subis.

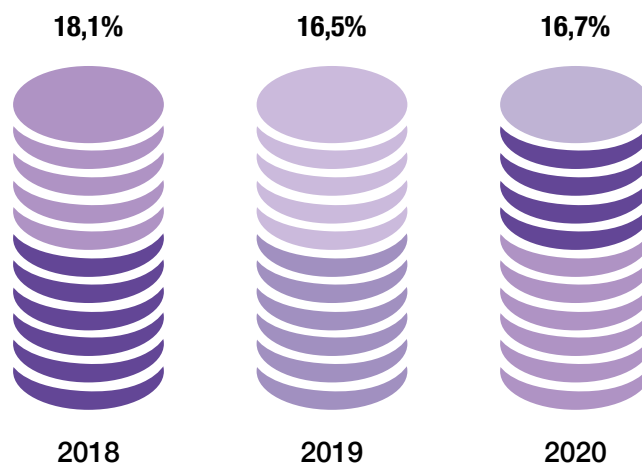
Marge Ebitdaal



Marge Opérationnelle

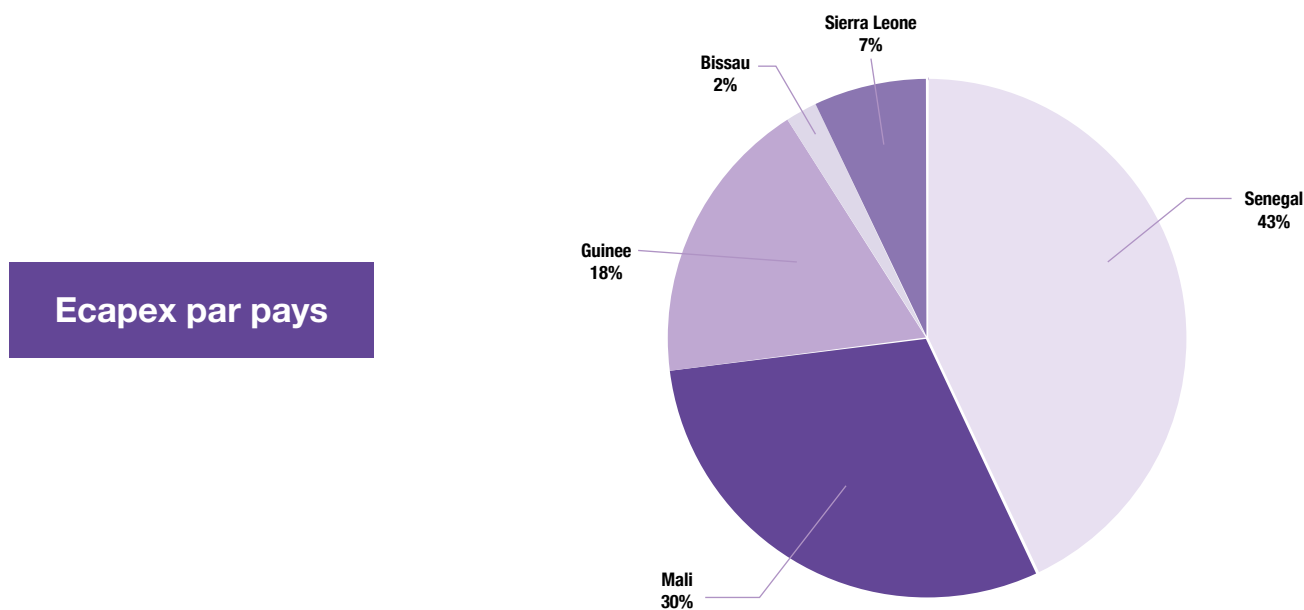
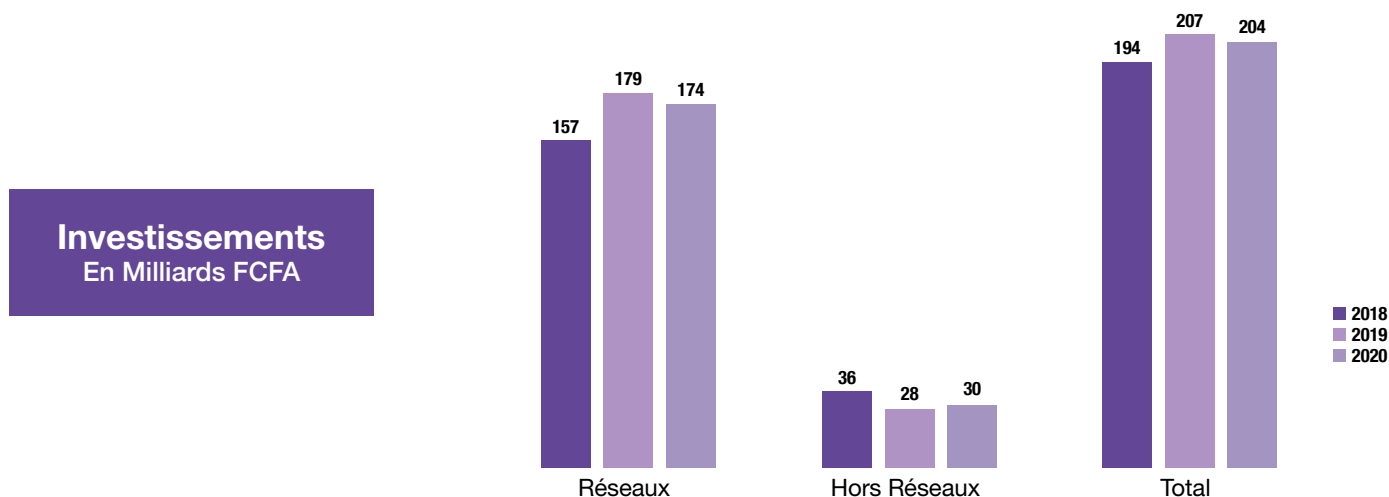


Marge Nette



INVESTISSEMENTS

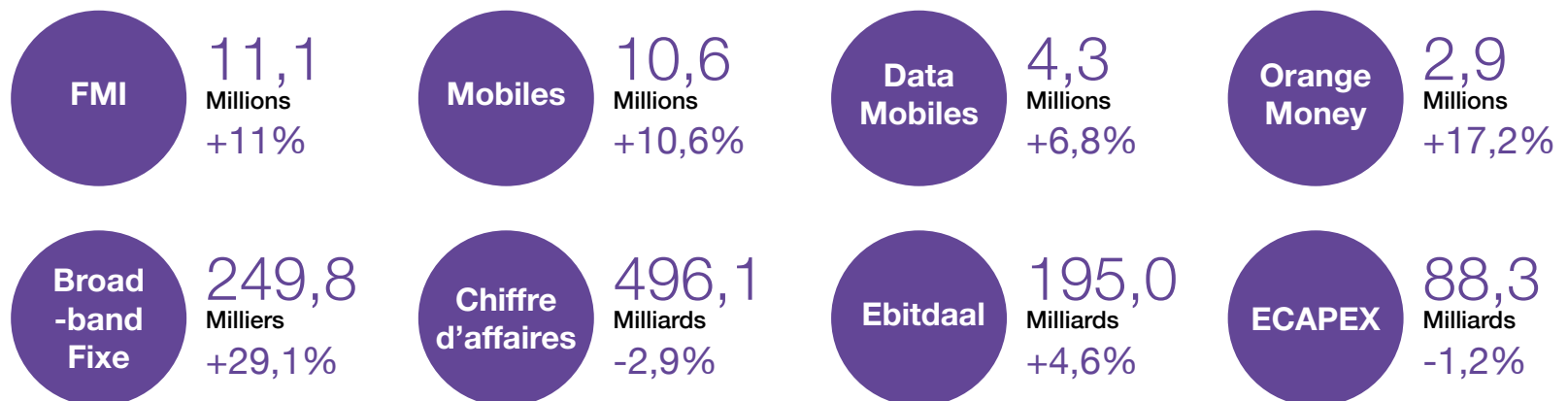
Maintien des efforts d'investissements (16,9% des revenus) sur l'ensemble des pays du Cluster notamment pour la mise en œuvre du câble sous marin MainOne, mais aussi pour répondre aux besoins d'extension rurale, de déploiement Mobile et FTTH afin de soutenir la data et l'internet fixe.



SÉNÉGAL

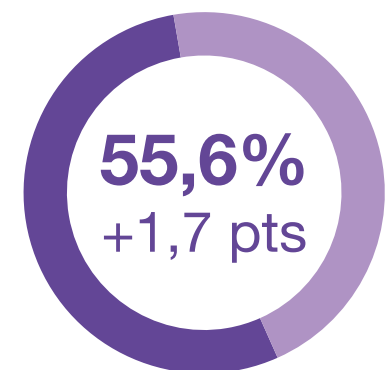


Belle démonstration de résilience avec une croissance de l'Ebitdaal et du Free Cash flow malgré une forte décroissance du CA soutenue par l'accroissement de la concurrence avec une forte destruction de la valeur du marché prépayé mobile. Au plan opérationnel concrétisation de la fusion des entités Sonatel Mobile, Sonatel Multimédia et Sonatel Business Solutions avec SA. Renforcement de nos positions commerciales en volume et valeur à la faveur de la bonne dynamique de recrutement. Lancement d'un emprunt obligataire pour financer notre ambitieux programme d'investissement autour du maintien de l'avantage concurrentiel sur le très haut débit.



- Succès et cotation record de l'emprunt obligataire de Sonatel à la BRVM ;
- Fusion des entités Sonatel Mobiles, Sonatel Multimédia et Sonatel Business Solutions avec Sonatel SA ;
- Orange confirmé meilleur réseau mobile pour une expérience client unique (Awards Fastest Mobile Network)
- Conformément à sa stratégie d'être first mover sur les nouvelles technologies, Sonatel a effectué ces premiers tests 5G ;
- Lancement de Promobile premier MVNO au Sénégal et en Afrique de l'Ouest hébergé par Orange avec plus de 100 mille clients
- Annonce par Free Sénégal de la cession de près 1200 sites au Groupe Helios pour 160 millions d'euros ;
- Mise en demeure servit par l'Autorité de Régulation à Expresso pour défaut d'investissement ;
- Offensive sur le marché Mobile Money des nouveaux entrants et challengers profitant du contexte Covid (Wave, Wizall, Yup)
- Posture RSE de Sonatel dans le cadre de la crise Covid19 ;
- Annonce d'un partenariat entre Expresso et Huawei pour la 4G

Part de Marché Volume



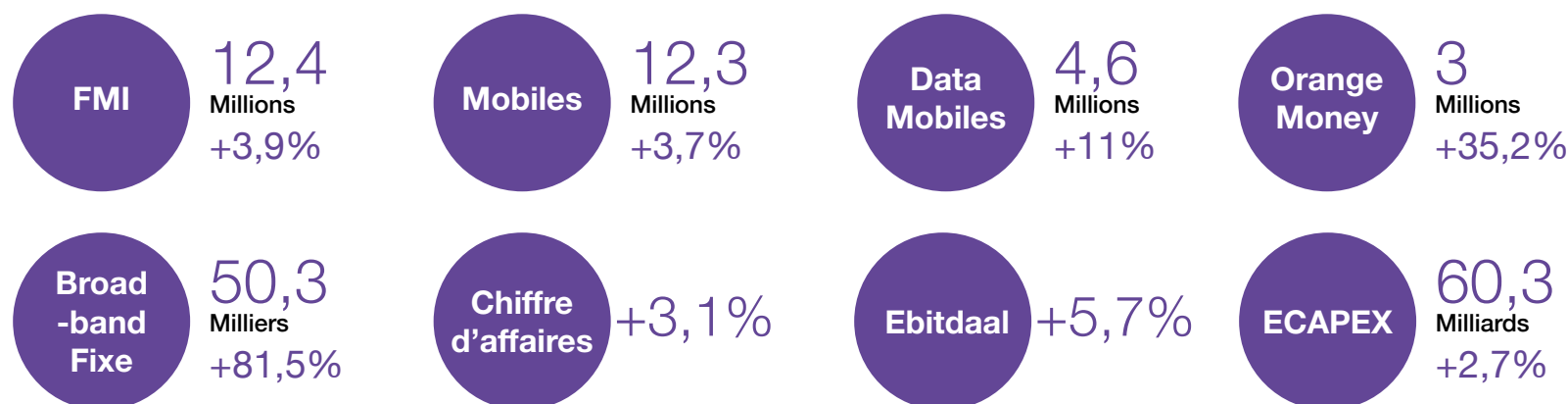
2G / 3G / 4G / 4G+

*Etats financiers SYSCOHADA

MALI

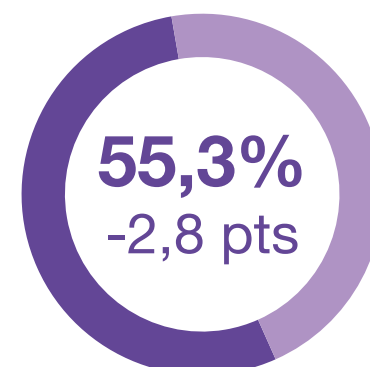


Malgré un contexte défavorable marqué par une crise politique, sécuritaire et sanitaire, Orange Mali a pu réaliser de solides performances commerciales et financières. Les objectifs de rentabilité ont été dépassés, malgré une croissance des revenus plus faible que prévu. La pression réglementaire s'intensifie notamment sur l'encadrement des promotions, la baisse des tarifs de terminaison, et la régulation des liaisons internet. Les investissements soutenus dans le haut débit fixe et mobile, ainsi que les services financiers ont permis une croissance des revenus de 3,1% en YOY, 4% Hors impacts directs du COVID (gratuités, baisses de tarifs).



- Coup d'état militaire le 18 Août suite aux nombreuses manifestations du M5-RFP depuis le 5 juin 2020 ;
- Désignation d'un Président de la transition, et d'un vice Président ancien chef du CNSP.
- Nomination d'un premier ministre civil et d'un gouvernement de transition de 25 membres pour 18 mois ;
- Embargo de la CEDEAO (fermeture des frontières terrestres, suspension des transactions financières) du 18 août au 06 oct 2020
- Soutien matériel, technique et humain au Ministère de la Santé dans la lutte contre le Covid-19 à travers la fondation orange Mali ;
- Mise en place de plans d'action afin de booster le parc (promo sur les frais d'accès et recrutement de vendeurs supplémentaires) ;
 - 5,4 millions de clients recrutés en 2020 avec une forte accélération sur le second semestre 2020
 - + de 6000 clients fibres recrutés sur l'année.
- Entrée en vigueur des nouvelles taxes d'interconnexion asymétriques
 - Vers Orange : de 5.7 FCFA à 2.5 FCFA/min
 - Vers Malitel : de 7 FCFA à 3 FCFA/min
- Renouvellement du contrat de sponsoring avec la Fédération Malienne de Football ;
- Orange Mali désigné fournisseur d'accès Internet Fixe le plus rapide au Mali

Part de Marché Volume

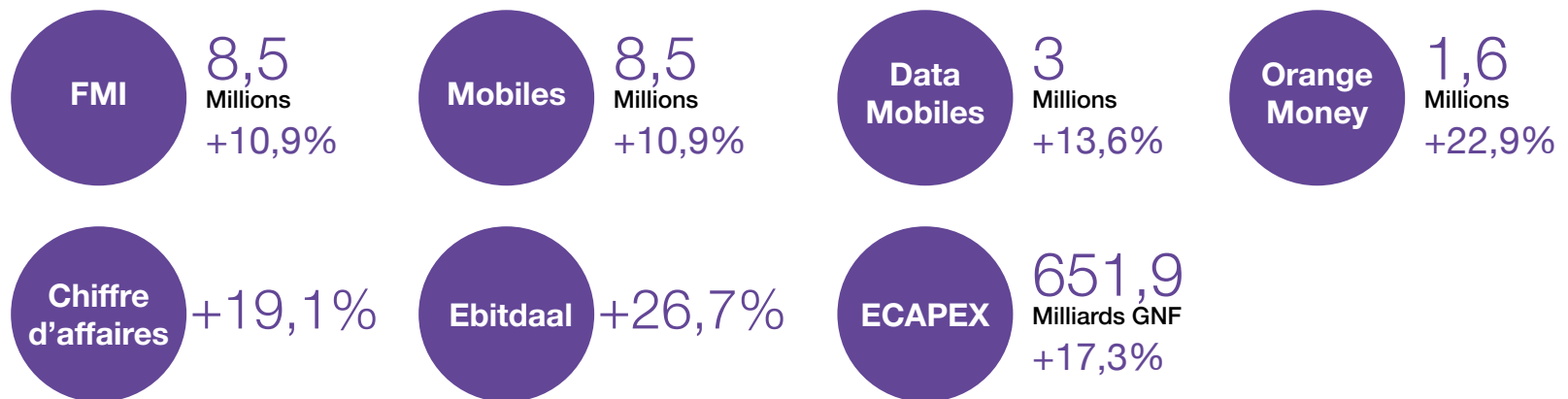


2G / 3G / 4G / 4G+

GUINÉE

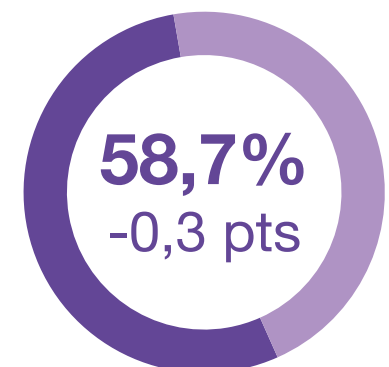


De solides performances opérationnelles et financières malgré un environnement socio politique instable et un contexte de pandémie. Performance favorisée par le maintien de l'effort d'investissement et la bonne dynamique commerciale et d'animation le développement du parc et des usages. Franchissement de la barre des 8,5 millions de clients Mobiles et plus de 600 clients actifs sur la 4G. Amélioration de la marge opérationnelle. Extension de la couverture réseau du pays notamment rural avec plus de 200 nouvelles localités couvertes.



- Réélection du Président sortant Alpha CONDE.
- Tensions socio politiques continues dans le pays durant toute l'année
- Orange leader sur les services offerts aux clients : voix, data et Sms suite à l'audit des réseaux par l'ARPT
- Dépréciation continue du franc guinéen et manque de disponibilité des devises
- Maintien du leadership sur tous les services (source ARTP – T3 2020) :
 - PDM mobile Volume stable à 59% et PDM Valeur : 72,4%
 - PDM Internet : Orange : 49%
 - PDM Mobile money Orange : 72%
 - Lancement offres résidentielles : HomeBox Rural, HomeBox Illimité et PMP ;
- Franchissement de la barre des 8,5 millions d'abonnés mobiles et des 600.000 clients Data 4G.
- Lancement d'une nouvelle tranches de numéro : +224 610xxxxxx ;
- Lancement de la 4G+ et Inauguration de 5 franchises à Conakry et en région
- Inauguration et lancement commercial du Backbone national ; Audit & travaux en cours pour la relance de l'opérateur historique Guinée Télécom
- Maintien des certification QSE (Qualité; sécurité & Environnement) et Top Employer pour la 5^{ème} année consécutive

Part de Marché Volume

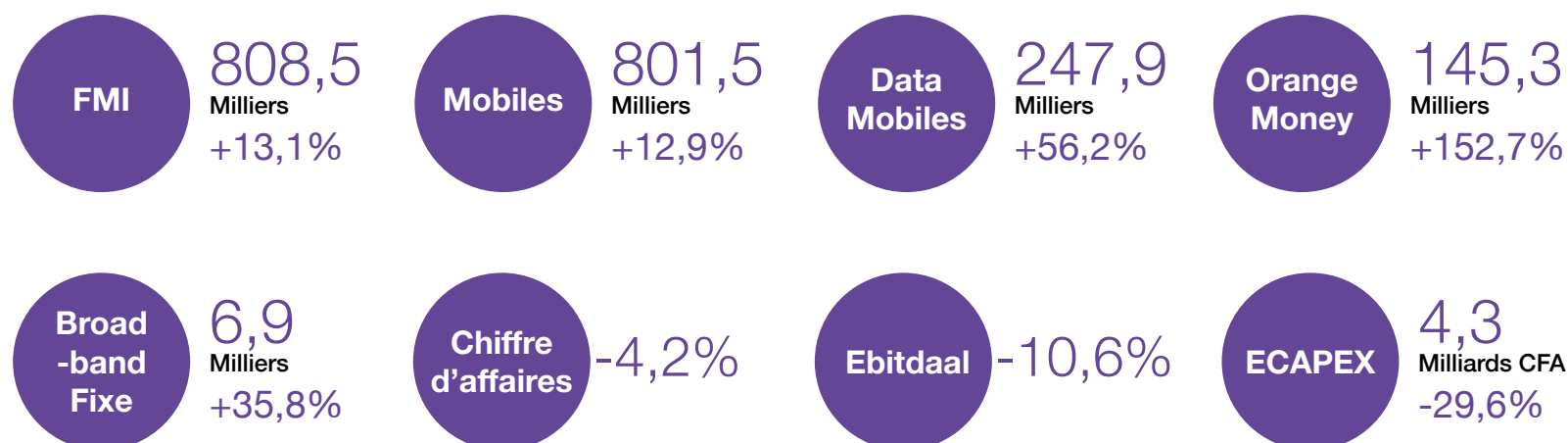


2G / 3G / 4G / 4G+

BISSAU

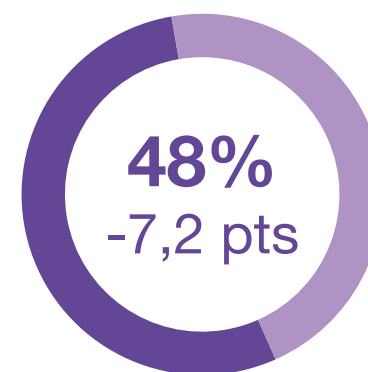


Résultats financiers fortement impactés par la crise sanitaire, économique (mauvaise campagne de cajou) et politique
Début de dénouement de la crise politique avec l'élection d'un nouveau Président
Amélioration de la part de marché volume après la perte de leadership
Lancement d'un vaste programme de modernisation et d'extension du réseau



- Retour à la normale après plusieurs années d'instabilité politique suite à l'élection du Président EMBALLO en février 2020 et retrait des forces de la CEDEAO installées en Guinée-Bissau depuis 2012
- Situation économique fortement dégradée par la crise Covid-19 avec les mesures de restriction (fermeture des frontières, état d'urgence, confinement partiel,..)
- Fléchissement de la croissance économique de 1,5 point en 2020 suite à la baisse des cours mondiaux de la noix de Cajou et des exportations touchés par la crise Covid-19
- Nouvelle taxe télécom approuvée pour 2021
- Lancement d'un vaste programme de modernisation et d'extension du réseau de Orange Bissau
- Mise en service du câble ACE initialement prévue en juin 2020 reportée au mois de juillet 2021
- Modification de l'amende en cas de non respect du cahier des charges (de 15 millions à 5% du CA)
- Mise en place du dispositif de contrôle du trafic
- Relance du dossier de cession de l'opérateur historique Guinéeetel

Part de Marché Volume

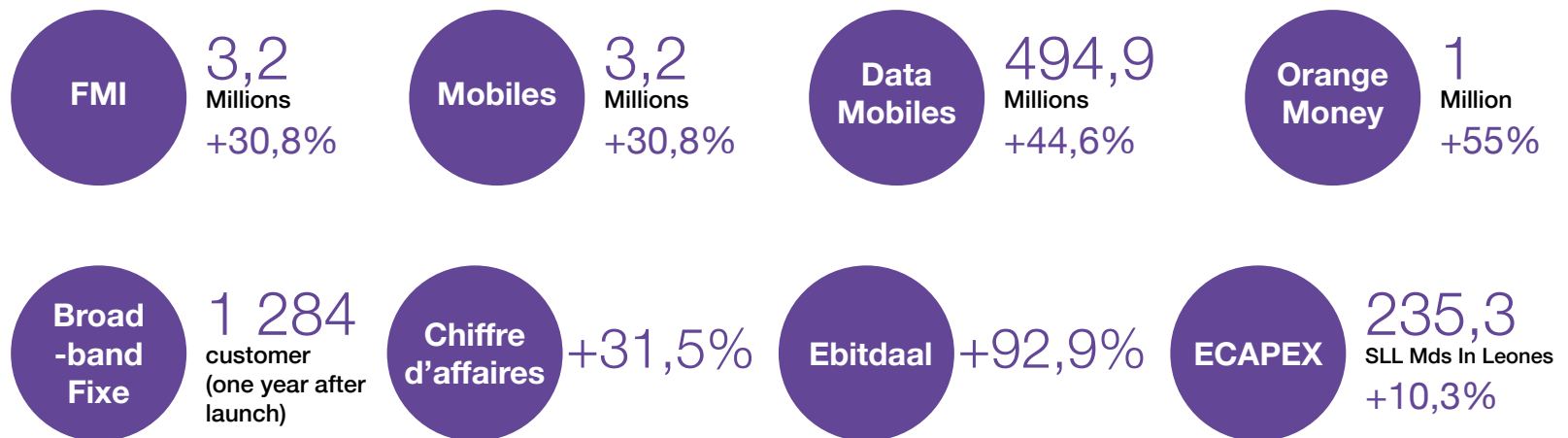


2G / 3G / 4G / 4G+

SIERRA LEONE

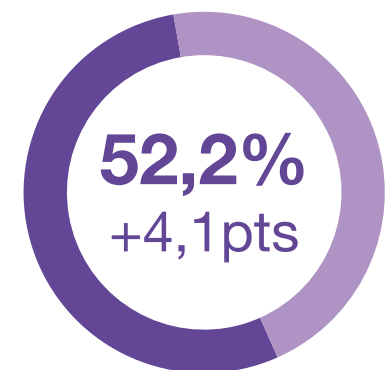


Confirmation du leadership en volume malgré le contexte COVID. Solides performances financières à la faveur d'une bonne performance commerciale et d'une croissance soutenue du chiffre d'Affaires. Pression fiscale et réglementaire encore pesante malgré l'adoption de mesures favorables à l'activité. Renforcement des investissements en soutien à la croissance de l'activité et aux ambitions de développement (notamment de la couverture rurale).



- Lancement d'une offre mobile dédiée aux étudiants et orientée Data (« Spak »)
- Introduction d'un programme de fidélité (« Orange Lek You »)
- Lancement d'Orange Energie
- Bonne dynamique de recrutement, poursuite animation sur les offres et promotions
- Franchissement de la barre des 1 million de clients actifs sur Orange Money. Deux nouvelles offres : Pico Crédit et Transfert International
- Introduction d'un prix plancher sur la voix et d'un encadrement des promotions
- Accélération de la dévaluation du SLL par rapport aux devises étrangères notamment l'Euro
- Focus sur l'expansion de la couverture réseau avec l'adressage des zones rurales (55 nouveaux sites) ainsi que l'augmentation de la capacité en milieu urbain
- Amélioration de la relation avec l'écosystème (basée sur les relations publiques et la RSE) et lancement de la Fondation Orange
- Lancement d'un portail éducatif gratuit en partenariat avec le Ministère de l'Education
- Validation de 5 régulations ainsi qu'une nouvelle loi sur les Télécommunications
- Dégroupage du monopole du point d'accès au câble ACE et du backbone terrestre
- Projet de mise en place d'une Interconnexion Clearing House (chambre de compense) suspendu suite à la déclaration du ministre en début de novembre

Part de Marché Volume



2G / 3G / 4G / 4G+

COURS DE L'ACTION

Baisse de 20,5% du cours de l'action contre une baisse de 8,7% de l'indice BRVM composite en 2020 expliquée en partie par la prudence des investisseurs institutionnels étrangers sur les marchés émergents face à la crise du Covid-19.



flottant : 23%

- 30% Grand public
- 10% institutionnels UEMOA
- 60% institutionnels hors UEMOA

30,8%

de l'indice
composite

48,6%

de l'indice
BRVM 10

POLITIQUE DE DIVIDENDE 2020

EXERCICES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cours au 31/12	12 000	15 400	12 000	14 500	20 050	22 800	25 000	25 000	23 500	16 000	16 995	13500
Dividende (en G XOF)	135	140	145	150	155	160	167	167	167	167	136	136
Dividende net par action	1 215	1 260	1 305	1 350	1 395	1 440	1 500	1 500	1 500	1 500	1225	1225
Taux de croissance dividende	3,9%	3,7%	3,6%	3,5%	3,3%	3,2%	4,2%	0%	0%	0%	-18,3	0%
Taux de rendement dividende	10%	8%	11%	9%	7%	7%	6%	6%	6,4%	9,4%	7,2%	9,%
Taux de distribution (%) Sonatel SA	91%	82%	114%	87%	106%	92%	106%	108%	102%	156%	88%	88%
Taux de distribution (%) Groupe	73%	76%	94%	88%	88%	73%	76%	77%	82%	82%	70%	68%

EFFECTIFS

Solides performances financières malgré les effets ralentisseurs de la crise sanitaire et le durcissement de l'environnement concurrentiel et réglementaire. Croissance du free cash flow.

GRUPE SONATEL	2016	2017	2018	2019	2020	19/18	19/20
Sénégal	1 791	1 780	1 819	1 824	1848	0,27%	1,32%
Mali	582	612	649	672	646	3,54%	-3,87%
Guinée	326	353	361	378	393	4,71%	3,97%
Bissau	90	90	90	94	98	4,44%	4,26%
Sierra Leone	-	182	181	185	191	2,21%	3,24%
TOTAL	2 789	3 017	3 100	3 153	3 176	1,71%	0,73%



Chaque
ingrédient compte



Dénomination N°Identification		Entité SONATEL SA 0018061-2G3		Exercice clos le Durée (en mois)		31/12/2020 12	
REF	LIBELLES	W	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1		
				NET	NET		
TA	Ventes de marchandises A	+	21	0	0		
RA	Achats de marchandises	-	22	0	0		
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+	6	0	0		
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			0	0		
TB	Ventes de produits fabriqués B	+		0	0		
TC	Travaux, services vendus C	+		433 634 311 518	257 156 786 339		
TD	Produits accessoires D	+		11 643 371 855	37 146 316 522		
XB	CHIFFRE D’AFFAIRES (A+B+C+D)			445 277 683 373	294 303 102 861		
TE	Production stockée (ou destockage)	-/+	6	0	0		
TF	Production immobilisée		21	2 888 907 559	2 931 306 023		
TG	Subventions d’exploitation		21	0	0		
TH	Autres produits	+	21	20 365 210 149	8 191 209 017		
TI	Transferts de charges d’exploitation	+	12	1 912 946 070	2 780 643 866		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	22	0	0		
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6	0	0		
RE	Autres achats	-	22	35 205 343 903	14 865 596 980		
RF	Variations de stocks d’autres approvisionnements	-/+	6	2 970 318 530	318 133 258		
RG	Transports	-	23	412 311 383	913 010 026		
RH	Services extérieurs	-	24	135 757 134 756	96 272 043 082		
RI	Impôts et taxes	-	25	26 108 759 749	26 465 021 014		
RJ	Autres charges	-	26	13 999 879 792	9 123 104 917		
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + (somme TE à RJ)			255 990 999 038	160 249 352 490		
RK	Charges de personnel	-	27	72 379 206 922	77 912 624 075		
XD	EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION (XC + RK)		28	183 611 792 116	82 336 728 415		
TJ	Reprisees d’amortissements, provisions et dépréciations	+	28	6 660 389 266	16 373 515 776		
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-	3C&28	84 705 215 142	41 853 341 280		

RÉSULTAT suite

XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)			105 566 966 240	56 856 902 911
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	104 548 576 190	130 316 174 623
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+	28	482 859 905	334 172 910
TM	Transferts de charges financiers	+	12	0	0
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29	26 309 162 084	18 679 900 098
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28	2 706 884 944	1 818 230 905
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			76 015 389 067	110 152 216 530
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)			181 582 355 307	167 009 119 441
TN	Produits de cessions d'immobilisations	+	3D	95 037 426	4 955 082 085
TO	Autres produits HAO	+	30	419 175 519	362 298 563
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	3D	29 973 184	364 095 029
RP	Autres charges HAO	-	30	1 722 287 065	26 688 525
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)			-1 238 047 304	4 926 597 094
RQ	Participation des travailleurs	-	30	0	0
RS	Impôts sur le résultat	-		29 897 345 371	17 133 881 150
XI	RESULTAT NET (XG + XH - RQ - RS)			150 446 962 632	154 801 835 385

ACTIF

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020

Dénomination **Entité SONATEL SA**
 °Identification **0018061-2G3**

Exercice clos le
 Durée (en mois)

31/12/2020
12

REF	ACTIF	Note	EXERCICE AU 31/12/N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT. et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	240 893 697 318	128 772 707 367	112 120 989 951	103 618 417 582
AE	Frais de développement et de prospection		12 775 956	12 775 956	0	608 169
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		238 212 999 487	127 231 540 459	110 981 459 028	103 617 809 413
AG	Fonds commercial et droit au bail		2 547 318 273	1 528 390 952	1 018 927 321	0
AH	Autres immobilisations incorporelles		120 603 602	0	120 603 602	0
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	1 173 342 362 684	815 121 566 744	358 220 795 940	147 704 953 663
AJ	Terrains (1)		3 920 037 965	0	3 920 037 965	3 882 537 965
AK	Batiments		39 542 737 889	24 498 196 818	15 044 541 071	14 264 731 666
AL	Aménagements, agencements et installations		35 297 692 067	29 534 584 163	5 763 107 904	3 631 204 251
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		1 074 661 620 541	746 604 571 183	328 057 049 359	119 243 486 466
AN	Matériel de transport		19 920 274 222	14 484 214 581	5 436 059 641	6 682 993 315
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	0	0	0	0
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	268 355 578 911	1 848 482 138	266 507 096 773	271 623 215 659
AR	Titres de participation		179 763 161 145	1 376 336 907	178 386 824 238	186 867 813 197
AS	Autres immobilisations financières		88 592 417 766	472 145 231	88 120 272 535	84 755 402 462
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		1 682 591 638 913	945 742 756 249	736 848 882 664	522 946 586 904
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5	218 433 681	0	218 433 681	0
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	8 896 713 877	1 098 868 100	7 797 845 777	4 450 532 941
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		219 233 528 301	28 578 402 060	190 655 126 241	232 872 638 703
BH	Fournisseurs avances versées	17	592 306 579	0	592 306 579	291 646 990
BI	Clients	7	118 468 763 430	27 573 331 612	90 895 431 818	120 631 642 672
BJ	Autres créances	8	100 172 458 292	1 005 070 448	99 167 387 844	111 949 349 041
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		228 348 675 859	29 677 270 160	198 671 405 699	237 323 171 644
BQ	Titres de placement	9	1 389 956 968	0	1 389 956 968	2 224 320 290
BR	Valeurs à encaisser	10	1 987 687 779	0	1 987 687 779	137 463 669
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	89 538 341 548	0	89 538 341 548	47 705 505 240
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		92 915 986 295	0	92 915 986 295	50 067 289 199
BU	Ecart de conversion-Actif	12	195 512 939	0	195 512 939	55 251 421
BZ	TOTAL GENERAL		2 004 051 814 006	975 420 026 409	1 028 631 787 597	810 392 299 168

PASSIF

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020

Dénomination **Entité SONATEL SA**°Identification **0018061-2G3**

Exercice clos le

Durée (en mois)

31/12/2020**12**

	ACTIF	Note	NET	NET
CA	Capital	13	50 000 000 000	50 000 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (+)	13	0	0
CD	Primes liées au capital social	14	75 260 792 320	0
CE	Ecart de réévaluation	3c	0	0
CF	Réserves indisponibles	14	10 000 000 000	10 000 000 000
CG	Réserves libres	14	136 437 126 302	83 709 513 325
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	0	0
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		150 446 962 632	154 801 835 385
CL	Subventions d'investissement	15	458 263 038	525 921 822
CM	Provisions réglementées	15	1 646 893 439	1 802 272 488
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		424 250 037 731	300 839 543 020
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	225 668 177 619	126 178 441 266
DB	Dettes de location acquisition	16	0	0
DC	Provisions pour risques et charges	16	57 424 116 723	52 524 415 958
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		283 092 294 342	178 702 857 224
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		707 342 332 073	479 542 400 244
DH	Dettes circulantes HAO	5	54 649 200 166	3 883 645 435
DI	Clients, avances reçues	7	1 525 573 489	234 152 695
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	84 120 409 655	60 937 166 270
DK	dettes fiscales et sociales	18	65 326 955 996	46 788 244 332
DM	Autres dettes	19	10 671 931 396	83 677 861 753
DN	Provisions pour risques à court termes	19	195 512 939	55 251 421
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		216 489 583 641	195 576 321 906
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	0	0
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	104 681 399 049	135 273 577 018
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		104 681 399 049	135 273 577 018
DV	Ecart de conversion-Passif	12	118 472 834	0
DZ	TOTAL GENERAL		1 028 631 787 597	810 392 299 168

TFT

TFT AU 31 DECEMBRE 2020

Dénomination Entité SONATEL SA		Exercice clos le		31/12/2020	
Identification 0018061-2G3		Durée (en mois)		12	
REF	LIBELLES		Note	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie au 1^{er} Janvier (Trésorerie actif N-1 - trésorerie passif N-1)			-84 206 075 328	-102 820 201 908
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			0	0
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			230 495 370 256	176 812 433 265
FB	- Actif circulant HAO (1)				0
FC	+ Variation des stocks			1 171 537 241	-537 141 948
FD	- Variation des créances			-14 619 954 644	-42 196 475 253
FE	+ Variation du passif-circulant			-3 960 446 084	69 672 928 200
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB + FC + FD + FE)			-17 408 863 487	26 939 310 999
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B		213 086 506 769	203 751 744 264
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-13 513 283 926	-4 620 797 798
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-82 853 394 268	-42 714 040 425
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-6 991 760 288	-3 187 032 561
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			95 037 426	3 282 798 218
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			0	1 672 283 867
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)	C		-103 263 401 056	-45 566 788 699
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apport nouveau			0	0
FL	+ Subventions d'investissement reçus			0	0
FM	- Prélèvement sur le capital			0	0
FN	- Dividendes versés			-136 111 111 111	-166 666 666 667
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		-136 111 111 111	-166 666 666 667
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts			133 337 619 792	53 044 232 861
FP	+ Autres dettes financières			0	0
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-34 608 951 817	-26 948 607 670
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		98 728 667 975	26 095 625 191
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D + E)	F		-37 382 443 136	-140 571 041 476
ZG	Variation de la trésorerie nette de la période (B + C + F)	G		72 440 662 577	17 613 914 089
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G + A) (contrôle: Trésorerie actif N - Trésorerie passif N)	H		-11 765 412 754	-85 206 287 819

(1) à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçus).

NOTES 1

NOTE 1 : DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Dénomination **Entité SONATEL SA**
 Identification **0018061-2G3**

Exercice clos le
 Durée (en mois)

31/12/2020
12

LIBELLES	Note	Montant Brut	SURETES REELLES		
			Hypothèques	Nantissements	Gages/Autres
Dettes financières et ressources assimilées :					
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts et dettes des établissements de crédit		0	0	0	0
Autres dettes financières		0	0	0	0
SOUS TOTAL (1)		0	0	0	0
Dettes de location-acquisition:		0	0	0	0
Dettes de crédit-bail immobilier		0	0	0	0
Dettes de crédit-bail mobilier		0	0	0	0
Dettes sur contrats de location-vente		0	0	0	0
Dettes sur contrats de location-acquisition		0	0	0	0
SOUS TOTAL (2)		0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		0	0	0	0
Clients		0	0	0	0
Personnel		0	0	0	0
Sécurité sociale et organismes sociaux		0	0	0	0
Etat		0	0	0	0
Organismes internationaux		0	0	0	0
Associés et groupe		0	0	0	0
Créditeurs divers		0	0	0	0
SOUS TOTAL (3)		0	0	0	0
TOTAL (1) + (2) + (3)		0	0	0	0
ENGAGEMENTS FINANCIERS				Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements consentis à des entités liées				-	-
Primes de remboursement non échues				-	-
Avals, cautions, garanties				10 584 130 144	-
Hypothèques, nantissements, gages, autres				-	2 050 453
Effets escomptés non échus				-	-
Créances commerciales et professionnelles cédées				-	215 240 636
Abandons de créances conditionnels				-	-
TOTAL				10 584 130 144	217 291 089

Commentaire :

2- Engagements donnés 10 584 130 144
Les suretés se détaillent comme suit :
 A/ CLM garanties de soumission bancaire 300 000 000
 B/ CBAO cautions bancaires 654 981 721

C/CBAO soumission cautions bancaires 337 756 687
 D/ CBAO Cautions bonne Exécution 1 051 307 962
 E/ Cautions credit douane 2 700 000 000
 G/ CBAO CAUTIONS FISCALES 5 400 083 774
 CAUTION NON FISCALE 140 000 000

NOTE 2

NOTE 2 : INFORMATIONS OBLIGATOIRES			
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3	Exercice clos le Durée (en mois)	31/12/2020 12
A- DECLARATION DE CONFORMITE AU SYSCOHADA			
Les états financiers sont établis en conformité avec le système comptable de l'OHADA et l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière.			
B- REGLES ET METHODES COMPTABLES			
Les états financiers ont été confectionnés dans le respect de postulats, des conventions et des règles d'évaluation édictées par le SYSCOHADA et l'Acte Uniforme.			
C- DEROGATION AUX POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES			
Respect de tous les postulats et conventions comptables sans aucune dérogation			
D- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
Au cours de l'exercice la Sonatel a effectué une opération de restructuration en fusionnant les entités suivantes: Sonatel Business Solution, Sonatel Multimédia et Sonatel Mobiles. Par ailleurs les mesures prises par le groupe Sonatel lors de la pandémie du COVID-19, ont eu un impact négatif de 4.827 millions FCFA sur le compte de résultat.			

Commentaire :

Les états financiers sont établis conformément au SYSCOHADA révisé entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. Les provisions retraites sont évaluées suivant la méthode actuarielle.

NOTE 3A : IMMOBILISATIONS BRUTES

NOTE 3A: IMMOBILISATIONS BRUTES							
Dénomination	Entité SONATEL SA			Exercice clos le		31/12/2020	
Identification	0018061-2G3			Durée (en mois)		12	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	AUGMENTATIONS B			DIMINUTIONS C		D = A + B - C
RUBRIQUES	MONTANT BRUT A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Acquisitions, Apports, Créations	Virements de poste à poste	Suite à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Cessions, scissions hors services	Virements de poste à poste	MONTANT BRUT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	230 427 648 465	6 513 283 926	3 952 764 927	0	0	0	240 893 697 318
Frais de développement et de prospection	12 775 956	0	0	0	0	0	12 775 956
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	227 867 554 236	6 513 283 926	3 832 161 325	0	0	0	238 212 999 487
Fonds commercial et droit au bail	2 547 318 273	0	0	0	0	0	2 547 318 273
Autres immobilisations incorporelles	0	0	120 603 602	0	0	0	120 603 602
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 089 311 183 055	82 853 394 268	4 002 451 396	0	-2 824 666 035	0	1 173 342 362 684
Terrains hors immeuble de placement	3 882 537 965	37 500 000	0	0	0	0	3 920 037 965
Terrains immeuble de placement	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments hors immeuble de placement	37 480 856 008	3 104 192 722	-1 042 310 841	0	0	0	39 542 737 889
Bâtiments immeuble de placement	0	0	0	0	0	0	0
Aménagements, agencements et installations	31 509 433 967	573 772	3 787 684 328	0	0	0	35 297 692 067
Matériel, mobilier et actifs biologiques	997 201 926 660	78 524 568 199	830 933 600	0	-1 895 807 918	0	1 074 661 620 541
Matériel de transport	19 236 428 455	1 186 559 575	426 144 309	0	-928 858 117	0	19 920 274 222
AVANCES ET ACCOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	275 251 236 476	12 134 975 852	0	0	-19 030 633 417	0	268 355 578 911
Titres de participation	187 450 672 622	6 199 906 376	0	0	-13 887 417 853	0	179 763 161 145
Autres immobilisations financières	87 800 563 854	5 935 069 476	0	0	-5 143 215 564	0	88 592 417 766
TOTAL GENERAL	1 594 990 067 996	101 501 654 046	7 955 216 323	0	-21 855 299 452	0	1 682 591 638 913

Commentaire :

Les investissements sur l'exercice 2020 se chiffrent à 96 milliards. Ils sont essentiellement composés des matériels de réseau (74 milliards XOF), d'IT (5,4 milliards XOF), d'énergie et d'équipements mais également notre participation sur Orange Abidjan Participations (3 milliards XOF). Les virements de poste à poste s'expliquent essentiellement par les écritures de transmission de patrimoine lié à la fusion.

NOTE 3 C : IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)

NOTE 3 C : IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)				
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le		31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)		12
SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D = A + B - C
	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminution amortissements	CUMULES DES AMORTISSEMENTS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Frais de développement et de prospection	12 775 956	26 032 060	-26 032 060	12 775 956
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	113 060 481 414	14 172 265 752	-1 206 707	127 231 540 459
Fonds commercial et droit au bail	1 018 927 304	480 296 982	29 166 666	1 528 390 952
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	114 092 184 674	14 678 594 794	1 927 899	128 772 707 367
Terrains hors immeuble de placement	0	0	0	0
Terrains immeuble de placement	0	0	0	0
Bâtiments hors immeuble de placement	23 123 171 464	1 373 662 688	1 362 666	24 498 196 818
Bâtiments immeuble de placement	0	0	0	0
Aménagements, agencements et installations	27 814 415 534	1 677 588 087	42 580 542	29 534 584 163
Matériel, mobilier et actifs biologiques	692 893 603 482	55 090 659 532	-1 379 691 831	746 604 571 183
Matériel de transport	12 497 486 323	2 492 384 062	-505 655 804	14 484 214 581
SOUS TOTAL: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	756 328 676 802	60 634 294 369	-1 841 404 427	815 121 566 744
TOTAL GENERAL	870 420 861 476	75 312 889 163	1 839 476 528	943 894 274 111

I : Crédit-bail immobilier; M: Crédit-bail mobilier; A: Autres contrats (dédoubler le poste si montants significatifs)

Commentaire :

«Immobilisations incorporelles

Elles sont amorties sur une durée de cinq (5) ans. Les logiciels «dissociés» (qui font l'objet d'une facturation distincte du matériel informatique) sont également immobilisés et amortis sur une durée de vie estimée à trois (3) ans.

Immobilisations corporelles

Construction 20 ans

Travaux de mis en valeur des terres 40 ans

Mobilier de bureau et de logement 10 ans

Matériel de bureau 05 ans

Agencements, aménagements, installations 10 ans

Matériel de transport 05 ans

Matériel de Commutation 10 ans

Matériel de Transmission et Données 10 ans

Matériel de Lignes et réseaux 10 ans

Matériel d'Energie 10 ans

Appareils de mesure 3 ans

Autres Matériel d'exploitation 10 ans

NOTE 3 D : IMMOBILISATIONS : PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION

NOTE 3 D : IMMOBILISATIONS: PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION					
Dénomination	Entité SONATEL SA		Exercice clos le		31/12/2020
Identification	0018061-2G3		Durée (en mois)		12
SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	MONTANTS BRUT	AMORTIS- SEMENTS PRATIQUES	VALEUR COMPTABLE NETTE	PRIX DE CES- SION	PLUS-VALUE MOINS-VA- LUE
	A	B	C = A + B	D	E = D - C
Frais de développement et de prospection	0	0	0	0	0
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	0	0	0	0	0
Fonds commercial et droit au bail	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	0
Terrains		0	0	0	0
Bâtiments		0	0	0	0
Aménagements, agencements et installations		0	0	0	0
Matériel, mobilier et actifs biologiques	1 895 807 918	1 877 868 058	17 939 860	0	-17 939 860
Matériel de transport	928 858 117	916 824 793	12 033 324	95 037 426	83 004 102
SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 824 666 035	2 794 692 851	29 973 184	95 037 426	65 064 242
Titres de participation	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	2 824 666 035	2 794 692 851	29 973 184	95 037 426	65 064 242

Commentaire :

Mentionner la justification de la cession ainsi que la date d'acquisition et la date de sortie

Commentaire :

La plus-value est essentiellement constituée par la cession des véhicules réformés au personnel de Sonatel

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Dénomination	Entité SONATEL SA			Exercice clos le		31/12/2020
Identification	0018061-2G3			Durée (en mois)		12
LIBELLES	2020	2019	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Titres de participations	179 763 161 145	187 450 672 622	-4,11	0	0	179 763 161 145
Prêts et créances	0	0	0,00	0	0	0
Prêt au personnel	78 951 386 056	77 551 930 260	1,80	0	0	0
Créances sur l'Etat	0	0	0,00	0	0	0
Titres immobilisés	13 120 000	13 120 000	0,00	0	0	13 120 000
Dépôts et cautionnements	3 425 926 777	1 384 485 474	147,45	0	0	3 425 926 777
Intérêts courus	90 833 333	90 833 333	0,00	0	0	0
TOTAL BRUT	262 244 427 311	266 491 041 689	-2	0	0	183 202 207 922
Dépréciations titres de participation	1 376 336 907	582 859 425	136	0	0	0
Dépréciations autres immobilisations	472 145 231	482 859 905	-2	0	0	0
TOTAL NET DE DEPRECIATION	260 395 945 173	265 425 322 359	-2	0	0	0
Liste des filiales et participation						
Dénomination sociale	Localisation (ville/pays)	Valeur d'acquisition	% Détenu	Montant des capitaux propres filiale	Résultat dernier exer- cice filiale	
ORANGE MALI	MALI	19 878 403 524	69	182 381 173 570	73 798 858 374	
ORANGE BISSAU	GUINEE BISSAU	3 639 090 000	89	17 917 301 690	2 908 336 830	
ORANGE CONAKRY	GUINEE CONAKRY	28 694 336 558	89	114 317 516 337	42 818 972 100	
ORANGE FINANCES MOBILES SENEGAL	SENEGAL	7 000 000 000	100	14 395 446 335	7 282 520 835	
ORANGE SIERRA LEONE	SIERRA LEONE	109 195 687 205	50	47 107 385 762	-1 083 129 328	
GRUPE ORANGE SERVICES	COTE D'IVOIRE	2 817 410 000	20,9	7 846 872 761	-562 000 781	

Commentaire :

La baisse de la valeur des titres s'explique par l'annulation des participations sur les entités : Sonatel Mobiles, Sonatel Business Solutions et Sonatel Multimédia suite à la fusion (en novembre 2020 Sonatel a absorbé ses 3 filiales).

NOTE 5 : ACTIF CIRCULANT HAO

NOTE 5 : ACTIF CIRCULANT HAO			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
LIBELLES	2020	2019	Variation en %
Créances sur cessions d'immobilisations	218 433 681	218 433 681	0
Autres créances hors activités ordinaires	0	0	0
TOTAL BRUT	218 433 681	218 433 681	0
Dépréciations des créances HAO	0	0	0
TOTAL NET DE DEPRECIATION	218 433 681	218 433 681	0
Commentaire : - Commenter toute variation significative. - Dépréciation: indiquer les événements et les circonstances qui ont motivé la dépréciation ou la reprise			
DETTES CIRCULANTES HAO			
LIBELLES	2020	2019	Variation en %
Fournisseurs d'investissements	54 649 200 166	3 883 645 435	1307%
Fournisseurs d'investissements effets à payer	0	0	0
Versements restant à effectuer sur titres de participation et titres immobilisés non libérés	0	0	0
Autres dettes hors activités ordinaires	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Commentaire :

Cette variation s'explique essentiellement par les flux d'opérations d'investissement sur la période.

NOTE 6 : STOCKS ET EN COURS (1)

NOTE 6 : STOCKS ET EN COURS (1)			
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3	Exercice clos le Durée (en mois)	31/12/2020 12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Marchandises	0	0	
Matières premières et fournitures liées	0	0	
Autres approvisionnements	6 781 496 823	8 268 450 286	-18%
Produits en cours	0	0	
Services en cours	0	0	
Produits finis	0	0	
Produits intermédiaires	0	0	
Stocks en cours de route, en consignment ou en dépôts	2 115 217 054	2 161 208 775	-2%
TOTAL BRUT STOCKS ET EN COURS	8 896 713 877	10 429 659 061	
Dépréciations des stocks	1 098 868 100	1 256 474 870	-13%
TOTAL NET DE DEPRECIATION	7 797 845 777	9 173 184 191	-15%

Commentaire :

On note une baisse de 18% sur les stocks .Les inventaires ont eu lieu entre le 14 au 18 Décembre 2020

NOTE 7 : CLIENTS

NOTE 7 : CLIENTS						
Dénomination	Entité SONATEL SA			Exercice clos le		31/12/2020
Identification	0018061-2G3			Durée (en mois)		12
LIBELLES	2020	2019	Vari- tion en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Clients (hors réserves de propriété Groupe)	62 078 392 081	51 260 010 555	21%	62 078 392 081	0	0
Clients effets à recevoir ((hors réserves de propriété Groupe)	961 700	0	0	0	0	0
Clients et effets à recevoir avec réserves de propriété	0	0	0	0	0	0
Clients et effets à recevoir Groupe	0	0	0	0	0	0
Créances sur cession d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
Clients effets escomptés et non échus	0	0	0	0	0	0
Créances litigieuses ou douteuses	29 363 204 475	15 525 575 371	89%	29 363 204 475	0	0
Clients produits à recevoir	27 026 205 174	66 680 335 575	-59%	27 026 205 174	0	0
TOTAL BRUT CLIENTS	118 468 763 430	133 465 921 501	-11%	0	0	0
Dépréciations des comptes clients	27 573 331 612	12 834 278 829	115%	27 573 331 612	0	0
TOTAL NET DE DEPRECIATION	90 895 431 818	120 631 642 672	-59%	0	0	0
Clients, avances reçues hors groupe	902 908 758	162 692 671	455%	902 908 758	0	0
Clients, avances reçues groupe	489 067 278	60 622 920	707%	489 067 278	0	0
Autres clients créditeurs	133 597 453	10 837 104	1133%	133 597 453	0	0
TOTAL CLIENTS CREDITEURS	1 525 573 489	234 152 695	-59%	0	0	0

Commentaire :

Variation de -14 mds des créances en 2020. La provision est essentiellement composée de la dépréciation des clients du fixe.

NOTE 8 : AUTRES CREANCES

NOTE 8 : AUTRES CREANCES						
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3			Exercice clos le Durée (en mois)	31/12/2020 12	
LIBELLES	2020	2019	Vari- tion en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un n et deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Personnel	650 788 478	547 657 356	19%	650 788 478	0	0
Organismes sociaux	0	0	0	0	0	0
Etats et collectivités publiques	43 231 635 465	21 338 465 333	103%	43 231 635 465	0	0
Organismes internationaux	0	0	0	0	0	0
Apporteurs, associés et groupe	3 961 820 711	35 150 315 343	-89%	3 961 820 711	0	0
Compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA	376 753 705	838 142 422	-55%	376 753 705		
Autres débiteurs divers	51 951 459 933	55 095 812 869	-6%	51 951 459 933	0	0
Comptes permanents non bloqués es établissements et des succursales	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison charges et produits	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison des sociétés en participation	0	0	0	0	0	0
TOTAL BRUT AUTRES CREANCES	100 172 458 292	112 970 393 323	-11%	100 172 458 292	0	0
			0			
Dépréciations des autres créances	1 005 070 448	1 021 044 282	-2%	0	0	0
			0			
TOTAL NET DE DEPRECIATION	99 167 387 844	111 949 349 041	-11%	0	0	0

Commentaire :

On note une baisse de 11% des autres créances liées à la fusion des filiales Sonatel Mobiles, Sonatel Multimédia et Sonatel Business Solutions.

NOTE 8 A : TABLEAU D'ETABLISSEMENT DES CHARGES IMMOBILISEES

NOTE 8 A : TABLEAU D'ETABLISSEMENT DES CHARGES IMMOBILISEES						
Dénomination	Entité SONATEL SA			Exercice clos le		31/12/2020
Identification	0018061-2G3			Durée (en mois)		12
Libellés	Frais d'établissements		Charges à répartir sur plusieurs exercices		Primes de remboursement des obligations	
Montant global à étaler au 1 ^{er} janvier 2018	0		893645568		0	
Durée d'étalement retenue	0		0		0	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Total exercice 2018			614300	7 320 560		
			631800	269 437 398		
			632710	10 903 554		
			632800	36 000		
			638420	3 175 280		
			638440	6 929 100		
			638460	79 964		
Total exercice 2019			614300	7 320 560		
			631800	269 437 398		
			632710	10 903 554		
			632800	36 000		
			638420	3 175 280		
			638440	6 929 100		
			638460	79 964		
Total exercice 2020		0	614300	7 320 560		0
			631800	269 437 398		
			632710	10 903 554		
			632800	36 000		
			638420	3 175 280		
			638440	6 929 100		
			638460	79 964		
Total exercice 2021		0		0		0
Total exercice 2022		0		0		0
TOTAL GENERAL		0		893 645 568		0

Commentaire :

Détail de l'étalement du 4751 concernant les charges à répartir sur 3 ans

NOTE 9 : TITRES DE PLACEMENT

NOTE 9 : TITRES DE PLACEMENT			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Titres de trésor et bons de caisse à court terme	0	0	0
Actions	1 389 956 968	2 808 519 103	-50,51
Obligations	0	0	0
Bons de souscription	0	0	0
Titres négociables hors régions	0	0	0
Intérêts courus	0	0	0
Auteurs valeurs assimilés	0	0	0
TOTAL BRUT TITRES	1 389 956 968	2 808 519 103	-50,51
Dépréciation des titres	0	584 198 813	-100
TOTAL NET DE DEPRECIATION	1 389 956 968	2 224 320 290	-37,52

Commentaire :

Baisse de 50 % sur titres détenus qui s'explique par de nouvelle attribution d'actions . Pas dépréciation de l'action Sonatel au 31.12.2020.

NOTE 10 : VALEURS A ENCAISSER

NOTE 10 : VALEURS A ENCAISSER			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Effets à encaisser	0	0	0
Effets à l'encaissement	0	0	0
Chèques à encaisser	521 994 330	389 700	323,41
Chèques à l'encaissement	0	0	0
Cartes de crédit à encaisser	228 638 053	134 952 381	-56,16
Autres valeurs à encaisser	1 237 055 396	2 121 588	309,17
TOTAL BRUT VALEURS A ENCAISSER	1 987 687 779	137 463 669	109,88
Dépréciation des valeurs à encaisser	0	0	0
TOTAL NET DE DEPRECIATION	1 987 687 779	137 463 669	109,88

Commentaire :

Les valeurs à encaisser ont connu une forte augmentation sur 2020 liée au paiement par la monnaie électronique.

NOTE 11 : DISPONIBILITES

NOTE 11 : DISPONIBILITES			
Dénomination	Entité SONATEL SA		Exercice clos le
Identification	0018061-2G3		Durée (en mois)
			31/12/2020
			12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Banques locales	74 822 804 192	43 353 229 604	73%
Banques autres états régions	0	0	0
Banques, dépôts à terme	0	0	0
Autres banques	10 240 641 982	2 881 069 822	255%
Banques intérêts courus	318 817 053	340 110 798	-6%
Chèques postaux	17 862 289	0	0
Autres établissements financiers	3 921 009 402	1 044 042 475	276%
Etablissement financiers intérêts courus	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	55 842 406	-100%
Caisse	32 348 757	31 210 135	4%
Caisse électronique mobile	0	0	0
Régies d'avances et virements accréditifs	0	0	0
TOTAL BRUT DISPONIBILITES	89 353 483 675	47 705 505 240	87%
Dépréciations	0	0	0
TOTAL NET DE DEPRECIATION	89 353 483 675	47 705 505 240	87%

Commentaire :

La caisse a été inventoriée le 31/12/2020

Nous notons une amélioration de 41 milliards de la trésorerie nette en 2020 lié à la fusion des entités du Sénégal.

NOTE 12 : ECARTS DE CONVERSION

NOTE 12 : ECARTS DE CONVERSION					
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3		Exercice clos le Durée (en mois)		31/12/2020 12
Libellés	Devises	Montant en devises	Cours UML Année acquisition	Cours UML 31/12	Variation en valeur absolue
Ecarts de conversion actif : (478) Détailler les créances et dettes concernées		-	0	0	0
	USD	6 880 275	565,0793425	538,5111789	182 796 275
	CHF	14 825	510,5373145	605,6956068	1 410 688
	XDR	149 421	752,8213631	775,6297951	3 408 056
		-	0	0	7 897 920
		0	0	0	0
Ecarts de conversion Passif : (479) Détailler les créances et dettes concernées		0	0	0	0
Au cours de l'exercice la Sonatel a effectué une opération de restructuration en fusionnant les entités suivantes: Sonatel Business Solution, Sonatel Multimédia et Sonatel Mobiles. Par ailleurs les mesures prises par le groupe Sonatel lors de la pandémie du COVID-19, ont eu un impact négatif de 4.827 millions FCFA sur le compte de résultat .	USD	1 916 834	600,1197449	538,5111789	118 093 386
	SLL	2 157 206	0,105738627	0,053340521	113 034
	XDR	131 578	773,6050046	775,6297951	266 417

Commentaire :

Libellés	2020	2019	Variation en %
Transfert de charges d'exploitation : 78,781 Détailler la nature des charges transférer	1912946070	2 780 643 866	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
Transfert de charges financières : 787 Détailler la nature des charges transférer	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0

NOTE 13 : VALEUR NOMINALE DES ACTIONS OU PARTS

NOTE 13 : VALEUR NOMINALE DES ACTIONS OU PARTS					
Dénomination	Entité SONATEL SA 0018061-2G3	Exercice clos le			31/12/2020
Identification		Durée (en mois)			
CAPITAL		Valeur nominale des actions ou part :			
Noms et prénoms	Nationalité	Nature des actions ou parts (Ordinaires ou Préférences)	Nombre	Montant total	Cessions ou Remboursements en cours d'exercice
Francetelecom/FCR	FRANCAISE	Ordinaires	42 333 340	21 166 670 000	
Etat du Sénégal	SENEGALAISE	Ordinaires	27 156 310	13 578 155 000	
Grand public		Ordinaires	22 431 480	11 215 740 000	
Employés		Ordinaires	8 078 870	4 039 435 000	
TOTAL			100 000 000	50 000 000 000	

NOTE 14 : PRIMES ET RESERVES

NOTE 14: PRIMES ET RESERVES			
Dénomination Entité	SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
Libellés	2020	2019	Variation en valeur absolue
Primes d'apport	0	0	0
Primes d'émission	0	0	0
Prime de fusion	75 260 792 320	0	75 260 792 320
Prime de conversion	0	0	0
Autres primes	0	0	0
TOTAL PRIMES	75 260 792 320	0	75 260 792 320
			0
Au cours de l'exercice la Sonatel a effectué une opération de restructuration en fusionnant les entités suivantes: Sonatel Business Solution, Sonatel Multimédia et Sonatel Mobiles. Par ailleurs les mesures prises par le groupe Sonatel lors de la pandémie du COVID-19, ont eu un impact négatif de 4.827 millions FCFA sur le compte de résultat .	10 000 000 000	10 000 000 000	0
Réserves statutaires	0	0	0
Réserves de plus-values nettes à long terme	0	0	0
Réserves d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	0	0	0
Autres réserves réglementées	0	0	0
TOTAL RESERVES INDISPONIBLES	10 000 000 000	10 000 000 000	0,00
			0
Réserves libres	136 437 126 302	83 709 513 325	52 727 612 977
			0
Report à nouveau	0	0	0

Commentaire :

Constitution de 18 mds en reserves sur le résultat de 2019
L'AGO ayant entrainé cette opération s'est tenue le 28 Mai 2020

NOTE 15 A : TOTAL SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES

NOTE 15 A : TOTAL SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES							
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le				31/12/2020	
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)				12	
Libellés	NOTE	2020	2019	Variation en valeur absolue	Variation en %	Régime fiscal	Échéances
Etat		-	-	-	0		
Régions		-	-	-	0		
Départements		-	-	-	0		
Communes et collectivités publiques décentralisées		-	-	-	0		
Entités publiques ou mixtes		-	-	-	0		
Entités et organismes privés		458 263 038	525 921 822	67 658 784	13%		
Organismes internationaux		-	-	-	0		
Autres		-	-	-	0		
TOTAL SUBVENTIONS		458 263 038	525 921 822	67 658 784	13%		
Amortissements dérogatoires		-	-	-	0		
Plus-value de cession à réinvestir		1 646 893 439	1 802 272 488	155 379 049	9%		
Provision spéciale de réévaluation		-	-	-	0		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		-	-	-	0		
Provisions réglementées relatives aux stocks		-	-	-	0		
Provisions pour investissement		-	-	-	0		
Autres provisions et fonds réglementés		-	-	-	0		
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES		1 646 893 439	1 802 272 488	155 379 049	9%		
TOTAL SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES		2 105 156 477	2 328 194 310	223 037 833	10%		

Commentaire :

La Plus-value de cession à réinvestir et les subventions d'investissement sont impactées par les amortissements de l'exercice des biens.

NOTE 16 A : DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES

NOTE 16 A : DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES							
énonciation Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3			Exercice clos le Durée (en mois)		31/12/2020 12	
LIBELLES	2020	2019	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Emprunts obligataires	100 000 000 000	-	100 000 000 000	0%		10 000 000 000	90 000 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 678 467 688	123 502 430 043	-3 823 962 355	-3%	44 283 533 356	32 244 409 262	43 150 525 070
Avances reçues de l'Etat	-	-	-	0%	0	0	0
Avances reçues et comptes cou- rants bloqués	-	-	-	0%	0	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	897 491 732	887 167 879	10 323 853	1%	0	0	0
Intérêts courus	5 092 218 199	2 549 911 722	2 542 306 477	100%	0	0	0
Avances assorties de conditions particulières	-	-	-	0%	0	0	0
Autres emprunts et dettes	-	-	-	0%	0	0	0
Dettes liées à des participations	-	-	-	0%	0	0	0
Comptes permanents bloqués des établissements et succur- sales	-	-	-	0%	0	0	0
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	225 668 177 619	126 939 509 644	98 728 667 975	78%	44 283 533 356	42 244 409 262	133 150 525 070
Crédit bail immobilier	-	-	-	0%	0	0	0
Crédit bail mobilier	-	-	-	0%	0	0	0
Location vente	-	-	-	0%	0	0	0
Intérêts courus	-	-	-	0%	0	0	0
Autres dettes de location acqui- sition	-	-	-	0%	0	0	0
TOTAL DETTES DE LOCATION ACQUISITION	-	-	-	0%	0	0	0
Provisions pour litiges	41 709 208 810	35 074 473 161	6 634 735 649	19%			
Provisions pour garantie donnés aux clients	100 000 000	100 000 000	-	0%			
Provisions pour perte sur marchés à achèvement futur	-	-	-	0%			
Provisions pour perte de change	-	-	-	0%			
Provisions pour impôts	-	-	-	0%			
Provisions pour pensions et obligations assimilées	15 614 907 913	18 183 727 078	-2 568 819 165	-14%			

Actif du régime de retraite	-	-	-	0%			
Provisions pour restructuration	-	-	-	0%			
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	0%			
Provisions de propre assureur	-	-	-	0%			
Provisions pour démantèlement et remise en état	-	-	-	0%			
Provisions de droits à déduction	-	-	-	0%			
Autres provisions	-	-	-	0%			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57 424 116 723	53 358 200 239	4 065 916 484	8%			

Commentaire :

«La dette à long terme affiche une variation nette de 106 milliards qui s'explique essentiellement par l'émission de l'emprunt obligataire pour 100 milliards en date du 16/07/2020 pour une durée de 7ans dont 2ans de différée.

La variation des provisions pour risques et charges s'explique par l'effet conjugué de l'accroissement de la provision spéciale sur l'exercice qui a connu une variation à la hausse de 6 milliards FCFA atténué par les provisions pour pensions qui a connu une baisse de 2 milliards qui s'explique par le changement d'hypothèse actuariel sur la période.»

NOTE 16 B : ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

NOTE 16 B : ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
HYPOTHESES ACTUARIELLES			
Libellés	2020	2019	
Taux d'augmentation des salaires			
Taux d'actualisation	0,1	0,1	
Taux d'inflation	1,5	1,5	
Probabilité d'être présent dans l'entité à la date de départ à la retraite (expérience passée)	99,9	99,9	
Probabilité d'être en vie à l'âge de départ à la retraite (table de mortalité)			
Taux de rendement effectif des actifs du régime	6,5	6,5	

VARIATION DE LA VALEUR DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE AU COURS DE L'EXERCICE		
Libellés	2020	2019
Obligation au titre des engagements de retraite à l'ouverture	18 183 726 000	16 692 126 000
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	964 965 000	1 086 538 000
Coût financier	1 454 698 000	1 335 370 000
Pertes actuarielles / (gain)	-3 870 467 000	1 971 811 000
Prestations payées au cours de l'exercice	-1 118 013 000	-3 309 467 000
Coût des services passées		
Obligation au titre des engagements de retraite à la clôture	15614909000	17 776 378 000

Commentaire :

Indiquer le montant de la charge par nature comptabilisée au cours de l'exercice.

ANALYSE DE SENSIBILITE DES HYPOTHESES ACTUARIELLES				
Libellés	2020		2019	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de...%)				
Taux de progression des salaires (variation de...%)				
Taux de départ du personnel (variation de...%)				

NOTE 17 : FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

NOTE 17 : FOURNISSEURS D'EXPLOITATION							
énumération	Entité SONATEL SA			Exercice clos le		31/12/2020	
Identification	0018061-2G3			Durée (en mois)		12	
LIBELLES	2020	2019	Variation en Valeur Absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Fournisseurs dette en compte (hors groupe)	46 742 227 316	29 740 086 039	10 502 104 587	28,97	46 742 227 316	0	0
Fournisseurs effets à payer (hors groupe)	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs, dettes et effets à payer groupe	0	6 460 140 640	0	0	0	0	0
FOURNISSEURS, ACQUISITION COURANTES D'IMMOBILISATIONS		0					
Fournisseurs factures non parvenues (groupe)	11 718 628 261	11 533 897 939	201 809 930	1,75	11 718 628 261	0	0
Fournisseurs factures non parvenues (hors groupe)	25 659 554 078	13 203 041 652	12 479 328 868	94,68	25 659 554 078	0	0
TOTAL FOURNISSEURS	84 120 409 655	60 937 166 270	23 183 243 385	38,04	84 120 409 655	0	0
Fournisseurs, avances et acomptes (hors groupe)	89 354 217	78 654 217	10 700 000	13,6	89 354 217	0	0
Fournisseurs, avances et acomptes groupe	0	0	0	0	0	0	0
Autres fournisseurs débiteurs	502 952 362	212 992 773	289 959 589	136,13	502 952 362	0	0
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS	592 306 579	291 646 990	300 659 589	103,09	592 306 579	0	0

Commentaire :

La variation de 23 milliards FCFA s'explique essentiellement par l'effet conjugué de l'augmentation des dettes fournisseurs et des factures fournisseurs non parvenues suite à la fusion des filiales (SM, SBS et S2M).

NOTE 18 : DETTES FISCALES ET SOCIALES

NOTE 18: DETTES FISCALES ET SOCIALES							
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3		Exercice clos le Durée (en mois)		31/12/2020 12		
LIBELLES	2020	2019	Variation en valeur absolue	Vari- tion en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Personnel avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Personnel rémunérations dues	7 534 724	3 994 689	3 540 035	-61,77	7 534 724	0	0
Autres personnel	7 512 792 823	8 604 162 661	-1 091 369 838	-15,06	7 512 792 823	0	0
Caisse de sécurité sociale	9 218 160	9 682 538	-464 378	-8,52	9 218 160	0	0
Caisse de retraite	183 830 858	174 233 726	9 597 132	3,35	183 830 858	0	0
Autres organismes sociaux	0	290 067 004	-290 067 004	-100	0	0	0
TOTAL DETTES SOCIALES	7 713 376 565	9 082 140 618	-1 368 764 053	-17,43	7 713 376 565	0	0
Etats, impôts sur les bénéfices	29 999 231 690	16 422 201 108	13 577 030 582	-8,9	29 999 231 690	0	0
Etats, impôts et taxes	476 592 787	402 252 754	74 340 033	15,29	476 592 787	0	0
Etat, TVA	16 451 224 294	9 192 838 313	7 258 385 981	-17,98	16 451 224 294	0	0
Etats, impôts retenus à la source	4 973 977 483	4 837 679 591	136 297 892	0,55	4 973 977 483	0	0
Autres dettes Etat	5 712 553 177	6 851 131 948	-1 138 578 771	-47,12	5 712 553 177	0	
TOTAL DETTES FISCALES	57 613 579 431	37 706 103 714	19 907 475 717	-16,68	57 613 579 431	0	0
TOTAL DETTES SOCIALES ET FISCALES	65 326 955 996	46 788 244 332	18 538 711 664	-16,77	65 326 955 996	0	

Commentaire :

La variation est constituée majoritairement par l'IS suite fusion des filiales (SA, SM et SBS).

NOTE 19 : AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME

NOTE 19 : AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME							
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3		Exercice clos le Durée (en mois)		31/12/2020 12		
LIBELLES	2020	2019	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Organismes internationaux	0	0	0	0	0	0	0
Apporteurs, opérations sur le capital	0	0	0	0	0	0	0
Associés, compte courant	0	0	0	0	0	0	0
Associés dividendes à payer	1 378 741 327	40 207 956 096	-38 829 214 769	-97%	0	0	0
Groupe, comptes courants	146 193 982	17 394 346 458	-17 248 152 476	-99%	0	0	0
Autres dettes associés	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DETTES ASSOCIES	1 524 935 309	57 602 302 554	-56 077 367 245	-97%	0	0	0
Créditeurs divers	1 893 457 247	25 757 983 455	-23 864 526 208	-93%	0	0	0
Obligataires	5 682 717	0	5 682 717	0	0	0	0
Rémunérations d'administrateurs	0	0	0	0	0	0	0
Compte du factor	0	0	0	0	0	0	0
Apport compte de fusion		0	0				
Bons de souscription actions et obligations		0	0				
Versements restant à effectuer sur titres de placement non libérés (472)	300 924 982	302 616 000	-1 691 018	-1%	0	0	0
Intermediaires operations pour compte d'un tiers		0	0				
Compte de repartition periodiques des charges	11 499 088	14 959 744	-3 460 656	-23%	0	0	0
Compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA (475)	0	0	0	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	6 935 432 053	0	6 935 432 053				
Autres créditeurs divers		0	0	0	0	0	0
TOTAL CREDITEURS DIVERS	9 146 996 087	26 075 559 199	-16 928 563 112	-65%	0	0	0
			0				
Comptes permanents non bloqués des établissements et des succursales	0	0	0	0	0	0	0
Comptes de liaison charges et produits	0	0	0	0	0	0	0
Comptes de liaison des sociétés en participation	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL COMPTES DE LIAISON	0	0	0	0	0	0	0
			0				
TOTAL AUTRES DETTES	10 671 931 396	83 677 861 753	-73 005 930 357	-87%	0	0	0
			0				
Provisions pour risques à court terme (voir note 28)	195 512 939	55 251 421	140 261 518	254%	0	0	0

Commentaire :

La variation des dettes associés s'expliquent essentiellement par l'apurement des dettes et créances intragroupe suite opération de fusion et par le paiement des dividendes sur la période.

NOTE 20 : BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TESORERIE

NOTE 20 : BANQUES, CREDIT D' ESCOMPTE ET DE TESORERIE			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
LIBELLES	2020	2019	Variation en %
Escomptes de crédit de campagne (564)	0	0	0%
Escomptes de crédit ordinaires (565)	0	0	0%
TOTAL : BANQUES, CREDITS D' ESCOMPTE ET DE TESORERIE	0	0	0%
Banques locales (521)	34 469 986 549	10 518 760 558	228%
Banques autres états régions (522)	0	0	0%
Autres Banques (523, 524)	0	0	0%
Banques intérêts courus (526)	0	1 732 810 625	-100%
Crédit de trésorerie (561)	70 211 412 500	123 000 000 000	-43%
TOTAL : BANQUES, CREDITS DE TESORERIE	104 681 399 049	135 251 571 183	-23%
			0%
TOTAL GENERAL	104 681 399 049	135 251 571 183	-23%

Commentaire :

«La dette à court terme est passée de 135 à 105 milliards de FCFA soit une variation à la baisse de 23%.

Cette variation s'explique essentiellement par l'effet conjugué d'une augmentation des soldes créditeurs de banque de 24 milliards de FCFA et d'une baisse des crédits de trésorerie de 53 milliards de FCFA sur la période.»

NOTE 21 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

NOTE 21 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Ventes dans la région	0	0	0
Ventes hors région	0	0	0
Ventes groupe	0	0	0
Ventes sur internet	0	0	0
TOTAL : VENTES MARCHANDISES	0	0	0
Ventes dans la région	0	0	0
Ventes hors région	0	0	0
Ventes groupe	0	0	0
Ventes sur internet	0	0	0
TOTAL : PRODUITS FABRIQUES	0	0	0
Ventes dans la région	81 017 282 609	115 208 626 633	-28,26
Ventes hors région	274 989 508 852	0	0
Ventes groupe	33 901 114 864	25 385 803 108	33,54
Ventes sur internet	43 726 405 193	116 562 356 598	-62,49
TOTAL : VENTES DE TRAVAUX ET SERVICES VENDUS	433 634 311 518	257 156 786 339	69,26
Produits accessoires	11 643 371 855	37 146 316 522	-68,66
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES	445 277 683 373	294 303 102 861	51,85
Production immobilisée	2 888 907 559	2 931 306 023	-1,45
Subventions d'exploitation	0	0	0
Autres produits	20 365 210 149	8 191 209 017	148,62
TOTAL AUTRES PRODUITS	23 254 117 708	11 122 515 040	109,07
TOTAL	470 170 467 833	305 425 617 901	53,93

Commentaire :

«Le chiffre d'affaire a connu une croissance de 51% qui s'explique par la fusion des sociétés (SBS, S2M et SM).

Le chiffre se détaille comme suit :»

En milliers FCFA	2020
Revenus voix sortante	165 751 287
Revenus Data	117 754 650
Revenus services fixe y compris broadband	55 018 378
Revenus entrant international	20 398 178
Revenus hubbing arrivée	16 674 137
Revenus sms et SVA	16 015 692

Autres revenus retail	15 647 045
Revenus entrant national	13 087 148
Revenus ventes d'équipements fixe et mobile	8 078 453
Autres	7 424 255
Autres revenus wholesale	6 998 645
Roaming visiteur	2 382 312

NOTE 22 : ACHATS

NOTE 22 : ACHATS			
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3	Exercice clos le Durée (en mois)	31/12/2020 12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Achats dans la région	0	0	0
Achats hors région	0	0	0
Achats groupe	0	0	0
TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	0
Achats dans la région	0	0	0
Achats hors région	0	0	0
Achats groupe	0	0	0
TOTAL ACHATS MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES	0	0	0
Matières consommables	0	0	0
Matières combustibles	3 568 846 340	2 055 336 825	73,63
Produits d'entretien	0	0	0
Fournitures d'atelier, d'usine et de magasin	17 637 604 126	7 538 330 427	133,97
Eau	281 433 649	260 784 246	7,91
Electricité	13 116 379 619	4 465 673 656	193,71
Autres énergies	0	0	0
Fourniture d'entretien	1 637 331	2 819 340	-41,93
Fourniture de bureau	322 505 060	351 919 555	-8,36
Petit matériel et outillages	261 126 524	190 211 120	37,28
Achats études, prestations de services, de travaux matériels et équipements	15 811 254	521 811	2930,07
Achats d'emballages	0	0	0
Frais sur achats	0	0	0
Remises rabais, remises et ristournes	0	0	0
TOTAL AUTRES ACHATS	35 205 343 903	14 865 596 980	136,82

Commentaire :

La variation à la hausse des autres achats s'explique essentiellement par la variation des fournitures d'atelier, d'usine et de magasin de 10 milliards soit une variation de 134% et par la variation de la consommation d'électricité de 8,7 milliards de FCFA soit 194% sur la période. Ces variations sont dues à l'opération de fusion des filiales (Sonatel mobiles, Sonatel Business Solutions et Sonatel Multimédia).

NOTE 23 : TRANSPORTS

NOTE 23 : TRANSPORTS			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Transports sur ventes	-	-	0
Transports pour le compte de tiers	-	-	0
Transport du personnel	149 829 009	595 519 409	-74,85
Transport de plis	258 467 425	298 401 992	-13,39
Autres transports	4 014 949	19 088 625	-78,97
TOTAL	412 311 383	913 010 026,00	-54,85

Commentaire :

Les frais de transport ont connu une baisse de 500 millions de FCFA soit 55% sur la période qui s'explique essentiellement par le contexte actuel de la pandémie.

NOTE 24 : SERVICES EXTERIEURES

NOTE 24 : SERVICES EXTERIEURES			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Sous-traitance générale	14 602 510 939	10 532 340 019	38,64
Locations et charges locatives	1 309 214 901	1 309 584 372	-0,03
Redevances de location acquisition	0	0	0
Entretien, réparations et maintenance	11 110 161 576	7 551 884 961	47,11
Primes d'assurance	1 172 016 141	987 169 583	18,72
Etudes, recherches et documentation	12 041 717	25 011 551	-51,86
Publicité, publications, relations publiques	3 803 446 631	2 069 437 376	83,79
Frais de télécommunications	59 993 060 915	45 396 552 152	32,15
Frais bancaires	4 183 342 369	2 269 712 342	84,31
Rémunérations d'intermédiaires et de conseils	15 015 312 426	9 392 883 398	59,85
Frais de formation du personnel	606 239 832	999 329 748	-39,34
Redevances pour brevets, licences, logiciels, concession et droits similaires	23 244 238 930	14 482 433 631	60,49
Cotisations	81 894 054	46 220 710	77,18
Autres charges externes	623 654 325	1 209 483 239	-48,44
TOTAL	135 757 134 756	96 272 043 082	41,01

Commentaire :

Les services extérieurs ont connu une variation à la hausse de 39 milliards FCFA soit 41% qui s'expliquent essentiellement par l'augmentation des frais de télécommunications de 14,5 milliards de FCFA, des redevances pour brevets pour 8,7 milliards de FCFA et des frais de sous-traitance 4 milliards de FCFA.

NOTE 25 : IMPOTS ET TAXES

NOTE 25 : IMPOTS ET TAXES			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Impôts et taxes directs	25 634 343 749	23 004 143 565	11,43
Impôts et taxes indirects	105 997 180	-337 606 058	-131,4
Droits d'enregistrement	368 418 820	304 147 917	21,13
Pénalités et amendes fiscales	0	3 494 157 039	-100
Autres impôts et taxes	0	178 551	-100
TOTAL	26 108 759 749	26 465 021 014	-1,35

Commentaire :

Les impôts et taxes directs ont connu une variation -1,35% sur la période qui s'explique par l'effet conjugué de la hausse des impôts et taxes directs 2,6 milliards de FCFA suite à l'opération de fusion et de la baisse des pénalités et amendes fiscales de 3,4 milliards FCFA due à l'absence de redressement fiscal sur la période.

NOTE 26 : AUTRES CHARGES

NOTE 26 : AUTRES CHARGES			
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3	Exercice clos le Durée (en mois)	31/12/2020 12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Pertes sur créances clients	3 087 480 414	2 661 806 346	16%
Pertes sur autres débiteurs	0	0	0
Quote-part de résultat sur opérations faite en commun	0	0	0
Valeur comptable des cessions courantes d'immobilisations	0	0	0
Indemnités de fonction et autres rémunérations d'administrateurs	71 309 855	53 185 577	34%
Dons et mécénat	2 198 862 403	1 920 963 351	14%
Autres charges diverses	1 021 092 164	4 422 332	22989%
Charges pour provisions et provisions pour risques à court terme d'exploitation (voir note 28)	7 621 134 956	4 482 727 311	70%
TOTAL	13 999 879 792	9 123 104 917	53%

Commentaire :

Les autres charges ont connu une hausse de 4,6 milliards de FCFA sur la période soit 53% qui s'explique essentiellement par l'augmentation des provisions pour risques à court terme.

NOTE 27A : CHARGES DE PERSONNE

NOTE 27A : CHARGES DE PERSONNE			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Rémunérations directes versées au personnel	55 384 261 985	60 435 416 418	-8,36
Indemnités forfaitaires versées au personnel	7 929 364 083	7 803 491 362	1,61
Charges sociales	1 482 340 397	1 446 199 879	2,49
Rémunérations et Charges sociales de l'exploitant individuel	0	0	0
Rémunérations transférée de personnel extérieur	4 136 605 886	4 267 244 761	-3,07
Autres charges sociales	3 446 634 571	3 960 271 655	-12,97
TOTAL	72 379 206 922	77 912 624 075	-7,11

Commentaire :

Les charges de personnel ont connu une baisse de -7,11 % qui porte essentiellement sur la rémunération directe versée au personnel.

NOTE 27B : EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

NOTE 27B : EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR														
Dénomination	Entité SONATEL SA								Exercice clos le				31/12/2020	
Identification	0018061-2G3								Durée (en mois)				12	
	EFFECTIS							MASSE SALARIALE						
	Nationaux				Hors OHADA		TOTAL	Nationaux				Hors OHADA		TOTAL
	M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F	
Cadres supérieurs	414	194	0	0	0	0	608	15 660 996 025	7 338 727 606	0	0	0	0	22 999 723 631
Techniciens supérieurs et cadres moyens	431	330	0	0	0	0	761	16 304 080 403	12 483 402 629	0	0	0	0	28 787 483 031
Techniciens, agents de maitrise et ouvriers qualifiés	268	163	0	0	0	0	431	10 138 036 074	6 166 044 329	0	0	0	0	16 304 080 403
Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	4	0	0	0	0	0	4	151 313 971	0	0	0	0	0	151 313 971
TOTAL (1)	1 117	687	0	0	0	0	1804	42 254 426 473	25 988 174 563	0	0	0	0	68 242 601 036
Permanents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saisonniers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2. Personnel extérieur								Facturation à l'entité		
Cadres supérieurs	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Techniciens supérieurs et cadres moyens	0	0	0	0	0		43	93 864 936	62 576 624	
Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	0	0	0	0	0		903	1 971 163 649	1 314 109 099	
Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	0	0	0	0	0		191	416 934 947	277 956 631	
TOTAL (2)	0	0	0	0	0	0	1 137	2 481 963 532	1 654 642 354	
Permanents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saisonniers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL (1+2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commentaire :

- Faire un commentaire si nécessaire en cas de mouvement significatif du personnel.

NOTE 28 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

NOTE 28 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN								
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3	Exercice clos le Durée (en mois)			31/12/2020 12			
	A	B			C			D = A+B-C
	Provision à l'ouverture de l'exercice	AUGMENTATIONS DOTATIONS			DIMINUTIONS DOTATIONS			PROVISIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
		D'explo- tation	Financières	Hors activités ordinaires	D'explo- tation	Financières	Hors activités ordinaires	
Provisions réglementées	1 802 272 488	0	0	0	155 379 049	0	0	1 646 893 439
Provisions financières pour risques et charges	53 358 200 239	0	10 658 646 966	0	0	6 592 730 482	0	57 424 116 723
Dépréciation des immobilisations	1 079 154 926	1 252 187 117	0	0	482 859 905	0	0	1 848 482 138
TOTAL DOTATIONS	56 239 627 653	1 252 187 117	10 658 646 966	0	638 238 954	6 592 730 482	0	60 919 492 300
Dépréciations des stocks	1 256 474 870	247 619 874	0	0	405 226 644	0	0	1 098 868 100
Dépréciations actif circulant (HAO)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations fournisseurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations clients	25 980 212 389	6 771 184 415	0	0	5 178 065 192	0	0	27 573 331 612
Dépréciations autres créances	1 021 639 282	89 902 890	0	0	106 471 724	0	0	1 005 070 448
Dépréciations titres de placement	584 198 813	0	0	0	584 198 813	0	0	0
Dépréciations valeurs à encaisser	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations disponibilités	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations et provisions pour risques à court termes d'exploitation	109 802 105	85 710 834	0	0	0	0	0	195 512 939

Dépréciations et provisions pour risques à court termes à caractère financier	8 762 582	-8 762 582	0	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS A COURT TERME	28 961 090 041	7 185 655 431	0	0	6 273 962 373	0	0	29 872 783 099
TOTAL PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	85 200 717 694	8 437 842 548	10 658 646 966	0	6 912 201 327	6 592 730 482	0	90 792 275 399

Commentaire :

La hausse s'explique par l'effet conjugué des dotations et des reprises de provisions sur dépréciations clients et sur provisions financières pour risques et charges.

NOTE 29 : CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

NOTE 29 : CHARGES ET REVENUS FINANCIERS			
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3	Exercice clos le Durée (en mois)	31/12/2020 12
Libellés	2020	2019	Variatio en %
Intérêts des emprunts	16 887 494 141	16 168 167 317	4%
Intérêts dans loyers de locations acquisition	0	118 000	-100%
Escomptes accordés	0	0	0%
Autres intérêts	369 616 002	1 509 110 398	-76%
Escomptes des effets de commerce	0	0	0%
Pertes de change	9 052 051 941	418 305 570	2064%
Pertes sur cessions de titres de placement	0	0	0%
Malis provenant d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	0	0	0%
Pertes sur risques financiers	0	0	0%
Charges pour dépréciation et provisions à court terme à caractère financier (voir note 28)	2 706 884 944	2 402 429 718	13%
SOUS TOTAL: FRAIS FINANCIERS	29 016 047 028	20 498 013 003	42%
Intérêts de prêts et créances diverses	-274 863 036	816 631 830	-134%
Revenus de participations	-97 379 826 372	129 260 533 068	-175%
Escomptes obtenus	-27 250 942	-6 258 074	335%
Revenus de placement	-67 751 075	13 435 083	-604%
Gains de change	-5 849 375 573	56 059 226	-10534%
Gains sur cessions de titres de placement	0	0	0%
Gains sur risques financiers	-356 547 797	175 773 490	-303%
Reprises de charges pour dépréciations et provisions à court terme à caractère financier (voir note 28)	-1 075 821 300	334 172 910	-422%
SOUS TOTAL : REVENUS FINANCIERS	-105 031 436 095	130 650 347 533	-180%
TOTAL	-76 015 389 067	110 152 334 530	-169%

Commentaire :

Les charges et revenus financiers ont connu une baisse de 31% qui s'expliquent essentiellement par l'effet conjugué d'une hausse de la perte de change de 8,6 milliards de FCFA et d'une baisse des dividendes des filiales absorbées sur l'exercice.

NOTE 30 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO

NOTE 30 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO			
énonimation Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3	Exercice clos le Durée (en mois)	31/12/2020 12
Libellés	2020	2019	Variation en %
Charges HAO constatées (1) à détailler	1 722 287 065	26 688 525	6353,28
(1)....	0	0	0
(1)....	0	0	0
Pertes sur créances HAO	0	0	0
Dons et libéralités accordés	0	0	0
Abandons de créances consentis	0	0	0
Charges provisionnées HAO	0	0	0
Dotations hors activités ordinaires	0	0	0
Participation des travailleurs	0	0	0
subvention d'équilibre	0	0	0
SOUS TOTAL: AUTRES CHARGES HAO	1 722 287 065	26 688 525	6353,28
Produits HAO constatées (1) à détailler	-263 796 470	0	0
(1)....			
(1)....			
Dons et libéralités obtenus	0	0	0
Abandons de créances obtenus	0	0	0
Transferts de charges HAO	0	0	0
Reprises de charges pour dépréciations et provisions à court terme HAO	0	0	0
Reprises hors activités ordinaires	-155 379 049	-362 298 563	-57,12
SOUS TOTAL: AUTRES PRODUITS HAO	-419 175 519	-362 298 563	15,69
TOTAL	1 303 111 546	-335 610 038	-488,29

Commentaire :

La variation des charges HAO s'explique essentiellement par les frais liés à la fusion pour un montant de 1,6 milliards de FCFA.

NOTE 31 : REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ EXERCICES

NOTE 31 : REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ EXERCICES					
Dénomination Identification	Entité SONATEL SA 0018061-2G3	Exercice clos le Durée (en mois)			31/12/2020 12
NATURES DES INDICATIONS	N	2 019	2 018	2 017	2 016
STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2)					
Capital social	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000
Actions ordinaires	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Actions à dividendes prioritaires (A.D.P.) sans droit de vote	-	-	-	-	-
Actions nouvelles à émettre:	-	-	-	-	-
- par convention d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (3)	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	-
Chiffre d'affaires hors taxes	445 277 683 373	294 303 102 861	265 066 910 722	321 873 152 157	324 826 597 212
Résultat des activités ordinaires (R.A.O.) hors dotations et reprises (exploitation et financières)	261 851 206 222	194 557 201 753	164 034 412 817	221 103 660 378	214 110 676 767
Participation des travailleurs aux bénéfices	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat	29 897 345 371	17 133 881 150	10 656 720 271	31 506 101 374	35 147 613 809
Résultat net (4)	150 446 962 632	154 801 835 385	106 939 462 716	163 578 622 040	154 175 917 915
RESULTAT ET DIVIDENDE DISTRIBUES	-				
Résultat distribué (5)	-	136 111 111 111	166 666 666 667	166 666 666 667	166 666 666 667
Dividende attribué à cchaque action	-	1 361	1 667	1 667	1 667
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE	-	-	-	-	-
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice (6)	1 137	1 753	1 740	1 825	1 767
Effectif moyen de personnel extérieur	-	3	3	3	3
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice (7)	63 313 626 068	68 238 907 780	62 949 204 818	56 167 384 255	51 137 801 782
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) (8)	4 992 833 603	5 406 471 534	5 370 468 718	4 490 820 636	4 155 818 640
Personnel extérieur facturé à l'entité (9)	4 136 605 886	4 267 244 761	3 317 455 231	2 692 668 210	2 964 042 055

(1) Y compris l'exercice dont les états financiers sont soumis à l'approbation de l'Assemblée

(2) Indication, en cas de libération partielle du capital, montant du capital non appelé

(3) Les éléments de cette rubrique sont ceux figurant au compte de résultat

(4) Le résultat, lorsqu'il est négatif, doit être mis entre parenthèses

(5) L'exercice N correspond au dividende proposé du dernier exercice

(6) Personnel propre

(7) Total des comptes 651, 662, 663

(8) Total des comptes 664, 668

(9) Compte 667

NOTE 34 : FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

NOTE 34 : FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
(En milliers de Francs)	2020	2019	Variation en %
ANALYSE DE L'ACTIVITE			
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION			
Chiffre d'affaires	445 277 683	294 303 103	51,29
Marge commerciale	0	0	0
Valeur ajoutée	255 990 999	160 249 352	59,74
Excédent brut d'exploitation (EBE)	183 611 792	82 336 728	123
Résultat d'exploitation	105 566 966	56 856 903	85,67
Résultat financier	76 015 389	110 152 217	-31
Résultat des activités ordinaires	181 582 355	167 009 119	8,72
Résultat hors activités ordinaires	-1 238 047	4 926 597	-125,13
Résultat net	150 446 963	154 801 835	-2,82
DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
EBE	183 611 792	82 336 728	123
+ Valeurs comptables des cessions courantes d'immobilisation (compte 654)	0	0	0
- Produits des cessions courantes d'immobilisation (compte 754)	0	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION	183 611 792	82 336 728	123
+ Revenus financiers	98 699 201	130 260 115	-24,23
+ Gain de change	5 849 376	56 059	10334,27
+ Transferts de charges financières	0	0	0
+ Produits HAO	514 213	-26 689	-90,33
+ Transferts de charges HAO	0	0	-100
- Frais financiers	-17 257 110	-18 261 595	-5,51
- Pertes de change	-9 052 052	-418 306	2063,98
- Participation	0	0	0
- Impôts sur les résultats	-29 897 345	-17 133 881	74,49
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (CAFG)	230 495 370,25	176 812 433,25	30,36
- Distributions de dividendes opérées durant l'exercice	-159 572 534,48	-166 666 666,67	4,57
AUTOFINANCEMENT	70 922 835,77	10 145 766,58	30,38

ANALYSE DE LA RENTABILITE			
Rentabilité économique = Résultat d'exploitation (a) / Capitaux propres + Dettes financières	16,24	13,31	2,93
Rentabilité financière = Résultat net / Capitaux propres	35,46	51,45	-15,99
ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE			
Capitaux propres et ressources assimilées	424 250 037,73	300 839 543,02	41,02
+ Dettes financières* et autres ressources assimilées (b)	283 092 294,34	178 702 857,22	58,41
- Ressources stables	707 342 332,07	479 542 400,24	47,5
- Actif immobilisé (b)	-736 848 882,67	-522 946 586,91	40,9
FONDS DE ROULEMENT (1)	-29 506 550,60	-43 404 186,67	-32,02
Actif circulant d'exploitation (b)	198 418 782,31	237 378 423,07	-16,4
- Passif circulant d'exploitation (b)	-161 806 193,77	-191 692 676,47	-15,6
- BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (2)	36 612 588,54	45 685 746,59	-19,77
Actif circulant HAO (b)	218 433,68		0
- Passif circulant HAO (b)	-54 649 200,17	-3 883 645,44	1307,16
= BESOIN DE FINANCEMENT HAO (3)	-54 430 766,49	-3 883 645,45	1301,53
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4)=(2)-(3)	-17 818 177,95	41 802 101,14	-142,69
TRESORERIE NETTE (5) = (1) - (4)	-11 688 373	-85 206 288	-86,20
CONTRÔLE : TRESORERIE NETTE = (TRESORERIE-ACTIF) - (TRESORERIE-PASSIF)	-11 765 413	-85 206 288	-86,2
ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	213 086 507	203 751 744	4,58
- Flux de trésorerie des activités d'investissement	-103 263 401	-45 566 789	126,61
+ Flux de trésorerie des activités de financement	-37 382 443	-140 571 041	-73,41
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE		17 613 914	
ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET			
Endettement financier brut (Dettes financières* + Trésorerie – passif)	120 986 779	261 452 018	-1430,24
- Trésorerie – actif	-92 915 986	-50 067 289	85,58
ENDETTEMENT FINANCIER NET	28 070 792	211 384 729	-147,45

(a) Résultat d'exploitation après impôt théorique sur le bénéfice.

(b) Les écarts de conversion doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes concernées à leur valeur initiale.

Dettes financières* = Emprunts et dettes financières diverses + dettes de location acquisition.

NOTE 35 : LISTE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES A FOURNIR

NOTE 35 : LISTE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES A FOURNIR			
énomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
INFORMATIONS SOCIALES			
Emploi : - l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique ; - les embauches et les licenciements ; - les rémunérations et leur évolution.			
Relations sociales : - l'organisation du dialogue social ; - le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.			
Formation : - les politiques mises en œuvre en matière de formation ; - le nombre total d'heures de formatio.			
Egalité de traitement : - les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; - les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.			
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES			
Politique générale en matière environnementale : - l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ; - les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementales et des pollutions.			
Polution et gestion des déchets : - les mesures de prévention, de réduction ou de préparation de rejet dans l'air l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; - les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ; - la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.			
Utilisation durable des ressources : - la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; - la consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leu utilisation ; - la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.			
Changement climatique : - les rejets de gaz à effet de serre.			
Protection de la biodiversité : - les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.			

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

- en matière d'emploi et de développement régional ;
- sur les populations riveraines ou locales.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société (association d'insertion, établissements d'enseignement...) :

- les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ;
- les actions de partenariat ou de mécénat.

Sous-traitance et fournisseurs :

- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.



NOTE 36 : TABLES DES CODES

NOTE 36 : TABLES DES CODES					
Dénomination	Entité SONATEL SA		Exercice clos le		31/12/2020
Identification	0018061-2G3		Durée (en mois)		12
1- Code forme juridique (1)			3- Code pays du siège social		
Société Anonyme (SA) à participation Publique	0	0	Pays OHADA (2)		
Société Anonyme (SA)	0	1	Autres pays africains	2	1
Société à Responsabilité Limité (SARL)	0	2	France	2	3
Société à Commandite Simple (SCS)	0	3	Autres pays de l'Union Européenne	3	9
Société en Nom Collectif	0	4	USA	4	0
Société en Participation (SP)	0	5	Canada	4	1
Groupement d'Intérêt Economique (GIE)	0	6	Autres pays américains	4	9
Association	0	7	Pays asiatiques	5	0
Société par Actions Simplifiées (SAS)	0	8	Autres pays	9	9
Autres formes juridique (à préciser)	0	9			
2- Code régime fiscal					
Réel normal		1			
Réel simplifié		2			
Synthétique		3			
Forfait		4			

NOTE 37 : DETERMINATION IMPOTS SUR LE RESULTAT

NOTE 37 : DETERMINATION IMPOTS SUR LE RESULTAT			
Dénomination	Entité SONATEL SA	Exercice clos le	31/12/2020
Identification	0018061-2G3	Durée (en mois)	12
RESULTAT COMPTABLE			180 254 394 939
PROV RENDEMENT			14 062 489
PROV CHARGES SOCIALES CFCE rendement			421 875
PROV CONGE			3 954 514 996
PROV FLOTING SM			6 935 432 053
PROV CHARGES SOCIALES CFCE congés			118 670 606
PROV RETRAITE			15 614 907 913
PROV RETRAITE (REGUL OUV SANS CONTREPARTIE P&L)			-540 260 534
PROV RETRAITE (amort régul ouverture)			180 086 845
PROV RETRAITE SBS			-8 289 993
PROV RETRAITE (amort régul ouverture)			8 289 994
PENALITES FISCALES			0
PROV LITIGE FISCALES			0
DONS			1 748 862 403
PROV IRVM sur dons			194 318 045
CHARGES NON DEDUCTIBLES SUR REDRESSEMENT FISCAL 2018			0
TAXES SPECIALES			60 547 040
PROV PRIME DE FIDELITE			8 097 542 573
PROV IR sur prime fidélité			
PROV CHARGES SOCIALES CFCE prime fidélité			0
LOYER DCIR			0
PROV DPC			726 951 613
PROV PE EXO 2020			1 821 000 000
IR /PROV PE			1 116 096 774
CFCE/ PROV PE			88 112 903
PROV PLAN COMMISSION+ IR+CFCE SBS			41 532 258
GAIN LATENT			266 416
PROV PERTE LATENTE			89 902 890
SUBVENTIONS AU PERSONNEL			0
PERTE SUR CREANCES CLIENTS			0
IRVM /SUB PERSONNEL			0
DIV BRUT RECU DESNT MOBILES			30 582 618 042
DIV BRUT RECU DE S2M Ded			3 454 270 661
BONI FUSION			75 260 792 320
Rappel d' Impôts Antérieurs			89 913 065
TOTAL REINTEGRATIONS			149 650 563 247

DEDUCTIONS	
REP PROV RENDEMENT	158 092 230
REP CFCE PROV RENDEMENT	4 742 767
REP PROV CONGE	3 294 845 870
REP CFCE PROV CONGE	98 845 376
REP PROV CONGE SBS	67 776 190
REP CFCE PROV CONGE SBS	2 033 286
Reprise provision retraite	17 236 118 544
REPRISE PROV RETRAITE SBS	415 637 996
reprise étalement impact ouverture 2018	
reprise prime spéciale SBS	319 096 281
Reprise provision flotting fin Déc SM	6 830 621 834
DIV BRUT RECU DE ORANGE GUINEE Ded 95%	27 765 019 271
DIV BRUT RECU DESNT MOBILES Ded 95%	29 053 487 140
DIV BRUT RECU DE S2M Ded 95%	3 281 557 128
DIV BRUT RECU DE OFMS Ded 95%	6 226 546 419
DIV BRUT RECU DE CANAL HORIZONS DED 95%	110 556 250
DIV BRUT RECU DE ORANGE MALI Ded 95%	57 555 099 410
DIV BRUT RECU DE ORANGE BISSAU Ded 95%	853 613 704
reprise PROV PRIME DE FIDELITE	1 329 094 291
BONI FUSION	71 497 752 704
reprise provision IR sur sorties AGA	0
REPRISE PROV CHARGES SOCIALES PRIME DE FIDELITE	
REPRISE PROV IR PRIME DE FIDELITE	
REPRISE PROV PE	2 177 440 000
REPRISE IR /PROV PE	1 334 560 000
REPRISE CFCE/ PROV PE	105 360 000
REPRISE IR /PROV PE SBS	106 000 000
REPRISE CFCE/ PROV PE SBS	3 180 000
Reprise provision primes diverses et K14	694 023 810
REPRISE PROV PLAN COMMISSION+ IR+CFCE SBS 2019	25 750 000
REPRISE PROV CONTROL FISCAL 2018	0
REPRISE PROV RODP	0
GAIN LATENT	0
REPRISE PROV PERTE LATENTE	
TOTAL DEDUCTIONS	230 546 850 499
RESULTAT FISCAL	99 358 107 687
IMPOT 30%	29 807 432 306
RESULTAT APRES IMPOT	150 446 962 633



SYNTHESE RAPPORT DE GESTION DÉCEMBRE 2020

INTRODUCTION

L'année 2020 aura été une année particulière, marquée par la pandémie de Covid-19. Malgré la série de mesures prises par les autorités publiques pour l'endiguer, cette pandémie a entraîné des répercussions sanitaires, économiques et financières sans précédent à l'échelle mondiale.

L'activité économique de l'Afrique subsaharienne s'est dégradée depuis le premier trimestre 2020. Les taux de croissance constatés ces dernières années dans la région se sont contractés fortement par rapport aux prévisions.

Dans les pays du Groupe Sonatel, les dernières prévisions de croissance s'établissent à +0,7% au Sénégal contre une prévision initiale de 6,9% ; -2% au Mali en 2020 contre 4,7% ; 1,4% en Guinée contre 6% initialement, -2,9% à Bissau contre 5% et -3,1% en Sierra Leone contre 3,5% (source Banque mondiale).

Néanmoins, le groupe Sonatel a pu maintenir de solides performances opérationnelles et financières. Il reste l'opérateur de référence en Afrique de l'Ouest et leader sur tous ses pays de présence hormis Bissau, avec des parts de marché volume respectives de 55,6% au Sénégal, 55,3% au Mali, 58,7% en Guinée, 52,2% en Sierra Leone et 48% en Guinée Bissau.

Les revenus du Groupe Sonatel ont augmenté de 2,3% par rapport à 2019. La marge opérationnelle s'est accrue de 7,6% sur la période, une croissance plus importante que celle du chiffre d'affaires malgré le contexte difficile et le durcissement de la concurrence. Par ailleurs, le groupe a subi fortement les effets de la détérioration du taux de change en Guinée et en Sierra Leone, avec une croissance opérationnelle des revenus, retraité des effets de change, de 4,5% par rapport à 2019 et une hausse de l'Ebitdaal de 10,2%.

Le groupe continue ainsi d'enregistrer les effets bénéfiques du renforcement de la contribution des relais de croissance notamment la Data mobile, Orange Money et le Broadband fixe. Une progression liée à la hausse des parcs et des usages et l'augmentation des taux de pénétration 4G et Orange money.

La progression des revenus a été accompagnée d'une politique de maîtrise des charges, qui a permis d'améliorer significativement la marge d'Ebitdaal. A cela, se sont ajoutées les mesures restrictives liées à la Covid19 qui ont empêché certaines dépenses de communication et de fonctionnement générant des économies considérables.

Le Groupe Sonatel déploie dans tous ses pays de présence une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE). C'est ainsi qu'elle s'est fermement engagée auprès des autorités sanitaires dans la lutte contre la covid19, à travers des dons et subventions, la mise à disposition de matériel médical et de protection, la mise en place de GFU auprès des services médicaux, la gratuité de certains services financiers ainsi que la facilitation et l'encouragement du télétravail et téléenseignement à travers des pass gratuits et des offres plus abondantes.

Le groupe Sonatel s'est mobilisé durant cette période préoccupante pour garantir la qualité du réseau et de ses services. L'engagement du Groupe reste résolument orienté client. L'ambition est de faire vivre à nos clients une expérience incomparable, par une QoS technique et commerciale reconnue tout en apportant des solutions aux mutations de la société à travers le développement des nouveaux usages numériques.

DONNÉES GROUPE

Résultats financiers au 31 décembre 2020

En MCFA	2020.12 YTD		
	ACTUAL	YOY	YOY%
Revenu	1 206 086	+26 862	+2,3%
Direct cost	-240 419	-5 480	-2,3%
% revenu	-19,9%	-0,0pt	
Direct margin	965 667	+21 382	+2,3%
% revenue	80,1%	-0,0pt	
Indirect costs	-446 449	+15 159	+3,3%
% revenue	-37,0%	+2,1pt	
EBITDAal	519 218	+36 541	+7,6%
% revenue	43,0%	+2,1pt	
eCapex	204 411	+864	+0,4%
% revenue	16,9%	-0,3pt	
Operating Cash Flow	314 808	+35 6	+12,8%
% revenue	26,1%	+2,4pt	

CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE

Le chiffre d'affaires du groupe Sonatel s'élève à 1 206 milliards FCFA en hausse de 2,3% (+28 milliards FCFA) par rapport à 2019. Cette croissance est tirée par tous les pays du groupe sauf le Sénégal impacté par la baisse de valeur du marché induite par l'environnement concurrentiel agressif combinée aux effets de la pandémie covid19 et le Guinée Bissau dont la morosité de l'économie se poursuit.

Les revenus du retail représentent 91% du chiffre d'affaires soit 1.097 milliards. Ils augmentent de 4,1% tirés par les relais de croissance que sont la data mobile, Orange Money, et le broadband fixe. Ces derniers constituent l'essentiel de la croissance du chiffre d'affaires et progressent respectivement de 20,2%, 23,5% et 18,6% par rapport à 2019.

Les revenus de la data représentent 285 milliards en 2020 soit une contribution de 23,6% au chiffre d'affaires total du groupe, en progression de 3 points.

Les revenus Orange money s'élèvent à 151 milliards, soit une contribution de 12,5% aux revenus du groupe. Ces performances sont liées au développement des usages avec l'élargissement de la couverture réseau (3G/4G/4G+), le lancement de plusieurs services innovants et la bonne dynamique des bases d'abonnés. L'élargissement de la couverture est possible grâce à l'orientation soutenue des investissements réseau sur les projets d'extension et de densification haut débit notamment la 4G et la fibre.

Les revenus du Broadband fixe atteignent 42,2 milliards, enregistrant une hausse de +18,6% comparé à 2019, grâce au développement de la fibre et de la flybox (augmentation du parc de 81k clients) qui compense la baisse de l'ADSL. Ils représentent 3,5% du chiffre d'affaires et contribuent à la croissance des revenus à hauteur de 12,7%. Le Sénégal et le Mali portent l'essentiel des revenus bien que ceux de la Guinée augmentent de manière significative.

Les revenus du Wholesale comptent 108,6 milliards soit 9% du chiffre d'affaires. La baisse se poursuit (-13,1% par rapport à 2019) mais reste moins importante comparée à 2019 et 2018 grâce à la résistance du hubbing et de l'interconnexion nationale.

Le chiffre d'affaires sur l'entrant international avec 69,4 milliards enregistre un recul plus important que l'année dernière en lien avec le développement des OTT et la crise covid19 qui a eu un impact fort sur cette activité, de même que sur le roaming. Par rapport à 2019, cette baisse de -19,6% est principalement portée par les filiales plus particulièrement au Mali sous l'effet de la baisse du trafic sortant international dû au développement du trafic OTT.

Le chiffre d'affaires sur l'interconnexion nationale s'élève à 31,1 milliards et enregistre une hausse de +7% portée principalement par le Sénégal et dans une moindre mesure la Sierra Leone. Cette hausse des revenus est liée à la hausse du trafic suite aux offres d'abondance.

EVOLUTION DE LA BASE CLIENTS

La base clients Fixe, Mobiles et Internet est en progression de +9,9% par rapport à 2019 et atteint 35,9 millions malgré le ralentissement des recrutements observé sur le second

trimestre 2020 avec l'arrêt des animations commerciales durant les premiers jours de la crise sanitaire COVID19.

	Décembre		
PARC FMI	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2020 / Réel 2019
Sénégal	9 575 174	10 594 894	↑
Mali	11 881 918	12 318 240	↑
Guinée	7 670 324	8 503 852	↑
Bissau	709 819	801 536	↑
Sierra Leone	2 473 881	3 234 775	↑
Mobile	32 311 116	35 453 297	↑
Fixe	206 173	227 645	↑
Internet	228 640	309 749	↑
TOTAL PARC	32 745 929	35 990 691	↑

La base clients mobiles totalise 35,4 millions de clients, avec une hausse de 9,7% tirée par la bonne dynamique commerciale dans tous les pays autour de l'animation commerciale, les refontes tarifaires, le lancement de nouvelles offres (Bundles) et l'augmentation du nombre de sites améliorant la couverture réseau.

Le nombre de clients Data mobiles actifs du Groupe s'élève à 12,7 millions soit une hausse de +12,5% sur un an. La base active 4G atteint 4,8 millions clients soit une augmentation de +55% par rapport à 2019 tandis que le taux de pénétration des services Data est stable autour de 35,8%.

La base de clients actifs Orange Money compte 8,8 millions de clients en progression de +29,1% sur un an (+2 millions de clients actifs et +4,3 millions de clients

inscrits vs 2019) notamment au Sénégal, au Mali et à Bissau à la faveur de la décision de la BCEAO d'autoriser l'ouverture de compte à tous les clients. Près de 62% des clients actifs sont Full et ont vu donc le seuil de leurs transactions mensuels déplafonné. La pénétration d'Orange Money sur la base d'abonnés mobile s'est renforcée avec un client mobile sur cinq qui utilise tous les mois des services financiers mobiles d'Orange Money.

La base client haut débit fixe compte 309.749 clients (dont 192.400 clients fibre et Flybox), en augmentation de 81,6% à la faveur de l'accélération du déploiement de la Fibre au Sénégal, au Mali et d'une bonne progression des recrutements. Par ailleurs, à fin décembre près de 52% de nos clients broadband ont soit une offre Fibre ou Flybox et plus de 25,1% du potentiel raccordables fibre ont été raccordés.

SOLDES DE GESTION

L'EBITDaal consolidé du groupe s'élève à 519,2 milliards FCFA en fin décembre 2020. Il enregistre une croissance de +7,6% soit +37 Milliards FCFA, grâce à l'amélioration de la marge directe associée à une excellente maîtrise des charges indirectes. La réduction des charges indirectes provient essentiellement de toutes les rubriques, en lien avec le contexte de la pandémie sur l'ensemble des pays.

La marge d'exploitation s'élève à 339 milliards FCFA en hausse de +5,9%, une croissance amoindrie par la hausse des amortissements en Guinée, au Sénégal et à

OSL, suite notamment aux efforts d'investissement ces dernières années.

Le résultat financier consolidé du groupe reste négatif à -27 milliards FCFA essentiellement au Sénégal et au Mali. Il se dégrade légèrement du fait du coût de la dette et de l'augmentation des pertes de change.

Le résultat net consolidé du groupe s'élève à 201,3 milliards FCFA. Il enregistre une hausse de 3% soit +5,9 milliards FCFA tirée par la performance opérationnelle.

INVESTISSEMENTS

Les investissements du groupe Sonatel se chiffrent à 204 milliards FCFA en fin 2020, en légère hausse de 0,4% (0,9 milliards FCFA). Le taux de CAPEX / CA est en léger retrait de 0,3pt, autour de 16,9%. Les réalisations ont porté principalement sur le réseau d'accès mobile (extension, densification, 3G, 4G, 4G+), le déploiement de la fibre, les projets swap et d'upgrade du transport.

SENEGAL

En MCFA	2020.12 YTD		
	ACTUAL	YOY	YOY%
Revenu	496 064	-14 911	-2,9%
Direct cost	-115 463	+1 292	+1,1%
% revenu	-23,3%	-0,4pt	
Direct margin	380 601	-13 619	-3,5%
% revenue	76,7%	-0,4pt	
Indirect costs	-183 850	+23 093	+11,2%
% revenue	-37,1%	+3,4pt	
EBITDaal	183 000	+9 473	+5,1%
% revenue	39,7%	+3,0pt	
eCapex	88 336	-1 035	-1,2%
% revenue	17,8%	-0,3pt	
Operating Cash Flow	108 414	+10 508	+10,7%
% revenue	21,9%	+2,7pt	

L'année 2020 aura été fortement impactée par le contexte de pandémie mondiale auquel s'ajoutent les effets de l'environnement fortement concurrentiel (aussi bien au niveau des activités que sur le mobile money). Malgré ce contexte particulier, **le parc mobile** atteint 10,6 millions de clients soit une croissance annuelle significative de 1,02 million.

Orange renforce son leadership avec une part de marché volume qui s'établit à 55,2%, en progression de +1,6 pt vs 2019. La part de marché valeur représente 74,3%, en léger retrait de -0,8 pt par rapport à 2019 du fait de la refonte des offres mobiles en début d'année en réaction aux offres concurrentes ayant entraîné une baisse de valeur sur le marché.

Le Parc Data Mobile enregistre une belle performance grâce à la bonne dynamique commerciale, des bundles (Illimix et Mixel) et pass data plus abondants et plus attractifs. Il atteint 4,36 millions de clients actifs dont 2,6 millions de clients actifs 4G (+1,1million par rapport à 2019).

Le parc Orange Money enregistre 2,9 millions clients actifs, une belle croissance de +433 mille clients grâce à l'effet des mesures de la BCEAO et au renforcement des campagnes Customer Base Management (CBM).

Le parc Broadband fixe atteint 250 mille clients à fin 2020, soit une hausse de +29% comparé à 2019 grâce d'un part à la montée de la fibre (parc de 61,9 mille en progression de +32 mille), puis de la Flybox avec 72,4 mille clients (hausse de +31 mille vs 2019).

Le trafic a été marqué par la hausse de l'entrant national (+78,7%) et du sortant national (+237,3%), notamment due aux offres d'abondance du marché. Le hubbing se porte bien avec une croissance de +19%, néanmoins la baisse de l'entrant international se poursuit (-12,5%) ainsi que celle du trafic voix fixe (-15%).

Le trafic data global est en hausse de 70% vs 2019, porté par l'abondance des offres suite au repositionnement effectué fin 2019 en guise de riposte face à la concurrence et en 2020 du fait du contexte Covid. Le trafic data 4G porte 55% du trafic annuel sur l'année 2020, soit une croissance de +17pts.

Notons, une bonne tenue des indicateurs de qualité de service réseau avec une disponibilité globale du réseau et des services qui s'améliore par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires du Sénégal s'est établi à 496 milliards de Fcfa en 2020, soit une décroissance de 2,9% tirée principalement par la contre-performance du Retail dans le contexte du Covid19 et de baisse globale du marché liée à la forte concurrence.

L'exercice 2020 est marqué par une forte croissance des revenus Orange Money dont la contribution au résultat du Sénégal augmente de 22,4% et atteint 56 milliards FCFA de Fcfa, globalement tirée par tous les services notamment le transfert national, les IRT (transfert international) et les services de paiement marchand et bill.

Malgré une baisse annuelle du chiffre d'affaires **Wholesale** de plus de 5%, la performance de celle-ci est à souligner dans le contexte de forte baisse des revenus entrant internationaux et du roaming compensée par la hausse des revenus du hubbing et des appels entrants nationaux.

Les coûts directs sont en **décroissance de 1,1%** comparé à 2019 et contribuent à l'amélioration de la marge de 3,5%. Cette baisse traduit des tendances différentes notamment une hausse des coûts d'interconnexion suite à l'augmentation des trafics nationaux entrants et du hubbing, des commissions Orange Money en lien avec la hausse du chiffre d'affaires ainsi que des bonus grâce à la baisse des consommations en équipements et des dépréciations créances clients.

Les coûts indirects affichent une baisse de 23,1 milliards FCFA de Fcfa grâce aux efforts de maîtrise des charges notamment sur la communication et les frais généraux. A noter une forte économie sur les charges de taxes opérationnelles en lien avec la baisse du coût des fréquences et la baisse des taxes indexées sur le chiffre d'affaires.

L'EBITDAal du Sénégal se chiffre à 195,0 milliards de Fcfa en croissance de 5,1% par rapport à 2019, soit +9,5 milliards Fcfa grâce à l'effet positif du plan de maîtrise des charges et le retrait limité de la marge directe lié à la bonne tenue du chiffre d'affaires Orange Money, Fibre, malgré la crise sanitaire et l'agressivité de la concurrence. Le taux d'Ebitdaal est de 39,7% contre 37,8% en 2019, soit une amélioration de près de 2 points.

Le résultat d'exploitation représente 122 milliards de Fcfa, en hausse de 5% par rapport à 2019, portée essentiellement par la hausse de l'EBITDAal. Les amortissements annuels s'établissent à 75,7 milliards FCFA, en augmentation de 9% comparé à 2019 en lien avec l'effort d'investissement sur le réseau.

Le Résultat Financier est de 70,9 milliards de Fcfa contre 74,4 milliards FCFA en 2019 du fait de la forte dépréciation du GNF sur les dividendes perçus.

Le résultat net s'élève à 157,8 milliards de Fcfa, en décroissance de 1,3% par rapport à 2019. Le taux de marge nette est de 33%, stable par rapport à 2019.

Les investissements du Sénégal s'élèvent à 88,3 milliards de Fcfa dont 71,3 milliards FCFA sur le réseau avec une cadence de déploiement des investissements mitigée par rapport à 2019 (régression de -1,2%) du fait du contexte actuel de la covid19. Les investissements 2020 sont centrés sur le déploiement de la 3G/4G, de la fibre, de l'énergie (sécurisation et obsolescence), l'extension des réseaux de transport, le câble sous-marin pour un meilleur écoulement du trafic international et internet.

INTERNATIONAL

**Données sociales Mali, Guinée, Bissau, Sierra Leone*

En MCFA	2020.12 YTD			
	ACTUAL	Proforma	YOY	YOY%
Revenu	745 585	705 146	+42 265	+6,0%
Direct cost	-155 128	-148 452	-6 678	-4,5%
% revenu	-20,8%	-21,1%	+0,3pt	
Direct margin	592 283	556 695	+35 588	+6,4%
% revenue	79,2%	78,9%	-0,3pt	
Indirect costs	-269 815	-262 015	-7 801	-3,0%
% revenue	-36,1%	-37,2%	+1,1pt	
EBITDAal	322 468	294 680	+27 788	+9,4%
% revenue	43,1%	41,8%	+1,4pt	
eCapex	116 074	112 777	+3 298	+2,9%
% revenue	15,5%	16,0%	-0,5pt	
Operating Cash Flow	206 393	181 903	+24 490	+13,5%
% revenue	27,6%	25,8%	+1,8pt	

L'international a réalisé des performances financières et opérationnelles exceptionnelles, malgré une année 2020 marquée par des tensions politiques au Mali, en Guinée, à Bissau avec des effets défavorables sur l'économie, combinée au contexte de crise sanitaire.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de nos filiales **croît de 6% sur l'année 2020**. Cette progression est liée aux performances commerciales remarquables en Guinée, en Sierra Leone et au Mali grâce aux apports de la data mobile, de Orange money et la montée du broadband fixe.

La poursuite du déploiement du Très Haut Débit mobile et fixe, l'amélioration de la qualité de nos réseaux mobiles ont contribué fortement au développement des usages. La data mobile, l'un des principaux moteurs de croissance du Groupe continue de représenter un fort potentiel grâce à l'élargissement de la couverture 3G/4G (près de 96% au Mali, 63% en Guinée, 70% à Bissau et 65% en Sierra Leone). Les revenus progressent ainsi de 29% et s'accompagnent d'une croissance significative du parc actif.

L'accès à la connectivité fixe s'accélère grâce à l'augmentation du nombre de logements raccordables principalement au Mali (+44 mille foyers), et la poursuite du déploiement de la flybox sur l'ensemble des pays (+56%).

Sur Orange money, le développement du parc, la dynamique commerciale, le renforcement du réseau de distribution amplifiée par les mesures de la BCEAO qui ont boosté les inscriptions, ont permis de générer une hausse des revenus de 20% tirée par le cash out, les paiements marchands et bill paiement.

EVOLUTION DE LA BASE CLIENTS

Nombre de clients internet fixe (en milliers)	2020	2019	Variation	
Nombre de clients (en milliers)	24 918	22 771	↑	9,4%
Lignes Internet (Fibre/FDD/TDD)	60	35	↑	70,5%
Clients Mobiles	24 858	22 736	↑	9,3%
Clients Data Mobiles	8 352	7 294	↑	14,5%
Clients Actifs 4G	2,101	1 184	↑	77,5%
Clients Actifs Orange Money	5 855	4 304	↑	36,0%

La base de clients mobile compte 24,9 millions de clients en hausse de 9,3% sous l'impulsion d'une bonne dynamique de recrutements malgré les effets ralentisseurs de la COVID19 (restrictions des actions terrains).

L'internet mobile enregistre un parc de 8,4 millions de clients en croissance de 14,5% sur l'année 2020. La base active 4G atteint 2,1 millions clients soit une augmentation de +77,5% par rapport à 2019.

Le parc Orange Money atteint 5,9 millions de clients en augmentation de 36%.

Les services fixes totalisent 60 mille accès au 31 décembre 2020, en forte hausse de 70,5% sur un an, essentiellement tirée de la croissance des accès très haut débit fixe autour de la fibre et de la FDD/TDD.

EBITDAal

L'EBITDAal à l'international atteint 322 milliards FCFA, en **progression de 9,4%** par rapport à 2019. Le taux de marge de plus de 43,1% démontre notre capacité à générer de la marge opérationnelle avec un taux de transformation de la croissance du Chiffre d'affaires en croissance d'Ebitdaal de 66%.

A noter aussi la hausse maîtrisée des coûts qui vient en contribution à la belle croissance de l'Ebitdaal.

INVESTISSEMENTS

L'EBITDAal à l'international atteint 322 milliards FCFA, en **progression de 9,4%** par rapport à 2019. Le taux de marge de plus de 43,1% démontre notre capacité à générer de la marge opérationnelle avec un taux de transformation de la croissance du Chiffre d'affaires en croissance d'Ebitdaal de 66%.

A noter aussi la hausse maîtrisée des coûts qui vient en contribution à la belle croissance de l'Ebitdaal.





COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

Faits marquants 2020

Crise sanitaire Covid-19

Les incidences de la crise sanitaire sur l'activité et la performance du Groupe, les jugements et hypothèses retenus ainsi que les principaux effets de la crise sur les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en note 12 "Incidences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19".

IFRS16 Durée de Contrats de Locations

En décembre 2019, l'IFRS IC avait publié sa décision définitive sur la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location. Les effets de cette décision pour le Groupe sont présentés en note 2.3 "Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1^{er} janvier 2020".



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions FCFA)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2 019	31 décembre 2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	1 206 086	1 179 224	1 098 698
Achats externes	4.2	(439 972)	(432 896)	(419 327)
Autres produits opérationnels	4.8	21 892	19 401	20 825
Autres charges opérationnelles	4.4	(40 948)	(40 693)	(54 724)
Charges de personnel	4.5	(121 111)	(116 438)	(107 380)
Impôts et taxes d'exploitation	4.3	(100 392)	(116 852)	(81 302)
Dotations aux amortissements	4.6	(185 993)	(173 284)	(153 008)
Résultat de cession de titres et d'activités			2 318	3 883
Coûts des restructurations et d'intégration		155		
Effets liés aux prises de contrôle			109	
Résultat des entités mises en équivalence		(636)	(269)	(53)
Résultat d'exploitation		339 082	320 624	307 611
Coût de l'endettement financier brut		(29 985)	(27 634)	(16 965)
Charges d'intérêts des dettes locatives		(2 079)	(2 739)	
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net		3 369	2 145	2 737
Gains (pertes) de change	4.7	(3 596)	(219)	(164)
Autres produits et charges financiers		2 831	2 470	1 064
Résultat financier	4.7	(29 460)	(25 976)	(13 329)
Impôt sur les sociétés	4.9	(108 350)	(99 302)	(107 191)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		201 272	195 343	187 091
Résultat net attribuable aux propriétaires de la maison mère		168 588	153 340	159 833
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		32 684	42 003	27 257
RÉSULTAT NET PAR ACTIONS ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MAISON MÈRE	4.10			
- de base		1 686	1 533	1 598
- dilué		1 686	1 533	1 598

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions FCFA)	2 020	2 019
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	201 272	195 343
Eléments non recyclables en résultat	-	
Avantage post emploi, écart actuariel	4 255	(1 071)
Eléments recyclables en résultat	-	
Actifs disponibles à la vente	(1 185)	-
Ecart de conversion	(28 741)	(12 030)
Autres éléments du résultat global avant impôt	(25 671)	(13 100)
Impôt sur autres éléments du résultat global (non recyclable)	272	(671)
Autres éléments du résultat global	272	(13 771)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	175 873	181 572
Résultat global attribuable aux actionnaires du Groupe	147 528	142 635
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	28 345	38 937

Le résultat global consolidé est fortement impacté par les écarts de conversion sur la Guinée et Sierra Leone réalisée sur l'exercice 2020.

ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de FCFA)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIF				
Ecart d'acquisition	5.1	38 662	43 912	49 640
Autres immobilisations incorporelles	5.2	244 710	273 016	233 202
Immobilisations corporelles	5.2	778 797	749 539	697 947
Titres mis en équivalence	5.2	3 052	3 671	3 996
Droits d'usage des immobilisations louées	8	27 169	26 718	-
Actifs financiers non courants	5.7	159 275	145 720	139 110
Autres actifs non courants	5.5	8 345	8 340	8 447
Impôts différés actifs	5.6	17 504	18 647	17 260
Total de l'actif non courant		1 277 513	1 269 562	1 149 602
Stocks	5.3	12 302	14 247	13 043
Créances clients	5.4	130 467	116 959	107 810
Actifs financiers courants	5.7	5 833	6 683	12 395
Autres actifs courants	5.5	199 461	143 409	121 265
Impôts et taxes d'exploitation		62 133	57 711	47 440
Impôt sur les sociétés		4 651	7 366	3 468
Charges constatées d'avance		4 822	2 972	2 567
Disponibilités et quasi-disponibilités	5.8	199 692	204 103	218 591
Total de l'actif courant		619 360	553 450	526 578
TOTAL DE L'ACTIF		1 896 874	1 823 012	1 676 180

ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de FCFA)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
PASSIF				
Capital social		50 000	50 000	50 000
Réserves et primes d'émission		620 475	572 717	578 128
Ecart de conversion	6.7	(58 828)	(34 586)	(25 518)
Actions propres		(1 390)	(2 809)	(3 042)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		610 258	585 323	599 567
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		138 919	136 202	126 070
TOTAL CAPITAUX PROPRES		749 177	721 525	725 637
Passifs financiers non courants	6.1	296 368	175 280	142 932
Dettes locatives non courantes	8	22 508	19 402	
Avantages du personnel non courants	6.2	22 267	24 664	23 297
Autres passifs non courants	6.3	9 760	7 311	6 157
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		350 903	226 656	172 387
Passifs financiers courants	6.1	160 744	242 602	261 181
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	6.5	99 896	95 311	79 275
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	6.5	192 333	187 221	176 775
Passifs de contrats clients		4 970	4 925	8 978
Dettes locatives courantes		5 916	8 419	
Avantages du personnel courants		14 324	13 933	12 104
Autres passifs courants	6.3	189 916	183 012	108 601
Impôts et taxes d'exploitation		54 246	64 240	56 999
Impôt sur les sociétés		57 348	59 163	57 855
Produits constatés d'avance	6.6	17 100	16 006	16 389
Total des passifs courants		796 793	874 831	778 156
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1 896 874	1 823 012	1 676 180

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Attribuables aux propriétaires de la société mère				Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total capitaux propres
	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Actions propres	Total	Réserves	Total	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	50 000	578 128	(25 518)	(3 042)	599 567	126 070	126 070	725 637
Résultat global consolidé		153 340			153 340	42 003	42 003	195 343
Distribution de dividendes		(157 149)			(157 149)	(39 229)	(39 229)	(196 398)
Autres mouvements		(1 602)	(9 068)	234	(10 436)	7 358	7 358	(3 078)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	50 000	572 717	(34 586)	(2 809)	585 323	136 202	136 202	721 525
Résultat global consolidé		168 589			168 589	32 684	32 684	201 272
Distribution de dividendes		(136 392)			(136 392)	(29 814)	(29 814)	(166 206)
Autres mouvements		15 562	(24 242)	1 419	(7 261)	(153)	(153)	(7 414)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	50 000	620 475	(58 828)	(1390)	610 258	138 919	138 919	749 177

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions de FCFA)		2 020	2 019
Flux de trésorerie lié à l'activité			
Résultat net		201 272	195 343
Eléments non monétaires et reclassement de présentation			
Impôts et taxes d'exploitation	4.3	100 392	116 852
Dotation aux amortissements	4.6	185 759	173 284
Réévaluation à la juste valeur des quote-parts antérieurement détenues			(109)
Pertes de valeur des immobilisations			(66)
Résultat de cession d'actifs et autres gains & pertes		234	(2 318)
Dotations (reprises) des autres provisions		2 579	1 610
Impôt sur les sociétés	4.9	108 350	99 302
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		636	269
Résultat financier	4.7	29 460	25 977
Ecart de change net		2 027	(2 225)
Rémunération en actions		7 351	1 794
Variation du besoin en fonds de roulement			
Diminution (augmentation) des stocks		1 849	(1 954)
Diminution (augmentation) des créances clients		(18 856)	(11 485)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		15 483	14 409
Var des passifs sur contrats clients		45	(3 925)
Diminution (augmentation) des autres créances		(64 457)	(29 977)
Augmentation (diminution) des autres dettes		55 813	36 377
Autres décaissements nets			
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		(113 246)	(114 854)
Dividendes encaissés		370	(1 106)
Produits d'intérêts encaissés		8 168	6 652
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés net		(32 519)	(24 167)
Impôts sur les sociétés décaissés		(105 218)	(103 947)
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (A)		385 491	375 735
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.3	(211 621)	(269 304)
Augmentation (diminution) des fournisseurs d'immobilisations		5 446	21 263
Produits de cession des biens immobiliers et des autres actifs corporels et incorporels		190	6 461
Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquise		(3 870)	(1 319)
Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée			164
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers		(5 688)	(2 488)
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)		(215 543)	(245 223)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions de FCFA)	2 020	2 019
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Emissions d'emprunts à long terme	177 052	44563
Remboursements des emprunts à LT	(34 602)	
Remboursements dettes locatives	(5 633)	(6 804)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et autres emprunts à court terme	(102 136)	(28 523)
Rachat d'actions	2 015	234
Contribution des actionnaires minoritaires	1 382	3 745
Dividendes versés	(204 740)	(157 186)
Trésorerie générée par les activités de financement (c)	(166 662)	143 972
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)	3 286	(13 460)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie	(7 698)	(1 028)
Autres incidences sur la trésorerie		
Variation nette de trésorerie	(4 412)	(14 487)
VARIATION NETTE DES DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS		
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	204 103	218 591
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	(4 412)	(14 487)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	199 692	204 103

NOTES ANNEXES

Note 1- Informations sectorielles

1.1. Du chiffre d'affaires sectoriel à l'EBITDAAL ajusté sectoriel

Le détail du chiffre d'affaires par zone à l'Ebitdaal se présente comme suit (en milliards CFA)

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Comptes conso- lidés Sonatel
31 décembre 2020						
Chiffre d'affaires	480	404	25	249	48	1 206
Achats externes	(179)	(132)	(10)	(94)	(24)	(440)
Charges de personnel	(81)	(27)	(2)	(8)	(4)	(121)
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	(37)	(41)	(1)	(18)	(3)	(100)
Autres charges opérationnelles	(14)	(13)	(1)	(11)	(3)	(41)
Autres produits opérationnels	16	2	0	2	1	22
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	(2)	(1)	(0)	(1)	(1)	(6)
Charges d'intérêts des dettes locatives	(0)	(0)	(0)	(0)	(1)	(2)
EBITDAal ajusté	183	193	11	118	12	518
31 décembre 2019						
Chiffre d'affaires	492	392	26	229	40	1 179
Achats externes	(185)	(129)	(10)	(86)	(23)	(433)
Charges de personnel	(77)	(24)	(2)	(10)	(4)	(116)
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	(56)	(39)	(2)	(16)	(3)	(117)
Autres charges opérationnelles	(6)	(22)	(1)	(11)	(1)	(41)
Autres produits opérationnels	8	9	0	2	1	19
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	(2)	(1)	-	(1)	(2)	(6)
Charges d'intérêts des dettes locatives	(0)	(0)	-	(1)	(1)	(3)
EBITDAal ajusté	173	185	11	105	8	483

1.2. Actifs sectoriels et passifs sectoriels

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	MEQ	Comptes consolidés
31 décembre 2020							
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	38 662		38 662
Autres immobilisations incorporelles	112 515	84 060	1 018	42 319	4 798		244 710
Immobilisations corporelles	357 387	264 419	19 957	98 158	38 876		778 797
Titres mis en équivalence						3 052	0
Droits d'usage des immobilisations louées	9 005	4 921	6	4 048	9 189		27 169
Actifs financiers non courants	308 152	3 903	(9 044)	(17 607)	(119 909)	(6 221)	159 275
Autres actifs non courants	3 967	2 444	339	1 593	3		8 345
Impôts différés actifs	8 425	3 982	2	4 761	333		17 504
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT	799 451	363 729	12 279	133 272	(28 048)	(3 169)	1 277 513
Stocks	7 798	2 076	483	1 137	808		12 302
Créances clients	77 324	27 608	2 726	9 442	13 367		130 467
Actifs financiers courants	5 788	(15)	0	53	8		5 833
Autres actifs courants	70 752	62 912	4 105	50 293	11 400		199 461
Créances d'impôts et taxes d'exploitation	36 466	18 037	93	5 125	2 411		62 133
Créances d'impôt sur les sociétés	0	1 081	1 039	2 323	207		4 651
Charges constatées d'avance	3 387	0	109	524	802		4 822
Disponibilités et quasi-disponibilités	87 707	39 085	5 600	63 934	3 366		199 692
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	289 223	150 782	14 155	132 831	32 369		619 360
TOTAL DE L'ACTIF	1 088 673	514 511	26 434	266 104	4 321	(3 169)	1 896 874

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	MEQ	Comptes consolidés
31 décembre 2019							
Ecart d'acquisition					43 912		43 912
Autres immobilisations incorporelles	116 799	92 019	1 142	56 980	6 076		273 016
Immobilisations corporelles	333 399	245 137	20 356	111 218	39 429		749 539
Titres mis en équivalence						3 671	3 671
Droits d'usage des immobilisations louées	5 575	5 984	-	3 923	11 237		26 718
Actifs financiers non courants	100 039	35 201	2 316	8 163	0		145 720
Autres actifs non courants	3 897	2 402	167	1 871	2		8 340
Impôts différés actifs	8 375	3 675	-	5 583	1 014		18 647
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT	568 083	384 418	23 981	187 739	101 670	3 671	1 269 562
Stocks	8 969	3 434	585	641	618		14 247
Créances clients	66 836	27 491	1 832	11 597	9 201		116 959
Actifs financiers courants	6 672	0	-	3	8		6 683
Autres actifs courants	50 691	49 293	1 353	36 724	5 349		143 409
Créances d'impôts et taxes d'exploitation	32 476	18 831	173	3 887	2 343		57 711
Créances d'impôt sur les sociétés	1	4 518	830	1 870	148		7 366
Charges constatées d'avance	1 599	-	110	473	790		2 972
Disponibilités et quasi-disponibilités	83 686	54 558	2 998	58 307	4 554		204 103
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	250 930	158 124	7 880	113 503	23 013		553 450
TOTAL DE L'ACTIF	819 013	542 542	31 862	301 242	124 683	3 671	1 823 012

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Titre mis en équiva- lence	Comptes consolidés
31 décembre 2020							
Capital social	50 000						50 000
Réserves	443 389	122 810	8 403	70 806	(22 657)	(2 276)	620 476
Ecart de conversion				(21 388)	(37 524)	84	(58 828)
Actions propres	(1 390)						(1 390)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	491 999	122 810	8 403	49 417	(60 180)	(2 192)	610 258
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		63 161	6 864	50 321	19 552	(978)	138 919
CAPITAUX PROPRES	491 999	185 971	15 267	99 739	(40 629)	(3 169)	749 177
Passifs financiers non courants	175 395	112 092	-	8 521	360		296 368
Dettes locatives non courantes	8 868	3 340	160	2 410	7 731		22 508
Avantages du personnel non courants	17 942	2 697	-	208	1 421		22 267
Autres passifs non courants	2 540	6 687	20	302	211		9 760
TOTAL DU PASSIF NON COURANT	204 745	124 816	180	11 441	9 722		350 903
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	54 511	18 835	1 998	17 917	6 635		99 896
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	81 136	51 092	5 154	41 265	13 686		192 333
Passifs financiers courants	119 386	37 754	-	3 964	(360)		160 744
Dettes locatives courantes	559	1 922	(145)	1 952	1 628		5 916
Avantages du personnel courants	7 975	4 162	248	1 323	615		14 324
Autres passifs courants	64 850	60 925	1 882	53 245	9 013		189 916
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	24 394	12 705	593	14 304	2 250		54 246
Impôt sur les sociétés	32 182	11 360	988	12 392	427		57 348
Passifs sur contrats clients	-	4 970	-	-	-		4 970
Produits constatés d'avance	6 935	-	269	8 562	1 334		
TOTAL DU PASSIF COURANT	391 929	203 725	10 987	154 924	35 228		796 793
TOTAL DU PASSIF	1 088 673	514 511	26 434	266 104	4 321	(3 169)	1 896 874

(en millions FCFA)	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Titre mis en équiva- lence	Comptes consolidés
31 décembre 2019							
Capital social	50 000						50 000
Réserves	408 142	124 132	7 256	58 249	(23 367)	(1 694)	572 717
Ecart de conversion				(4 707)	(29 911)	26	(34 586)
Actions propres	(2 809)						(2 809)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	446 054	124 132	7 256	62 826	(53 278)	(1 668)	585 323
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		61 719	6 734	50 836	18 091	(1 177)	136 202
CAPITAUX PROPRES	446 054	185 850	13 990	113 662	(35 187)	(2 845)	721 525
Passifs financiers non courants	89 697	72 060	-	13 114	409		175 280
Dettes locatives non courantes	3 756	4 280	-	1 768	9 598		19 402
Avantages du personnel non courants	20 736	2 351	-	175	1 402		24 664
Autres passifs non courants	2 691	4 164	3	214	239		7 311
TOTAL DU PASSIF NON COURANT	116 880	82 855	3	15 270	11 649		226 656
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	25 945	35 805	274	16 293	16 994		95 311
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	80 225	53 638	5 161	45 394	2 803		187 221
Passifs financiers courants	181 031	62 018	-	(10)	(438)		242 602
Dettes locatives courantes	2 075	1 927	-	2 521	1 896		8 419
Avantages du personnel courants	9 534	2 763	203	1 001	433		13 933
Autres passifs courants	81 970	53 900	1 083	41 869	4 189		183 012
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	35 714	11 698	450	14 929	1 448		64 240
Impôt sur les sociétés	33 107	11 840	1 109	12 863	245		59 163
Passifs sur contrats clients	-	4 925	-	-	-		4 925
Produits constatés d'avance	7 247	-	469	7 104	1 187		16 006
TOTAL DU PASSIF COURANT	456 849	238 514	8 748	141 963	28 758		874 831
TOTAL DU PASSIF	1 019 783	507 219	22 741	270 895	5 220	(2 845)	1 823 012

1.3. Investissements sectoriels

La décomposition par pays des immobilisations au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Guinée Bissau	Sierra Leone	Brut déc. 2020
Ecart d'acquisition (1)		0			38 662	38 662
Autres immobilisations incorporelles	112 515	84 060	42 319	1 018	4 798	244 710
Immobilisations corporelles	357 387	264 419	98 158	19 957	38 876	778 797
Droits d'usage des immobilisations louées (2)	9 005	4 921	4 048	6	9 189	27 169
TOTAUX	478 906	353 399	144 525	20 981	91 525	1 089 337

(1) Ecart d'acquisition sur Orange Sierra Leone acquis en 2016, contrôlé à 50%

(2) Impact par Pays de la norme IFRS 16

Les investissements nets du groupe Sonatel en 2020 se chiffrent à 215 milliards. Ils restent stables en proportion du chiffre d'affaires (18%) par rapport à 2019.

Ces investissements du Groupe ont porté principalement sur le réseau d'accès mobile (extension, densification, 3G, 4G, 4G+), le déploiement de la fibre, les projets swap et d'upgrade du transport.

Note 2- Principes généraux retenus pour la préparation des états financiers du Groupe en IFRS

Note 2.1- Description de l'activité

Le Groupe Sonatel offre à ses clients particuliers, entreprises et autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données ainsi que d'autres services à valeur ajoutée, principalement dans les pays de présence : Sénégal, Mali, Guinée Bissau, Guinée Conakry et Sierra Leone. Le Groupe développe par ailleurs ses activités dans les services financiers sur mobile (Orange Money).

Les activités d'opérateur de télécommunications sont soumises à des licences et des à régulations sectorielles, de même les activités de services financiers sur mobile ont leur propre réglementation.

Note 2.2- Base de préparation des informations financières 2020

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration lors de sa séance

du 24 février 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 avril 2021.

Les comptes consolidés au titre de l'exercice 2020 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'IASB, en application de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017 et présentés avec, en comparatif, l'exercice 2019 établi selon le même référentiel. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations sont celles adoptées par l'IASB, à l'exception des textes en cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe.

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières 2020 résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'IASB d'application obligatoire au 31 décembre 2020 ;
- des options ouvertes en matière de date et modalités de première application ;
- des options de comptabilisation et d'évaluation ouvertes par les normes IFRS.

Norme		Option retenue
IAS 1	Charges de désactualisation des passifs opérationnels (avantages au personnel, passifs environnementaux et licences)	Présentation en charges financières
IAS 2	Stocks	Evaluation des stocks selon le coût unitaire moyen pondéré
IAS 7	Intérêts versés et dividendes reçus	Classement en flux net de trésorerie généré par l'activité
IAS 16	Immobilisations corporelles	Evaluation au coût historique amorti
IAS 38	Immobilisations incorporelles	Evaluation au coût historique amorti
IFRS 3R	Participations ne donnant pas le contrôle	A la date d'acquisition, évaluation à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise

En l'absence d'une norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique ou un événement, la direction du Groupe Sonatel fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables permettant d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des comptes utilisées par SONATEL est le Franc CFA. Les devises converties dans la monnaie de présentation sont le SLL et le GNF respectivement les devises de la Sierra Leone et de la Guinée Conakry. Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en millions FCFA. Le groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente les principales composantes des états financiers et les options retenues pour la présentation de certains d'entre elles : le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de la situation financière, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers. Elles contiennent des informations complémentaires à celles présentées dans le reste des états financiers. Elles fournissent des descriptions narratives ou des décompositions d'éléments présentés dans ces états ainsi que des informations relatives aux éléments qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation dans ces états.

L'ordre de présentation des informations dans les Notes annexes est le suivant :

- une présentation des informations sectorielles
- une déclaration de conformité aux normes internationales d'information financière (IFRS) ;
- des informations supplémentaires sur les éléments du compte de résultat, de l'état du résultat global consolidé, de l'état de la situation financière, de l'état des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie, dans l'ordre dans lequel apparaissent chacun des états financiers et chacun des postes avec pour chaque note un résumé des principales méthodes comptables appliquées ;
- d'autres informations dont les passifs éventuels et les engagements contractuels non comptabilisés, des informations non financières.

Juste valeur

Les valeurs des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Pour les actifs financiers au coût amorti ("CA"), le Groupe Sonatel considère que la valeur comptable des disponibilités, des créances clients, ainsi que des divers dépôts de garantie, est une approximation raisonnable de la juste valeur, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

La juste valeur des titres de participation correspond à la valeur boursière en fin de période pour les titres cotés et, pour les titres non cotés, à une technique de valorisation déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre (transactions comparables, multiples de sociétés comparables, pacte d'actionnaires, valeur actualisée des flux futurs de trésorerie).

Pour les dettes fournisseurs et les dépôts reçus, le Groupe Sonatel considère que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe :

- qui s'engage dans des activités générant des produits et des charges,
- dont les ressources reçues du Groupe font l'objet de décisions par le principal décideur opérationnel du Groupe,
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Les secteurs à présenter de manière distincte sont identifiés à partir du reporting interne utilisé par le Directeur Général pour décider de l'allocation des ressources et évaluer la performance, et qui dépassent les seuils quantitatifs fixés à 10% du total des produits, des résultats ou des actifs.

Les décisions sur l'allocation des ressources et l'appréciation de la performance des composantes du Groupe Sonatel sont principalement constituées par les implantations géographiques. Ainsi, les secteurs opérationnels sont : Sénégal, Mali, Guinée, Bissau et Sierra Leone.

Indicateurs de performance opérationnelle en 2020

L'EBITDAaI correspond au résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, effets liés aux prises de contrôle, reprises des réserves de conversion des entités liquidées, pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisé.

Les eCapex correspondent à l'acquisition d'actifs incorporels et corporels hors licences de télécommunication et hors investissements d'actifs financés, diminuée du prix de cession des actifs immobilisés. Ils sont un indicateur utilisé en interne pour l'allocation des ressources. Les eCapex ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises.

Le Groupe considère que la présentation de ces indicateurs est pertinente puisqu'elle fournit aux lecteurs des comptes les indicateurs de pilotage utilisés en interne.

Note 2.3-Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1^{er} janvier 2020

2.3.1- Interprétation et amendement d'IFRS 16 "Contrats de location"

Le Groupe applique la norme IFRS 16 "Contrats de location" depuis le 1^{er} janvier 2019. Les principes comptables appliqués depuis 2019, les informations requises sur les dettes locatives et les droits d'utilisation sont décrits en note 8.

Décision de l'IFRS IC relative aux durées des contrats IFRS 16.

La décision de l'IFRS IC sur la durée exécutoire des contrats a été mise en œuvre au 31 décembre 2020

sur l'ensemble des contrats de location entrant dans le champ d'application de la décision finale du comité d'interprétation. Cette première application avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 constitue un changement de méthode comptable. L'effet de cette mise en œuvre est principalement circonscrit aux contrats à durée indéterminée avec préavis court et aux contrats dont la durée de location initiale était dépassée et en situation de tacite reconduction lors de l'application de cette conclusion de l'IFRS IC.

La décision du comité de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 précise qu'il n'est pas possible de retenir uniquement l'approche juridique pour déterminer la période exécutoire d'un contrat, dont la durée ne peut pas être déterminée de façon ferme à l'origine du contrat. Le comité considère qu'un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le locataire, ou le bailleur, aurait à subir une perte ou une pénalité plus qu'insignifiante en cas d'arrêt du contrat. Pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location, il doit être pris en compte l'ensemble des aspects économiques du contrat et pas seulement les indemnités de résiliations contractuelles.

En date d'établissement des comptes consolidés annuels 2019, le Groupe avait retenu, selon les positions comptables et les modalités de mises en œuvre concernant l'appréciation de la durée des contrats, une approche juridique dans un certain nombre de contrats sans durée déterminée avec un préavis inférieur à 12 mois pour lesquels le Groupe a appliqué l'exemption de courte durée, notamment pour les locations de certains sites mobiles.

Afin de déterminer des durées raisonnablement certaines à appliquer aux contrats de location, objets de la décision de l'IFRS IC, le Groupe a retenu une approche différenciée prenant en compte la nature de l'actif sous-jacent loué et/ou les conditions de reconduction pour certains contrats.

Pour la majeure partie des contrats à durée indéterminée profitant de clauses de préavis à moins de 12 mois, le Groupe a retenu une durée cohérente avec l'horizon de temps auquel sont prises les décisions stratégiques du Groupe en matière de choix d'investissements en date de mise en œuvre de cette décision de l'IFRS IC. Le cas échéant, la durée de ces contrats est susceptible d'être réappréciée afin de tenir compte des choix stratégiques du Groupe ou des évolutions technologiques liées aux actifs sous-jacents objets de ces contrats de location.

2.3.2- Amendement d'IFRS 3 "Définition d'une activité"

La définition d'une activité a été clarifiée par cet amendement et vise à aider les préparateurs de comptes à déterminer si une acquisition doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Cet amendement s'applique à l'ensemble des acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2020. Ces modifications portent sur la définition d'une entreprise :

- l'entreprise doit inclure des intrants et un processus substantiel qui ont la capacité de contribuer significativement à des extrants ;
- la portée est limitée aux biens et services fournis aux clients et aux produits tirés des activités ordinaires et non aux dividendes, aux réductions de coûts ou tous autres avantages économiques directs pour les investisseurs et éventuellement d'autres tiers.

Cet amendement n'a pas eu d'effet sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 et le Groupe tiendra compte de ces nouvelles dispositions lors de ses prochaines acquisitions.

2.3.2- Amendements d'IAS 1 et IAS 8 "Matérialité"

Les amendements d'IAS 1 et IAS 8, applicables depuis le 1^{er} janvier 2020, améliorent la définition de la matérialité

afin de déterminer si une information doit être fournie dans les états financiers, ou si la façon dont elle est communiquée aboutit au même effet que si elle n'avait pas été communiquée. Le Groupe considère que le jugement appliqué dans le choix des informations fournies dans ses annexes aux comptes consolidés répond aux dispositions des amendements publiés par l'IASB.

Note 2.4- Principaux textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2020 et non appliqués par anticipation

2.4.1- Amendement IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les amendements de la norme clarifient les exigences actuelles de la norme IAS 1 sur le classement des passifs au bilan des entités. Ces amendements ne devraient pas avoir d'effet significatif dans l'état de la situation financière du Groupe. Cependant, la mise en œuvre de ces amendements pourrait conduire à reclasser certains passifs de courants à non courants, et inversement. La date d'entrée en vigueur de ces amendements est le 1^{er} janvier 2023.

2.4.2- Amendement IAS 16 : Produits générés avant l'utilisation prévue d'une immobilisation

L'amendement précise qu'une entité n'est pas autorisée à comptabiliser les revenus de la vente d'éléments manufacturés en diminution du coût de l'immobilisation pendant la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Ces produits de la vente sont à comptabiliser au compte de résultat. L'amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

2.4.3 Amendement IAS 37 : Contrat déficitaire – Coûts d'exécution du contrat

Les précisions apportées par l'amendement concernent les coûts marginaux d'exécution d'un contrat onéreux

à prendre en compte dans la provision, à savoir les coûts de main-d'œuvre directe et des matières ainsi que l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat comme par exemple la charge d'amortissement relative à une immobilisation utilisée pour l'exécution du contrat. L'amendement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

2.4.4- Amendement IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : Réforme IBOR phase 2

Les amendements de normes pour cette phase 2 apportent notamment des expédients pratiques quant à la modification d'instruments financiers ou de contrats de location liée à la réforme IBOR. Pour les instruments de dettes touchés par la réforme IBOR, il ne sera pas nécessaire d'appliquer les dispositions d'IFRS 9 pour déterminer si la modification de l'instrument est substantielle. Les amendements proposent que les modifications des instruments financiers liées à la réforme soient traitées prospectivement comme une actualisation du taux d'intérêt sans impact au compte de résultat. Concernant la comptabilité de couverture, les amendements introduisent une exemption permettant de maintenir la comptabilité de couverture malgré l'évolution des flux de trésorerie futurs impactés par le changement de taux induit par la réforme.

Les amendements ajoutent de nouvelles informations à fournir sur les effets du changement de taux sur les flux de trésorerie contractuels impactant les actifs et passifs financiers, les actifs et passifs de location et la comptabilité de couverture.

L'analyse des contrats de location pouvant être affectés par la réforme est en cours. Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Note 2.5- Recours au jugement et à des estimations

Outre les options ou positions comptables, la Direction du Groupe Sonatel exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions :

Recours au Jugement	
Thème	Nature du jugement comptable
Note 4.1 Vente	Répartition du prix de transaction entre le mobile et le service Identification d'obligations de prestations distinctes ou non
Notes 4.2 ; 4.3 Achats et autres charges, impôts et litiges et impôts	appréciation des mérites techniques des interprétations de la législation et de la qualification des faits et circonstances Contrats fournisseurs onéreux : fait générateur, nature des coûts inévitables
Note 8 Contrats de location	Détermination de la durée non résiliable des contrats et appréciation de l'exercice ou non des options de résiliation, prolongation et levée d'option.
Recours à des estimations	
Note 5.2 Immobilisations	Détermination de la durée d'utilité des actifs en fonction de l'appréciation de l'évolution des environnements technologiques, réglementaires ou économiques.
Notes 6.2 Avantages du personnel	Sensibilité au taux d'actualisation

Note 2.5- Recours au jugement et à des estimations

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société mère SONATEL SA et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement.

Ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du Groupe SONATEL est composé de 10 sociétés. Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Pays	Sociétés	Mode de Détenion	Pourcentage de détenion	Nature du contrôle	Méthode de consolidation
Sénégal	Sonatel SA Orange Finances Mobiles Sénégal	Directe	Société Mère 100%	Consolidante Contrôle exclusif	Intégration globale
Mali	Orange Mali Orange Finances Mobiles Mali	Directe Indirecte	70% 70%	Contrôle exclusif Contrôle exclusif	Intégration globale Intégration globale
Guinée Conakry	Orange Guinée Orange Finances Mobiles Guinée	Directe Indirecte	89% 89%	Contrôle exclusif Contrôle exclusif	Intégration globale Intégration globale
Guinée Bissau	Orange Bissau	Directe	90%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Sierra Leone	Orange Sierra Leone (1) Orange Money SL (1)	Directe Indirecte	50% 50%	Contrôle exclusif Contrôle exclusif	Intégration globale Intégration globale
Côte d'Ivoire	Groupement Orange Services (2)	Indirecte	47%	Influence Notable	Mise en équivalence

(1) Orange Sierra Leone détenue à 50% est consolidée par intégration globale conformément aux termes du pacte d'actionnaire qui confère le contrôle au Groupe Sonatel. Le Groupe Orange détient les 50% restant.

(2) Le Groupe détient des parts à hauteur de 47% dans GOS. Le chiffre d'affaires et le résultat de la filiale sur les exercices 2020 et 2019 se présentent comme suit :

En milliers FCFA	2020	2019
Chiffre d'affaires	5 232 258	5 645 318
Résultat	(1 352 141)	(562 001)

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et répondant à la définition de la coentreprise au sens de la norme IFRS 11 avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode l'intégration proportionnelle.
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Il s'agit essentiellement du Groupement Orange Services.

Note 2.7- Variation du périmètre de consolidation

Variation de périmètre de l'exercice 2020

Le périmètre de consolidation a évolué au cours de l'exercice 2020 avec la fusion des filiales du Sénégal : Sonatel Mobiles, Sonatel Multimédia et Sonatel Business Solutions.

Sonatel SA a absorbé ses 3 entités au 30 novembre 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020

Variation de périmètre de l'exercice 2019

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué au cours de l'exercice 2019

Note 3- Déclaration de conformité aux IFRS

En application de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017, il a été fait obligation aux Sociétés dont les titres sont cotés à une bourse de valeur, d'établir et de présenter leurs états financiers consolidés selon les normes IFRS, et ce à compter du 01 janvier 2019. Il s'agit donc des

seconds comptes IFRS publiés par le Groupe SONATEL. Les comptes consolidés au titre de l'exercice 2020 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'IASB, en comparatif avec l'exercice 2019 établis selon le même référentiel.

Note 4- Notes sur les rubriques du compte de résultat

Note 4.1- Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par type d'offre

En millions FCFA	2020	2019
Clientèle particuliers	1 092 842	1 049 186
Voix	507 547	536 804
SMS	18 458	24 115
Data	285 218	240 941
Orange Money	151 111	125 294
Itinérance client (roaming)	3 507	5 375
Contenu	17 959	17 234
Services Fixes	56 918	68 739
Equipement	11 804	11 489
Autres	40 321	19 195
CLIENTÈLE GRANDS COMPTES	108 650	124 851
Trafic National	31 062	30 135
Trafic Direct International	57 687	77 477
Hubbing	11 785	10 006
Roaming	3 753	4 518
Autres	4 364	2 715
AUTRES	4 593	5 187
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 206 086	1 179 224

Principes comptables :

L'essentiel du chiffre d'affaires est dans le champ d'application d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients". Les produits et services d'Orange sont offerts aux clients dans des contrats de services seuls et dans des contrats qui regroupent l'équipement utilisé pour accéder aux services et / ou avec d'autres offres de services. Le chiffre d'affaires est constaté net de la TVA et autres taxes collectées pour le compte des Etats.

Prestations de services :

Pour la clientèle Grand Public et Entreprises, les produits des abonnements téléphoniques et d'accès à Internet sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de prestation de l'abonnement et les produits des communications téléphoniques entrantes et sortantes, d'itinérance à l'international, ou d'échanges de données facturés aux clients sont enregistrés lorsque la prestation est rendue. Le Groupe propose à ses clients Entreprises des solutions sur mesure : gestion du réseau de télécommunication, accès, voix et données, migration. Ces contrats comportent des clauses contractuelles relatives à des remises commerciales conditionnelles qui sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires selon les modalités propres à chaque contrat. Les coûts de migration engagés par le Groupe Sonatel dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés en résultat à la date où ils sont encourus sauf lorsque les contrats prévoient une indemnisation en cas de rupture anticipée.

Orange Money est une combinaison de services financiers par téléphone mobile qui permet au client d'accéder à près d'une dizaine de services :

- faire un dépôt d'argent sans frais sur le mobile via le réseau de distribution – Cash in
- effectuer des retraits d'argent – Cash Out

- acheter du crédit et des Pass internet Orange – Paiement Marchand
- acheter des biens et services (magasins, supermarchés, restaurants etc.) – Paiement Marchand
- payer des factures – Bill Paiement
- envoyer et de recevoir de l'argent au Sénégal et dans la sous-région – Transfert Intra Régional
- payer ses achats en ligne – Paiement Marchand
- recevoir des transactions d'origine nationale et internationale directement sur son compte `mobile - Transfert Intra Régional
- transférer de l'argent dans son compte bancaire- Bank To Wallet

Note 4.2- Achats externes

Le détail des achats externes se présente comme suit :

En millions CFA	2020	2019
Production immobilisée - Biens et services	(943)	3 020
Backbone international	(9 346)	(6 044)
Achat capacité satellite	(62 938)	(64 610)
Achats aux éditeurs de contenus – Charge	(6 252)	(7 506)
Charges de gestion Réseau	(119 026)	(107 608)
Loyers sites réseau, boutiques	(14 184)	(13 860)
Commissions de ventes	(143 261)	(130 140)
Honoraires	(7 183)	(9 145)
Frais de communication (pub)	(19 083)	(29 348)
Stocks: Coût des équipements vendus/ loués	(36 817)	(35 997)
Formation et Intérim	(11 423)	(17 967)
Autres charges externes	(9 517)	(13 691)
31 décembre	(439 972)	(432 896)

Note 4.3- Impôts et taxes d'exploitation

Les impôts et taxes se chiffrent à 100 milliards FCFA, soit -14% par rapport à 2019. La baisse est liée :

- 3 milliards sur les redevances fréquences
- 14 milliards sur les autres taxes sur les salaires.

Ils se répartissent comme suit par pays :

En millions FCFA	Sénégal	Guinée onakry	Guinée Bissau	Mali	Sierra Leone	Total 2020	Total 2019
Taxe professionnelle				567		567	589
Taxes sur services Télécoms				17 351		17 351	17 054
Redevances de fréquences (1)	12 563	7 592	1 194	5 739	3 452	30 540	33 979
Autres taxes, hors taxes s/ salaires	24 528	10 165	255	16 988	(2)	51 934	65 230
IMPÔTS ET TAXES D'EXPLOITATION (HORS IS)	37 091	17 757	1 448	40 645	3 450	100 392	116 852

(1) Inclut les redevances de fréquence versées aux organismes gouvernementaux suite à l'attribution d'une licence hertzienne.

Note 4.4- Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En millions CFA	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Charges et pertes sur créances	7 322	8 822
Corporate fees (1)	23 886	21 604
Service Universel, charge	4 951	4 708
Autres charges d'exploitation	4 789	5 625
TOTAL	40 948	40 759

(1) Les corporates fees concernent exclusivement la marque Orange

Note 4.5- Charges de personnel

Les composantes des charges de personnel sont détaillées ci-dessous :

En millions CFA	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Salaires et traitements	70 451	69 958
Part Variable	13 964	13 621
Charges sociales, hors retraite	6 198	5 830
Taxes assises sur les salaires	3 689	4 270
Autres indemnités & avantages à CT	13 126	12 537
Provision congés payés	4 531	4 361
Avantages post-emploi	9 151	5 861
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	121 111	116 438

Les charges au personnel sont détaillées dans le tableau ci-dessous par pays au 31 décembre 2020 :

En millions CFA	Sénégal	Guinée Conakry	Guinée Bissau	Mali	Sierra Leone	Total 2020	Total 2019
Salaires et traitements	45 006	6 234	1 330	15 948	1 933	70 451	69 958
Part Variable	11 428	0	0	2 150	386	13 964	13 621
Charges sociales, hors retraite	1 545	141	181	4 188	143	6 198	5 830
Taxes assises sur les salaires	1 858	430		1 399	2	3 689	4 270
Autres indemnités & avan-tages à court terme	8 759	1 227	206	2 295	639	13 126	12 537
Provision congés payés	4 240	129	21	0	141	4 531	4 361
Avanta-ges post à l'emploi	7 925	141	193	582	311	9 151	5 861
CHARGES DE PERSONNEL	80 763	8 301	1 931	26 562	3 555	121 111	116 438

Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération comptabilisée, par la Sonatel et les sociétés qu'elle contrôle, des personnes qui sont, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Conseil d'Administration de Sonatel SA ou de la Direction Générale d'une entité du Groupe.

En millions CFA	Déc. 2020	Déc. 2019	Déc. 2018
Avantages à court terme hors charges patronales (1)	1 976	2 103	2 635
Avantages à court terme charges patronales	73	69	87
Avantages postérieurs à l'emploi	22	19	16
TOTAL	2 071	2 191	2 739

(1) salaires bruts y compris la part variable, primes, jetons de présence et avantages en nature.

Note 4.6- Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2020 sont détaillées dans le tableau ci-dessous par catégorie d'immobilisations :

En millions CFA	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	5 845	6 267
Dotations aux amortissements des immobilisations (in)corporelles	179 914	167 017
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	185 759	173 284

La répartition par pays des dotations est présentée ci-dessous au 31 décembre 2020 :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Guinée Bssau	Sierra Leone	31 Déc. 2020
Dotations aux amortissements des droits d'usag des actifs loués	2 073	1 063	1 247	226	1 237	5 845
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	75 697	49 005	40 829	4 648	9 734	179 914
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	77 770	50 068	42 076	4 874	10 971	185 759

Principes comptables :

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, en général sans déduction d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu. Les durées

d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si elles diffèrent des estimations précédentes. Ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Pour la durée d'amortissement retenue pour les principaux types d'immobilisations, voir à la note 5.2.

Note 4.7- Résultat financier

Coût de l'endettement brut

Le coût de l'endettement brut s'élève à 29,985 milliards F CFA en hausse de 2, 35 milliards par rapport à 2019 liée aux charges d'intérêts sur emprunts bancaires.

En millions CFA	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Charges d'intérêt et assimilés sur emprunts bancaires (1)	28 214	25 654
Intérêts sur autres dettes financières	1 771	1 979
TOTAL	29 985	27 634

(1) Les intérêts sur emprunt obligataire s'élèvent à 2,9 G XOF

Le résultat financier consolidé du groupe s'élève à -29,46 milliards FCFA suite à l'augmentation du coût de l'endettement financier (+2,3 milliards FCFA).

Le coût de l'endettement est détaillé comme suit par pays :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée	31 Déc. 2020
Charges d'intérêt et assimilés sur emprunts bancaires	16 887	11 271	56	28 214
Intérêts sur autres dettes financières	370		1 401	1 771
TOTAL	17 257	11 271	1 457	29 985

Les gains et pertes de change au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

	Sénégal	Guinée	TOTAL
Gains et Pertes réalisées sur actifs financier	(2 767)	1 806	(960)
Gains et Pertes réalisées sur passifs financiers		(2 636)	(2 636)
TOTAL	(2 767)	(829)	(3 596)

Note 4.8- Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels du Groupe se présentent comme suit :

(En millions FCFA)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Commissions de distribution	12	18
Autres revenus d'exploitation	60	117
Autres produits d'exploitation	21 819	19 267
TOTAL	21 892	19 401

Au 31 décembre 2020, les autres produits opérationnels par pays :

	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	2020
Commissions de distribution	12					12
Autres revenus d'exploitation	58			3		60
Autres produits d'exploitation (1)	16 264	2 265	1 740	76	1 475	21 819
AU 31 DÉCEMBRE	16 334	2 265	1 740	79	1 475	21 892

(1) Les autres produits incluent principalement les produits sur dettes fournisseurs.

Note 4.9- Charges d'impôts et preuve d'impôts consolidés

Les impôts sur les sociétés sont en hausse de 9% par rapport à 2019. Ils sont détaillés ci-dessus :

En millions CFA	2020	2019
Charge de l'exercice	107 492	100 754
Ecart sur exercices précédents	331	723
Variation des impôts différés	527	(2 174)
TOTAL	108 350	99 302

La preuve d'impôts se résume comme suit au 31 décembre 2020 :

(en milliards FCFA)	2020	2019	2018
Résultat avant Impôts (1)	310	295	294
Taux d'imposition Groupe Sonatel (2)	30%	30%	30%
Impôt sur les sociétés (3)	(108)	(99)	(107)
Impôts théorique (4) = (1)*(2)	(93)	(88)	(88)
Ecart (5)	(15)	(11)	(19)
Eléments de réconciliation			
Effet des dividendes en régime mère-fille (6)	(8)	(11)	(8)
Effet d'impôt sans base impactant l'impôt exigible	(7)		(11)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔTS	35%	34%	36%

(1) le résultat avant impôt : résultat d'exploitation et résultat financier

(2) le taux moyen du Groupe Sonatel

(3) Charge d'impôt consolidé = impôt courant + impôt différé

(4) taux d'impôt appliqué au résultat d'exploitation

(5) écart dégagé entre la charge d'impôt et l'impôt théorique

(6) effet du régime des dividendes reçus mère fille

La charge d'impôts sur les sociétés par pays est détaillée ci-dessous au 31 décembre 2020 :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	31.12.2020
Charge de l'exercice	35 234	40 379	30 648	988	243	107 492
Ecart sur exercices précédents	90	236	6			331
Var impôts différés bruts	(50)	(35)	(1)	(2)	615	527
TOTAL	35 274	40 579	30 653	986	858	108 350

Principes comptables

Le Groupe évalue l'impôt courant et l'impôt différé au montant qu'il s'attend à payer ou recouvrer auprès des administrations fiscales de chaque pays à raison de son interprétation de l'application de la législation fiscale.

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report

variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » vient préciser l'identification, l'évaluation et la comptabilisation des positions fiscales incertaines relatives aux impôts sur les sociétés. Cette interprétation n'a eu aucun effet sur l'évaluation des passifs d'impôts sur les sociétés, ni sur leur présentation dans les états financiers consolidés du Groupe Sonatel.

Note 4.10- Résultat par action

Le Groupe Sonatel n'a émis aucun titre dilutif, les résultats par action de base et dilués sont identiques.

Nombre d'actions

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action de base et du résultat dilué est présenté ci- après :

(En nombre)	2020	2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	100 000 000	100 000 000
Effet des instruments dilutifs (1)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et dilutives	100 000 000	100 000 000

(1) Sonatel n'a émis aucun titre dilutif.

Résultat par action

Le résultat par action est ainsi obtenu :

(En FCFA)	2020	2019
Résultat net par action de base	1 686	1 533
Résultat net par action dilué	1 686	1 533

Principes comptables

La norme IAS 33-Résultat par action s'applique aux états financiers individuels d'une entité et aux états financiers consolidés d'un groupe avec une société mère (individuels et consolidés) :

- dont les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles sont négociées sur un marché un marché organisé (bourse...) ;

- qui dépose des états financiers auprès d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre organisme de régulation, aux fins d'émettre des actions ordinaires sur un marché organisé, ou qui est sur le point de les déposer.

Le Groupe Sonatel présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le Groupe Sonatel n'a émis aucun titre dilutif, les résultats par action de base et dilués sont identiques.

Note 5- Notes sur les rubriques de la situation financière - actif

Note 5.1- Ecart d'acquisition et perte de valeur

a) Ecart d'acquisition

Sonatel a acquis, en juillet 2016, 50% de Airtel Sierra Léone soit un montant de 74 milliards FCFA occasionnant la constatation d'un écart d'acquisition intégralement constaté en Goodwill dont les données chiffrées se présentent comme suit :

(En millions FCFA)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ecart d'acquisition (1)	38 662	43 912

(1) Les variations sont exclusivement dues aux effets de change

b) Perte de valeur

Les tests de dépréciation des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) correspondant aux pays peuvent entraîner des pertes de valeurs sur les écarts d'acquisition. Concernant le Goodwill constaté sur la filiale Orange Sierra Léone, ce test n'a entraîné aucune perte de valeur.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable, pour laquelle le Groupe Sonatel retient le plus souvent la valeur d'utilité.

c) Paramètres clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable (d'utilité)

Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des principales activités consolidées sont les suivants :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan interne	Plan interne
Méthodologie	Flux de trésorerie actualisés	Flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance à l'infini	3,8%	3,8%
Taux d'actualisation après impôt	13%	13%
Taux d'actualisation avant impôt	15,9%	15,9%

L'analyse de sensibilité menée n'a pas mis en évidence de risque de dépréciation. Cette analyse a été menée sur les critères suivants, pris individuellement : le taux d'actualisation (+1%), le taux de croissance (-1%) et des flux de trésorerie (-10%)

Principe comptable

Conformément à la norme IFRS 3-Regroupement d'entreprises, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général, les différentes capacités de résistance des acteurs de marché des télécommunications face à la dégradation des environnements économiques locaux, l'évolution des capitalisations boursières des opérateurs de télécommunications, et les niveaux de performance économique au regard des attentes du marché constituent des indicateurs de dépréciation externes qui, conjointement avec les performances internes, sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de perte de valeur avec une périodicité infra- annuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) (ou regroupement d'UGT), ce qui correspond le plus souvent au secteur opérationnel.

La valeur d'utilité est estimée comme étant la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus. Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement des licences et des prévisions d'activité commerciale et d'investissement déterminées par le Groupe Sonatel de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur des périodes allant de 3 à 5 ans ; ils comprennent le flux de trésorerie lié à l'impôt calculé en

appliquant le taux d'imposition légal au résultat d'exploitation (sans prendre en compte les effets des impôts différés et des déficits fiscaux reportables non reconnus à la date d'évaluation). Dans le cas des acquisitions récentes, des plans d'affaires plus longs peuvent être utilisés ;

- au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie après impôt peuvent être extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période d'un an, puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché ;
- les flux de trésorerie après impôt sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation après impôt et en prenant en compte une prime reflétant le risque associé à la mise en œuvre de certains plans d'affaires et le risque pays. La valeur d'utilité résultant de ces calculs est identique à celle qui résulterait des calculs fondés sur les flux de trésorerie avant impôt avec un taux d'actualisation avant impôt.

Note 5.2- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe se présentent comme suit :

En millions CFA	2020	2019	2018
Ecart d'acquisition	38 662	43 912	49 640
Autres immobilisations incorporelles	244 710	273 016	233 202
Immobilisations corporelles	778 797	749 539	697 947
Titres mis en équivalence	3 052	3 671	3 996
Droits d'usage des immobilisations louées	27 169	26 718	
TOTAL	1 092 390	1 096 856	984 784

La décomposition des immobilisations corporelles se présente comme suit au 31 décembre 2020 :

En millions CFA 2020	Valeur Brute	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains et bâtiments	134 705	(75 608)	59 097
Réseaux et terminaux	1 831 551	(1 160 706)	
Réseaux	1 830 612	(1 160 706)	669 906
Terminaux	939	-	939
Equipement informatique	88 797	(54 564)	34 232
Autres immobilisation corporelles	55 006	(40 383)	14 623
TOTAL	2 110 059	(1 331 262)	778 797

2019	Valeur Brute	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains et bâtiments	131 603	(70 389)	61 214
Réseaux et terminaux	1 692 858	(1 051 965)	
Réseaux	1 692 339	(1 051 965)	640 374
Terminaux	519		519
Equipement informatique	81 298	(51 626)	29 672
Autres immobilisation corporelles	52 758	(34 998)	17 760
TOTAL	1 958 517	(1 208 978)	749 539

La décomposition des immobilisations incorporelles se présente comme suit au 31 décembre 2020 :

31 décembre 2020	Valeur brute	Amortissement cumulé	Pertes de valeurs	Valeur nette
Licences de télécommunication	336 489	(119 490)		217 000
Logiciels	163 390	(137 961)		25 429
Autres immobilisations incorporelles	97 041	(94 788)	28	2 282
TOTAL	596 921	(352 239)	28	244 710

31 décembre 2019	Valeur brute	Amortissement cumulé	Pertes de valeurs	Valeur nette
Licences de télécommunication	339 007	(101 000)		238 007
Logiciels	160 546	(127 477)		33 069
Autres immobilisations incorporelles	4 024	(2 117)	32	1 939
TOTAL	503 577	(23 0594)	32	273 015

Investissement par pays

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Guinée Bissau	Sierra Leone	Total
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	68 004	77 315	34 636	2 850	23 180	205 985
Acquisitions de titres de participation nettes	6 583 (1)	1 331	806	837		9 558
31 décembre 2020	74 587	78 646	35 442	3 687	23 180	215 543
31 DÉCEMBRE 2019	89 203	58 767	35 549	6 176	13 850	203 545

(1) 3,044 G XOF acquisitions de titres chez Orange Abidjan Participations
3,133 G XOF augmentations du capital de la filiale Orange Sierra Leone

Les Licences par pays

Le détail des licences se présente comme suit :

	Brut	Cumul Amortissements	Net 2020	Net 2019
Sénégal	138 565	(38 270)	100 295	100 931
Mali	134 887	(57 681)	77 205	83 825
Guinée	53 229	(16 447)	36 781	48 563
Bissau	5 599	(5 599)	1	1 101
Sierra Leone	4 210	(1 492)	2 718	3 588
TOTAL	336 489	(119 490)	217 000	238 008

Principes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement les installations et équipements techniques liés aux réseaux et les bâtiments et matériels administratifs.

A l'entrée, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût comprenant :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Le Groupe a l'obligation de démanteler les équipements techniques installés et de remettre en état les sites techniques qu'il occupe. La valorisation de la provision est fonction d'un coût de démantèlement (unitaire pour les poteaux, terminaux et publiphones, par site pour les antennes mobiles) supporté par le Groupe pour répondre à ses obligations environnementales, des

prévisions annuelles de dépose des actifs et départs des sites. La provision est estimée sur la base des coûts connus pour l'année en cours, extrapolés pour les années à venir sur la base de la meilleure estimation qui permettra d'éteindre l'obligation.

Cette estimation est révisée chaque année et si nécessaire la provision est ajustée avec pour contrepartie l'actif de démantèlement reconnu. La provision est actualisée à un taux déterminé par zone géographique correspondant au taux moyen de placement sans risque d'une obligation d'Etat à 15 ans.

Le coût d'acquisition d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, qui sont comptabilisés séparément lorsque les différents composants ont des durées d'utilités différentes ou qu'elles procurent des avantages à la société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de modes d'amortissement différents.

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition. Le mode d'amortissement est l'amortissement linéaire sur les durées d'utilités retenues par le Groupe présentées ci-dessous :

Principaux actifs	Période d'amortissement
Constructions	20 ans
Travaux de mise en valeur des terres	40 ans
Mobilier de bureau et de logement	10 ans
Matériel de bureau	05 ans
Agencement, aménagement, installations	10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de commutation	10 ans
Matériel de Transmission et données	10 ans
Matériel et lignes et réseaux	10 ans
Matériel d'Energie	10 ans
Appareils de mesure	03 ans
Autres matériels d'exploitation	10 ans

Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement au coût. Lorsqu'une immobilisation incorporelle est acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût de cette immobilisation incorporelle est à sa juste valeur à la date d'acquisition, conformément à IFRS 3.

Pour les immobilisations incorporelles générées en interne :

- aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) n'est comptabilisée. Ces dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.
- une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, la faisabilité technique de l'achèvement (a), l'intention d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre (b), la capacité de la mettre en service ou de la vendre (c), la possibilité de générer des avantages économiques futurs (d), la disponibilité des ressources techniques, financières et autres (e), et la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables (f) peuvent être démontrées.

Les logiciels « dissociés » qui font l'objet d'une facturation distincte du matériel informatique sont également immobilisés et amortis sur une durée de vie estimée de trois ans (3) ans.

Le coût d'acquisition du goodwill est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris toute clause d'ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation de la juste valeur résultant d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global. La différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Compte tenu de l'activité du Groupe, les évaluations à la juste valeur des actifs identifiables sont principalement liées aux licences, aux bases des clients qu'aux marques.

Après sa comptabilisation initiale, l'immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation en application de la norme IAS 36 au moins une fois par an, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Notamment, les licences sont amorties sur la durée contractuelle.

Note 5.3- Stocks

Les stocks du Groupe se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

(En millions FCFA)	2020	2019	2018
Stocks et en-cours, équipements vendus - Brut	4 799	7 322	6 037
Stocks et en-cours, autres produits/services vendus - Brut	2 015	793	1 730
Stocks et en-cours, autres fournitures - Brut	7 024	7 868	6 426
Valeur brute	13 837	15 983	14 193
Dépréciation	(1 535)	(1 736)	(1 149)
VALEUR NETTE	12 301	14 247	13 043

Note 5.4- Créances clients

Les créances clients se présentent comme suit au 31 décembre 2020

(En millions FCFA)	2020	2019	2018
Créances clients brutes	165 017	151 790	140 185
Dépréciation des créances clients	(34 550)	(34 831)	(32 775)
Créances clients nettes	130 467	116 959	107 410

La balance âgée des créances clients se présente comme suit au 31 décembre 2020 :

En millions CFA		Balance âgée des créances			
Age	Non échu	>180 jours	(180 et 360) jours	>360 jours	Total 12.2020
Créances clients	78 437	19 603	8 785	23 642	130 467

Principes comptables

IFRS 9 comporte trois volets principaux : le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La norme exige de tenir compte des pertes sur créances attendues dès la première reconnaissance

des instruments financiers. Elle prévoit des facilités pratiques pour les créances commerciales, les actifs de contrat et les créances de location. Elle permet le recours à des méthodes simplifiées pour la détermination du montant de la dépréciation (ex: l'utilisation d'une matrice de provisionnement pour les créances commerciales).

Au niveau du Groupe Sonatel, les éléments concernés par la norme sont principalement constitués par les créances clients.

Les créances clients, essentiellement à court terme et sans taux d'intérêt déclaré, sont inscrites dans l'état de la situation financière pour la valeur nominale de la créance à l'origine. Les créances résultant de la location-financement d'équipements aux entreprises,

sont reconnues en créances d'exploitation courantes car elles s'inscrivent dans le cadre normal d'exploitation.

Les pertes de valeur comptabilisées pour un groupe de créances constituent l'étape intermédiaire précédant l'identification des pertes de valeur sur les créances individuelles. Dès que ces informations sont disponibles (client en redressement ou liquidation judiciaire), ces créances sont alors dépréciées distinctement.

(En millions FCFA)	Brut	Provision	2020	2019	2018
Dépôts Garantie & Cautionnements versés	5 902		5 902	5 938	6 079
Autres actifs non courants	2 444		2 444	2 402	2 368
Personnel, créances	1 115		1 115	800	598
Avances & acomptes fournisseurs, hors immobilisations	239		239	239	252
Autres créances d'exploitation	18 218	(1 203)	17 015	18 264	27 273
Créances sur cession d'immobilisations				379	3 711
Avances et acomptes versés sur immobilisations	2 180		2 180	406	1 964
Cantonnement des Unités de valeur en circulation chez clients (1)	178 783		178 783	123 310	87 465
Autres actifs courants	129		129	11	-
TOTAL	209 009	(1 203)	207 806	151 749	129 712
Dont autres actifs non courants	8 345		8 345	8 340	8 447
DONT AUTRES ACTIFS COURANTS	200 664	(1 203)	199 461	143 409	121 265

(1) Ces créances ont pour contrepartie des dettes du même montant au niveau des autres passifs (voir note 6.3).

La croissance de 37% constatée sur les actifs non courants est essentiellement liée au développement et la dynamique de l'activité d'Orange Money dans les pays d'implantation du Groupe.

Orange Money - cantonnement de la monnaie électronique se présente comme suit par pays :

	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	Total
2020	61 139	57 730	50 051	1 896	7 967	178 783
2019	38 537	43 715	36 481	926	3 650	123 309

Principes comptables

Orange Money est une solution de transferts d'argent, de paiements et d'accès à des services financiers à travers un compte de monnaie électronique (« ME ») associé à un numéro de mobile Orange.

Depuis 2016, le Groupe Sonatel est devenu Émetteur de Monnaie Electronique (« EME ») dans certains des pays dans lesquels il est présent par le biais de filiales internes dédiées et agréées. Les EME, garants en dernier ressort du remboursement des porteurs de ME, sont tenus réglementairement de cantonner les fonds collectés en

échange de l'émission de ME (obligation de protection des porteurs). Le modèle de distribution de la ME s'appuie sur les filiales du Groupe et des distributeurs tiers. Les EME émettent de la ME (ou unités de valeur « UV » ou « E-unit ») sur demande de ces distributeurs en échange de fonds collectés auprès de ceux-ci. Les distributeurs cèdent à leur tour la ME détenue aux porteurs finaux.

Aux bornes du Groupe Sonatel, le cantonnement s'entend comme la protection des porteurs tiers (distributeurs et clients).

Ces opérations sont sans effet sur l'endettement financier net du Groupe et sont inscrites dans les rubriques suivantes :

- cantonnement à l'actif pour un montant nécessairement égal à la ME en circulation à l'extérieur du Groupe Sonatel (ou E-Unit en circulation) ;
- E-unit en circulation au passif, représentatives de l'obligation de rembourser les porteurs tiers (clients et distributeurs tiers).

Note 5.6- Impôts différés actif

Les impôts différés actifs (IDA) se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

En millions CFA	2020	2019	2018
Impôts différés actifs	17 504	18 647	17 260

Ils se présentent comme suit par pays au 31 décembre 2020 par nature :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Guinée Bissau	Sierra Leone	Total 2020
Avantages au personnel	3 651	1 186	12			4 850
Autres provisions	4 055	0	0			4 055
Passifs locatifs	2 820	1 578	1 527	8	2 807	8 741
Autres différences	(2 102)	1 218	3 222	(6)	(2 474)	(142)
TOTAL	8 425	3 982	4 761	2	333	17 504

Principes comptables

Impôts différés

Le Groupe évalue l'impôt courant et l'impôt différé au montant qu'il s'attend à payer ou recouvrer auprès des administrations fiscales de chaque pays à raison de son interprétation de l'application de la législation fiscale. Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences

temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Note 5.7- Actifs financiers non courants et courants

Le détail des actifs financiers non courants et courants se présente comme suit au 31 décembre 2020 :

(En millions FCFA)	2020	2019	2018
Titres & participations	13 272	6 847	5 652
Prêts à long terme (1)	151 836	145 720	145 853
Actifs financiers	165 108	152 567	151 505
Actifs financiers non courants	159 275	145 884	139 110
Actifs financiers courants	5 833	6 683	12 395

(1) Inclut les prêts à Long terme aux autres tiers que les actionnaires, titres & participations, concernent principalement les salariés.

Note 5.8- Disponibilités et quasi-disponibilités

Le détail des disponibilités se présente comme suit :

En millions FCFA	2 020	2 019	2018
Dépôts à terme - Brut	16 213	662	3 506
Quasi-disponibilités	7 803	1 720	1 743
Disponibilités (1)	175 676	201 721	213 342
DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS	199 691	204 103	218 591

(1) Les soldes débiteurs des comptes bancaires en fin de période - les comptes de caisses.
La variation de la trésorerie se présente comme suit au 31 décembre 2020 (en milliards CFA)

	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	Total 12.2020
Activités d'exploitation	110	147	98	7	24	385
Activités d'investissement	(75)	(79)	(35)	(4)	(23)	(216)
Activités de financement	(62)	(72)	(32)	(1)	1	(167)
Opérations internes	30	(10)	(19)	1	(2)	
Change et autres incidences		(2)	(6)		(0)	(8)
VARIATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	4	(15)	6	3	(1)	(4)

Note 6. Notes sur les rubriques de la situation financière - passif

Note 6.1- Passifs financiers courant et non courants

Les passifs financiers non courants se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

En millions CFA	2020	2019	2018
Emprunts	296 368	175 280	142 932

Le détail des emprunts par pays est présenté ci-dessous :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Sierra Leone	Total
					31/12/2020
Emprunts obligataires (1)	100 000				100 000
Emprunts bancaires	75 395	112 092	8 521	360	196 368
Passifs financiers non courants	175 395	112 092	8 521	360	296 368

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Sierra Leone	Total
					31/12/2019
Autres emprunts bancaires –	89 697	72 060	13 114	409	175 280
Passifs financiers non courants	89 697	72 060	13 114	409	175 280

(1) 15 juin au 15 juillet 2020 : Sonatel entreprend un emprunt obligataire de 100 milliards FCFA visant à financer le plan d'investissement 2020 lié à ses opérations au Sénégal, principal marché du Groupe Sonatel en volume et en valeur. Le programme d'investissements au Sénégal, couvert par l'emprunt obligataire, permettra à terme d'améliorer l'expérience client, continuer la modernisation et l'extension de son réseau tout en renforçant le rôle de pionnier de la Société en termes d'innovation et de technologie dans le secteur des TMT (Technologies Média Télécommunications) en zone UEMOA. L'utilisation des fonds levés sera dédiée aux investissements sur les infrastructures permettant de soutenir le segment Voix, l'accélération des principaux relais de croissance que sont la Data Mobile et Orange Money ainsi que le lancement de nouveaux métiers (Energie, Banque, contenus multimédias).

Les passifs financiers courants se présentent comme suit au 31 décembre 2020

En millions CFA	2020	2019	2018
Autres emprunts bancaires	155 309	215 133	209 501
Emprunts	224	217	7 214
Intérêts/coûts à payer sur emprunts (1)	5 161	5 664	2 634
Intérêts/coûts à payer sur dettes Associés	49	1 509	614
Soldes créditeurs de banque		20 079	41 217
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	160 744	242 602	261 181

(1) Dont 2 967 sur emprunts obligataires

Les passifs financiers courants sont détaillés ci-dessous par pays :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Sierra Leone	12.2020
Autres emprunts bancaires	114 284	37 170	3 856		155 309
Emprunts		584	-	- 360	224
Intérêts/coûts à payer sur emprunts	5 092		69		5 161
Intérêts/coûts à payer sur dettes Associés	10		39		49
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	119 386	37 754	3 964	-360	160 744

Note 6.2 Avantages du personnel courants et non courants

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il opère, le Groupe Sonatel a des obligations en matière d'avantages au personnel :

- retraite : la plupart des employés du Groupe sont couverts par des régimes à cotisations définies prévus par les lois ou accords nationaux ;
- décès du travailleur : le salaire du travailleur, l'allocation

de congé et les indemnités de toute nature acquis à la date du décès reviennent aux ayants droits ;

- pré-retraite : pour les salariés préretraités, une prime équivalente à un pourcentage du dernier salaire moyen annuel multiplié par la durée restante pour atteindre la retraite en plus de l'indemnité de retraite majorée de 15%.

Les avantages aux personnels non courants se présentent comme suit :

En millions CFA	12.2020	12.2019	12.2018
Avantages du personnel non courants	22 267	24 664	23 297

Concernant l'exercice 2020, ils s'élèvent à 22 milliards FCFA et sont liés essentiellement aux avantages post emploi, en application de la norme IAS 19 comme présentés ci-dessous :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée	Sierra Leone	2020
Avantages post à l'emploi	17 942	2 697	208	1 421	22 267

Le détail des avantages aux personnels courant se présente comme suit par zone au 31 décembre 2020 :

en millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée	Bissau	Sierra Leone	Total
						2020
Personnel, dettes	3 658	1 793	1 168	135	500	7 253
Personnel charges à payer	4 032		118	91	46	4 287
Organismes sociaux, dettes	262	2 370	26	21	66	2 745
Etat – dettes	8		11	1	3	23
Autres avantages sociaux, dettes	15					15
AVANTAGES DU PERSONNEL COURANTS	7 975	4 162	1 323	248	615	14 324

Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements (IAS19)

L'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme repose en particulier sur l'âge de départ à la retraite déterminé en fonction des dispositions applicables et des conditions nécessaires pour ouvrir un droit à une pension à taux plein, lesquelles sont souvent sujettes à des révisions législatives.

Le détail des hypothèses de l'IAS 19 se résume comme suit :

HYPOTHESES ACTUARIELLES			
	2020	2019	2018
Taux d'augmentation des salaires	3,4	3,4	3,4
Taux d'actualisation	8	8	8
Taux d'inflation	1,5	1,5	1,5
Probabilité d'être présent dans l'entité à la date de départ à la retraite (expérience passée)	99,92	99,92	99,92

Afin d'évaluer la valeur actuelle des prestations futures, plusieurs hypothèses doivent être faites. La Norme IAS 19 précise que les hypothèses actuarielles doivent être objectives et mutuellement compatibles. Il est également indiqué que les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par le Groupe Sonatel des variables qui détermineront le coût final de ses obligations. Ainsi, le choix des hypothèses d'évaluation est de la responsabilité du Groupe Sonatel. Les hypothèses comprennent :

- l'âge légal de départ à la retraite
- hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel : la mortalité, le taux de rotation du personnel et le taux de pré-retraite
- hypothèses financières, qui portent sur des éléments tels que les suivants : le taux d'actualisation, le taux d'évolution des salaires.

Principes comptables

Les avantages postérieurs à l'emploi encadrés par la norme IAS 19 sont offerts à travers :

- des régimes à cotisations définies : les cotisations, versées à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière, sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus ;
- des régimes à prestations définies : le montant des engagements futurs représentatifs de ces régimes est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées : – leur calcul intègre des hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, égalité homme/femme...) et financières (augmentation future de salaire, taux d'inflation...) définies aux bornes de chacune des entités concernées, – le taux d'actualisation, défini par pays ou zone géographique, est déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'État s'il n'existe pas de marché actif). Il est arrêté sur la base d'indices externes communément retenus comme référence pour la zone euro, – les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur totalité en autres éléments du résultat global. Le versement du capital se fait en une fois au moment du départ à la retraite.

Egalement, le Groupe ne dispose pas d'actifs de couverture dédiés aux engagements des versements des avantages postérieurs à l'emploi

Note 6.3 Autres passifs

Les autres passifs du Groupe se détaillent comme suit :

(En millions FCFA)	2020	2019	2018
Autres litiges	6 687	4 164	-
Autres risques/charges	4 131	5 028	6 094
Dépôts Garantie & Cautionnements reçus	1 307	1 343	1 351
Autres dettes d'exploitation	8 942	16 402	18 882
Autres éléments d'exploitation	(166)	139	14
Dividendes à payer	1 379	39 937	1 004
E-unit en circulation chez clients (voir note 3.5)	177 396	123 310	87 412
Total	199 676	190 322	114 758
Dont autres passifs non courants	9 760	7 311	6 157
Dont autres passifs courants	189 916	183 012	108 601

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable que le règlement se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Il s'agit plus spécifiquement des provisions pour litiges, des provisions pour démantèlement et remise en état de sites, des provisions pour retraite etc.

L'estimation du montant figurant en provision pour risques et charges correspond à la sortie de ressources que la société devra probablement supporter pour éteindre son obligation.

Les provisions pour démantèlement ne sont pas significatives et n'impactent pas les comptes consolidés.

Note 6.4 Evolution des contentieux et contrôles fiscaux

Cette note présente l'ensemble des litiges significatifs dans lesquels est impliqué le Groupe Sonatel à l'exception des litiges éventuels liés à des désaccords entre le Groupe Sonatel et les administrations fiscales ou sociales en matière de taxes, d'impôts sur les sociétés ou de cotisations sociales.

Au 31 décembre 2020, les provisions pour risques comptabilisées par le Groupe au titre de l'ensemble de ses litiges s'élèvent à 6 687 millions FCFA et couvre les risques relatifs à tous les litiges en cours.

Contrôles fiscaux

Le Groupe Sonatel a fait l'objet de contrôles fiscaux portant sur les exercices 2017 à 2020, dont les issues comptabilisées n'ont pas d'incidences comptables significatives futures sur les comptes du Groupe.

Autres litiges Groupe

Hors les contestations de contrôles fiscaux et contentieux déjà comptabilisés il n'existe pas d'autre procédures administratives, judiciaire ou arbitrale dont le Groupe Sonatel ait connaissance (qu'il s'agisse d'une procédure en cours, en suspens ou d'une procédure dont le Groupe soit menacée), ayant eu au cours des 12 derniers mois

ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Quatre collectivités locales réclament au Groupe Sonatel le paiement des redevances d'occupation du domaine public. Au 31 décembre 2020, le Groupe a constitué une provision dans l'attente d'une décision définitive de justice.

Note 6.5 Dettes fournisseurs sur autres biens et services

Les avantages postérieurs à l'emploi encadrés par la norme IAS 19 sont offerts à travers :

(En millions FCFA)	2020	2019	2018
Dettes/créances sur immobilisation	75	635	463
Autres fournisseurs d'immobilisation	99 821	94 676	78 812
Dettes fournisseurs, hors immobilisations	192 489	191 074	178 635
Autres dettes fournisseurs	(155)	(3 853)	(1 860)
DETTES FOURNISSEURS	292 230	282 532	256 050

Principes comptables

Les dettes fournisseurs sur autres biens et services issues des transactions commerciales et réglées dans le cycle normal d'exploitation sont classées en éléments courants. Elles comprennent celles que le fournisseur peut avoir cédé avec ou sans notification auprès d'établissements financiers dans le cadre d'affacturage direct ou inversé, y compris celles pour lesquelles le fournisseur a proposé un terme de paiement étendu et pour lesquelles la société a confirmé son accord de paiement au terme convenu.

Le Groupe SONATEL considère que ces passifs financiers conservent les caractéristiques d'une dette

fournisseur, notamment en raison de la persistance de la relation commerciale, de délais de paiements in fine conformes au cycle opérationnel d'un opérateur télécom en particulier pour l'achat des principales infrastructures, de l'autonomie du fournisseur dans la relation d'escompte et d'un coût financier supporté par le Groupe Sonatel qui correspond à la rémunération du fournisseur pour le délai de paiement supplémentaire accordé.

Les dettes fournisseurs sans taux d'intérêt spécifié sont évaluées à la valeur nominale de la dette si la composante intérêt est négligeable. Les dettes fournisseurs portant intérêt sont comptabilisées au coût amorti.

Note 6.6 Produits constatés d'avance (PCA)

Les produits constatés d'avance résiduels sont hors champ d'application d'IFRS 15. Ils se présentent comme suit :

en millions FCFA)	2020	2019	2018
Autres produits constatés d'avance d'exploitation	17 100	16 006	16 389

Il s'agit des produits facturés qui seront constatés en Chiffre d'Affaires dans la (les) période(s) future(s).

La répartition des autres produits constatés d'avance par pays est détaillée ci-dessous au 31 décembre 2020:

en millions CFA	Sénégal	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Total
					2020
Autres PCA d'exploitation	6 935	269	8 562	1 334	17 100
en millions CFA	Sénégal	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	Total
					2019
AUTRES PCA D'EXPLOITATION	7 247	469	7 104	1 187	16 006

Note 6.7 Ecart de conversion

Les écarts de conversion de présentent comme suit :

En millions FCFA	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Sierra Léone	(37 523)	(29 911)	(21 799)
Guinée Conakry	(21 388)	(4 675)	(3 719)
TOTAL	(58 912)	(34 586)	(25 518)

Principes comptables

La monnaie fonctionnelle utilisée par SONATEL est le Franc CFA. Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente du FCFA et n'est pas la monnaie d'une économie hyper inflationniste sont convertis en FCFA (monnaie de présentation des états financiers du Groupe) de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au cours de change en vigueur aux dates des transactions (cours historique) ou au taux moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture,

les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés en autres éléments du résultat global (OCI). Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat (i.e. « recyclage » de l'OCI) lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas le Franc CFA doivent être considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

Dans le cadre de la première application des IFRS, le Groupe a, conformément aux dispositions de l'IAS 21, comptabilisé les écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global et les a cumulés dans une composante des capitaux propres.

Note 7. Description des plans d'attribution gratuites d'actions

Le détail et la description des plans d'attribution d'actions gratuites se présentent comme suit :

- Distributions à partir de 2009 : actions gratuites non cessibles y compris actions de bienvenue

Il s'agit d'actions octroyées au personnel dans le cadre de la politique de fidélisation de son personnel et d'attractivité à l'endroit des ressources de qualité. Ces actions ne sont cessibles qu'à la date de départ à la retraite ou de préretraite.

- Attributions gratuites d'actions (AGA) relative au plan d'entreprise 2013-2016

Il s'agit d'actions liées à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs du Plan Stratégique 2013-2016 selon le jalonnement ci-dessous : 100 actions pour les années 2013, 2014 et 2015, 200 actions pour 2016.

Ces actions sont incessibles jusqu'à la retraite avec la particularité que les démissionnaires et licenciés conservent leurs actions, touchent les dividendes, mais ne peuvent les céder qu'à l'âge de la retraite.

Le montant des AGA aux dates d'arrêté se présentent comme suit :

en millions FCFA)	2020	2019	2018
montant des actions gratuites	35 092	28 589	29 506

Les effets comptables sur les charges des attributions d'actions gratuites (AGA) s'élèvent à 7360 millions au titre de l'exercice.

Note 8. Contrats de location (IFRS 16)

Les principales positions comptables relatives à la décision du comité de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 sur les durées des contrats IFRS 16 sont détaillées en note 2.3.1.

Le Groupe Sonatel qualifie un contrat de location dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une durée donnée, y compris dès lors qu'un contrat de service contient une composante locative.

Le Groupe a défini les grandes familles de contrats de location :

- Terrains et bâtiments : ces contrats portent essentiellement sur des baux commerciaux (points de vente) ou tertiaires (bureaux) ou encore la location de bâtiments techniques non détenus par le Groupe. Les contrats de location immobiliers conclus au sein du Groupe Sonatel portent essentiellement sur des durées moyennes (baux commerciaux de 5 ans avec option de résiliation anticipée à 3).
- Réseaux et terminaux : le Groupe Sonatel est amené à louer un certain nombre d'actifs dans le cadre de ses activités mobiles. C'est notamment le cas des terrains ayant vocation à accueillir l'installation des antennes, les sites mobiles loués à un opérateur tiers ainsi que certains contrats avec des "TowerCos" (sociétés exploitant des pylônes de télécommunication).

La comptabilisation de l'ensemble des contrats de location se traduit, au bilan, par la reconnaissance d'un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées. Au compte de résultat, une dotation aux amortissements des droits d'utilisation est présentée séparément de la charge d'intérêts sur dettes locatives.

Dans le tableau de flux de trésorerie, les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts affectent les flux générés par l'activité, tandis que le remboursement du principal des dettes locatives affecte les flux liés aux opérations de financement.

Enfin, le Groupe Sonatel applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS 16, c'est à dire les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et ceux dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à environ 3,5 millions F CFA. Ces contrats de location pour lesquels l'une de ces deux exemptions est comptabilisée dans les "achats externes" au compte de résultat. Pour la période antérieure à 2019, le Groupe a retenu de ne pas procéder à un retraitement rétrospectif d'une part du fait de l'indisponibilité de l'information nécessaire

au retraitement et d'autre part du fait du caractère peu significatif de l'impact sur les capitaux propres

À compter du 1^{er} janvier 2019, le Groupe comptabilise l'ensemble de ses contrats de location (en tant que preneur) selon un modèle unique dans lequel sera reconnu au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées.

Dettes locatives non courantes

Les dettes locatives, qui représentent l'impact d'application de la norme IFRS 16 au titre 2020/2019, se présentent comme suit par secteur :

en millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	31.12.2020
Autres dettes de loyers (hors intérêts)	8 868	3 340	160	2 410	7 731	22 508
en millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	31.12.2019
Autres dettes de loyers (hors intérêts)	3 756	4 280	-	1 768	9 598	19 402

Droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise l'ensemble de ses contrats de location (en tant que preneur) selon un modèle unique dans lequel sera reconnu au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées.

L'incidence net sur le bilan au titre de l'exercice qui s'élève à 29 milliards FCFA résulte de la reconnaissance de l'obligation locative et du droit d'utilisation associés aux contrats de location. Par ailleurs, le Groupe Sonatel a pris l'option de comptabiliser des impôts différés lors de la reconnaissance initiale du droit d'utilisation et de l'obligation locative dès la transition.

en millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	2 020
Droits d'usage Corp. solutions incorporels	-	2 684	-	-	-	2 684
Autres droits d'usage des actifs loués	13 259	7 163	232	6 315	11 573	38 543
Dépréciation	(4 254)	(2 243)	(226)	(2 267)	(2 384)	(11 374)
TOTAL	13 259	9 847	232	6 315	11 573	29 852

Note 9. Engagements Hors-bilan

Engagements d'investissement

Au-delà des engagements exprimés en termes monétaires, le Groupe Sonatel a pris des engagements à l'égard des autorités de régulation nationales en matière d'étendue de la couverture de la population par ses réseaux fixes ou mobiles, souscrits notamment dans le cadre de l'attribution de licences, ou de qualité de service. Ces engagements imposent des dépenses d'investissement au cours des années futures pour déployer et améliorer les réseaux mais ils ne sont pas repris ci-dessous lorsqu'ils

n'ont pas été exprimés en termes monétaires, ce qui est généralement le cas.

Lors de l'attribution de la licence 4G et du renouvellement de la licence mobile 2G et 3G, les engagements ci-dessous sont pris par le Groupe

- une obligation de couverture de 90 % de la population à 3 ans ;
- une obligation de couverture du territoire de l'ensemble des zones frontalières habitées dont le nombre d'habitants est supérieur ou égal à 200 à 5 ans ;
- une obligation de couverture des routes nationales et autoroutes à 2 ans

En 2020, le groupe a reçu et donné les engagements hors bilan détaillés ci-après :

– Engagements reçus

en millions FCFA	2020	2019	2018
Caution fournisseurs	4 647	5 758	5 082
Nantissement actions du personnel	2	702	743
31 décembre	4 649	6 461	5 826

– Engagements donnés

en millions FCFA	2020	2019	2018	01 janv.2018
Caution crédit douanier	2 700	2 700	1 400	1 000
Caution de soumission marché	7 884	10 184	4 647	7 202
Garanties et autres engagements donnés	1 489	1 361	0	
31 décembre	12 073	14 245	6 047	8 202

Note 10. Transactions avec entreprises et parties liées

Le Groupe Sonatel n'achète pas de biens ou services avec les Etats hormis l'utilisation des ressources spectrales. Ces ressources sont attribuées à l'issue de processus de mise en concurrence.

en millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Sierra Leone	31 décembre 2 020
Solde Créances	5 671	4 176		1 889	466	12 203
Solde Dettes	9 245	6 514	338	10 325	629	27 051
Produits	10 746	23 604	1 175	3 583	1 911	41 019
Charges	(9 073)	(11 098)	(402)	(6 545)	(471)	(27 588)

Les prestations commerciales et diverses refacturations avec Orange France, actionnaire majoritaire s'élèvent à 41 milliards CFA au titre de l'exercice, les charges se chiffrent 27,58 milliards FCFA.

- créances détenues sur l'Etat dans le cadre des facturations annuelles pour une valeur de 07 milliards FCFA au 31 décembre 2020. Ces créances sont réglées par compensation

Les différentes conventions et avenant avec Orange France et l'Etat se résume comme suit :

- convention de coopération signée le 18 décembre 2013 entre la SONATEL SA et Orange SA pour une durée de trois (3) ans et prorogée pour une durée de trois (3) mois à compter du 1^{er} janvier 2017 par l'avenant n°1 signé le 27 juillet 2017.

Les principales transactions avec les entreprises liées (L'Etat et Orange France) sont résumées ci-dessous et s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante. Elles concernent principalement les deux principaux actionnaires :

- avenant n°2 signé le 27 juillet 2017 qui a, d'une part prolongé la durée de la convention de coopération signée entre Le Groupe et Orange SA en date du 18 décembre 2013, sur trois (3) ans à compter du 1^{er} avril 2017, et d'autre part étendu le périmètre du Groupe SONATEL aux sociétés Orange Finances Mobiles Sénégal et Orange Sierra Leone.
- avenant n°3 signé le 20 décembre 2017 à l'effet d'acter la cession de la convention d'Orange SA à sa filiale Orange-MEA SA à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Groupe a accepté la cession, à compter du 1^{er} janvier 2018 par Orange SA à sa filiale Orange-MEA SA de l'ensemble de ses droits et obligations découlant de la convention du 18 décembre 2013 prorogée jusqu'au 31 mars 2020.
- protocole d'accord de renouvellement de la convention de concession et d'attribution des fréquences 4G signé le 18 juin 2016.

Note 11. Gestion du risque financier

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'est pas exposé au risque de variation des taux d'intérêt du marché qui est liée à l'endettement financier

à long terme du Groupe Sonatel, tout l'endettement étant à taux fixe.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du Groupe Sonatel est réalisée en FCFA.

Les filiales étrangères hors de la zone FCFA réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires sur le plan national. L'endettement est réalisé essentiellement en FCFA et l'endettement des filiales hors FCFA est effectué dans la devise de leurs pays respectifs.

L'incidence éventuelle sur le Groupe Sonatel, des variations de change subies par ces filiales est très faible. Le Groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le Groupe Sonatel n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Une

part non négligeable de son chiffre d'affaires est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du Groupe Sonatel est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Note 12. Covid-19

Les réactions mondiales à l'éclosion de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) se poursuivent rapidement. La COVID-19 a déjà eu une incidence importante sur les marchés financiers mondiaux, et elle pourrait avoir des répercussions comptables pour de nombreuses entités.

Voici quelques-unes des principales répercussions :

- Interruptions de production
- Perturbations de la chaîne d'approvisionnement
- Indisponibilité du personnel
- Réduction des ventes, des bénéfices ou de la productivité
- Incapacité de trouver du financement.

Étant donné que la COVID-19 continue de se propager à l'échelle mondiale, il serait approprié pour le Groupe de

tenir compte de l'impact de l'épidémie sur les conclusions comptables et les informations à fournir.

La COVID 19 a impacté les performances financières du Groupe au cours de l'exercice 2020 :

- perte de chiffre d'Affaires autour de la gratuité sur Orange Money,
- les décisions d'instauration de couvre-feu et de confinement avec effets sur les recharges prépayées,
- le ralentissement du B2B et de l'activité internationale (dont roaming).
- la fermeture des frontières et les restrictions locales dans nos différents pays de présence

Au 31 décembre 2020, l'impact covid-19 dans les comptes peut être résumé comme suit :

En millions CFA	Sénégal	Mali	Guinée Conakry	Guinée Bissau	Sierra Leone	31 décembre 2020
Chiffres d'affaires	(14 234)	(2 500)	(1 042)	(1 230)	225	(18 782)
Charges	6 870	2 657	527	178	230	10 462
Impact Net	(7 364)	157	(515)	(1 052)	455	(8 319)

UGT (Unité Génératrice Trésorerie) représente un secteur, un pays



COMPTES INDIVIDUELS IFRS

EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

Faits marquants 2020

Crise sanitaire Covid-19

Les incidences de la crise sanitaire sur l'activité et la performance du Groupe, les jugements et hypothèses retenus ainsi que les principaux effets de la crise sur les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en note 12 "Incidences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19".

Emprunts Obligataires

15 juin au 15 juillet 2020 : Sonatel entreprend un emprunt obligataire de 100 milliards FCFA visant à financer le plan d'investissement 2020 l'extension de son réseau tout en renforçant le rôle de pionnier de la Société en termes d'innovation et de technologie dans le secteur des TMT (Technologies Média Télécommunications) en zone UEMOA. L'utilisation des fonds levés sera dédiée aux investissements sur les infrastructures permettant de soutenir le segment Voix, l'accélération des principaux relais de croissance que sont la Data Mobile et Orange Money ainsi que le lancement de nouveaux métiers (Energie, Banque, contenus multimédias). au 1^{er} janvier 2020".



COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers FCFA)	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	3.1	445 463 294	256 544 797
Achats externes	3.4.	(164 705 103)	(102 315 773)
Autres produits opérationnels	3.5	28 854 298	47 188 391
Autres charges opérationnelles	3.6	(13 784 285)	1 041 663
Charges de personnel	3.7	(77 958 595)	(73 057 387)
Impôts et taxes d'exploitation	3.8	(36 888 673)	(35 851 940)
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	3.9	(2 072 799)	(784 690)
Dotations aux amortissements	3.9	(75 245 231)	(34 066 874)
Résultat de cession de titres et d'activités		65 064	4 590 989
Coûts des restructurations et d'intégration		155 379	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		103 883 349	63 289 176
Coût de l'endettement financier brut		(17 257 110)	(17 677 277)
Charges d'intérêts des dettes locatives		(432 003)	(100 411)
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net		675 500	(606 881)
Gain(perte) de change		(2 766 637)	
Autres produits et charges financiers		94 951 930	128 953 684
RÉSULTAT FINANCIER	3.10	75 171 680	110 569 115
Impôt sur les sociétés		(29 847 437)	(15 999 661)
RÉSULTAT NET	3.12	149 207 592	157 858 630

Etat du résultat global

(en milliers FCFA)	2020	2019
RÉSULTAT NET	149 207 592	157 858 630
Éléments non recyclables en résultat		
Avantage post emploi, écart actuariel	3 870 467	(1 971 811)
Éléments recyclables en résultat		
Autres éléments du résultat avant impôt	3 870 467	(1 971 811)
Impôt sur autres éléments du résultat global (non recyclable)	1 161 140	(591 543)
Autres éléments du résultat global	1 161 140	(591 543)
RÉSULTAT GLOBAL	148 046 452	158 450 173

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers FCFA)	Note	31-déc 2020	31-déc 2019	01-janv 2019
Actif				
Autres immobilisations incorporelles	4.1	112 120 992	103 618 418	108 265 817
Immobilisations corporelles	4.1	356 483 570	147 179 029	129 469 749
Droits d'usage des immobilisations louées	7.	9 004 544	1 283 856	
Actifs financiers non courants	4.2	286 866 253	290 871 225	286 764 477
Autres actifs non courants	4.5	3 425 038	1 384 485	1 290 982
Impôts différés actifs	4.6	11 118 451	8 698 106	6 587 185
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		779 018 848	553 035 118	532 378 210
Stocks	4.3	7 797 845	4 450 533	3 913 390
Créances clients	4.4	90 185 404	118 461 960	46 992 187
Actifs financiers courants	4.2	3 987 170	36 196 397	28 326 565
Autres actifs courants	4.5	27 904 488	34 997 107	73 367 038
Impôts et taxes d'exploitation	4.7	35 575 390	16 454 608	21 100 403
Impôt sur les sociétés	4.8	3 052 315	2 715 317	2 011 632
Charges constatées d'avance		3 331 481	1 198 490	759 702
Disponibilités et quasi-disponibilités	4.9	56 844 630	46 088 153	51 323 692
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		228 678 723	260 562 565	227 794 609
TOTAL DE L'ACTIF		1 007 697 571	813 597 683	760 172 819

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers FCFA)	Note	31-déc 2020	31-déc 2019	01-janv 2019
Passif				
Capital social		50 000 000	50 000 000	50 000 000
Réserves		420 498 424	288 023 113	299 385 950
TOTAL CAPITAUX PROPRES		470 498 424	338 023 113	349 385 950
Passifs financiers non courants	5.1	219 678 467	120 388 524	97 319 296
Dettes locatives non courantes		9 050 010	989 962	
Avantages du personnel non courants	5.2	17 491 805	19 779 163	18 727 761
Autres passifs non courants	5.4	2 540 287	1 824 760	9 498 643
Impôts différés passifs		2 693 419	385 157	
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		251 453 988	143 367 566	125 545 700
Passifs financiers courants	5.1	75 238 412	158 086 035	173 579 312
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	5.3	54 492 907	7 218 221	12 302 209
Dettes fournisseurs sur autres biens et services		84 110 911	56 009 786	50 637 952
Dettes locatives courantes	7.	377 299	343 051	
Avantages du personnel courants	5.2	7 718 976	9 082 141	8 488 426
Autres passifs courants	5.4	3 861 574	66 136 532	14 566 746
Impôts et taxes d'exploitation	5.5	23 201 892	18 931 622	15 009 804
Impôt sur les sociétés	5.5	29 807 756	16 399 617	10 656 720
Produits constatés d'avance	-	6 935 432		
Total des passifs courants		285 745 159	332 207 005	285 241 169
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1 007 697 571	813 597 683	760 172 819

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserves	Total capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2019	50 000 000	299 385 951	349 385 951
Résultat global consolidé		157 858 630	157 858 630
Distribution de dividendes		(166 666 666)	(166 666 666)
Autres mouvements		(2 554 800)	(2 554 800)
Solde au 31 décembre 2019	50 000 000	288 023 115	338 023 115
Résultat global consolidé		149 207 592	149 207 592
Distribution de dividendes		(136 111 111)	(136 111 111)
Autres mouvements		119 378 830	119 378 830
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	50 000 000	420 498 426	470 498 426



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de FCFA)	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ		
Résultat net	149 207 592	157 858 630
<i>Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie et reclassements</i>		
Impôts et taxes d'exploitation	36 888 673	35 851 940
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués		784 690
Dotation aux amortissements	77 318 030	34 066 874
Résultat de cession d'actifs et autres gains & pertes	(65 064)	(4 590 989)
Dotations (reprises) des autres provisions	(684 912)	(7 794 289)
Impôt sur les sociétés	29 847 437	15 999 661
Résultat financier	(75 171 680)	(110 669 526)
Ecart de change net (EXP)	520 670	392 379
Rémunération en actions	6 830 146	(1 174 532)
<i>Variation du besoin en fond de roulement</i>	-	-
Diminution (augmentation) des stocks	1 329 146	(540 576)
Diminution (augmentation) des créances clients	4 522 223	(72 474 744)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	1 347 993	4 979 535
Diminution (augmentation) des autres créances	(9 459 379)	34 069 845
Augmentation (diminution) des autres dettes	(9 108 674)	14 107 614
<i>Autres éléments monétaires générés par les opérations</i>		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	(52 165 093)	(27 284 327)
Dividendes encaissés	97 972 012	116 947 535
Produits d'intérêts encaissés	(800 942)	837 089
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés net	(18 209 253)	(13 138 819)
Impôts sur les sociétés décaissés	(32 809 127)	(12 094 670)
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (A)	207 309 798	166 133 320
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
<i>Autres flux d'investissement</i>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(95 087 718)	(47 334 838)
Augmentation (diminution) des fournisseurs d'immobilisations	27 472 985	(3 915 732)
Produits de cession des biens immobiliers et des autres actifs corporels et incorporels	95 037	3 282 798
Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquise	3 212 194	(4 594 021)
Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée	-	1 672 284
DIMINUTION (AUGMENTATION) DES PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	16 617 611	5 396 365
Trésorerie générée par les activités d'investissement (b)	(47 689 891)	(45 493 144)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de FCFA)	2 020	2 019
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
<i>Cash flows de financement en capital</i>		
<i>Emissions d'emprunts obligataires</i>	100 000 000	
Emissions d'emprunts à long terme	30 777 806	23 069 228
Remboursements d'emprunts à long terme	(34 601 769)	
Remboursements des dettes locatives	(1 934 167)	(835 944)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et autres emprunts à court terme	(69 544 435)	(20 031 735)
Rachat d'actions	1 418 562	233 913
Dividendes versés aux actionnaires	(174 940 326)	(128 613 730)
Trésorerie générée par les activités de financement (c)	(148 824 329)	(126 178 268)
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)	10 795 578	(5 538 092)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie	(39 101)	302 553
Autres incidences sur la trésorerie		
Variation nette de trésorerie	10 756 477	(5 235 539)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	46 088 153	51 323 692
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	10 756 477	(5 235 539)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	56 844 630	46 088 153

NOTES ANNEXES

Note 1- Principes généraux retenus pour la préparation des états financiers de Sonatel S en IFRS

Note 1.1 Description de l'activité

Sonatel SA offre à ses clients particuliers, entreprises et autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données ainsi que d'autres services à valeur ajoutée.

Les activités d'opérateur de télécommunications sont soumises à des licences et des à régulations sectorielles, de même les activités de services financiers sur mobile ont leur propre réglementation.

Note 1.2 Base de préparation des informations financières 2020

Les états financiers individuels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration lors de sa séance du 24 février 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 avril 2021.

Les états individuels au titre de l'exercice 2020 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS telles que qu'adoptées par l'IASB, en application de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017 et présentés avec, en comparatif, l'exercice 2019 établi selon le même référentiel. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations sont celles adoptées par l'IASB, à l'exception des textes en cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes de Sonatel SA.

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières 2019 résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'IASB d'application obligatoire au 31 décembre 2020 ;
- des options ouvertes en matière de date et modalités de première application ;
- des options de comptabilisation et d'évaluation ouvertes par les normes IFRS.

En l'absence d'une norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique ou un événement, la direction de la Sonatel SA fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables permettant d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'entité ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des comptes utilisées par Sonatel est le Franc CFA.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers FCFA. Sonatel SA ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

Comme le permet la norme IAS 1 «Présentation des états financiers», Sonatel SA présente les principales composantes des états financiers et les options retenues pour la présentation de certains d'entre elles : le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de la situation financière, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers. Elles contiennent des informations complémentaires à celles présentées dans le reste des états financiers. Elles fournissent des descriptions narratives ou des décompositions d'éléments présentés dans ces états ainsi que des informations relatives aux éléments qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation dans ces états.

L'ordre de présentation des informations dans les Notes annexes est le suivant :

- une déclaration de conformité aux normes internationales d'information financière (IFRS) ;
- des informations supplémentaires sur les éléments du compte de résultat, de l'état du résultat global, de l'état de la situation financière, de l'état des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie, dans l'ordre dans lequel apparaissent chacun des états financiers et chacun des postes avec pour chaque note un résumé des principales méthodes comptables appliquées ;
- d'autres informations dont les passifs éventuels et les engagements contractuels non comptabilisés, des informations non financières.

Juste valeur

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux :

- niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Pour les actifs financiers au coût amorti ("CA"), Sonatel SA considère que la valeur comptable des disponibilités, des créances clients, ainsi que des divers dépôts de garantie, est une approximation raisonnable de la juste valeur, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

La juste valeur des titres de participation correspond à la valeur boursière en fin de période pour les titres cotés et, pour les titres non cotés, à une technique de valorisation déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre (transactions comparables, multiples de sociétés comparables, pacte d'actionnaires, valeur actualisée des flux futurs de trésorerie).

Pour les dettes fournisseurs et les dépôts reçus, Sonatel SA considère que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance

Un secteur opérationnel est une composante de la société :

- qui s'engage dans des activités générant des produits et des charges,
- dont les ressources reçues de la société font l'objet de décisions par le principal décideur opérationnel de l'entité,
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue par Sonatel SA étant la zone géographique (pays), ce principe ne s'applique pas aux comptes individuels.

Indicateurs de performance opérationnelle en 2020

L'EBITDAal correspond au résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, effets liés aux prises de contrôle, reprises des réserves de conversion des entités liquidées, pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés.

Les eCapex correspondent à l'acquisition d'actifs incorporels et corporels hors licences de télécommunication et hors investissements d'actifs financés, diminuée du prix de cession des actifs immobilisés. Ils sont un indicateur utilisé en interne pour l'allocation des ressources. Les eCapex ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises.

Les dirigeants de Sonatel SA considèrent que la présentation de ces indicateurs est pertinente puisqu'elle fournit aux lecteurs des comptes les indicateurs de pilotage utilisés en interne.

Note 1.3 Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1^{er} janvier 2020

Note 1.3.1 Interprétation et amendement d'IFRS 16 "Contrats de location"

La Sonatel applique la norme IFRS 16 "Contrats de location" depuis le 1^{er} janvier 2019. Les principes comptables appliqués depuis 2019, les informations requises sur les dettes locatives et les droits d'utilisation sont décrits en note 8.

Décision de l'IFRS IC relative aux durées des contrats IFRS 16

La décision de l'IFRS IC sur la durée exécutoire des contrats a été mise en œuvre au 31 décembre 2020 sur l'ensemble des contrats de location entrant dans le champ d'application de la décision finale du comité d'interprétation. Cette première application avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 constitue un changement de méthode comptable. L'effet de cette mise en œuvre est principalement circonscrit aux contrats à durée indéterminée avec préavis court et aux contrats dont la durée de location initiale était dépassée et en situation de tacite reconduction lors de l'application de cette conclusion de l'IFRS IC.

La décision du comité de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 précise qu'il n'est pas possible de retenir uniquement l'approche juridique pour déterminer la période exécutoire d'un contrat, dont la durée ne peut pas être déterminée de façon ferme à l'origine du contrat. Le comité considère qu'un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le locataire, ou le bailleur, aurait à subir une perte ou une pénalité plus qu'insignifiante en cas d'arrêt du contrat. Pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location, il doit être pris en compte l'ensemble des aspects économiques du contrat et pas seulement les indemnités de résiliations contractuelles.

En date d'établissement des comptes consolidés annuels 2019, la Sonatel avait retenu, selon les positions comptables et les modalités de mises en œuvre concernant l'appréciation de la durée des contrats, une approche juridique dans un certain nombre de contrats sans durée déterminée avec un préavis inférieur à 12 mois pour lesquels la Sonatel a appliqué l'exemption de courte durée, notamment pour les locations de certains sites mobiles.

Afin de déterminer des durées raisonnablement certaines à appliquer aux contrats de location, objets de la décision de l'IFRS IC, la Sonatel a retenu une approche différenciée prenant en compte la nature de l'actif sous-jacent loué et/ou les conditions de reconduction pour certains contrats.

Pour la majeure partie des contrats à durée indéterminée profitant de clauses de préavis à moins de 12 mois, la Sonatel a retenu une durée cohérente avec l'horizon de temps auquel sont prises les décisions stratégiques de Sonatel en matière de choix d'investissements en date de mise en œuvre de cette décision de l'IFRS IC. Le cas échéant, la durée de ces contrats est susceptible d'être réappréciée afin de tenir compte des choix stratégiques de Sonatel ou des évolutions technologiques liées aux actifs sous-jacents objets de ces contrats de location.

Note 1.3.2 Amendement d'IFRS 3 "Définition d'une activité"

La définition d'une activité a été clarifiée par cet amendement et vise à aider les préparateurs de comptes à déterminer si une acquisition doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Cet amendement s'applique à l'ensemble des acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2020. Ces modifications portent sur la définition d'une entreprise :

- l'entreprise doit inclure des intrants et un processus substantiel qui ont la capacité de contribuer significativement à des extrants ;
- la portée est limitée aux biens et services fournis aux clients et aux produits tirés des activités ordinaires et non aux dividendes, aux réductions de coûts ou tous autres avantages économiques directs pour les investisseurs et éventuellement d'autres tiers.

Cet amendement n'a pas eu d'effet sur les comptes consolidés de Sonatel au 31 décembre 2020 et la Sonatel tiendra compte de ces nouvelles dispositions lors de ses prochaines acquisitions.

Note 1.3.3 Amendements d'IAS 1 et IAS 8 "Matérialité"

Les amendements d'IAS 1 et IAS 8, applicables depuis le 1^{er} janvier 2020, améliorent la définition de la matérialité afin de déterminer si une information doit être fournie dans les états financiers, ou si la façon dont elle est communiquée aboutit au même effet que si elle n'avait pas été communiquée. La Sonatel considère que le jugement appliqué dans le choix des informations fournies dans ses annexes aux comptes consolidés répond aux dispositions des amendements publiés par l'IASB.

Note 1.4 Principaux textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2020 et non appliqués par anticipation

Note 1.4.1 Amendement IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les amendements de la norme clarifient les exigences actuelles de la norme IAS 1 sur le classement des passifs au bilan des entités. Ces amendements ne devraient pas avoir d'effet significatif dans l'état de la situation financière de Sonatel. Cependant, la mise en œuvre de ces amendements pourrait conduire à reclasser certains passifs de courants à non courants, et inversement. La date d'entrée en vigueur de ces amendements est le 1^{er} janvier 2023.

Note 1.4.2 Amendement IAS 16 : Produits générés avant l'utilisation prévue d'une immobilisation

L'amendement précise qu'une entité n'est pas autorisée à comptabiliser les revenus de la vente d'éléments manufacturés en diminution du coût de l'immobilisation pendant la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Ces produits de la vente sont à comptabiliser au compte de résultat. L'amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Note 1.4.3 Amendement IAS 37 : Contrat déficitaire – Coûts d'exécution du contrat

Les précisions apportées par l'amendement concernent les coûts marginaux d'exécution d'un contrat onéreux à prendre en compte dans la provision, à savoir les coûts de main-d'œuvre directe et des matières ainsi que l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat comme par exemple la charge d'amortissement relative à une immobilisation utilisée pour l'exécution du contrat. L'amendement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Note 1.4.4 Amendement IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : Réforme IBOR phase 2

Les amendements de normes pour cette phase 2 apportent notamment des expédients pratiques quant à la modification d'instruments financiers ou de contrats de location liée à la réforme IBOR. Pour les instruments de dettes touchés par la réforme IBOR, il ne sera pas nécessaire d'appliquer les dispositions d'IFRS 9 pour déterminer si la modification de l'instrument est substantielle. Les amendements proposent que les modifications des instruments financiers liées à la réforme soient

traitées prospectivement comme une actualisation du taux d'intérêt sans impact au compte de résultat. Concernant la comptabilité de couverture, les amendements introduisent une exemption permettant de maintenir la comptabilité de couverture malgré l'évolution des flux de trésorerie futurs impactés par le changement de taux induit par la réforme.

Les amendements ajoutent de nouvelles informations à fournir sur les effets du changement de taux sur les flux de trésorerie contractuels impactant les actifs et passifs financiers, les actifs et passifs de location et la comptabilité de couverture.

L'analyse des contrats de location pouvant être affectés par la réforme est en cours. Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Note 1.5 Recours au jugement et à des estimations

Outre les options ou positions comptables, la Direction de Sonatel SA exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions :

Recours au Jugement	
Thème	Nature du jugement comptable
Note 3.1 Ventes	Répartition du prix de transaction entre le mobile et le service Identification d'obligations de prestations distinctes ou non
Notes 3.4 ; 3.6 ; 3.8 Achats et autres charges, impôts et litiges	appréciation des mérites techniques des interprétations de la législation et de la qualification des faits et circonstances Contrats fournisseurs onéreux : fait générateur, nature des coûts inévitables
Note 7. Contrats de location	Détermination de la durée non résiliable des contrats et appréciation de l'exercice ou non des options de résiliation, prolongation et levée d'option.
Recours à des estimations	
Note 4.1 Immobilisations	Détermination de la durée d'utilité des actifs en fonction de l'appréciation de l'évolution des environnements technologiques, réglementaires ou économiques.
Notes 5.2 Avantages du personnel	Sensibilité au taux d'actualisation

Note 2. Déclaration de conformité

En application de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017, il a été fait obligation aux Sociétés dont les titres sont cotés à une bourse de valeur, d'établir et de présenter leurs états financiers individuels selon les normes IFRS, et ce à compter du 01 janvier 2019. Il s'agit donc des premiers comptes individuels IFRS publiés par SONATEL SA.

Les comptes individuels au titre de l'exercice 2020 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'IASB, en comparatif avec l'exercice 2019 ainsi qu'un état de la situation financière à la date de transition au 01 janvier 2019, établis selon le même référentiel.

Note 3. Notes sur les rubriques du compte de résultat

Note 3.1 Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par type d'offre

En milliers FCFA	2020	2019
Revenus voix sortante	165 751 287	-
Revenus sms et SVA	16 015 692	-
Revenus Data	117 754 650	-
Orange Money	-	5
Roaming clients	214 217	-
Contenus	18 897	5 695
Revenus services fixe y compris broadband	55 018 378	42 073 409
Revenus ventes d'équipements fixe et mobile	8 078 453	364 532
Autres revenus retail	15 647 045	101 382 531
Revenus entrant national	13 087 148	31 681 084
Revenus entrant international	20 398 178	27 955 413
Revenus hubbing arrivée	16 674 137	14 478 120
Roaming visiteur	2 382 312	-
Autres revenus wholesale	6 998 645	10 951 752
Autres	7 424 255	27 652 257
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	445 463 294	256 544 797

Principes comptables

L'essentiel du chiffre d'affaires est dans le champ d'application d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients". Les produits et services d'Orange sont offerts aux clients dans des contrats de services seuls et dans des contrats qui regroupent l'équipement utilisé pour accéder aux services et / ou avec d'autres offres de services. Le chiffre d'affaires est constaté net de la TVA et autres taxes collectées pour le compte des Etats.

Prestations de services

Pour la clientèle Grand Public et Entreprises, les produits des abonnements téléphoniques et d'accès à Internet sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de prestation de l'abonnement et les produits des communications téléphoniques entrantes et sortantes, d'itinérance à l'international, ou d'échanges de données facturés aux clients sont enregistrés lorsque la prestation est rendue. La Société propose à ses clients Entreprises des solutions sur mesure : gestion du réseau de télécommunication, accès, voix et données, migration. Ces contrats comportent des clauses contractuelles relatives à des remises commerciales conditionnelles qui sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires selon les modalités propres à chaque contrat. Les coûts de migration engagés par la Société dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés en résultat à la date où ils sont encourus sauf lorsque les contrats prévoient une indemnisation en cas de rupture anticipée.

Pour la clientèle opérateurs, les ventes en gros d'abonnement sont reconnues au prorata temporis car cela représente la meilleure estimation de la consommation de la prestation, et les ventes en gros de trafic voix ou data (terminaison sur le réseau Orange, trafic international) sont enregistrées lorsque la prestation est rendue. Entre les opérateurs de transit majeurs (carriers

internationaux), les volumes de minute échangés sont facturés et comptabilisés en brut (et réglés le plus souvent sur une base nette) et les volumes de data ne sont pas facturés (Free peering).

Pour les acteurs de l'over-the-top content (OTT) (Google, Apple, Microsoft,...) les volumes de données qu'ils émettent ne sont pas facturés (Free peering et net neutralité) et non reconnus en chiffre d'affaires.

Les produits relatifs à la vente de capacités de transmission sur des câbles sous-marins et terrestres ainsi qu'aux offres d'accès à la boucle locale sont enregistrés linéairement sur la durée contractuelle.

La comptabilisation des contrats de vente de contenu en brut ou net des reversements au fournisseur dépend de l'analyse des faits et circonstances liés à chaque transaction. Ainsi, les revenus sont comptabilisés en net lorsque les fournisseurs sont responsables de la fourniture du contenu vis-à-vis du client final et fixent les prix de détail. Ce principe est appliqué notamment pour les revenus des numéros à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale, etc.) ainsi que les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus (audio, vidéo, jeux, etc.) au travers des différents moyens de communication de la Société (mobile, PC, TV, téléphone fixe, etc.).

La Société inclut dans tous ses contrats commerciaux, des engagements de niveaux de services (délais de livraison, temps de rétablissement). Ces niveaux de services couvrent les engagements donnés par Sonatel SA au titre des processus de commande, de livraison et de service après-vente. Le non-respect de l'un de ces engagements conduit Sonatel SA à verser une compensation au client final qui prend généralement la forme d'une réduction tarifaire enregistrée en diminution du chiffre d'affaires. Ces pénalités sont comptabilisées dès lors qu'il est probable qu'elles seront versées.

Le chiffre d'affaires est présenté net des remises accordées. Dans le cadre d'offres commerciales relatives à certains contrats comprenant des engagements de durée des clients, la Société octroie par contrat une gratuité ou réduction de prix temporaire. Lorsque ces gratuités sont conditionnées à un engagement de durée, le revenu total du contrat peut être étalé sur la totalité de la durée de l'engagement contractuel. Les points de fidélité attribués aux clients sont considérés comme un élément séparable restant à livrer dans la transaction ayant généré l'acquisition de ces points. Une partie

du revenu des prestations facturées est allouée à ces points sur la base de leur juste valeur, compte tenu d'un taux estimé d'utilisation, et différée jusqu'à la date de transformation effective des points en avantages. La juste valeur est définie comme le surcroît de valeur de la prime octroyée au client fidèle sur la prime qui serait octroyée à tout nouveau client. Ce principe est appliqué pour les deux types de programmes existant au sein de la Société, ceux sous condition de souscription d'un nouvel engagement contractuel et ceux sans condition d'engagement.

Note 3.2. Du chiffre d'affaires à l'EBITDA retraité

Les rubriques du chiffre d'affaires à l'Ebitda retraité se résument comme suit :

(en milliers FCFA)	Comptes IFRS Sonatel SA
2020	
Chiffre d'affaires	445 463 294
Achats externes	(164 705 103)
Charges de personnel	(77 958 595)
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	(36 888 673)
Autres charges opérationnelles	(13 784 285)
Autres produits opérationnels	28 854 298
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	(2 072 799)
Charges d'intérêts des dettes locatives	(432 003)
EBITDAal	178 476 134
Résultat de cession et autres gains (pertes)	65 064
Coûts des restructurations et d'intégration	155 379
EBITDA retraité	178 696 577

(en milliers FCFA)	Comptes IFRS Sonatel SA
2019	
Chiffre d'affaires	256 544 797
Achats externes	(102 315 773)
Charges de personnel	(73 057 387)
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	(35 851 940)
Autres charges opérationnelles	1 041 663
Autres produits opérationnels	47 188 391
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	(784 690)
Charges d'intérêts des dettes locatives	(100 411)
EBITDAal	92 664 650
Résultat de cession et autres gains (pertes)	4 590 989
EBITDA retraité	97 255 639

Note 3.3. De l'EBITDA retraité au résultat net

(en milliers FCFA)	Comptes IFRS Sonatel SA
2020	
EBITDA retraité	178 696 577
Dotations aux amortissements	(75 245 231)
Charges d'intérêts des dettes locatives	432 003
EBIT	103 883 349
Coût de l'endettement brut	(17 257 110)
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net	675 500
Autres produits et charges financiers	94 951 930
Charges d'intérêts des dettes locatives	(432 003)
Gain(perte) de change	(2 766 637)
Résultat financier	75 171 680
Impôt sur les sociétés	(29 847 437)
RÉSULTAT NET	149 207 592

(en milliers FCFA)		Comptes IFRS Sonatel SA
2019		
EBITDA retraité		97 255 639
Dotations aux amortissements		(34 066 874)
Charges d'intérêts des dettes locatives		100 411
EBIT		63 289 176
Coût de l'endettement brut		(17 677 277)
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net		(606 881)
Autres produits et charges financiers		128 953 684
Charges d'intérêts des dettes locatives		(100 411)
Résultat financier		110 569 115
Impôt sur les sociétés		(15 999 661)
RÉSULTAT NET		157 858 630

Note 3.4. Achats externes

Le détail des charges externes se résume comme suit :

En milliers CFA	2020	2019
Production immobilisée - Biens et services	2 888 908	2 931 306
Backbone international	(3 962 132)	(2 790 871)
Achat capacité satellite	(134 376)	(2 738 306)
Opérations roaming	(47 134 663)	(39 649 033)
Achats aux éditeurs de contenus – Charge	(2 404 015)	(802 441)
Charges de gestion Réseau	(32 659 447)	(18 882 330)
Loyers sites réseau, boutiques	(5 483 299)	(4 570 213)
Commissions de ventes	(26 354 680)	(1 049 205)
Honoraires	(2 516 346)	(4 239 087)
Frais de communication (pub)	(7 865 244)	(6 018 556)
Stocks: Coût des équipements vendus/loués	(20 705 210)	(8 160 547)
Formation et Intérim	(5 202 747)	(5 959 923)
Autres charges externes	(13 171 852)	(10 386 567)
TOTAL	(164 705 103)	(102 315 773)

Note 3.5. Autres produits opérationnels

Les autres produits de Sonatel SA se résument comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019
Commissions de distribution	12 314	9 372 753
Autres revenus d'exploitation(1)	12 422 149	29 543 213
Autres produits d'exploitation	16 419 835	8 272 425
TOTAL	28 854 298	47 188 391

(1) Management fees reçus des filiales.

Note 3.6. Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019
Charges et pertes sur créances	(3 093 131)	2 711 989
Corporate fees (1)	(7 794 571)	(1 539 809)
Autres charges d'exploitation	(2 896 583)	(130 517)
TOTAL	(13 784 285)	1 041 663

(1) les corporates fees concernent exclusivement la marque Orange

Note 3.7 Charges de personnel

Les composantes des charges de personnel sont détaillées ci-dessous

(En milliers FCFA)	2020	2019
Salaires et traitements	(43 351 795)	(44 716 514)
Part Variable	(10 947 684)	(10 843 965)
Charges sociales, hors retraite	(1 482 340)	(1 446 200)
Taxes assises sur les salaires	(1 783 089)	(1 895 249)
Autres indemnités & avantages	(8 396 649)	(8 829 289)
Var provision congés payés	(4 114 917)	(3 797 514)
Cotisations sociales sur plans AGA	(5 591)	
AGA - Plans capitaux propres	(6 830 146)	1 174 532
Avantages post à l'emploi	(1 174 610)	(2 736 039)
Autres prestations du personnel	128 226	32 851
TOTAL	(77 958 595)	(73 057 387)

Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération comptabilisée, par Sonatel SA, des personnes qui sont, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration ou de la Direction Générale.

en millions CFA	12.2020	12.2019	12.2018
avantages à court terme hors charges patronales (1)	2 728	2 503	3 182
avantages à court terme charges patronales	99	91	116
avantages postérieurs à l'emploi	36	31	32
TOTAL	2 863	2 626	3 330

(1) salaires bruts y compris la part variable, primes, jetons de présence et avantages en nature

Note 3.8 Impôts et taxes d'exploitation

Les impôts et taxes se chiffrent à 36,9 milliards FCFA, soit + 3% par rapport à 2019 et se détaillent comme suit :

En milliers CFA	2020	2019
Redevances de fréquences	(12 563 002)	(11 282 168)
Autres taxes, hors taxes s/ salaires	(24 325 671)	(24 569 772)
TOTAL	(36 888 673)	(35 851 940)

(1) salaires bruts y compris la part variable, primes, jetons de présence et avantages en nature

Note 3.9 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2020 sont détaillées dans le tableau ci-dessous par catégorie d'immobilisations :

En milliers CFA	2020	2019
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	(2 072 799)	(784 690)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(75 245 231)	(34 066 874)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(77 318 030)	(34 851 564)

(1) salaires bruts y compris la part variable, primes, jetons de présence et avantages en nature

Principes comptables

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, en général sans déduction d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu. Les durées

d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si elles diffèrent des estimations précédentes. Ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Pour la durée d'amortissement retenue pour les principaux types d'immobilisations, voir à la note 2.1.

Note 3.10 Résultat financier

Le résultat financier a connu une variation à la baisse de -32% qui s'explique essentiellement par la variation du coût de l'endettement brut et les autres produits et charges financiers.

Coût de l'endettement brut

Le coût de l'endettement brut s'élève à 17,26 milliards, FCFA en baisse de 420 167 FCFA par rapport à 2019, liée aux charges d'intérêt sur emprunts à court et moyen terme.

En milliers CFA	2020	2019
Charges d'intérêt et assimilés des autres obligations	(2 967 391)	-
Charges d'intérêt et assimilés sur emprunts bancaires	(13 920 103)	(16 168 167)
Intérêts sur autres dettes financières	(369 616)	(1 509 110)
TOTAL	(17 257 110)	(17 677 277)

Autres produits et charges financiers

En milliers CFA	2020	2019
Intérêts & assimilés des autres prêts & dépôts	607 861	1 028 522
Dividendes reçus sur titres et participations	97 379 826	129 260 533
Actualisation des avantages à long terme	(1 454 694)	(1 335 371)
Autres charges financières	(1 581 063)	
TOTAL	94 951 930	128 953 684

Note 3.11 Impôt sur les sociétés et preuve d'impôts

L'impôt sur les sociétés est en hausse de 87% par rapport à 2019. Il est détaillé ci-dessous :

En milliers CFA	2020	2019
Charge de l'exercice	(29 807 432)	(16 399 617)
Ecart sur exercices précédents	(89 913)	(734 265)
Variation des impôts différés	49 908	1 134 221
TOTAL	(29 847 437)	(15 999 661)

La preuve d'impôts se résume comme suit :

(en milliards FCFA)	2020	2019
Résultat avant Impôts (1)	179 055 029	173 907 448
Taux d'imposition Sonatel (2)	30%	30%
Impôt sur les sociétés (3)	29 847 437	15 999 661
Impôts théorique (4) = (1)*(2)	53 716 509	52 172 234
Ecart (5)	(23 869 072)	(36 172 573)
Eléments de réconciliation		
Effet des différences permanentes et autres éléments de réconciliation	24 289 011	36 300 549
Effet d'impôt sans base impactant l'impôt exigible	796 867	(142 722)
Effets d'impôt sans base impactant l'impôt différé	(1 216 807)	(14 747)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔTS	16%	9%

(1) le résultat avant impôt : résultat d'exploitation et résultat financier

(2) le taux moyen de Sonatel SA

(3) Charge d'impôt = impôt courant + impôt différé

(4) taux d'impôt appliqué au résultat d'exploitation

(5) écart dégagé entre la charge d'impôt et l'impôt théorique

Principes comptables

La Sonatel SA évalue l'impôt courant et l'impôt différé au montant qu'il s'attend à payer ou recouvrer auprès des administrations fiscales de chaque pays à raison de son interprétation de l'application de la législation fiscale.

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du re-

port variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

L'interprétation IFRIC 23 «Incertitude relative aux traitements fiscaux» vient préciser l'identification, l'évaluation et la comptabilisation des positions fiscales incertaines relatives aux impôts sur les sociétés. Cette interprétation n'a eu aucun effet sur l'évaluation des passifs d'impôts sur les sociétés, ni sur leur présentation dans les états financiers individuels de l'entité.

Note 3.12. Résultat par action

Résultat net

Le résultat net part de Sonatel SA utilisé pour le calcul du résultat par action de base et dilué est déterminé suivant la méthode suivante :

(En milliers FCFA)	2020	2019
Résultat net - de base	149 207 592	157 858 630
Résultat net - dilué	149 207 592	157 858 630

Sonatel SA n'a émis aucun titre dilutif, les résultats par action de base et dilués sont identiques.

Nombre d'actions

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action de base et du résultat dilué est présenté ci- après :

(En nombre)	2020	2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	100 000 000	100 000 000
Effet des instruments dilutifs (i)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et dilutives	100 000 000	100 000 000

(i) Sonatel SA n'a émis aucun titre dilutif.

Résultat par action

Le résultat par action est ainsi obtenu :

(En FCFA)	2020	2019
Résultat net par action de base	1492	1 579
Résultat net par action dilué	1492	1 579

Principes comptables

La norme IAS 33-Résultat par action s'applique aux états financiers individuels d'une entité et aux états financiers consolidés d'un groupe avec une société mère (individuels et consolidés) :

- dont les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles sont négociées sur un marché un marché organisé (bourse...) ;

- qui dépose des états financiers auprès d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre organisme de régulation, aux fins d'émettre des actions ordinaires sur un marché organisé, ou qui est sur le point de les déposer.

Sonatel SA présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Sonatel SA n'a émis aucun titre dilutif, les résultats par action de base et dilués sont identiques.

Note 4. Notes sur les rubriques de la situation financière - actif

Note 4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles de Sonatel SA se présentent comme suit :

En milliers CFA	2020	2019	01 janv. 2019
Autres immobilisations incorporelles	112 120 992	103 618 418	108 265 817
Immobilisations corporelles	356 483 570	147 179 029	129 469 749
Droits d'usage des immobilisations louées	9 004 544	1 283 856	
TOTAL	477 609 106	252 081 303	237 735 566

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit (en milliers CFA) :

En milliers FCFA	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Reclassement	Fusion	31/12/2020
Immobilisations incorporelles et corporelles						-
Licences - Brut	120 208 173	7 000 000	-	498 056	10 858 705	138 564 934
Frais R&D - Immobilisations incorporelles - Brut	13 385	-	-	(608)	-	12 777
Immobilisations incorporelles - Brut	41 829 144	6 513 284	-	(3 544 683)	57 518 243	102 315 988
Licences - Amortissements	(19 288 504)	(8 134 957)	-	812	(10 847 398)	(38 270 047)
Frais R&D - Immo incorp - Amortissements	(12 776)	(26 032)	-	26 032	-	(12 776)
Immobilisations incorporelles - Amortissements	(39 131 004)	(6 517 606)	-	(28 772)	(44 812 502)	(90 489 884)
Immobilisations corporelles - Brut	614 994 153	81 574 434	(2 824 666)	4 002 451	474 317 028	1 172 063 400
Immobilisations corporelles - Amortissements	(467 289 202)	(60 634 295)	2 794 693	(953 288)	(289 039 475)	(815 121 567)
Subventions d'investissement	(525 922)	-	67 659	-	-	(458 263)
TOTAL	250 797 447	19 774 828	37 686	-	197 994 601	468 604 562

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement des licences et des logiciels d'applications informatiques.

Principes comptables Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement les installations et équipements techniques liés aux réseaux et les bâtiments et matériels administratifs.

Le coût retenu pour la valorisation des immobilisations corporelles, à la date de transition aux IFRS (01/01/2018) est celui retenu antérieurement dans les livres.

A l'entrée, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût comprenant :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. La Société a l'obligation de démanteler les équipements techniques installés et de remettre en état les sites techniques qu'il occupe. La valorisation de la provision est fonction d'un coût de démantèlement (unitaire pour les poteaux, terminaux et publiphones, par site pour les antennes mobiles) supporté par la Société pour répondre à ses obligations environnementales, des prévisions annuelles de dépose des actifs et départs des sites. La provision est estimée sur la base des coûts connus pour l'année en cours, extrapolés pour les années à venir sur la base de la meilleure estimation qui permettra d'éteindre l'obligation. Cette

estimation est révisée chaque année et si nécessaire la provision est ajustée avec pour contrepartie l'actif de démantèlement reconnu. La provision est actualisée à un taux déterminé par zone géographique correspondant au taux moyen de placement sans risque d'une obligation d'Etat à 15 ans.

Le coût d'acquisition d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, qui sont comptabilisés séparément lorsque les différents composants ont des durées d'utilités différentes ou qu'elles procurent des avantages à la société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de modes d'amortissement différents.

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition. Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire sur les durées d'utilités retenues par la Société sont présentées ci-dessous :

Actifs	Durées
Constructions	20 ans
Travaux de mise en valeur des terres	40 ans
Mobilier de bureau et de logement	10 ans
Matériel de bureau	05 ans
Agencement, aménagement, installations	10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de commutation	10 ans
Matériel de Transmission et données	10 ans
Matériel et lignes et réseaux	10 ans
Matériel d'Energie	10 ans
Appareils de mesure	03 ans
Autres matériels d'exploitation	10 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement au coût. Lorsqu'une immobilisation incorporelle est acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût de cette immobilisation incorporelle est sa juste valeur à la date d'acquisition, conformément à IFRS 3.

Le coût retenu pour la valorisation des immobilisations incorporelles, à la date de transition aux IFRS (01/01/2018) est celui retenu antérieurement dans les livres.

Pour les immobilisations incorporelles générées en interne :

- aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) n'est comptabilisée. Ces dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.
- une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, la faisabilité technique de l'achèvement (a), l'intention d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre (b), la capacité de la mettre en service ou la vendre (c), la possibilité de générer des avantages économiques futurs (d), la disponibilité des ressources techniques, financières et autres (e), et la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables (f) peuvent être démontrées.

Les logiciels « dissociés » qui font l'objet d'une facturation distincte du matériel informatique sont également immobilisés et amortis sur une durée de vie estimée de trois ans (3) ans.

Après sa comptabilisation initiale, l'immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais sont soumis à

un test de dépréciation en application de la norme IAS 36 au moins une fois par an, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Notamment, les licences sont amorties sur la durée contractuelle.



Note 4.2 Actifs financiers

Le détail des actifs financiers se résume comme suit :

(en milliers CFA)	2020	2019	01 janv. 2019
Titres & participations (1)	179 763 161	187 450 673	177 881 798
Prêts, Associés & Part	6 124 272	6 211 013	11 130 691
Prêts, autres	102 826 412	98 275 258	98 669 020
Titres & Participation par capitaux propres	(1 376 336)	(582 859)	(582 859)
Prêts	(471 256)	(482 860)	(334 173)
Actions propres - Brut	1 389 957	2 808 519	3 042 432
Comptes courants	2 506 380	33 881 244	25 059 498
Intérêts à recevoir sur Prêts, Associés & Part	90 833	90 833	224 635
Actions propres	-	(584 199)	-
TOTAL	290 853 423	327 067 622	315 091 042
Dont actifs non courants	286 866 253	290 871 225	286 764 477
Dont actifs courants	3 987 170	36 196 397	28 326 565

(1) Les titres de participations sont constitués essentiellement de titres de Orange Sierra Léone, de Orange Guinée et de Orange Mali pour des montants respectifs de 112 309 164 KFCFA, de 28 694 336 KFCFA et 19 920 733 KFCFA.

L'essentiel des sociétés dans lesquelles Sonatel SA dispose de participations se présentent comme suit :

Pays	Sociétés	Pourcentage de détention	Valeurs des titres en milliers FCFA	Dividendes reçus en milliers de FCFA
Sénégal	Orange Finances Mobiles Sénégal	100%	7 000 000	6 554 259
Mali	Orange Mali	70%	19 920 734	60 584 315
Guinée Conakry	Orange Guinée	89%	28 694 337	29 226 336
Guinée Bissau	Orange Bissau	90%	3 639 090	898 541
Sierra Leone	Orange Sierra Leone	50%	112 309 164	
Côte d'Ivoire	Groupe Orange Services	47%	2 817 410	

Toutefois, Sonatel SA n'a pas connu d'exposition aux risques liée à ses titres et ainsi n'a pas comptabilisé d'éventuelles provisions pour perte.

Note 4.3 Stocks

Les stocks de Sonatel SA se présentent comme suit

(en milliers FCFA)	2020	2019
Stocks et en-cours, équipements vendus – Brut	1 609 381	543 459
Stocks et en-cours, autres produits/services vendus - Brut	1 190 920	22
Stocks et en-cours, autres fournitures – Brut	6 096 412	3 927 079
Valeur brute	8 896 713	4 470 560
Dépréciation	(1 098 868)	(20 027)
VALEUR NETTE	7 797 845	4 450 533

Principes comptables

Les stocks sont constitués de matériels de maintenance des réseaux et les équipements destinés aux clients. Ils sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de

la valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks n'ayant pas enregistrés de mouvements depuis plus d'un an sont dépréciés à 100%.

Note 4.4 Créances clients

Les créances clients se présentent comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019	01 janv. 2019
Créances clients brutes	117 758 736	133 199 126	60 724 462
Dépréciation sur la base de l'ancienneté	(27 573 332)	(14 737 166)	(13 732 275)
Créances clients nettes	90 185 404	118 461 960	46 992 187

La balance âgée des créances clients se présente comme suit :

En milliers CFA	Balance âgée des créances				2020
Age	Non échu	- 180 jours	(180 et 360) jours	+ 360 jours	
CRÉANCES CLIENTS	37 768 912	19 309 580	9 599 103	23 507 809	90 185 404

Principes comptables

IFRS 9 comporte trois volets principaux : le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

La norme exige de tenir compte des pertes sur créances attendues dès la première reconnaissance des instruments financiers. Elle prévoit des facilités pratiques pour les créances commerciales, les actifs de contrat et les créances de location. Elle permet le recours à des méthodes simplifiées pour la détermination du montant de la dépréciation (ex :

l'utilisation d'une matrice de provisionnement pour les créances commerciales).

Au niveau de Sonatel SA, les éléments concernés par la norme sont principalement constitués par les créances clients.

Les créances clients, essentiellement à court terme et sans taux d'intérêt déclaré, sont inscrites dans l'état de la situation financière pour la valeur nominale de la créance à l'origine. Les créances clients relatives aux offres de paiement différé à 12 ou 24 mois proposées aux clients pour l'achat de téléphone mobile sont

inscrites dans l'état de la situation financière pour leur valeur actualisée, en éléments courants. Les créances résultant de la location-financement d'équipements aux entreprises, sont reconnues en créances d'exploitation courantes car elles s'inscrivent dans le cadre normal d'exploitation.

Les pertes de valeur comptabilisées pour un groupe de créances constituent l'étape intermédiaire précédente à l'identification des pertes de valeur sur les créances individuelles. Dès que ces informations sont disponibles (client en redressement ou liquidation judiciaire), ces créances sont dépréciées distinctement.

Note 4.5 Autres actifs

Les autres actifs se présentent ci-dessous :

(En milliers FCFA)	Brut	Provision	2020	2019	01 janv. 2019
Dépôts Garantie & Cautiionnements versés, brut	3 425 038		3 425 038	1 384 485	1 290 982
Personnel, créances	650 788		650 788	547 657	367 302
Autres créances d'exploitation	26 867 533	(1 200 583)	25 666 950	33 778 610	69 436 103
Créances sur cession d'immo	218 434		218 434		
Dividendes à recevoir	-		-	592 186	2 316 723
Avances et acomptes versés	1 368 316		1 368 316	78 654	1 246 910
TOTAL	32 530 109	(1 200 583)	31 329 526	36 381 592	74 658 020
Dont autres actifs non courants	3 425 038		3 425 038	1 384 485	1 290 982
Dont autres actifs courants	29 105 071	(1 200 583)	27 904 488	34 997 107	73 367 038

Note 4.6 Impôts différés actif

Les impôts différés actifs (IDA) se présentent comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019	01 janv. 2019
Provision avantages long-terme au personnel	3 651 443	3 651 443	3 272 141
Autres provisions	4 055 216	4 055 216	3 315 044
Autres différences	591 543	591 543	-
Passifs locatifs	2 820 249	399 904	
TOTAL	11 118 451	8 698 106	6 587 185

Principes comptables

Impôts différés

Sonatel SA évalue l'impôt courant et l'impôt différé au montant qu'il s'attend à payer ou recouvrer auprès des administrations fiscales de chaque pays à raison de son interprétation de l'application de la législation fiscal. Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des

actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Note 4.7 Impôts et taxes d'exploitation

Les Impôts et taxes d'exploitation au passif se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

(En milliers FCFA)	2020	2019	01 janvier 2019
Etat, hors TVA & IS, dettes	28 265 583	13 883 038	12 849 244
TVA, dettes	7 309 807	2 571 570	8 251 159
TOTAL	35 575 390	16 454 608	21 100 403

Note 4.8 Créances d'impôt sur les sociétés

Les Créances d'impôt sur les sociétés se présentent comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019	01-janv-19
Impôts sur les Sociétés, Créances	3 052 315	2 715 317	2 011 632
TOTAL	3 052 315	2 715 317	2 011 632

Note 4.9 Disponibilités et quasi-disponibilités

Les Créances d'impôt sur les sociétés se présentent comme suit :

En milliers de FCFA	2 020	2019	2018
Dépôts à terme - Brut	1 987 688	137 464	6 597
Disponibilités (1)	54 856 942	45 950 689	51 317 095
DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS	56 844 630	46 088 153	51 323 692

(1) les soldes débiteurs des comptes bancaires en fin de période - les comptes de caisses

Note 5. Notes sur les rubriques de la situation financière – passif

Note 5.1 Passifs financiers

Le détail des passifs se présente comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019	01 janv. 2019
Autres obligations	100 000 000		
Autres emprunts bancaires – long terme	119 678 467	120 388 524	97 319 296
Autres emprunts bancaires – court terme	70 000 000	123 000 000	125 000 000
Dettes, comptes courants	146 194	17 394 346	13 758 515
Intérêts/coûts à payer sur autres oblig	2 967 391		
Intérêts/coûts à payer sur emprunts bancaires	2 124 827	5 663 818	2 634 470
Intérêts/coûts à payer sur dettes Associés & Part	-	1 509 110	-
Soldes créditeurs de banque	-	10 518 761	32 186 327
TOTAL	294 916 879	278 474 559	270 898 608
Dont passifs non courants	219 678 467	120 388 524	97 319 296
Dont passifs courants	75 238 412	158 086 035	173 579 312

Principes comptables

Un passif financier est un passif qui est :

- une obligation contractuelle ;
- de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou

- d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité ou,
- un contrat qui sera ou pourra être réglé en instrument de capitaux propres de l'entité elle-même (instrument non dérivé ou instrument dérivé).

Note 5.2 Avantages du personnel courants et non courants

Conformément aux lois et pratiques en vigueur au Sénégal, Sonatel SA a des obligations en matière d'avantages au personnel :

- retraite : la plupart des employés de Sonatel SA sont couverts par des régimes à cotisations définies prévus par les lois ou accords nationaux ;
- décès du travailleur : le salaire du travailleur, l'allocation de congé et les indemnités de toute nature acquis à la date du décès reviennent aux ayants droits ;
- pré-retraite : pour les salariés préretraités, une prime équivalente à un pourcentage du dernier salaire moyen annuel multiplié par la durée restante pour atteindre la retraite en plus de l'indemnité de retraite majorée de 15%.

Les avantages aux personnels non courants se présentent comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019	01-janv-19
Provision pour avantages post à l'emploi	15 614 907	17 776 379	16 692 126
Provision pour litiges et risques sociaux	1 876 898	2 002 784	2 035 635
Personnel, dettes	3 560 420	5 301 309	4 782 828
Personnel charges à payer, congés payés	3 954 515	3 294 846	3 188 254
Organismes sociaux, dettes	193 057	473 983	478 120
Autres avantages sociaux, dettes	5 591	12 003	39 224
Autres avantages sociaux CT, dettes	5 393		
TOTAL	25 210 781	28 861 304	27 216 187
Dont passifs non courants	17 491 805	19 779 163	18 727 761
Dont passifs courants	7 718 976	9 082 141	8 488 426

Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements (IAS19)

L'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme repose en particulier sur l'âge de départ à la retraite déterminé en fonction des

dispositions applicables et des conditions nécessaires pour ouvrir un droit à une pension à taux plein, lesquelles sont souvent sujettes à des révisions législatives.

Le détail des hypothèses de l'IAS 19 se résume comme suit :

HYPOTHESES ACTUARIELLES		
	2020	2019
Taux d'augmentation des salaires	3,4	3,4
Taux d'actualisation	8	8
Taux d'inflation	1,5	1,5
Probabilité d'être présent dans l'entité à la date de départ à la retraite (expérience passée)	99,92	99,92

Afin d'évaluer la valeur actuelle des prestations futures, plusieurs hypothèses doivent être faites. La Norme IAS 19 précise que les hypothèses actuarielles doivent être objectives et mutuellement compatibles.

Il est également indiqué que les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Sonatel SA

des variables qui détermineront le coût final de ses obligations. Ainsi, le choix des hypothèses d'évaluation est de la responsabilité Sonatel SA. Les hypothèses comprennent :

- l'âge légal de départ à la retraite
- hypothèses démographiques relatives aux caractéris-

tiques futures des membres du personnel : la mortalité, le taux de rotation du personnel et le taux de pré-retraite

- hypothèses financières, qui portent sur des éléments tels que les suivants : le taux d'actualisation, le taux d'évolution des salaires.

Principes comptables

Les avantages postérieurs à l'emploi encadrés par la norme IAS 19 sont offerts à travers :

- des régimes à cotisations définies : les cotisations, versées à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière, sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus ;
- des régimes à prestations définies : le montant des engagements futurs représentatifs de ces régimes est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées
- leur calcul intègre des hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, égalité homme/femme...) et financières (augmentation future de salaire, taux d'inflation...) définies aux bornes de chacune des entités concernées,

- le taux d'actualisation, défini par pays ou zone géographique, est déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'État s'il n'existe pas de marché actif). Il est arrêté sur la base d'indices externes communément retenus comme référence pour la zone euro, - les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur totalité en autres éléments du résultat global. Le versement du capital se fait en une fois au moment du départ à la retraite.

Également, Sonatel SA ne dispose pas d'actifs de couverture dédiés aux engagements des versements des avantages postérieurs à l'emploi.

Note 5.3 Dettes fournisseurs

Le détail des dettes fournisseurs se présente comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019	01 janv. 2019
Autres fournisseurs d'immo (in)corp	54 492 907	7 218 221	12 302 209
Dettes fournisseurs, hors immo	84 110 911	56 009 786	50 637 952
TOTAL	138 603 818	63 228 007	62 940 161

Principes comptables

Les dettes fournisseurs sur autres biens et services issues des transactions commerciales et réglées dans le cycle normal d'exploitation sont classées en éléments courants. Elles comprennent celles que le fournisseur peut avoir cédé avec ou sans notification auprès

d'établissements financiers dans le cadre d'affacturage direct ou inversé, y compris celles pour lesquelles le fournisseur a proposé un terme de paiement étendu et pour lesquelles la société a confirmé son accord de paiement au terme convenu.

SONATEL SA considère que ces passifs financiers conservent les caractéristiques d'une dette fournisseur, notamment en raison de la persistance de la relation commerciale, de délais de paiements in fine conformes au cycle opérationnel d'un opérateur télécom en particulier pour l'achat des principales infrastructures, de l'autonomie du fournisseur dans la relation d'escompte

et d'un coût financier supporté par Sonatel SA qui correspond à la rémunération du fournisseur pour le délai de paiement supplémentaire accordé. Les dettes fournisseurs sans taux d'intérêt spécifié sont évaluées à la valeur nominale de la dette si la composante intérêt est négligeable. Les dettes fournisseurs portant intérêt sont comptabilisées au coût amorti.

Note 5.4 Autres passifs

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019	01 janv. 2019
Autres risques/charges - LT	1 642 795	1 698 660	9 369 593
Dépôts Garantie & Cautionnements reçus	897 492	126 100	129 050
Service universel, dettes	-	146	-
Autres dettes d'exploitation	2 482 833	25 928 430	12 411 727
Dividendes à payer	1 378 741	40 207 956	2 155 019
TOTAL	6 401 861	67 961 292	24 065 389
Dont autres passifs non courants	2 540 287	1 824 760	9 498 643
Dont autres passifs courants	3 861 574	66 136 532	14 566 746
Dont passifs non courants	17 491 805	19 779 163	18 727 761
Dont passifs courants	7 718 976	9 082 141	8 488 426
Dont passifs courants	75 238 412	158 086 035	173 579 312

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable que le règlement se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Il s'agit plus spécifiquement des provisions pour litiges, des provisions pour démantèlement et remise en état de sites, des provisions pour retraite etc.

L'estimation du montant figurant en provision pour risques et charges correspond à la sortie de ressources que la société devra probablement supporter pour éteindre son obligation.

Les provisions pour démantèlement ne sont pas significatives et n'impactent pas les comptes consolidés.

Note 5.5 Impôts et taxes d'exploitation

Le détail impôts et taxes d'exploitation se présente comme suit :

(En milliers FCFA)	2020	2019	01-janv-19
Dettes Etat	13 114 655	15 889 035	14 481 682
TVA, dettes	10 087 237	3 042 587	528 122
TOTAL	23 201 892	18 931 622	15 009 804

Note 5.6 Evolution des contentieux et contrôles fiscaux

Cette note présente l'ensemble des litiges significatifs dans lesquels est impliqué Sonatel SA à l'exception des litiges éventuels liés à des désaccords entre parties liées et les administrations fiscales ou sociales en matière de taxes, d'impôts sur les sociétés ou de cotisations sociales.

Au 31 décembre 2020, les provisions pour risques comptabilisées par Sonatel SA au titre de l'ensemble de ses litiges s'élèvent à 3,52 milliards FCFA et couvre les risques relatifs à tous les litiges en cours.

Contrôles fiscaux

Sonatel SA a fait l'objet de contrôles fiscaux portant sur les exercices 2017 à 2020, dont les issues comptabilisées n'ont pas d'incidences comptables significatives futures sur les comptes de l'entité.

Quatre collectivités locales réclament à Sonatel SA le paiement des redevances d'occupation du domaine public. Au 31 décembre 2020, l'entité a constitué une provision dans l'attente d'une décision définitive de justice

Note 6. Description des plans d'attribution gratuites d'actions

Le détail et la description des plans d'attribution d'actions gratuites se présentent comme suit :

- Distributions à partir de 2009 : actions gratuites non cessibles y compris actions de bienvenue Il s'agit d'actions octroyées au personnel dans le cadre de la politique de fidélisation de son personnel et d'attractivité à l'endroit des ressources de qualité.

Ces actions ne sont cessibles qu'à la date de départ à la retraite ou de préretraite.

- Attribution d'actions gratuites pour le Plan d'Entreprise (AGA PEE 2013-2016)

Il s'agit d'actions liées à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs du Plan Stratégique 2013-2016 selon le jalonnement ci-dessous : 100 actions pour les années 2013, 2014 et 2015, 200 actions pour 2016.

Ces actions sont incessibles jusqu'à la retraite avec la particularité que les démissionnaires et licenciés conservent leurs actions, touchent les dividendes, mais ne peuvent les céder qu'à l'âge de la retraite.

Le montant des AGA aux dates d'arrêté se présente comme suit (en milliers FCFA) :

En milliers CFA	2020	2019	01 janv. 2019
Actions gratuites	35 055 737	28 261 853	29 091 998

Les effets comptables sur les charges des AGA s'élèvent à 6 830 millions de FCFA au titre de l'exercice.

Note 7. Contrats de location (IFRS 16)

Principes comptables

Sonatel SA qualifie un contrat de location dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une durée donnée, y compris dès lors qu'un contrat de service contient une composante locative.

Sonatel SA a défini les grandes familles de contrats de location :

- Terrains et bâtiments : ces contrats portent essentiellement sur des baux commerciaux (points de vente) ou tertiaires (bureaux) ou encore la location de bâtiments techniques non détenus par l'entité. Les contrats de location immobiliers conclus au sein de Sonatel SA portent essentiellement sur des durées moyennes (baux commerciaux de 5 ans avec option de résiliation anticipée à 3).
- Réseaux et terminaux : Sonatel SA est amené à louer un certain nombre d'actifs dans le cadre de ses activités mobiles. C'est notamment le cas des terrains ayant vocation à accueillir l'installation des antennes, les sites mobiles loués à un opérateur tiers ainsi que certains contrats avec des "TowerCos" (sociétés exploitant des pylônes de télécommunication).

La comptabilisation de l'ensemble des contrats de location se traduit, au bilan, par la reconnaissance d'un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées. Au compte de résultat, une dotation aux

amortissements des droits d'utilisation est présentée séparément de la charge d'intérêts sur dettes locatives. Dans le tableau de flux de trésorerie, les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts affectent les flux générés par l'activité, tandis que le remboursement du principal des dettes locatives affecte les flux liés aux opérations de financement.

Enfin, Sonatel SA applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS 16, c'est à dire les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et ceux dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à environ 3,5 millions F CFA. Ces contrats de location pour lesquels l'une de ces deux exemptions est comptabilisée dans les "achats externes" au compte de résultat. Pour la période antérieure à 2019, Sonatel SA a retenu de ne pas procéder à un retraitement rétrospectif d'une part du fait de l'indisponibilité de l'information nécessaire au retraitement et d'autre part du fait du caractère peu significatif de l'impact sur les capitaux propres.

À compter du 1^{er} janvier 2019, Sonatel SA comptabilise l'ensemble de ses contrats de location (en tant que preneur) selon un modèle unique dans lequel sera reconnu au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées.

Dettes locatives

Les dettes locatives, qui représentent l'impact d'application de la norme IFRS 16 au titre de l'exercice, se présentent comme suit par secteur :

(En milliers FCFA)	2020
Autres dettes de loyers à long terme	9 050 010
Autres dettes de loyers à court terme	377 299
TOTAL	9 427 309

Droit d'utilisation

Sonatel SA comptabilise l'ensemble de ses contrats de location (en tant que preneur) selon un modèle unique dans lequel sera reconnu au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées.

L'incidence sur le bilan au titre de l'exercice qui s'élève à 1 283 millions FCFA résulte de la reconnaissance de

l'obligation locative et du droit d'utilisation associés aux contrats de location. Par ailleurs, Sonatel SA a pris l'option de comptabiliser des impôts différés lors de la reconnaissance initiale du droit d'utilisation et de l'obligation locative dès la transition.

(En milliers FCFA)	2020
Droits d'usage des immobilisations louées	9 004 544
TOTAL	9 004 544

Note 8. Engagements Hors-bilan

Engagements d'investissement

Au-delà des engagements exprimés en termes monétaires, Sonatel SA a pris des engagements à l'égard des autorités de régulation nationales en matière d'étendue de la couverture de la population par ses réseaux fixes ou mobiles, souscrits notamment dans le cadre de l'attribution de licences, ou de qualité de service. Ces engagements imposent des dépenses d'investissement au cours des années futures pour déployer et améliorer les réseaux mais ils ne sont pas repris ci-dessous lorsqu'ils n'ont pas été exprimés en termes monétaires, ce qui est généralement le cas.

Lors de l'attribution de la licence 4G et du renouvellement de la licence mobile 2G et 3G, les engagements ci-dessous sont pris par Sonatel SA

- une obligation de couverture de 90 % de la population à 3 ans ;
- une obligation de couverture du territoire de l'ensemble des zones frontalières habitées dont le nombre d'habitants est supérieur ou égal à 200 à 5 ans ;
- une obligation de couverture des routes nationales et autoroutes à 2 ans

En 2020, le Sonatel SA a reçu et donné les engagements hors bilan détaillés ci-après :

Engagements reçus

en millions CFA	2020	2019	01 janv. 2019
Cautions fournisseurs	215	55	377
Nantissement actions du personnel	2	702	743
TOTAL	217	757	1 120

Engagements donnés

en millions CFA	2 020	2019	01 janv. 2019
Caution crédit douanier	2 700	700	700
Caution de soumission marchés	7 884	9 199	4 121
Cautions de loyers		1 055	
TOTAL	10 584	10 955	4 821

Note 9. Transactions avec entreprises et parties liées

Sonatel SA n'achète pas de biens ou services avec les Etats hormis l'utilisation des ressources spectrales. Ces ressources sont attribuées à l'issue de processus de mise en concurrence.

Les principales transactions avec les entreprises liées (L'Etat et Orange France) sont résumées ci-dessous et s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante. Elles concernent principalement les deux principaux actionnaires :

- créances détenues sur l'Etat dans le cadre des facturations annuelles pour une valeur de 117,8 milliards FCFA au 31 décembre 2020. Ces créances sont réglées par compensation
- les prestations facturées à Orange France, actionnaire majoritaire s'élèvent à 9,7 milliards CFA au titre de l'exercice.

Les différentes conventions et avenant avec Orange France et l'Etat se résume comme suit :

- convention de coopération signée le 18 décembre 2013 entre la SONATEL SA et Orange SA pour une durée de

trois (3) ans et prorogée pour une durée de trois (3) mois à compter du 1^{er} janvier 2017 par l'avenant n°1 signé le 27 juillet 2017.

- Avenant n°2 signé le 27 juillet 2017 qui a, d'une part prolongé la durée de la convention de coopération signée entre la SONATEL et Orange SA en date du 18 décembre 2013, sur trois (3) ans à compter du 1^{er} avril 2017, et d'autre part étendu le périmètre du Groupe SONATEL aux sociétés Orange Finances Mobiles Sénégal et Orange Sierra Leone.
- avenant n°3 signé le 20 décembre 2017 à l'effet d'acter la cession de la convention d'Orange SA à sa filiale Orange-MEA SA à compter du 1^{er} janvier 2018. La SONATEL SA a accepté la cession, à compter du 1^{er} janvier 2018 par Orange SA à sa filiale Orange-MEA SA de l'ensemble de ses droits et obligations découlant de la convention du 18 décembre 2013 prorogée jusqu'au 31 mars 2020.
- Protocole d'accord de renouvellement de la convention de concession et d'attribution des fréquences 4G signé le 18 juin 2016.

Note 10. Gestion du risque financier

Risque de taux d'intérêt

Sonatel SA n'est pas exposée au risque de variation des taux d'intérêt du marché qui est liée à l'endettement financier à long terme de l'entité, tout l'endettement étant à taux fixe.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires de Sonatel SA est réalisée en FCFA.

L'incidence éventuelle sur l'entité, des variations de change subies est très faible.

Elle n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Sonatel SA n'entretient pas de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Une

part non négligeable de son chiffre d'affaires est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique de Sonatel SA est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition de l'entité aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Note 11. Covid-19

Les réactions mondiales à l'éclosion de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) se poursuivent rapidement. La COVID-19 a déjà eu une incidence importante sur les marchés financiers mondiaux, et elle pourrait avoir des répercussions comptables pour de nombreuses entités.

Voici quelques-unes des principales répercussions :

- Interruptions de production
- Perturbations de la chaîne d'approvisionnement
- Indisponibilité du personnel
- Réduction des ventes, des bénéfices ou de la productivité
- Incapacité de trouver du financement.

Étant donné que la COVID-19 continue de se propager à l'échelle mondiale, il serait approprié pour le Groupe de tenir compte de l'impact de l'épidémie sur les conclusions comptables et les informations à fournir.

La COVID 19 a impacté les performances financières de Sonatel au cours de l'exercice 2020 :

- perte de chiffre d'Affaires autour de la gratuité sur Orange Money,
- les décisions d'instauration de couvre-feu et de confinement avec effets sur les recharges prépayées,
- le ralentissement du B2B et de l'activité internationale (dont roaming).
- la fermeture des frontières et les restrictions locales dans nos différents pays de présence

Au 31 décembre 2020, l'impact covid-19 sur les comptes peut être résumé comme suit :

En millions CFA	31 décembre 2020
Chiffres d'affaires	(14 234)
Charges	6 870
IMPACT NET	(7 364)



9

ANNEXES

Ça coule
de source



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur l'audit des comptes consolidés IFRS du Groupe SONATEL (SONATEL, Orange Mali, Orange Guinée, Orange Bissau, Orange Sierra Léone, Orange Money Sierra Leone Limited, Orange Finances Mobiles Sénégal, Orange Finances Mobiles Mali et Orange Finances Mobiles Guinée, Groupement Orange Services), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés IFRS du Groupe SONATEL comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres de l'exercice et les notes annexes.

A notre avis, ces comptes consolidés annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément aux prescriptions au Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période

Points clés de notre audit

Reconnaissance du revenu des télécommunication

Les activités de télécommunication de SONATEL se caractérisent par de nombreuses offres commerciales évoluant fréquemment et un volume de données important à traiter. Ceci rend nécessaire l'application de principes de reconnaissance du chiffre d'affaires différents selon la nature des produits ou services vendus et l'utilisation de systèmes d'information complexes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires, y compris le correct rattachement à l'exercice comptable.

La décomposition du chiffre d'affaires est présentée à la note 4.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Compte tenu de la complexité des systèmes d'information et des jugements et estimations entrant dans la détermination du chiffre d'affaires, nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication constitue un point clé de notre audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 février 2021

en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Réponses apportées lors de notre audit

Concernant les activités de télécommunication, nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation des différents flux de chiffre d'affaires depuis la conclusion du contrat et l'initiation d'une transaction jusqu'à la facturation, la réception des paiements et la comptabilisation.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment :

- identifié les principaux contrôles mis en place par le groupe et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles généraux puis nous avons testé leur efficacité par échantillonnage ;
- réalisé des tests sur les fonctionnalités des systèmes applicatifs métiers et commerciaux, entrant dans le processus d'élaboration des données comptables et financières ainsi que des tests sur le paramétrage des systèmes comptables ;
- réalisé des procédures analytiques, en rapprochant nos propres estimations de chiffre d'affaires avec le chiffre d'affaires comptabilisé ;
- examiné une sélection d'écritures manuelles de fin de période en comparant ces écritures avec nos propres calculs et estimations et en obtenant leur justification ;
- examiné les écritures de la période post clôture sur un échantillon et avons étudié leur rattachement.

sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés annuels, conformément aux règles

et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'comptes consolidés annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble

ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes consolidés annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

Dakar, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

GARECGO

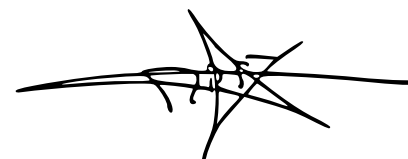
MEMBRE DU RESEAU JPA INTERNATIONAL



Mamour FALL
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

Annexe 1 : Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes. Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), et
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en oeuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en oeuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments

probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers.

- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en oeuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers,

et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit.

- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration.
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci.

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA.
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits.
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation.
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMPTES INDIVIDUELS IFRS

EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur l'audit des Comptes individuels IFRS de la société SONATEL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes individuels IFRS de SONATEL SA comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres de l'exercice et les notes annexes aux comptes individuels. A notre avis, ces comptes individuels annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément

aux prescriptions au Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes individuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes individuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte

de notre audit des comptes individuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur

ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de notre audit

Reconnaissance du revenu des télécommunications

Les activités de télécommunication de SONATEL se caractérisent par de nombreuses offres commerciales évoluant fréquemment et un volume de données important à traiter. Ceci rend nécessaire l'application de principes de reconnaissance du chiffre d'affaires différents selon la nature des produits ou services vendus et l'utilisation de systèmes d'information complexes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires, y compris le correct rattachement à l'exercice comptable.

La décomposition du chiffre d'affaires est présentée à la note 3.1 de l'annexe des comptes individuels.

Compte tenu de la complexité des systèmes d'information et des jugements et estimations entrant dans la détermination du chiffre d'affaires, nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication constitue un point clé de notre audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes individuels

Les comptes individuels annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Réponses apportées lors de notre audit

Concernant les activités de télécommunication, nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation des différents flux de chiffre d'affaires depuis la conclusion du contrat et l'initiation d'une transaction jusqu'à la facturation, la réception des paiements et la comptabilisation.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment :

- identifié les principaux contrôles mis en place par la SONATEL SA et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles généraux puis nous avons testé leur efficacité par échantillonnage ;
- réalisé des tests sur les fonctionnalités des systèmes applicatifs métiers et commerciaux, entrant dans le processus d'élaboration des données comptables et financières ainsi que des tests sur le paramétrage des systèmes comptables ;
- réalisé des procédures analytiques, en rapprochant nos propres estimations de chiffre d'affaires avec le chiffre d'affaires comptabilisé ;
- examiné une sélection d'écritures manuelles de fin de période en comparant ces écritures avec nos propres calculs et estimations et en obtenant leur justification ;
- examiné les écritures de la période post clôture sur un échantillon et avons étudié leur rattachement.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes individuels annuels, conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'comptes individuels annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes individuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes individuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes individuels annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes

ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes individuels annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes individuels annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

Dakar, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

GARECGO

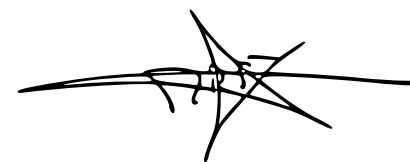
MEMBRE DU RESEAU JPA INTERNATIONAL



Mamour FALL
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

Annexe 1 : Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes. Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), et
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en oeuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en oeuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments

probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers.

- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en oeuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers,

et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit.

- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration.
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci.

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA.
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits.
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation.
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTES INDIVIDUELS SYSCOHADA

EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur l'audit des états financiers annuels de la société SONATEL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I - Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes individuels SYSCOHADA de SONATEL SA comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes aux états financiers.

A notre avis, ces états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément aux prescriptions au Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces

points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-dessous, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de notre audit

Reconnaissance du revenu des télécommunications

Les activités de télécommunication de SONATEL se caractérisent par de nombreuses offres commerciales évoluant fréquemment et un volume de données important à traiter. Ceci rend nécessaire l'application de principes de reconnaissance du chiffre d'affaires différents selon la nature des produits ou services vendus et l'utilisation de systèmes d'information complexes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires, y compris le correct rattachement à l'exercice comptable.

La décomposition du chiffre d'affaires est présentée à la note 21 de l'annexe des états financiers.

Compte tenu de la complexité des systèmes d'information et des jugements et estimations entrant dans la détermination du chiffre d'affaires, nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication constitue un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Concernant les activités de télécommunication, nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation des différents flux de chiffre d'affaires depuis la conclusion du contrat et l'initiation d'une transaction jusqu'à la facturation, la réception des paiements et la comptabilisation.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment :

- identifié les principaux contrôles mis en place par la SONATEL SA et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles généraux puis nous avons testé leur efficacité par échantillonnage ;
- réalisé des tests sur les fonctionnalités des systèmes applicatifs métiers et commerciaux, entrant dans le processus d'élaboration des données comptables et financières ainsi que des tests sur le paramétrage des systèmes comptables ;
- réalisé des procédures analytiques, en rapprochant nos propres estimations de chiffre d'affaires avec le chiffre d'affaires comptabilisé ;
- examiné une sélection d'écritures manuelles de fin de période en comparant ces écritures avec nos propres calculs et estimations et en obtenant leur justification ;
- examiné les écritures de la période post clôture sur un échantillon et avons étudié leur rattachement.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 février 2021 sur la base

des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels, conformément aux règles et méthodes

comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

II - Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière¹ et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation

financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier

s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Dakar, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

GARECGO

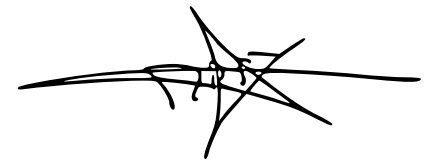
MEMBRE DU RESEAU JPA INTERNATIONAL



Mamour FALL
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

Annexe 1 : Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes. Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), et
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en oeuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en oeuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments

probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers.

- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en oeuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers,

et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit.

- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration.
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci.
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA.
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits.
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation.
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS COMBINÉS

EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application de la loi, nous vous signalons que le Groupe Orange basé en France détient dans l'espace OHADA plusieurs filiales dont la SONATEL. Ces entités sont soumises à l'obligation d'établissement des états financiers combinés telle que stipulée par l'article 103 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et

chacune de ces filiales est tenue de mentionner dans ses états financiers annuels le nom de l'entité chargée de l'établissement des comptes combinés.

La SONATEL ne nous a pas communiqué le nom de l'entité en charge d'établir ces comptes combinés du Groupe Orange et n'a pas mentionné dans les notes annexes des états financiers, l'identité de l'entité en charge d'établir les comptes combinés.

Dakar, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

GARECGO

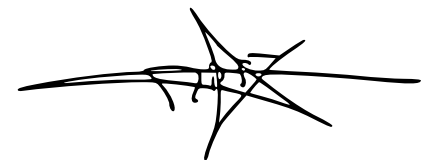
MEMBRE DU RESEAU JPA INTERNATIONAL



Mamour FALL
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET LES REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 432 DE L'OHADA

EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Conseil d'Administration de la SONATEL SA a, lors de ses séances du 9 avril 2008 et du 13 octobre 2009, autorisé le remboursement des frais d'hôtel et des frais de déplacement des administrateurs entre leur

lieu de travail normal et le lieu de tenue des réunions du Conseil ou des réunions des Comités du Conseil.

Nous vous informons que la société n'a pas versé de montant au titre de rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats confiés aux administrateurs ainsi que les frais de voyage, déplacement et dépenses engagés par eux dans l'intérêt de l'institution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dakar, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

GARECGO

MEMBRE DU RESEAU JPA INTERNATIONAL



Mamour FALL
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

sonatel

SONATEL SA

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS
EXCEPTIONNELLES, FRAIS DE VOYAGE, DEPLACEMENTS ET
DEPENSES VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS (ART. 432 AU/DSC/GIE)**

Sur l'exercice 2020, il n'y a pas de montant versé aux administrateurs au titre des rémunérations exceptionnelles pour leurs missions et mandats confiés ainsi que les frais de voyage, déplacements et dépenses engagées par eux dans l'intérêt de la société.

 Fait à Dakar, le

09 AVR. 2021


Le Président du Conseil d'Administration

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 525-5 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET DU GIE

EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 525-5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction. Il nous appartient d'attester ces informations.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont

consisté à effectuer les rapprochements nécessaires afin de vérifier la concordance entre le montant global des rémunérations versées aux dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et les comptes annuels au 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés figurant dans le document joint et s'élevant à FCFA.1.765.894.894.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525-5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Dakar, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

GARECGO

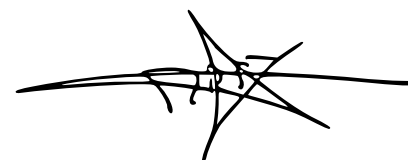
MEMBRE DU RESEAU JPA INTERNATIONAL



Mamour FALL
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

sonatel


DG/DGA/DFC/DPC

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

ETAT DES 10 PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant global de la rémunération brute des dix (10) personnes les mieux rémunérées durant l'exercice 2020 s'élève à un milliard sept cent soixante-cinq millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatorze Francs CFA (1.765.894.894 FCFA).

Sékou DRAME

SONATEL
Le Directeur Général

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été fournies, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles 440 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons été informés de l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de l'exercice et préalablement autorisées par le Conseil d'Administration.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice 2020
par le Conseil d'administration

1. PROTOCOLE D'ACCORD DE DIFFERE DE PAIEMENT DE DIVIDENDE DE ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA (OMEA)

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs
Généraux Adjoints ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Hugues FOULON.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.

Nature et objet

Il s'agit d'une convention signée entre OMEA et SONATEL relative au différé exceptionnel de paiement des sommes dues au titre des titres 2018 conformément à la résolution n°2 de l'Assemblée Générale en date du 17 avril 2019 d'un total de FCFA.63.499 millions. Modalités et effets

Ce montant du 14 mai 2019 est d'abord différé au 31 janvier 2021 moyennant un taux d'intérêt de 4,5% l'an à compter de cette date en tant que besoin le taux effectif global ressort est de 4,59%.

Au 31 janvier 2020, la SONATEL a procédé à un paiement partiel de FCFA.25.000 milliards et restait redevable à l'égard de OMEA de la somme de FCFA.38.499 millions dont FCFA.20.000 milliards ont été payés en date du 3 février 2020, laissant un reliquat de FCFA.18.499 millions.

Le 25 avril 2020, sur demande de la SONATEL, OMEA a accepté la prorogation du différé de paiement jusqu'au 30 avril 2020. Cet accord prendra effet rétroactivement au 1^{er} février 2020.

Le reliquat du 31 janvier payé tardivement en date du 3 janvier 2020, donnera lieu au paiement d'intérêts de retard au taux de 4,5%. Le reliquat de mars portera des intérêts au taux de 4,5% à compter du 3 février 2020. Le reliquat de mars et les intérêts constituant des créances nées, liquides et exigibles, ils ne sauraient constituer une créance junior et subordonnée à une quelconque autre dette de la Sonatel à l'égard de tout autre créancier. En conséquence, le paiement du reliquat de mars et des intérêts de retard de janvier ne saurait être subordonné à un quelconque paiement de la société à ses prêteurs bancaires.

SONATEL assumera seule toutes conséquences fiscales induite par la prorogation du différé de paiement consentie et en tiendra indemne de notre société à première demande de celle-ci.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice s'élèvent à FCFA.370 millions.

2. PARTICIPATION AU CABLE SOUS-MARIN SIMBA

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Hugues FOULON.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.

Nature et objet

Sous la Direction de Facebook, un consortium a été créé pour la construction d'un câble sous-marin dénommé «Simba West» qui part de Yzerfontein en Afrique du Sud à Widemouth bay au Royaume Unie. Vodafone, MTN, China Mobile (CMCC) et le WIOCC ont rejoint ce consortium SIMBA à travers un accord signé le 2 mars 2020 dénommé «Joint Build Agreement» (accord de construction conjointe (JBA)). Au regard des capacités de ce câbles sous-marin et de son intérêt, Orange MEA a rejoint le JBA par signature d'un accord d'adhésion le 3 juin 2020.

En plus de ce JBA, 3 autres accords encadrent le consortium :

- un contrat fournisseur (supply contract) signé par les membres du consortium et Alcatel qui a en charge la construction ;
- un accord de facturation (Central billing party agreement)

dans lequel, le consortium désigne le WIOCC comme centre de facturation et de paiement ;

- un accord sur l'organisation global intitulé «landing Party agreement» (LPA), entre le consortium SIMBA et les membres pour la gestion des autorisations locales et la fourniture de services des opérateurs membre du consortium SIMBA. A la date de la présente convention, 7 LPA ont été signées pour le projet «SIMBA West» : Afrique du Sud, DRC, Côte d'Ivoire, Nigéria, Sénégal, Portugal et Royaume Uni.

La convention a été signée pour une durée de 15 ans au minimum.

Elle prend effet à partir de la date de la dernière signature de la convention par les différentes parties.

Modalités et effets

Tel que mentionné à l'annexe 4 de la convention, le coût de la construction relatif à OMEA s'élève à 52.399.320 dollars y compris un montant de FCFA.7.700.00 dollars relatif aux infrastructures d'atterrissage.

En sa qualité d'agent, l'OMEA supportera les coûts mentionnés ci-après. Chaque partie supportera les coûts proportionnellement à sa participation des copropriétés ou de la partie applicable respectivement. Les coûts qui seront facturés par l'OMEA aux autres parties sont : coût du capital, dépenses de fonctionnement et maintenance, coût du permis et autres coûts.

Au titre de l'exercice 2020, cette convention n'a pas produit d'effet.

3. CONVENTION D'ASSISTANCE ENTRE SONATEL ET ORANGE POUR LE COMPTE DE OINIS

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Hugues FOULON.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.

Nature et objet

Dans le cadre des activités du Groupe Orange SA, il a été décidé de créer une entité chargée de gérer certaines activités spécifiques au profit d'autres sociétés du groupe Orange. La gestion de ces activités se fera de Dakar (Sénégal). Dans une telle optique, et dans l'attente de la mise en place de cette filiale, la filiale OINIS Afrique souhaite faire appel à la SONATEL pour bénéficier de son support concernant certaines activités opérationnelles. Les prestations seront rendues par la Sonatel à la filiale OINIS Afrique au compte de laquelle Orange SA agit et jusqu'à ce que la filiale OINIS soit créée.

La présente convention autorisée lors de la 194^{ème} session du Conseil d'Administration de SONATEL tenue le 17 juillet 2020 a été signée le 2 octobre 2020.

Orange SA, agissant pour le compte de la filiale OINIS bénéficiera d'une assistance de la SONATEL

pour des prestations de services (tels que définis en annexe de la convention) et notamment en ce qui concerne :

- la location d'un immeuble à usage professionnel,
- l'achat de véhicules,
- la commande de fournitures de bureau,
- les dépenses informatiques, et
- les prestations juridiques.

En contrepartie de ces prestations, Orange versera à la SONATEL un prix tel que défini dans le modèle financier en annexe de la convention.

En plus de ces prestations d'assistance, Sonatel assistera Orange SA pour le compte de OINIS de prestation d'assistance ponctuelles (étude et conseil juridique et assistance dans le domaine contentieux).

Modalités et effets

La présente convention rentre en vigueur le 1^{er} février 2020 pour une durée de 7 mois. Les prix stipulés dans le contrat sont nets de tous impôts, droits, taxes, prélèvement ou retenues de toute nature, y compris la TVA ou taxes comparables, dus au titre d'contras et des prestations prévues.

L'ensemble des prestations sera facturé en mode cost +/-8%. Ce type de facturation implique une augmentation de 8% sur chacune des dépenses que Sonatel fera pour Orange SA selon les conditions contractuelles du présent accord.

Sur l'exercice sous revu, cette convention n'a pas engendré des produits d'un total de FCFA.24 millions.

4. CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC OINIS

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Hugues FOULON.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.

Nature et objet

SONATEL a signé la convention mentionnée au point 3 du présent rapport, débutant le 1^{er} février 2020 et s'achevant le 30 août 2020, pour anticiper sur les prestations à rendre à OINIS Afrique préalablement à sa création.

A compter du 1^{er} septembre, OINIS Afrique étant créé, le présent contrat signé le 27 octobre 2020, a été préalablement autorisé par le conseil d'administration du 17 juillet 2020.

OINIS Africa bénéficiera d'une assistance de la SONATEL pour des prestations de services (tels que définis en annexe de la convention) et notamment en ce qui concerne :

- la location d'un immeuble à usage professionnel,
- l'achat de véhicules,
- la commande de fournitures de bureau,
- les dépenses informatiques, et
- les prestations juridiques.

En contrepartie de ces prestations, Orange versera à la SONATEL un prix tel que défini dans le modèle financier en annexe de la convention.

En plus de ces prestations d'assistance, Sonatel assistera Orange SA pour le compte de OINIS de prestation d'assistance ponctuelles (étude et conseil juridique et assistance dans le domaine contentieux).

Modalités et effets

La présente convention rentre en vigueur le 1^{er} septembre 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les prix stipulés dans le contrat sont nets de tous impôts, droits, taxes,

prélèvement ou retenues de toute nature, y compris la TVA ou taxes comparables, dus au titre de contras et des prestations prévues.

L'ensemble des prestations sera facturé en mode cost +/-8%. Ce type de facturation implique une augmentation de 8% sur chacune des dépenses que Sonatel fera pour OINIS selon les conditions contractuelles du présent accord.

Sur l'exercice sous revu, cette convention a produit des revenus de FCFA 3 millions.

5. CONVENTION DE TRESORERIE AVEC OFMS

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Sékou DRAME.

Nature et objet

Pour faire face à leur besoin de trésorerie, SONATEL et OFM Sénégal ont convenu de rechercher une alternative au marché financier ou bancaire. Compte tenu du pouvoir de contrôle de SONATEL sur OFM Sénégal, elles ont décidé de recourir à une convention de trésorerie, telle qu'autorisé par l'article 14.3 de la loi n° 2008-26 portant réglementation bancaire.

La convention signée le 13 janvier 2021 a été autorisée par le conseil d'administration de la SONATEL lors de sa 194^{ème} réunion du 13 juillet 2020.

Modalités et effets

Chaque partie ouvrira dans ses livres, à l'autre partie, qui l'accepte, un compte courant. Les avances de

trésorerie seront inscrites en compte courant en exonération de toutes commissions. Chaque Partie peut bénéficier d'avances pour faire face à des besoins de trésorerie. A cette fin, la signataire autorisée adresse une demande d'avance aux interlocuteurs visés à l'annexe 2 de la convention (SONATEL, chef du département finance et OFMS, chef du département finances et support) par tout moyen laissant trace écrite, au moins cinq jours avant la date de Mise à disposition souhaitée.

Chaque avance est remboursable en intégralité à tout moment en fonction de la situation financière de l'emprunteur. Le solde créditeur des avances sera productif d'intérêt au taux de 4,7% l'année. Les intérêts échus seront comptabilisés au crédit du compte courant chaque fin d'année.

La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée, sauf dénonciation de l'une des parties au plus tard 3 mois avant la fin du terme annuel par lettre portée contre décharge ou lettre recommandée avec accusé de réception.

Au 31 décembre 2020, cette convention n'a pas produit d'effet.

6. CONVENTION DE COOPERATION AVEC OMEA

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.
- Monsieur Hugues FOULON.

Nature et objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles Orange MEA s'engage à transférer certains éléments de son savoir-faire sectoriel et à fournir à la société des prestations de conseil et d'assistance dans les domaines suivants :

- a) Accès direct et privilège à l'ensemble du savoir faire du groupe Orange dans les métiers de l'opérateur multiservices permettant : d'établir, de développer et d'exploiter tous les réseaux de télécommunications.
- b) Prestation de conseil et d'assistance dans les domaines suivants : technologie, marketing, stratégie, support, finance, contrôle interne, audit et gestion des risques, conformité et gouvernance, juridiques et réglementaire, ressources humaines, achats groupé, contenu, relation institutionnelle et avec les différentes parties prenantes.

Orange MEA se réserve la possibilité, ce que la société lui reconnaît, de faire appel à d'autres sociétés du groupe Orange ou des tiers (y compris prestations externes au groupe) pour la fourniture de services ou de certains d'entre eux, et ceci, sans facturation supplémentaire de frais additionnels à la société.

Orange Mea s'engage à transmettre par tous les moyens à la société ses procédures et méthode relatives aux activités précitées et à faciliter les points de contacts entre la société et les directions d'Orange MEA en charge de ces activités. Il est expressément convenu que la présente convention ne couvre pas l'intégralité des prestations qu'Orange MEA ou le Groupe pourraient être amenés à rendre à la SONATEL ou à ses filiales. Sont notamment exclus du périmètre de la convention :

- toute mise à disposition de personnel,
- toute licence de marque,
- tout usage de plateforme de service mutualisées (Tango, Nomad, Zebra...),
- tout usage de licences achetées ou d'outils acquis dans le cadre de contrats groupe,
- toute adhésion à des centres de services partagés (GOS, CECOM, ERP, Fraud & Revenue Assurance, etc.),
- les prestations par le GOS et le centre de conformité Orange Money (CECOM)),
- les prestations d'innovation.

Les missions à caractère exceptionnel, sur demande expresse de la société. Ces prestations devront, le cas échéant, faire l'objet de contrats spécifiques conclus à cet effet.

Enfin, il est expressément convenu que le support d'Orange MEA aux filiales Etrangères de la Société, fera l'objet de contrats séparés conformément à la pratique du Groupe Orange avec ses sociétés Affiliées.

La convention entre rétroactivement en vigueur à compter du 1^{er} avril 2020 et est conclue jusqu'au 31 décembre 2022.

Modalités et effets

En contrepartie de la fourniture des services, la société Orange MEA percevra une redevance annuelle d'un montant égal au ratio calculé selon les dispositions ci-après multipliées par le chiffre d'affaires annuel externe hors taxes au sens de la norme comptable applicable au Sénégal en Euros de la société pour l'année concernée.

Le ratio est calculé chaque année par Orange MEA pour toutes les sociétés de son périmètre ayant conclu

une convention similaire à la convention. Le ratio est égal :

- i) aux coûts totaux supportés par Orange MEA pour la fourniture des services réalisés pour l'année concernée, auquel s'ajoute une marge de 8% sur lesdits coûts ;
- ii) divisés par la somme des chiffres d'affaires annuels de toutes les sociétés du groupe Orange MEA ayant conclu une telle convention sur l'année concernée.

Ce ratio de l'exercice N sera communiqué à la société au plus tard le 30 juin de l'exercice social suivant (N+1). Si le ratio établit au titre de l'année N révèle une augmentation de plus de 15% par rapport au ratio de l'exercice précédent, les parties conviennent que la société pourra exprimer son désaccord sur le nouveau ratio dans un délai de 30 jours.

Quant aux services, ils seront facturés semestriellement par OMEA et payable directement à cette dernière en Euros dans les 30 jours qui suivent. La facture du premier semestre sera basée sur :

- i) le ratio de l'exercice N-1,
- ii) multiplié par le chiffre d'affaires externe hors taxe de la société réalisé au premier semestre, remonté en Euros dans l'outil de consolidation Magnitude sur le compte T30000.

Une deuxième facture sera basée sur le ratio de N, sauf convention expresse contraire, le non-paiement par la société dans les délais, entraîne une majoration pour retard de paiement qui sera appliquée à compter de la date initiale d'échéance. Cette majoration pour retard de paiement sera égale à une fois et demi (1,5) le taux d'intérêts pratiqué par la BCEAO à son opération de refinancement au 1^{er} mars de l'année en cours, ou de l'année précédente pour la facturation de

janvier à mars, sur le montant toutes taxes comprises des sommes dues.

Au 31 décembre 2020, cette convention n'a pas produit d'effet.

7. PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE SONATEL ET OMEA

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.
- Monsieur Hugues FOULON.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet

SONATEL et Orange MEA de la convention de coopération précisant les conditions et modalités selon lesquelles Orange MEA s'engage à transférer certains éléments de son savoir-faire et à fournir à la SONATEL des prestations de conseil et d'assistance dans un certain nombre de domaines.

Le Groupe Orange est également l'actionnaire majoritaire de Orange Brand Services Limited (OBSL), propriétaire de la marque Orange. La SONATEL et ses filiales au Sénégal ont signé avec OBSL des accords de licence de marque intitulé Brand Licence Agreement (BLA), aux termes desquelles elles se sont engagées à payer à OBSL une redevance pour l'usage de la marque.

Les parties déclarent et attestent qu'elles ont une parfaite connaissance de la convention BLA.

Les Parties ont convenu du principe d'un protocole d'accord relatif à la rémunération de la convention de coopération, pour tenir compte en particulier de l'évolution des transferts de savoir-faire.

Le présent protocole d'accord annule et remplace le protocole d'accord signé le 18 décembre 2013 entre la Sonatel et Orange MEA. Il rentre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2022

c'est-à-dire, la date d'expiration de la convention, date à laquelle il sera terminé sans possibilité de prorogation de fait. Il sera automatiquement et immédiatement résilié ou annulé en cas de résiliation ou d'annulation de la convention pour quelque motif que soit et sans pénalité ni dommage et intérêts.

Modalités et effets

Une assiette de calcul est définie pour chaque année en cours sera composée de deux éléments suivants :

- i) le montant des redevances dues à OBSL par la Sonatel au Sénégal et tel que précisé à l'annexe 1 de la convention (périmètre Sénégal) au titre de la marque Orange, et ii) le montant des redevances dues à Orange MEA par l'ensemble des entités du Périmètre Sénégal et des filiales de la Sonatel à l'international, tel que précisé en Annexe 2 (périmètre Sonatel), au titre de la convention et des conventions d'assistance passées entre Orange MEA et les filiales internationales de la SONATEL.

L'assiette ainsi définie ramenée au chiffre d'affaires hors taxe consolidé du Périmètre de l'exercice précédent l'année en cours, dite année N-1 tel qu'audité et arrêté par le Conseil d'administration de la SONATEL, dit (chiffre d'affaire de référence » rel que définit à l'annexe 3, donne un taux de redevance global (le taux global).

Plafond global : les parties s'accordent à ce que le taux global soit plafonné chaque année à 1,29%. Ce taux plafond appliqué au chiffre d'affaires global donne le montant du plafond.

Plancher : il est expressément convenu que, nonobstant les stipulations de l'article 2 (plafond), la redevance due au titre de la convention ne pourra en aucun cas être ajustée en cas être ajustées en deçà de 0,2% du chiffre d'affaires de référence du périmètre Sénégal mentionné à l'annexe 3, correspondant à la quote-part des charges supportées par Orange MEA pour la Sonatel au titre des centre de compétence techniques (réseau et services) et achats mutualisées BuyIn (le «plancher»).

Au 31 décembre 2020, cette convention n'a pas produit d'effet.

8. CONVENTION DE SOUTIEN A LA SUCCURSALE GOS

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoints ou actionnaires intéressés

- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Sékou DRAME.

Nature et objet

Le GOS, en tant qu'entité d'hébergement et de mutualisation des ressources IT du groupe Orange sur la zone MEA, se veut être le catalyseur de l'efficacité opérationnelle de ses clients. Il entend booster son business et ambitionne de se positionner comme le partenaire et le gestionnaire de référence des centres d'expertise d'Orange MEA au profit des autres filiales du groupe Orange.

Pour ce faire, et pour renforcer sa présence sur le marché potentiel que représente le Sénégal, le GOS s'est rapproché de la SONATEL et a sollicité son support en termes de ressource matériels ; logiciels et humaines, pour la création et l'accompagnement d'une succursale devant abriter les centres de services partagés (CSP) au profit d'autres sociétés du groupe Orange.

En effet, la gestion des activités du CPS devant s'effectuer à partir de Dakar, et aux fins de faire bénéficier la nouvelle entité de conditions adéquates tout en allégeant les charges, il est apparu pertinent d'avoir recours à la Sonatel pour bénéficier de son support concernant certaines activités opérationnelles. Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de la SONATEL lors de sa 197^{ème} réunion du 22 décembre 2020.

Signée le 14 janvier 2021, la convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mises en oeuvre de l'assistance dans divers domaines, notamment administratif, technique, financier, juridique, fiscal, ressources humaines et achats, que SONATEL doit apporter à GOS Sénégal (les prestations sont détaillées dans l'annexe 1 de la convention).

Il est entendu que dans la présente convention, GOS s'entend de la société GOS, de sa succursale et de GOS Sénégal hébergée par cette dernière.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable de manière tacite et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modalités et effets

Les prestations au GOS seront facturées par trimestre, la première facture de l'année étant émise sur la base du budget prévisionnel, le bon de commande annuel

faisant foi. Les parties acceptent de mettre en place des réunions trimestrielles au cours desquelles elles procéderont à la revue des prestations en cours et valideront les prestations déjà effectuées. Cette validation servira de base à l'émission de la facture du trimestre suivant. Ce processus conditionnera le paiement de l'avance de trésorerie suivant.

Les conditions et modalités sont mentionnées en annexe 2 par type de prestation. L'assistance du GOS Sénégal par la Sonatel est rémunérée sur la base d'une facturation réel au prorata des ressources affectées auquel se rajoute un mark-up de 8%.

Au 31 décembre 2020, des produits d'un total de FCFA.414 millions ont été enregistrés au titre de cette convention.

9. CONTRAT DE CONSORTIUM POUR L'ETABLISSEMENT, L'EXPLOITATION MAINTENANCE ET LA COMMERCIALISATION DU BACKBONE AFRIQUE EN FIBRE OPTIQUE « DJOLIBA »

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.
- Monsieur Hugues FOULON.
- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Sékou DRAME.

Nature et objet

La présente convention a été signée entre Orange SA, OMEA, SONATEL et d'autres filiales de la sous-région.

Le Groupe Orange, par l'intermédiaire de sa filiale OMEA qui regroupe l'ensemble des filiales et participations

exerçant leur activité en Afrique de l'ouest et au moyen Orient, est fortement présent dans le domaine des réseaux et infrastructures en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, les sociétés SONATEL et Orange Côte d'Ivoire, affiliées à OMEA et leurs sociétés filiales respectives, notamment Orange Mali et Orange Burkina Faso, disposent d'infrastructures de transmission à fibre optique opérationnelles dans leurs territoires nationaux et envisageant de connecter ces infrastructures afin de mettre en oeuvre un projet de backbone transnational en Afrique de l'Ouest (ci-dénotmé « DJOLIBA »).

A cette fin, les parties ont engagé des discussions pour la réalisation du projet DJOLIBA sous la coordination de OMEA et avec le soutien et la participation de la Direction du Groupe Orange en charges des réseaux et des services internationaux.

Les parties souhaitent :

- établir un réseau transfrontalier de transmission haut débit destiné aux filiales du groupe Orange dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'à d'autres pays d'Afrique centrale ;
- définir les modalités et conditions des activités d'exploitation et de maintenance en vertu desquelles le DJOLIBA sera exploité, mis à niveau et entretenu pendant la durée du contrat ;
- définir les modalités commerciales du DJOLIBA.

Le contrat est conclu pour une durée de 10 ans à partir de la date de signature du contrat.

Modalités et effets

Les prix des services de DJOLIBA sont définis dans un catalogue de prix à l'annexe 8 et sont appliqués par les parties dans le cadre de la refacturation de leurs clients (« catalogue tarifs externe »).

Les prix des prestations réalisées par les parties au bénéfice d'une autre des Parties lorsqu'elle contractualise avec un Client sont définis également à l'annexe 8. Ce sont ces prix de prestations qui donnent lieu à refacturation interne et couvrent l'ensemble des coûts occasionnés par la mise à disposition du Service au client (« catalogue tarif interne »).

Les prix des services au titres du contrat sont exprimé en Euro, monnaie de facturation, de compte et de paiement.

Les paiements se feront à J+60, J étant la date d'émission de la facture.

Au 31 décembre 2020, cette convention n'a pas produit d'effet.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conséquences de la fusion-absorption

Le périmètre de consolidation du groupe SONATEL est marqué par la fusion-absorption par SONATEL S.A des entités SONATEL Mobiles, SONATEL Business Solutions et SONATEL Multimédia. Les projets de fusion ont été signés le 10 septembre 2020 et leur approbation effectuée le 27 octobre 2020.

Dans ce cadre, les conventions ci-dessous sont devenues caduques :

- convention d'assistance avec la SONATEL Mobiles signée le 21 décembre 2012 ayant fait l'objet de 3 avenants dont 2 en 2010 et un en 2014 ;
- convention de coopération avec SONATEL Multimédia signée le 17 décembre 2007 ainsi que ses avenants 1, 2 et 3 du 3 mars 2009, 15 octobre 2009 et 11 février 2010 ;
- convention de coopération avec SONATEL Business

Solutions signée le 28 décembre 2015 ayant fait l'objet d'un avenant n° 1 signé le 20 décembre 2019.

Par ailleurs, les conventions relatives à des prestations entre les filiales absorbées et les entités autres que SONATEL SA et Orange France ont été reprises par la SONATEL, sont les suivantes et sont relatées respectivement aux points 23 et 24 de ce rapport :

- le contrat cadre de SONATEL Mobiles avec Orange Finances Mobiles Sénégal ;
- la convention d'assistance de SONATEL Mobiles avec Orange Mali.

Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, visées à l'article 438 de cet Acte et approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

10. CONVENTION DE PRET AVEC ORANGE GUINEE

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE

Nature et objet

Cette convention, signée le 31 décembre 2019, a pour objet le différé du paiement des dividendes sous forme de prêt. SONATEL a droit, en vertu de la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2019, au paiement des dividendes pour l'exercice 2018 sur

la base d'un montant de 158.005 GNF par action. Le montant dû, à ce titre est de 426.978.700.371 GNF.

Orange Guinée a procédé à un paiement partiel de GNF 216.893.000.000. Sonatel consent à prêter le reliquat des dividendes qui lui sont dus pour l'exercice 2018 (le reliquat 2018).

Modalités et effets

Le reliquat 2018 correspond au montant de GNF 216.893.000.000 soit 19.528.877 Euro. Le reliquat étant dû depuis le 30 septembre 2019, celui-ci portera des intérêts au taux de 4,5% l'an à compter de cette date (incluse) jusqu'au jour de paiement effectif complet du reliquat 2018 (exclu).

Le prêt sera remboursé en euro. Le taux de change Euro/GNF applicable est celui du 22 novembre 2019, soit 10.757,6948.

Le paiement se fera sur une période de 8 mois soit jusqu'au 31 mai 2020 au plus tard conformément au tableau d'amortissement.

Sur l'exercice 2020, le montant des intérêts sur ce prêt s'élève à FCFA.178 millions.

11. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC ORANGE FINANCES MOBILES SENEGAL

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet

Le contrat signé le 26 novembre 2019 a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles

SONATEL fournit une assistance technique à OFMS. Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration de SONATEL tenu le 23 octobre 2019 et celui de OFMS du 14 octobre 2019. SONATEL se réserve la possibilité, ce que OFMS lui reconnaît expressément, de faire appel à des tiers pour la fourniture des Services ou de certains d'entre eux.

L'assistance technique porte sur les «service», «activité » ou «prestations» (détaillés aux annexes 1-A à C de la convention) suivants :

- Prestations de planification, d'ingénierie et d'exploitation des réseaux et plateformes de services ;
- Prestation de planification, d'ingénierie et d'exploitation des applications, logiciel et solutions de sécurité informatique (Etudes, intégration des applications OFMS, exploitation des applications OFMS, Disponibilité des infrastructures pour OFMS, sécurité des applications OFMS, reporting, décisionnel et business, autonomisations d'OFMS sur les activités courantes et autonomisation de certains processus) ;
- Prestation de Gestion des développements applicatifs et des projets de digitalisation (coaching design thinking, design sprint..., design-écran de parcours, développement, MCO, analyse et reporting des données, prestations informatique, utilisation des applications et du SI, Prestation réseaux et plateformes de services).

Modalités et effets

Les prestations feront l'objet d'une facturation au réel auquel se rajoutera un mark-up de 8%. Les frais de déplacement et les débours sont facturés à OFMS en sus.

SONATEL adresse à OFMS, à la fin de chaque trimestre, une facture établie conformément à la législation en vigueur.

OFMS s'engage à régler les factures dans les soixante jours calendaires de la réception, par virement sur le compte bancaire de la SONATEL.

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 5 ans sous réserve d'une validation préalable des Conseils d'administration des Parties, sauf avis de non renouvellement notifié par l'une des Parties par lettre au porteur contre décharge ou lettre recommandée avec demande d'avis de réception, trois mois au moins avant l'expiration de la période en cours.

Au titre de l'exercice 2020, cette convention a produit un effet global de FCFA.439 millions qui s'analyse comme suit (en millions de FCFA) :

	Montant
Réseau et Plateforme de services	271
Projet de digitalisation	379
Prestation informatiques	67
ACL	(325)
Mark up de	8% 47
Total	439

12. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC OFMS - DOMAINE : ACTIVITES COMMERCIALES

(Marketing, CBM, Etude communication, distribution, animation, service client,...)

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoints ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles SONATEL fournit à OFMS les prestations décrites à l'annexe 1 de la convention et comprenant :

- Prestations de Marketing CBM et Etudes, communication et Go to Market.
- Prestations vente, distribution et animation (recrutement, formation, pilotage et réactivation, visites,

Pilotage de la disponibilité des UV et de la liquidité des points de vente, animation et fidélisation du réseau, audit sur demande d'OFMS.

- Les niveaux de service et objectifs annuels (ou à la demande) devront faire l'objet d'une négociation entre Sonatel et OFMS. Une note devra être établie pour les valider et les formaliser.
- Prestations de service client : Gestion des demandes d'informations, d'assistance et des réclamations (traitement des demandes d'informations, d'assistances Niveau 1, traitement des demandes d'informations, d'assistances et des réclamations Orange money niveau 2, canal non assisté-application Orange money et USSD, traçabilité des demandes reçues des clients).

La convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration de la SONATEL du 23 octobre 2019.

Modalités et effets

Le contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature pour une durée d'un an.

Les redevances dues à la SONATEL sont facturées conformément aux dispositions en annexe de la

convention de façon trimestrielle et au prorata des ressources affectées plus un mark up de 8%. OFMS s'engage à régler la facture émise par la SONATEL dans les 30 jours calendaires de la réception par virement.

L'effet de cette convention est de FCFA.1.450 millions et se détaille comme suit au 31 décembre 2020 (en millions de FCFA) :

	Montant
Prestations de distribution	824
Prestation de communication et go to market	131
Prestation de services clients	331
Activité marketing (CBM)	35
Activité Go to market	35
Mark up de	8% 94
Total	1.450

13. CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ORANGE FINANCES MOBILES SENEGAL (OFMS)- DOMAINE : AFFAIRES GENERALES

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet

Cette convention autorisée par le Conseil d'administration du 23 octobre 2019, a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles SONATEL fournit à OFMS les prestations décrites à l'annexe 1 de la convention et comprenant des :

- Prestations d'assistance juridique et judiciaire ;
- Prestations de gestion des ressources humaines (acquérir, gérer, développer les ressources humaines et promouvoir la santé et la sécurité au travail) ;
- Prestations achat logistique et assurance ;
- Système de management intégré, audit et enquête ;
- Prestation de service : sécurité physique ;
- Prestation de communication institutionnelle et responsabilité sociale d'entreprise.

OFMS agissant dans un secteur régulé par la BCEAO et soumise à un cadre légal spécifique, les parties s'engagent à exécuter le présent contrat conformément à la réglementation régissant les établissements de monnaie électronique.

Modalités et effets

Ce contrat rentre en vigueur à compter du 6 novembre 2019 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. Les prestations feront l'objet d'une facturation au réel auquel se rajoutera un markup de 8% conformément au tableau figurant en annexe 3 de la convention.

OFMS s'engage à payer dans les 60 jours calendaires de la réception de la facture.

Au 31 décembre 2020, l'effet de cette convention est de FCFA.718 millions et s'analyse comme suit (en millions de FCFA) :

Montant

Gestion des activités achat et logistique coûts de fonctionnement	135
Sécurité Physique	13
Accès IPM	13
Accès Médecine d'entreprise	34

Assistance juridique	105
Contentieux	150
Gestion des activités Comptables et Fiscales	60
Gestion des ressources humaines	106
Management intégré-audit/enquête	44
Mark up de	8% 58
Total	718

14. CONVENTION DE COOPERATION ENTRE SONATEL ET OMEA

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.
- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Hugues FOULON.

Nature et objet

Il s'agit d'une convention de coopération signée le 18 décembre 2013 entre la SONATEL SA et Orange SA pour une durée de trois (3) ans et prorogée pour une durée de trois (3) mois à compter du 1^{er} janvier 2017 par l'avenant n°1 signé le 27 juillet 2017. Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°2 signé le 27 juillet 2017 qui a, d'une part prolongé la durée de la convention de coopération signée entre la SONATEL et Orange SA en date du 18 décembre 2013, sur trois (3) ans à compter du 1^{er} avril 2017, et d'autre part étendu le périmètre du Groupe SONATEL aux sociétés Orange Finances Mobiles Sénégal et Orange Sierra Leone.

Cette convention a fait l'objet aussi d'un avenant n° 3 signé le 20 décembre 2017 à l'effet d'acter la cession de la convention d'Orange SA à sa filiale Orange-MEA

SA à compter du 1^{er} janvier 2018. La SONATEL SA a accepté la cession, à compter du 1^{er} janvier 2018 par Orange SA à sa filiale Orange-MEA SA de l'ensemble de ses droits et obligations découlant de la convention du 18 décembre 2013 prorogée jusqu'au 31 mars 2020.

Orange-MEA SA s'est substituée donc, à compter du 1^{er} janvier 2018, à Orange SA dans l'exécution de la convention.

A travers cette convention, Orange-MEA SA apporte du savoir-faire à la SONATEL SA et à ses filiales sénégalaises et fournit les prestations suivantes à la SONATEL SA et à toutes ses filiales :

- transfert de savoir-faire dans tous les domaines de l'exploitation et du développement d'une entreprise de télécommunications (planification stratégique, technique, réglementation, financier, système d'information, achats, ...) ;
- assistance technique à titre permanent avec la mise à disposition d'experts à titre permanent qui participeront à la direction et à la gestion de la société et des filiales ;
- assistance technique ponctuelle avec la réalisation d'études ponctuelles et spécifiques, la résolution de problèmes liés à son organisation ou à son exploitation.

Modalités et effets

En contrepartie du transfert de savoir-faire et des prestations rendues, la SONATEL SA versera à Orange-MEA SA une redevance annuelle équivalente à 0,31 % du chiffre d'affaires du périmètre Sénégal (SONATEL SA, SONATEL Mobiles, SONATEL Multimédia, SONATEL Business Solutions, Orange Finances Mobiles Sénégal) net des activités intragroupes. A partir du 1^{er} avril 2020, cette convention est annulée et remplacée

par la convention mentionnée au point 6 du présent rapport.

Au titre de l'exercice 2020, les redevances comptabilisées au titre de cette convention et de ses avenants sur la période de janvier à mars s'élèvent à FCFA.1.350 millions.

Au titre du coût de mise à disposition du personnel, la SONATEL SA a refacturé à Orange-MEA SA, les charges relatives aux expatriés supportées par la SONATEL SA et qui sont en dehors du forfait fixé par Orange SA. Le montant des charges refacturées par la SONATEL SA s'élève à FCFA.89 millions au 31 décembre 2020.

15. PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE SONATEL SA ET OMEA

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.
- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Hugues FOULON.

Nature et objet

Un protocole d'accord a été signé le 18 décembre 2013 (avec effet au 1^{er} janvier 2014) entre la SONATEL SA et Orange SA pour une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2016. Un avenant n°1 a ensuite été signé le 27 juillet 2017 pour prolonger la durée sur trois (3) mois à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce protocole a fait l'objet d'un avenant n°2 signé le 27 juillet 2017 à l'effet de prolonger la durée sur trois (3) ans, à compter du 1^{er} avril 2017, et d'étendre le

périmètre du groupe SONATEL aux sociétés Orange Finances Mobiles Sénégal et Orange Sierra Leone. Ce protocole a aussi fait l'objet d'un avenant n°3 signé le 20 décembre 2017 à l'effet d'acter la cession du protocole d'Orange SA à sa filiale Orange- MEA SA à compter du 1^{er} janvier 2018. La SONATEL SA a accepté la cession, à compter du 1^{er} janvier 2018, par Orange SA à sa filiale Orange-MEA SA de l'ensemble de ses droits et obligations découlant du protocole du 18 décembre 2013 prorogé jusqu'au 31 mars 2020.

Dans ce protocole, Orange SA et la SONATEL SA ont convenu que la redevance de transfert de savoir-faire de 0,31%, appliquée sur le chiffre d'affaires annuel du périmètre Sénégal net des activités intragroupe, est calculée de manière à ce que la sommes des redevances de marque Orange appliquées sur le périmètre Orange Sénégal (Sonatel SA, Sonatel Mobiles, Sonatel Multimédia, Sonatel Business Solutions) et le total des redevances de transfert de savoir-faire et de prestations d'assistance du Groupe SONATEL n'excède pas 1,43 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe SONATEL de l'exercice 2013. Orange-MEA SA s'est substituée donc, à compter du 1^{er} janvier 2018, à Orange SA dans l'exécution du protocole.

Modalités et effets

Dans le cas où cette redevance excèderait 1,43 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe SONATEL de l'exercice 2013, elle sera ajustée de manière à ne pas excéder le montant correspondant au 1,43% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe SONATEL. Cette redevance ne pourra pas être inférieure à 0,20% du chiffre d'affaires annuel du périmètre Sénégal net des activités intra-groupe. Le Groupe SONATEL s'entend de la SONATEL SA et de ses filiales existantes au 1^{er} novembre 2011.

Les filiales nouvelles immatriculées en dehors du Sénégal qui rejoindraient le périmètre du Groupe SONATEL postérieurement à cette date sont exclues du mécanisme d'ajustement des redevances de transfert de savoir-faire.

Cette convention est remplacée par la convention mentionnée au point 7 à partir d'avril 2020.

Au 31 décembre 2020, l'excédent de redevance est de FCFA.495 millions avec un effet d'égal montant sur les produits de la SONATEL SA.

16. CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC ORANGE (SL) LTD

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la SONATEL SA et Orange (SL) Ltd autorisée lors de la 171^{ème} réunion du Conseil d'administration de la SONATEL SA du 18 septembre 2016, signée le 1^{er} mars 2018 avec effet rétroactif au 19 juillet 2016.

La convention a pour objet de déterminer les modalités et conditions dans lesquelles SONATEL transférera du savoir-faire à Orange (SL) Ltd et rendra les prestations à Orange (SL) Ltd en vue de lui permettre de développer ses activités dans leur contexte concurrentiel et de développement sous régional et de bénéficier de l'ensemble des synergies disponibles dans le cadre du Groupe SONATEL. Cette convention prévoit notamment :

- un transfert de savoir-faire de la SONATEL SA dans le domaine de la planification stratégique, réglementaire, financier, technique, de l'innovation, commercial, de la qualité et de l'optimisation des processus, administratif, des achats, des ressources humaines, dans le domaine du contrôle de gestion, dans le domaine de la fraude et du revenu assurance ;
- des prestations d'assistance à titre permanent par la mise à disposition d'experts à titre permanents ainsi que la mise à disposition de tout ou partie de ses outils et logiciels de gestion financière, commerciale, technique ou opérationnelle dans les limites de la réglementation des télécommunications et des règles définies au Sénégal et en Sierra Leone;
- des prestations d'assistance ponctuelles à la demande d'Orange (SL) Ltd.

Modalités et effets

En contrepartie du transfert de savoir-faire et de personnel, Orange (SL) Ltd verse à la SONATEL SA une redevance annuelle forfaitaire calculée sur la base de 3 % du chiffre d'affaires hors taxe net du montant des «management fee » versés directement au Groupe Orange.

Les prestations du directeur seront facturées à FCFA.9 millions /mois homme.

Les experts détachés à titre permanent seront facturés à hauteur de FCFA.7 millions/mois homme.

La facturation des experts temporaires s'établit à FCFA.350.000/jour homme hors frais de transports et d'hébergement.

L'utilisation des logiciels et outils de gestion de la SONATEL SA sera facturée au prorata des ressources utilisées. Assiette : (amortissements + charges de maintenance) + 15%.

Cette convention a fait l'objet de deux avenants :

- l'avenant numéro 1, signé le 1^{er} décembre 2019 porte sur la suspension du paiement de la redevance de transfert de savoir-faire prévue à l'article 3.2 de la convention du 1^{er} mars 2018 pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- l'avenant numéro 2 signé le 31 décembre 2019, prévoit une révision du coût du personnel mis à la disposition d'Orange Sierra Leone conformément à l'article 4 de la convention du 1^{er} mars 2018.

Ces coûts seront facturés durant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 comme prévu à l'annexe «clefs de facturation» de l'avenant.

Ces avenants s'inscrivent dans le cadre du soutien de la SONATEL à sa filiale Orange Sierra Leone.

Sur l'exercice 2020, cette convention a généré des produits pour un montant total de FCFA.294 millions, qui s'analysent comme suit :

En millions de FCFA	
Personnel détaché	273
Réseau SI	21
Total	294

17. CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION

Administrateurs concernés

- Monsieur Koly FAYE.
- Monsieur Abdoulaye DIOP.
- Monsieur Abdoulaye SAMB.

Nature et objet

Une convention a été signée en date du 21 juin 2016 entre l'Etat du Sénégal et la SONATEL SA, en vue du renouvellement de la concession arrivée à échéance le 8 août 2017. Cette convention prévoit également les modalités d'attribution de fréquence 4G.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration de la SONATEL SA en sa 167^{ème} session en date du 20 juin 2016.

Le renouvellement de la concession porte sur l'établissement et l'exploitation de réseaux publics de télécommunications et la fourniture de services de télécommunications pour une durée de 17 ans, qui commence à courir à compter du 9 août 2017.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal s'engage à attribuer à la SONATEL SA des fréquences 4G pour une durée de 17 ans qui commence à courir à compter de la signature de la décision d'attribution de fréquences en date 3 août 2016.

Modalités et effets

Le renouvellement de la convention de concession de la SONATEL SA ainsi que l'attribution de fréquences 4G sont faits moyennant le paiement d'un montant total de FCFA.100 milliards réparti comme suit :

- FCFA.68 milliards au titre du renouvellement de la licence globale fixe 2G/3G ;
- FCFA.20 milliards au titre de l'attribution des fréquences 2x10Mhz dans la bande des 1800 Mhz ;
- FCFA.12 milliards au titre de l'attribution de fréquences de 2x10 Mhz dans la bande des 800 mhz.

Ce montant est payé selon les modalités suivantes :

- paiement de FCFA.50 milliards en juillet 2016, après publication dans le Journal Officiel de la République du Sénégal des nouvelles versions de la Convention de Concession et du cahier des charges et signature de la décision d'attribution de fréquences 4G. Ce premier versement concerne le paiement de FCFA.32 milliards au titre de l'attribution des fréquences 4G et

- le paiement de FCFA.18 milliards au titre de l'acompte sur le renouvellement de la licence globale fixe 2G/3G ;
- paiement du reliquat de FCFA.50 milliards en janvier 2017 au titre du reliquat sur le renouvellement de la licence globale fixe, 2G/3G.

Le montant de la concession a été intégralement payé par la SONATEL sur les exercices antérieurs.

18. CONVENTION DE COOPERATION AVEC ORANGE MALI

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés.

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet

Il s'agit d'une convention de coopération technique signée en août 2002 entre la SONATEL et Orange Mali dans les domaines suivants :

- transfert de savoir-faire de la SONATEL SA au profit d'Orange Mali,
- prestations d'assistance à titre permanent par la SONATEL SA dans les domaines de la gestion opérationnelle, de l'assistance technique, de l'ingénierie et de la formation,
- prestations d'assistance ponctuelle à la demande d'Orange Mali pour des études ponctuelles et spécifiques,
- fourniture par la SONATEL à la demande d'Orange Mali, d'outils de gestion technique et commerciale,
- utilisation par Orange Mali des nouveaux logiciels de la SONATEL SA.

Cette convention a fait l'objet de trois avenants signés respectivement le 18 novembre 2005, le 23 décembre 2008 et le 23 décembre 2011. Le second avenant complète les prestations prévues dans la convention de coopération et dans l'avenant n°1 signés entre les parties en 2002 et en 2005.

Le troisième avenant a été signé le 23 décembre 2011 avec effet rétroactif au 1er janvier 2011 et a pour but de modifier l'article 2.2 de la convention signée en août 2002 relatif au paiement des «managements fees».

En sus des prestations déjà prévues dans ces deux contrats initiaux, les parties conviennent de s'accorder mutuellement des prêts et emprunts.

Ces managements fees ont fait l'objet d'un avenant N°4 préalablement autorisé par le conseil d'administration de la SONATEL SA du 18 décembre 2019. Cet avenant modifie le mode de facturation des managements fees pour tenir compte de l'évolution d'Orange Mali qui a créé une filiale Orange Finance Mobiles Mali pour gérer l'activité Orange Money. La redevance annuelle est équivalent à 3% du Chiffre d'affaires net des activités intragroupes du périmètre de consolidation constitué par Orange Mali et ses filiales et après déduction du management fees versé directement à Orange.

Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, Orange Mali versera à la SONATEL SA une redevance s'élevant à 3% du chiffre d'affaires social net du montant des «managements fees» versés directement à Orange SA conformément au contrat signé entre Orange SA et Orange Mali.

Les prestations fournies à titre permanent par le personnel détaché sont facturées à hauteur de

FCFA.7,5 millions par mois et par agent pour les postes de directeur général et de directeur et à hauteur de FCFA.5,9 millions par mois et par agent pour les autres postes.

Les missions d'expertise temporaire sont facturées au taux de FCFA.350.000 par jour/homme.

L'utilisation des logiciels de la SONATEL SA sera facturée au prorata des licences exploitées par Orange Mali sur la base d'une assiette (montant amortissements + charges de maintenance) x 15 %. Au titre de l'avenant n° 2, le montant des prêts consentis par une partie ne saura excéder au moment du prêt plus de 60 % de la trésorerie moyenne mensuelle des 6 derniers mois.

Le taux d'intérêt correspond au taux moyen sur les trois derniers DAT dont bénéficie le prêteur majoré de 0,25 point.

Si, du fait du prêt de la convention, le prêteur contracte une dette, le taux à appliquer sera le taux de sortie de ladite dette majorée de 0,25 point.

Les montants facturés par la SONATEL SA au titre de l'exercice 2020 s'élèvent globalement à FCFA.8.577 millions et s'analysent comme suit :

En millions de	FCFA
Redevance annuelle	7.653
Personnel détaché	386
Informatique	536
Assistance ponctuelle	2
Total	8.577

19. CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LE GROUPEMENT ORANGE SERVICES

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés.

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance à la gestion au moyen de la mise à disposition d'experts à titre permanent de la SONATEL SA auprès du Groupe Orange Services (GOS). Cette convention a été validée lors de la 155^{ème} réunion du Conseil d'administration de SONATEL du 18 septembre 2014 et lors de la 14^{ème} réunion du Conseil d'administration de GOS SA.

La convention a été conclue pour une durée indéterminée. Il a un effet rétroactif et commence à courir à partir du 1^{er} janvier 2014.

Modalités et effets

Dans le cas d'un expert détaché, la facturation sera de FCFA.7 millions/mois homme (collaborateur) et FCFA.9 millions/mois homme si le collaborateur occupant un poste de DG ou DGA.

Dans le cas d'un expert temporaire, la facturation sera de FCFA.350 000/jour homme. Cette facturation ne comprend pas les frais de voyage, de séjour et de vie.

Dans le cas des autres prestations d'assistance, la facturation doit être convenue entre les deux parties avant le démarrage effectif de l'exécution de la prestation sollicitée.

Au 31 décembre 2020, les effets produits par cette convention ne concernent que les prestations d'assistance permanente des experts qui s'élèvent à un montant global de FCFA.164 millions.

20. CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC ORANGE GUINEE

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la société Orange Guinée et la SONATEL SA signée le 21 juin 2007 et qui prévoit notamment :

- transfert de savoir-faire de la SONATEL SA au profit d'Orange Guinée dans les domaines de la planification stratégique, dans le domaine des achats, des ressources humaines, du contrôle de gestion financier, technique, commercial ;
- prestations d'assistance à titre permanent par la SONATEL SA avec la mise à disposition de personnel hautement qualifié notamment pour exercer des fonctions de direction ;
- prestations d'assistance ponctuelle à la demande d'Orange Guinée pour des études ponctuelles et spécifiques ;
- mise à disposition par la SONATEL SA à Orange Guinée d'outils de gestion.

Un avenant a été signé le 23 décembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 et a pour but de modifier l'article 2.2 de la convention signée le 21 juin 2007 relatif au paiement des «management fees».

Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, Orange Guinée versera à la SONATEL SA une redevance s'élevant à 3% du chiffre d'affaires net du montant des «management fees» versée directement à Orange SA conformément au contrat signé entre Orange SA et Orange Guinée.

Ces managements fees ont fait l'objet d'un avenant numéro 2 autorisé par le Conseil d'administration de SONATEL SA du 18 décembre 2019, qui s'applique à partir du 1^{er} janvier 2019.

La convention du 23 décembre 2011 a été modifiée comme suit : «en contrepartie du transfert de savoir-faire tel que défini à l'article 2.1 Orange Guinée versera à SONATEL SA une redevance annuelle équivalent à 3% du chiffre d'affaires net des activités intra groupe du périmètre de consolidation constitué par Orange Guinée et ses filiales et après déduction des managements fees versé directement à Orange.

Au titre des prestations d'assistance à titre permanent, Orange Guinée supportera intégralement les coûts du personnel expatrié mis à sa disposition par la SONATEL et versera un montant de FCFA.7millions/ mois homme.

Les prestations d'assistance ponctuelle seront facturées par la SONATEL SA à Orange Guinée à raison de FCFA.350.000/jour homme.

L'utilisation des logiciels de la SONATEL SA sera facturée au prorata des licences exploitées par Orange Guinée sur la base d'une assiette (montant amortissements + charges de maintenance) x 1,15.

Le montant comptabilisé sur l'exercice 2020 au titre de cette convention s'élève à FCFA.5.058 millions et se détaille comme suit :

En millions de FCFA	
Personnel détaché	659
Management fees	4.216
Réseau SI	183
Total	5.058

21. CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC ORANGE BISSAU

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la société Orange Bissau et la SONATEL SA signée le 6 août 2007 et qui prévoit notamment :

- transfert de savoir-faire de la SONATEL SA au profit d'Orange Bissau dans les domaines de la planification stratégique, dans le domaine des achats, des ressources humaines, du contrôle de gestion financier, technique, commercial ;
- prestations d'assistance à titre permanent par la SONATEL SA avec la mise à disposition de personnel hautement qualifié notamment pour exercer des fonctions de direction ;
- prestations d'assistance ponctuelle à la demande d'Orange Bissau pour des études ponctuelles et spécifiques ;
- mise à disposition par la SONATEL SA à Orange Bissau d'outils de gestion.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 signé le 9 juillet 2008 dans le but de modifier et de supprimer

les termes de la convention du 6 août 2007 relatifs aux coûts du personnel à titre permanent mis à la disposition d'Orange Bissau par la SONATEL SA.

L'article 2 de l'avenant n°1 à la convention précise que la SONATEL SA facturera à Orange Bissau le coût brut réel du personnel mis à disposition à titre permanent, sans appliquer une marge tant que l'EBITDA de cette dernière sera négatif.

Un avenant a été signé le 23 décembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 et a pour but de modifier l'article 2.2 de la convention signée le 6 août 2007 relatif au paiement des «management fees».

Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, Orange Bissau versera à la SONATEL SA une redevance s'élevant à 3% du chiffre d'affaires social net du montant des « management fees » versé directement à Orange SA conformément au contrat signé entre Orange SA et Orange Bissau.

Au titre des prestations d'assistance à titre permanent, Orange Bissau supportera intégralement les coûts du personnel expatrié mis à sa disposition par la SONATEL SA. La SONATEL SA facturera à Orange Bissau le coût brut réel du personnel mis à disposition à titre permanent, sans appliquer une marge tant que l'EBITDA de cette dernière sera négatif.

Les prestations d'assistance ponctuelle seront facturées par la SONATEL SA à Orange Bissau à raison de FCFA.350.000/jour homme. L'utilisation des logiciels de la SONATEL SA sera facturée au prorata des licences exploitées par Orange Bissau sur la base d'une assiette (montant amortissements + charges de maintenance) x 1,15.

Le montant comptabilisé sur l'exercice 2020 au titre de cette convention s'élève à FCFA 693 millions et se détaille comme suit :

En millions de FCFA	
Personnel détaché	113
Management fees	495
Gestion réseau et Informatique	85
Total	693

22. CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés.

- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.
- Monsieur Hugues FOULON.
- Monsieur Fabrice ANDRE

Nature et objet

SONATEL étant une filiale du Groupe Orange utilise la Marque Orange depuis 2006 pour bénéficier de sa spécificité bien établie, de sa réputation mondiale et de son goodwill.

Le concessionnaire a une licence non exclusive d'utilisation de la marque orange sur le territoire pendant la durée contractuelle, dans le cadre de la fourniture, de la vente, de la distribution, de la promotion et de la commercialisation des services sous licence, des produits connexes et des produits promotionnels, sous toutes les formes de supports actuels et futurs (y compris internet et les médias sociaux) et de canaux de commercialisation et distribution (y compris, sans s'y limiter, l'exploitation des magasins de vente au

détail de la marque Orange), et le concessionnaire s'engage à utiliser la marque orange pendant la durée contractuelle, dans chaque cas selon les termes et conditions figurant dans le présent contrat. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 17 avril 2019.

Le présent contrat est effectif de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2019 et restera en vigueur pendant une durée de dix (10) ans.

Modalités et effets

En contrepartie des licences et des autres droits octroyés en vertu du présent contrat, le concessionnaire devra verser au concédant, ou à toute entité désignée par le concédant, des redevances et autres rémunérations selon les montants et aux échéances prévus par le présent contrat. Toutes ces sommes seront comptées en CFA et versées en euros au profit du Concessionnaire, ou de toute entité désignée par le Concédant, au crédit du compte bancaire que désignera par écrit le Concédant. Lorsque le Concessionnaire doit convertir en euros des sommes libellées dans une autre devise afin de se conformer à la présente, le taux de conversion pour le Trimestre facturé sera le taux moyen du Groupe Orange calculé sur l'exercice en cours, tel que publié mensuellement dans Magnitude selon la norme SYSCOHADA.

Les redevances et autres rémunérations dues au titre du présent Contrat seront versées au Concédant sans qu'aucune somme ne soit déduite au titre de la taxe sur la valeur ajoutée ou de droits de timbre ou autres taxes (y compris prélèvements, frais, impôts, charges ou droits) applicables actuellement selon la législation ou réglementation interne sur le Territoire, à l'exception de la retenue fiscale à la source qui pourrait être déduite.

Le Taux de redevance est égal à 1,6% des Revenus et est reconnu par les Parties comme étant un taux de redevance de pleine concurrence pour la Marque Orange.

L'effet de cette convention sur l'exercice 2020 est de FCFA.6.445 millions.

23. CONTRAT DE PARTICIPATION

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés.

- Monsieur Alioune NDIAYE.
- Monsieur Fabrice ANDRE.
- Monsieur Ludovic PECH.
- Monsieur Jérôme HENIQUE.
- Monsieur Hugues FOULON.

Nature et objet

Il s'agit d'un contrat signé le 31 mars 2012, entre la JV (la société BUYIN SA), la NatCo (SONATEL SA, SONATEL Multimédia, SONATEL Mobiles et SONATEL Business Solutions) et Orange SA.

Ce contrat a pour objet de poser les conditions générales de la collaboration entre la JV et la NatCo concernant les activités d'achats inscrites dans le champ d'application de la JV.

Le champ d'application des activités d'achat de la JV concerne notamment :

- la technologie des réseaux,
- les équipements client,
- les plateformes de services...

Modalités et effets

Cette collaboration se fait sans contrepartie financière.

24. CONTRAT CADRE AVEC ORANGE FINANCES MOBILES SENEGAL

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés.

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE.

Nature et objet Il s'agit d'un contrat cadre autorisé lors de la 76ème réunion du Conseil d'administration de la SONATEL Mobiles du 18 avril 2017, signé entre SONATEL Mobiles et Orange Finances Mobiles Sénégal le 12 juin 2017 avec effet rétroactif au 1er juin 2016. Il a été signé en présence du Centre d'Expertise en Conformité Orange Money (CECOM) mis en place par le groupe Orange et dont l'objectif est d'assister l'Etablissement de Monnaie Electronique (EME) dans la définition, la mise à jour et la mise en oeuvre du dispositif de conformité et pour lequel l'EME reste infinie responsable devant la BCEAO.

Le contrat cadre a pour objet de définir les conditions de mise sur le marché et de fonctionnement du service Orange money au Sénégal au travers du système Orange money, ainsi que les droits et obligations de chaque partie en résultant, notamment pour ce qui relève de la gestion opérationnelle et technique d'Orange money à la charge de l'opérateur. Il est conclu pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de prise d'effet. Au terme de cette période, le contrat cadre sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de cinq (5) ans.

Modalités et effets

En contrepartie des activités de fourniture, d'exploitation et de gestion du système Orange money, les parties conviennent que OFMS versera une rémunération dont le montant sera fixé par les parties selon des critères et méthodes à convenir ultérieurement. Au titre de l'exercice 2020, aucune facturation n'a été effectuée par SONATEL dans le cadre de cette convention.

25. CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC ORANGE MALI

Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou actionnaires intéressés.

- Monsieur Sékou DRAME.
- Monsieur Fabrice ANDRE

Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la SONATEL Mobiles et Orange Mali qui prévoit notamment :

- l'hébergement jusqu'au 15 novembre 2005 des abonnés de Orange Mali dans la plate-forme de réseau intelligent de la SONATEL Mobiles ;
- la mise en place par la SONATEL Mobiles d'une plate-forme technique et logicielle de SICO (Système d'Information Commerciale) mutualisée ;
- le support technique informatique dans l'exploitation du SICO ;
- l'utilisation par Orange Mali des nouveaux logiciels de la SONATEL Mobiles.

Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, la SONATEL Mobiles facture à Orange Mali sa quote-part d'amortissement des investissements au titre de

l'hébergement et sa quote-part de charges au titre de support, majorées d'une marge de 25%.

Au titre de l'exercice 2020, aucune facturation n'a été effectuée par SONATEL Mobiles dans le cadre de cette convention.

Dakar, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

GARECGO

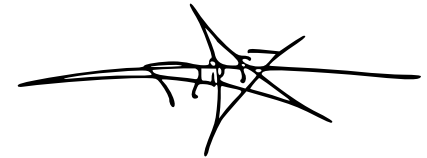
MEMBRE DU RESEAU JPA INTERNATIONAL

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a horizontal crossbar.

Mamour FALL
Associé

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG

A stylized signature in black ink, featuring a horizontal line with a complex, multi-looped structure above it.

Makha SY
Associé

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE SONATEL

DU MERCREDI 28 AVRIL 2021

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2020,
3. Ratification de la cooptation de Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE,
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alioune NDIAYE,
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Ludovic PECH,
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jérôme HENIQUE,
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE,
8. Nomination du Cabinet DELOITTE Sénégal en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire et du Cabinet EXCO Sénégal en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant,
9. Nomination du Cabinet GRANT Thornton en qualité de second Commissaire aux Comptes Suppléant,
10. Approbation de conventions réglementées,
11. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription préalable des actionnaires sur le Livre des Actionnaires de la société 05 jours au moins avant l'Assemblée.

Conformément à l'article 21 alinéa 1 des Statuts de la SONATEL, tout actionnaire (ou groupe d'actionnaires) détenant au moins cent (100) actions peut participer au vote des résolutions de la compétence cette Assemblée. Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Pour la bonne tenue de l'Assemblée, chaque actionnaire pourra procéder à son choix :

- soit au vote par correspondance (avant l'Assemblée) des résolutions qui lui sont proposées.

Les bulletins de vote par correspondance doivent être déposés au niveau de la SONATEL ou d'une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) au moins 24 heures avant la tenue de l'Assemblée.

- soit au vote électronique (au lieu de tenue de la réunion) des résolutions qui lui seront proposées,
- soit au vote en ligne (durant la visioconférence) des résolutions qui lui sont proposées,

L'usage cumulatif des 03 modes de vote n'est pas possible.

Les formulaires de pouvoir ainsi que les bulletins de vote par correspondance sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la SONATEL, au niveau des SGI et sur le site institutionnel de la SONATEL (www.sonatel.sn)

Les canaux de prise de contact suivants ont été mis en place pour pouvoir répondre à toutes les questions des actionnaires portant sur la tenue de cette Assemblée :

- numéro vert accessible seulement depuis le Sénégal : 800 800 400

- numéro vert accessible depuis l'étranger : +221 33 833 09 55

- mail : relation.investisseurs@orange-sonatel.com

Enfin, conformément aux articles 525 et 847 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les documents afférents à cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis au 64, Voie de Dégagement Nord (VDN) à Dakar durant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée soit du 13 avril au 27 avril 2021.

Les projets de résolutions suivants seront proposés :

PROJET DE RÉOLUTION 1 : EXAMEN ET APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

1. du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les comptes dudit exercice,
2. du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice,

Approuve les états financiers de la SONATEL de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

En conséquence, prenant acte du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

PROJET DE RÉSOLUTION 2 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020.

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire de 150.446.962.632 F CFA.

L'Assemblée Générale décide de répartir le résultat ainsi qu'il suit :

Dividendes :	136.111.111.111 FCFA
Autres réserves :	14.335.851.521 FCFA

TOTAL : 150.446.962.632 F CFA

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 1.361 F CFA le dividende brut revenant à chaque action.

Après déduction de la retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net de 1.225 F CFA par action sera mis en paiement à compter du 17 mai 2021.

PROJET DE RÉSOLUTION 3 : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR CHEIKH TIDIANE MBAYE

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2021 en remplacement de Monsieur Thierry BRETON, démissionnaire.

Suite à cette ratification, Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

PROJET DE RÉSOLUTION 4 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR ALIOUNE NDIAYE.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Alioune NDIAYE arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Alioune NDIAYE pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Monsieur Alioune NDIAYE dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

PROJET DE RÉSOLUTION 5 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR LUDOVIC PECH.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Ludovic PECH arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Ludovic PECH pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Ludovic PECH dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

PROJET DE RÉSOLUTION 6 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR JEROME HENIQUE.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Jérôme HENIQUE arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Jérôme HENIQUE pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Jérôme HENIQUE dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

PROJET DE RÉSOLUTION 7 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR CHEIKH TIDIANE MBAYE.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

PROJET DE RÉSOLUTION 8 : NOMINATION DU CABINET DELOITTE SENEGAL EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DU CABINET EXCO SENEGAL EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

En remplacement du Cabinet RACINE démissionnaire, l'Assemblée Générale décide de nommer le Cabinet DELOITTE Sénégal comme Commissaire aux Comptes Titulaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Représentant du Cabinet DELOITTE Sénégal précédemment contacté a déclaré accepter ce renouvellement et a précisé que ledit Cabinet n'est frappé d'aucune incompatibilité, interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer les fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire.

L'Assemblée Générale décide en outre de nommer le Cabinet EXCO Sénégal en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement du Cabinet KPMG, démissionnaire. Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant du Cabinet KPMG démissionnaire soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Représentant du Cabinet EXCO Sénégal précédemment contacté a déclaré accepter ce renouvellement et a précisé que ledit Cabinet n'est frappé d'aucune incompatibilité, interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer les fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire.

PROJET DE RÉSOLUTION 9 : NOMINATION DU CABINET GRANT THORNTON EN QUALITE DE SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT.

L'Assemblée Générale décide en outre de nommer le Cabinet GRANT Thornton en qualité de second Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement du Cabinet MAZARS Sénégal démissionnaire. Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant du Cabinet MAZARS démissionnaire soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Représentant du Cabinet GRANT Thornton précédemment contacté a déclaré accepter ce renouvellement et a précisé que ledit Cabinet n'est frappé d'aucune incompatibilité, interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer les fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant.

PROJET DE RÉSOLUTION 10 : APPROBATION DE CONVENTIONS REGLEMENTEES.

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- Avenant au contrat avec OMEA,
- Convention de trésorerie signée avec ORANGE Finances Mobiles Sénégal,
- Convention avec ORANGE pour la participation au câble sous-marin SIMBA,
- Convention d'assistance avec OINIS,
- Convention d'assistance signée avec ORANGE,
- Convention de plafonnement signée avec ORANGE,
- Convention d'assistance signée avec GOS,
- Convention sur le backbone Afrique en fibre optique avec ORANGE et OMEA.

PROJET DE RÉSOLUTION 11 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE FORMALITES.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, copies ou extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.





www.sonatel.com